

Commune de La Bruyère



« La Bruyère, la convivialité dans la tradition et la modernité »

Programme Communal de Développement Rural

Partie IV : Fiches-Projets

Octobre 2015

Organisme accompagnateur :

Fondation Rurale de Wallonie
Rue Camille Hubert, 5
5032 Isnes

Auteur de projet :

AMENAGEMENT sc
Chaussée de La Hulpe, 177 Bte5
1170 Bruxelles

Partie V : Projets visant à atteindre les objectifs

Lot 0

- 0.1. Mettre en place un groupe de travail chargé de la réalisation d'un kit de bienvenue contenant une charte de la ruralité
- 0.2. Mettre en œuvre un Plan de Cohésion Sociale (PCS)
- 0.3. Organiser une conférence-débat sur l'agriculture aujourd'hui et demain
- 0.4. Constituer un Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA)
- 0.5. Réduire les nuisances du charroi betteravier
- 0.6. Sécuriser le cheminement piéton entre Saint-Denis et Bovesse sur la RN 912 (SPW)
- 0.7. Réfléchir au fonctionnement et à la communication au sein de l'Administration communale
- 0.8. Réaménager le local du Syndicat d'Initiative pour un meilleur accueil
- 0.9. Organiser un marché de Noël

Lot I

- I.1. Aménager quatre logements intergénérationnels et un local polyvalent au parc des Dames Blanches
- I.2. Améliorer et renforcer les outils communaux de communication
- I.3. Aménager le parc communal des Dames Blanches
- I.4. Engager un conseiller en environnement et en énergie au sein de l'Administration communale
- I.5. Mettre en place des pédibus / vélobus intergénérationnels dans le cadre scolaire
- I.6. Mettre en place un Plan Communal de Développement de la Nature
- I.7. Aménager le cœur de village de Meux et mettre en valeur le patrimoine local
- I.8. Redynamiser la journée des associations
- I.9. Promouvoir le marché local et les produits locaux
- I.10. Elaborer un Plan Communal de Mobilité
- I.11. Mener une réflexion stratégique pour le réaménagement des quartiers de gare de Rhisnes et Bovesse
- I.12. Promouvoir les alternatives en termes de mobilité (information et communication)
- I.13. Baliser les chemins de promenade inventoriés par la commune
- I.14. Transformer le centre culturel d'Emines en espace polyvalent

Lot II

- II.1. Reconvertir l'ancienne Maison communale en maison multiservices
- II.2. Aménager le cœur du village de Rhisnes et mettre en valeur le patrimoine local
- II.3. Aménager le cœur du village de Villers-lez-Heest et mettre en valeur le paysage local
- II.4. Mettre en place des projets intergénérationnels et encadrer la transmission de connaissances
- II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes
- II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse
- II.7. Construire du logement à Emines
- II.8. Restructurer le cœur du village d'Emines
- II.9. Initier un programme d'actions en matière de développement durable
- II.10. Faire du tourisme un moteur de dynamisme pour la commune

Lot III

- III.1. Aménager le cœur du village de Saint-Denis et mettre en valeur le patrimoine local
- III.2. Aménager le cœur du village de Warisoulx et mettre en valeur le patrimoine local
- III.3. Aménager le quartier de la gare de Bovesse
- III.4. Aménager le quartier de la gare de Rhisnes
- III.5. Aménager de petites infrastructures communautaires
- III.6. Sécuriser et aménager la voirie et les espaces publics
- III.7. Compléter le maillage inter-villages pour les cyclistes et les piétons
- III.8. Renforcer les services à la jeunesse et à l'enfance
- III.9. Aménager des lieux de production culturelle
- III.10. Poursuivre les actions en matière de développement économique
- III.11. Préserver les anciennes carrières reconnues comme Sites de Grand Intérêt Biologique
- III.12. Protéger les vallées du Houyoux et de la Mehaigne
- III.13. Développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées

1. LE LOT 0

- **Lot 0** : projets réalisés ou en cours de réalisation avant l'approbation du PCDR

Lot 0	
0.1.	Mettre en place un groupe de travail chargé de la réalisation d'un kit de bienvenue contenant une charte de la ruralité
0.2.	Mettre en œuvre un Plan de Cohésion Sociale (PCS)
0.3.	Organiser une conférence-débat sur l'agriculture aujourd'hui et demain
0.4.	Constituer un Conseil Communal Consultatif des Aînés
0.5.	Réduire les nuisances du charroi betteravier
0.6.	Sécuriser le cheminement piéton entre Saint-Denis et Bovesse sur la RN 912 (SPW)
0.7.	Réfléchir au fonctionnement et à la communication au sein de l'administration communale
0.8.	Réaménager le local du Syndicat d'Initiative pour un meilleur accueil
0.9.	Organiser un marché de Noël

Le lot 0 présente les initiatives, les actions qui ont été réalisées pendant la période d'élaboration du PCDR ou qui sont encore en cours de réalisation.

Une partie de ces initiatives sont portées par la Commune, certaines sont initiées par des partenaires de la Commune et d'autres sont réfléchies au sein de groupes de travail composés de membres de la CLDR.

Ces actions font suite aux avis, besoins, souhaits exprimés lors des nombreuses rencontres citoyennes et dans une moindre mesure avec la Commune (Collège communal et personnel communal).

0.1. METTRE EN PLACE UN GROUPE DE TRAVAIL CHARGE DE LA REALISATION D'UN KIT DE BIENVENUE CONTENANT UNE CHARTE DE LA RURALITE

Suite aux différentes consultations de la population et des réflexions menées en groupe de travail thématique, la CLDR a proposé de mettre en place un groupe d'action chargé de constituer un kit de bienvenue destiné aux nouveaux habitants de La Bruyère. Ce kit a pour objectif de favoriser l'intégration citoyenne par la mise à disposition des informations sur la commune et de renforcer les liens entre l'Administration communale et la population. Dans un premier temps, il sera distribué dans chaque boîte aux lettres pour devenir l'outil de référence lors de l'accueil des nouveaux habitants. Le contenu est principalement axé sur l'information en matière de services communaux et para-communaux, de présentation de l'associatif au sens large sans oublier une charte de la ruralité qui remet dans son contexte la vie à la campagne.

0.2. METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE COHESION SOCIALE (PCS)

En réponse aux enjeux sociaux identifiés dans le diagnostic partagé, la Commune et le CPAS ont décidé de faire acte de candidature pour pouvoir bénéficier d'un Plan de Cohésion Sociale. Celui-ci a été approuvé par la Région wallonne en 2014.

Il est à noter que le diagnostic nécessaire à l'introduction du PCS est en partie issu du diagnostic élaboré dans le cadre du PCDR. De même, certains projets du PCDR sont en lien direct avec des actions retenues dans le cadre du PCS (activités intergénérationnelles et transmissions de savoirs).

Un membre de la CLDR exerce un mandat au sein du comité d'accompagnement du PCS.

0.3. ORGANISER UNE CONFERENCE-DEBAT SUR L'AGRICULTURE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Lors de la présentation de la stratégie de développement, la CLDR a souhaité approfondir la thématique de l'avenir de l'agriculture pour une commune comme La Bruyère mais aussi avoir une meilleure perception de l'agriculture aujourd'hui, des besoins et attentes du secteur. L'organisation de cette rencontre est assurée par des représentants de la CLDR dont une des membres est la présidente de l'Union des Agricultrices Wallonnes. La conférence-débat est programmée pour le 19/02/2016.

La CLDR a également envisagé l'organisation d'événements qui mettent en relation les agriculteurs et les non agriculteurs ainsi que des rencontres qui permettent la découverte des produits locaux : balades gourmandes, apéros ruraux dans les exploitations agricoles,...

0.4. CONSTITUER UN CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF DES AINES (CCCA)

Ce projet vient en réponse à différents constats posés tant dans le PCDR que dans le PCS : espérance de vie en augmentation, besoins et attentes des personnes âgées plus variés et complexes, relations entre les générations à réfléchir dans un contexte toujours en évolution,...

Face à ces enjeux, la Commune a installé un CCCA en début d'année 2015 ; la CLDR y est représentée via la participation de quatre membres. Il s'agit d'intégrer les besoins des aînés dans les politiques menées par les pouvoirs locaux, d'instaurer des mécanismes réguliers de concertation et de dialogue permettant aux aînés de contribuer à la planification, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation de chaque action du champ politique et social visant l'égalité et l'inclusion. Le premier projet vient de se réaliser : des bacs de potagers collectifs ont été fabriqués par des jeunes du Centre Rural de La Bruyère rejoints par d'autres jeunes engagés dans l'action « Eté solidaire ». Ces bacs ont été placés en deux endroits de la commune où un groupe porteur constitué en majorité d'aînés se charge de la concrétisation.

0.5. REDUIRE LES NUISANCES DU CHARROI BETTERAVIER

Dans le cadre des rencontres avec la population, des habitants se sont plaints du passage des nombreux camions transportant des betteraves vers la râperie située dans la commune voisine. Des négociations entre les dirigeants de la râperie et la Commune ont permis de mettre en place des mesures coercitives auprès des transporteurs ; ce qui a contribué à une nette amélioration de la circulation dans le village concerné par la réduction drastique des passages de camions durant les 5 mois de la campagne betteravière.

0.6. SÉCURISER LE CHEMINEMENT PIÉTON ENTRE SAINT-DENIS ET BOVESSE SUR LA RN 912 (SPW)

La Commune compte 2 gares SNCB sur la ligne Bruxelles-Luxembourg. Une est située à Bovesse et est notamment fréquentée par des habitants de Saint-Denis, village voisin. Des demandes de la population pour aménager un cheminement entre Saint-Denis et Bovesse sécurisé pour les piétons ont été relayées par la Commune au SPW. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2014, des potelets ont été posés d'un côté de la route régionale 912.

0.7. RÉFLÉCHIR AU FONCTIONNEMENT ET À LA COMMUNICATION AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Conseil communal lors de sa séance du mois de juin 2011 a décidé de réaliser son programme communal de développement rural dans la philosophie d'un Agenda 21 Local. Pour ce faire, une charte a été adoptée qui reprend cinq engagements dont celui de mettre en place une dynamique interservices au sein de l'Administration communale et un autre qui est l'intégration des principes du développement durable dans la dynamique ODR/A21L, dans les autres politiques communales et dans le fonctionnement des services communaux.

C'est dans cette dynamique que deux groupes de travail se sont réunis : l'un pour travailler la communication de la Commune vers la population et l'autre pour réfléchir au fonctionnement des services internes. Les résultats de

ces deux GT ont été engrangés et serviront notamment lors de l'installation des services dans la nouvelle Administration communale.

0.8. RÉAMÉNAGER LE LOCAL DU SYNDICAT D'INITIATIVE POUR UN MEILLEUR ACCUEIL

La Commune de la Bruyère et le Syndicat d'Initiative ont conjugué leurs efforts pour améliorer les conditions d'accueil des touristes qui désirent visiter la commune mais aussi pour les habitants qui souhaitent découvrir leur commune autrement.

Un dossier a été introduit en 2013 auprès du Commissariat Général au Tourisme (CGT) qui a permis l'aménagement d'un local d'accueil et d'une salle d'exposition.

A travers ce dossier, la Commune a la volonté de mener une réelle politique communale de promotion, de défense et de mise en perspective de produits touristiques locaux et régionaux et de soutien à son opérateur touristique local, le Syndicat d'Initiative, lui-même affilié à la Maison du tourisme du Pays de Namur.

0.9. ORGANISER UN MARCHÉ DE NOËL

L'idée a été lancée lors de la première réunion du groupe de travail mis en place par la CLDR chargé d'approfondir la thématique du dynamisme socioculturel. La volonté des participants était de susciter des événements fédérateurs et rassembleurs tout en donnant l'occasion aux artistes locaux et aux associations de pouvoir présenter leurs réalisations.

Le Syndicat d'Initiative et la Commune ont porté l'organisation du marché de Noël dès 2013. En 2014, une deuxième édition a eu lieu et il est prévu dans l'agenda du Syndicat d'Initiative de renouveler l'expérience en décembre 2015.

FICHE n° I.01.

Aménager quatre logements intergénérationnels et un local polyvalent au parc des Dames Blanches

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet présenté ci-dessous vise à exploiter un bâtiment existant désaffecté en logements et en espaces de rencontre, s'inscrivant ainsi dans la dynamique de transformation du parc des Dames Blanches. Les plans sont présentés en annexes au format A4 pour une meilleure lisibilité.

- Crédit de logements intergénérationnels

Une partie du bâtiment existant accueillera quatre logements intergénérationnels, en lien avec le projet de 5 logements intergénérationnels à aménager, via le Plan Communal du Logement, dans le bâtiment sis juste en face.

Le logement intergénérationnel est conçu et aménagé pour accueillir simultanément des locataires jeunes et d'autres âgés, en encourageant et en facilitant leurs interactions, notamment, par l'échange de services. Ce type de logement vise à soutenir l'entraide et la coopération entre les différentes générations. Dans le cadre de ce projet, ils prendront la forme d'immeubles intergénérationnels qui offrent des appartements de tailles différentes pouvant accueillir des personnes vivant seules ainsi que des petites familles.

Les personnes âgées pourront bénéficier de logements adaptés (situés au rez-de-chaussée, avec accès PMR pour ceux réalisés dans le cadre du Plan d'ancrage) ainsi que du soutien d'autres habitants lors de difficultés rencontrées au quotidien.

Les jeunes familles trouveront éventuellement des solutions pour la garde des enfants. La sélection des futurs habitants s'appuiera sur des critères d'âges, ainsi que des critères socio-économiques. La cohabitation et l'encouragement des gestes d'entraide reposent sur les habitants.

Un des logements aménagés sera également consacré à une conciergerie. Son occupant sera en charge de l'entretien, de la surveillance et de l'animation des lieux.

- Aménagement d'un local polyvalent

Une partie du bâtiment sera transformée en un local polyvalent qui servira d'espace de rencontre socio-collectif, prévu pour fonctionner principalement en journée, afin de respecter la quiétude des habitants le soir.

Le local polyvalent sera lié au fonctionnement du parc et pourra accueillir des activités liées aux logements intergénérationnels (rencontre/échange entre les habitants), des activités de découverte de la faune et de la flore du parc et des activités liées au potager projeté dans le parc. Il prévoira donc un espace de rangement pour du matériel pédagogique et un petit équipement de projection.

Il intégrera également une cuisine pour accueillir des ateliers de recettes anciennes, cuisine plantes sauvages, cuisine locale, cuisine campagnarde, confitures, et toutes autres activités en lien avec les animations qui seront déployées dans le parc communal (FP.I.03.).

A noter que deux accès sont prévus pour assurer la quiétude et la sécurité des habitants : un pour la salle polyvalente, un autre pour les logements.

ORIGINE DE LA DEMANDE

Le projet émane du Collège communal, de la CLDR et des consultations villageoises.

JUSTIFICATION DU PROJET

Lors du diagnostic participatif, de nombreuses demandes ont été exprimées pour des services et des logements adaptés pour les personnes âgées, souvent dans un souci de solidarité.

Le départ des classes d'âge jeunes (25-30 ans), à lier notamment au prix élevé des logements, a également été relevé comme problématique. Il est souhaité que les jeunes de La Bruyère, cités à de nombreuses reprises comme porteurs de l'avenir de la commune, puissent y demeurer.

Il est prévu de répondre à ce besoin ressenti par les habitants dans le cadre du déménagement de la Maison communale et de l'aménagement du parc des Dames Blanches (fiche projet I.03) : La Commune a acquis la propriété des Dames Blanches dans le but d'y implanter la nouvelle Maison communale, l'ancienne étant trop exiguë et une étude ayant montré que son agrandissement n'était pas financièrement intéressant.

La propriété est en effet idéalement située au cœur du village de Rhisnes. Elle comprend une villa (qui sera remplacée par une Maison communale) et deux belles dépendances en pierres. Le parc compte quelques 5 ha, avec de beaux arbres remarquables et une qualité semi-naturelle. Il offre ainsi de nombreuses possibilités pour des activités au bénéfice des habitants. La CLDR a souvent fait part de l'attachement des habitants pour la propriété. Il s'agit donc d'un patrimoine à ne pas galvauder.

Le parc fait l'objet de deux projets de la part de la Commune hors PCDR :

- La construction d'une nouvelle Maison communale à la place de la villa existante, avec les espaces d'accueil associés,
- L'aménagement d'une des dépendances en logements intergénérationnels (5 logements sont prévus dans le cadre du plan communal du logement période 2014-2015).

La seconde dépendance, avec ses anciens garages ou écuries, est moins adaptée pour accueillir uniquement du logement. Elle est en revanche idéale pour accueillir une conciergerie, un local polyvalent aménagé et trois logements au-dessus des garages actuels. De plus, vu la taille du parc, il est important qu'un concierge assure une présence constante pour la convivialité.

Ce projet permettrait de répondre aux besoins en équipements socio-collectifs signalés lors des consultations (notamment la consultation du monde associatif) et par la CLDR.

La Commune prévoit d'engager un concierge-animateur hors PCDR pour l'encadrement des activités et la dynamique du parc.

Cette fiche-projet est étroitement liée aux fiches-projets suivantes pour l'aménagement du cœur de Rhisnes :

- I.3. Aménager le parc communal des Dames Blanches
- II.2. Aménager le cœur du village de Rhisnes et mettre en valeur le patrimoine local

Elle est à lier à la volonté de la Commune d'améliorer les équipements pour les habitants, avec les fiches-projets suivantes :

- I.14. Transformer le centre-culturel d'Emines en espace polyvalent
- II.1. Reconvertir l'ancienne Maison communale en maison multiservices
- III.5. Développer de petites infrastructures communautaires
- III.9. Aménager des lieux de production culturelle

La Commune a également des projets récents ou en cours hors ODR, notamment :

- l'aménagement du pôle culturel à Meux, avec Nosse Maujonne, qui accueille la bibliothèque et le Syndicat d'Initiative (plusieurs projets récents) ;
- le projet de hall sportif à Emines (projet postposé).

LOCALISATION

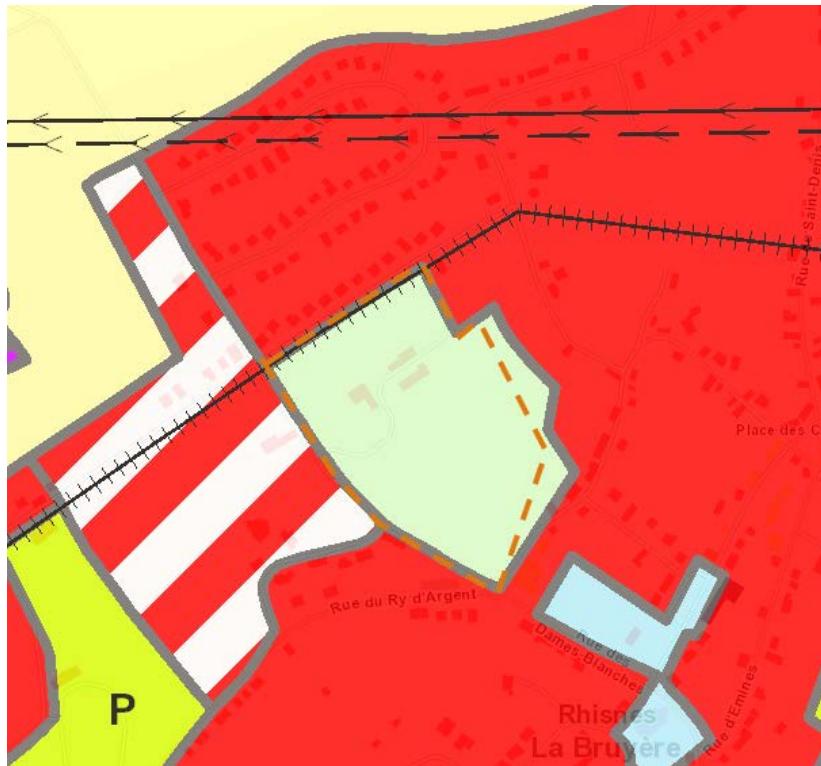
Bâtiment 1 : le projet se situe dans les anciennes dépendances du château (aujourd'hui disparu) du Parc de Dames Blanches.



- 1 Local polyvalent et logements intergénérationnels
- 2 Logements intergénérationnels pris en charge par le Plan Communal du Logement
- 3 Nouvelle Maison communale
- Espace polyvalent
- Zone de potager-verger
- Aire de jeux et pique-nique
- Espace d'accueil
- Zone humide
- Périmètre d'intervention ODR sur le Parc des Dames Blanches
- Périmètre d'intervention pour la nouvelle maison communale (Hors ODR)
- Entrées du site

Proposition de schéma d'aménagement du Parc des Dames Blanches sur base des travaux de la CLDR
(source : Aménagement sc)

STATUT AU PLAN DE SECTEUR



Le site est inscrit comme espace vert au plan de secteur. Les espaces verts font partie des affectations non destinées à l'urbanisation. L'article 37 du CWATUPE stipule que « *la zone d'espaces verts est destinée au maintien, à la protection et à la régénération du milieu naturel. Elle contribue à la formation du paysage ou constitue une transition végétale adéquate entre des zones dont les destinations sont incompatibles.* »

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Les bâtiments ainsi que le parc ont été acquis par la Commune.

TÂCHES À RÉALISER

- Procédure administrative :
 - Appel d'offre pour un marché de services (bureau d'étude ou architecte paysagiste)
 - Choix de l'auteur de projet
 - Réalisation du cahier spécial des charges et mise en adjudication
 - L'auteur de projet désigné propose un type de procédure pour passer les marchés et une répartition des travaux par lot
- Consultation des habitants pour réaliser l'avant-projet
- Réalisation des travaux
- Engagement d'un concierge-animateur
- Consultation des habitants deux ans après la mise en œuvre du projet pour évaluer la qualité

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Assurer le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input checked="" type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter-villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- Le projet vise à valoriser un bâtiment de valeur patrimoniale de la Commune,
- Le projet permet la valorisation des ressources rurales avec un programme d'éducation permanente dans un souci de développement durable, la Commune prévoit en outre l'engagement d'un concierge-animateur
- Le projet sera réalisé en concertation avec les habitants
- Le projet vise l'amélioration de l'offre socio-culturelle pour les habitants
- Les activités seront intéressantes pour tous les âges
- Le projet, qui prévoit un logement de fonction, est associé à un projet de logements intergénérationnels

INDICATEURS

Objectif	Indicateur	Source	Cible
Stimuler les activités intergénérationnelles	Nombre d'activités réalisées	Commune	À définir avec le futur concierge-animateur du parc en fonction du projet d'animation qui sera mis en place

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Le coût comprend l'aménagement d'un local polyvalent pour les habitants, de 3 logements intergénérationnels.

	Superficie brute	Description	Coût €
Rénovation de la structure		Rénovation lourde du bâtiment avec dalle pour un étage supérieur, percée de velux dans la toiture et hall d'entrée	350.000
Aménagement du local polyvalent	+/- 160 m ²	– Salle polyvalente – Cuisine – Bureau – Sanitaires	100.000
Logement 1	+/- 100 m ²	– 2 chambres – Living – Cuisine – Sanitaires	80.000
Logement 2	+/- 100 m ²	– 2 chambres – Living – Cuisine – Sanitaires	80.000
Logement 3	+/- 90 m ²	– 2 chambres – Living – Cuisine – Sanitaires	75.000
Logement 4	+/- 107 m ²	– 2 chambres – Living – Cuisine – Sanitaires	90.000
Chaudière		Chaudière	7.000
Total TVA et frais architectes exclus			782.000
Total TVA et frais architectes compris (+30%)			1.016.600

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- Développement rural

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- Commission Communale Consultative des Aînés (CCCA)

PROGRAMME DE RÉALISATION

Projet à réaliser parallèlement au déménagement de l'Administration communale.

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Vu l'échéance rapide de construction de la nouvelle Maison communale et du déménagement de l'Administration, il est important de viabiliser rapidement le parc dans un souci de sauvegarde du patrimoine naturel et du patrimoine architectural et pour la sécurité.

ETAT DU DOSSIER

Un auteur de projet a été désigné par la Commune pour réaliser sa nouvelle Maison communale. Les travaux sont prévus pour 2017.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Dès l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon, une demande de convention en DR sera introduite pour la réalisation des projets.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Baisse de la consommation d'énergie des ménages dans les nouveaux logements	Excellence énergétique

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Stimulation du secteur de la construction	Retombées positives sur l'économie communale par la réinjection de revenus issus de la construction dans les biens et les services offerts localement

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Création de milieux de cohabitation de plusieurs générations	Des échanges intergénérationnels entre les habitants, des gestes d'entraide ; des liens sociaux renforcés
Développement de logements accessibles aux ménages jeunes à faible revenu	Installation de ménages jeunes dans la commune, une représentation équilibrée de toutes les tranches d'âge
Développement de logements adaptés aux besoins des personnes âgées	Possibilité pour les personnes âgées de poursuivre leur vie dans la commune

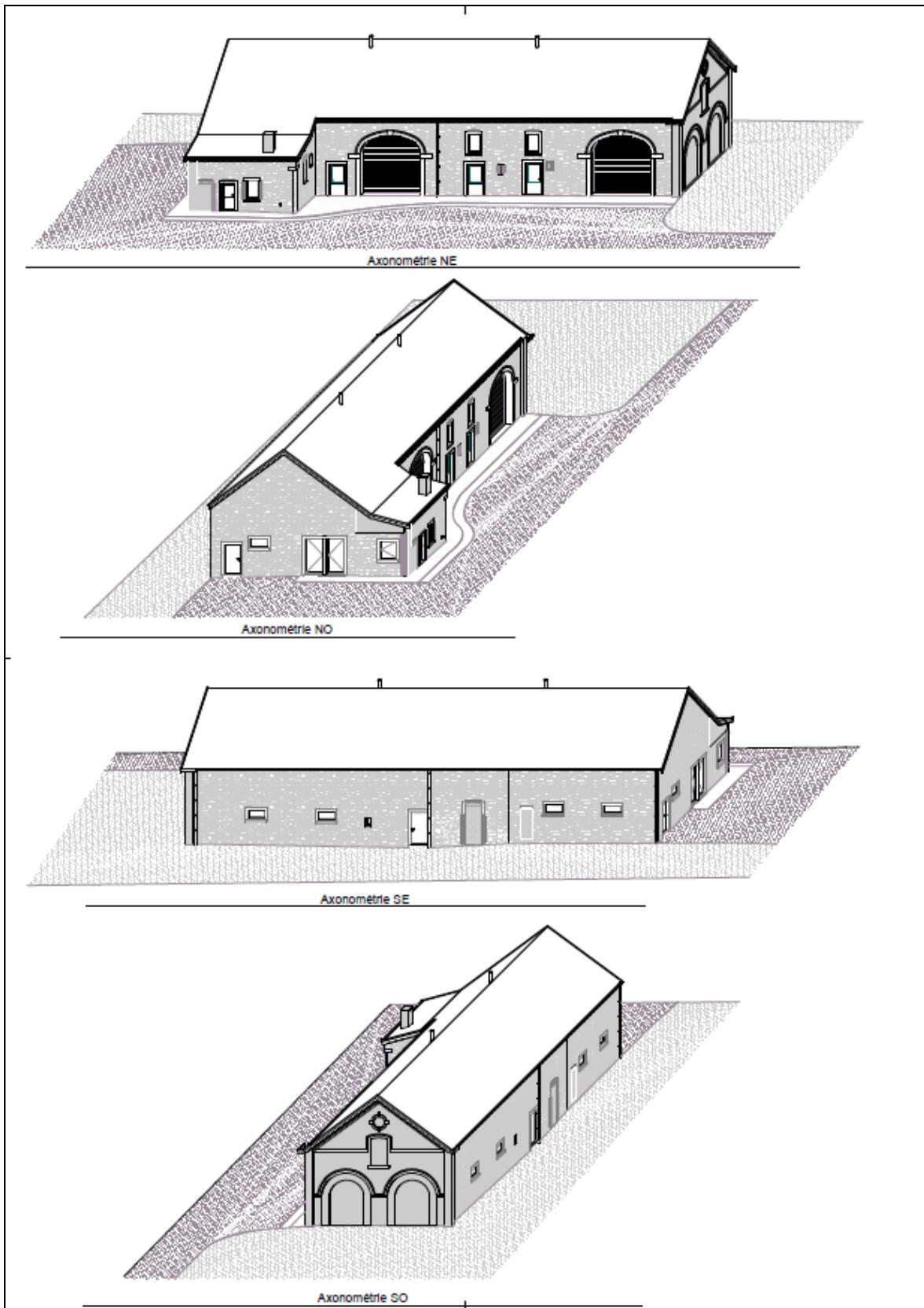
Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Diversité sociale et générationnelle de la population	Une vie communale, culturelle et associative plus riche qui intègre tous les membres de la société
Possibilité de développer de nouvelles activités dans le bâtiment rénové	Participation et implication des habitants dans la vie culturelle locale

ANNEXES

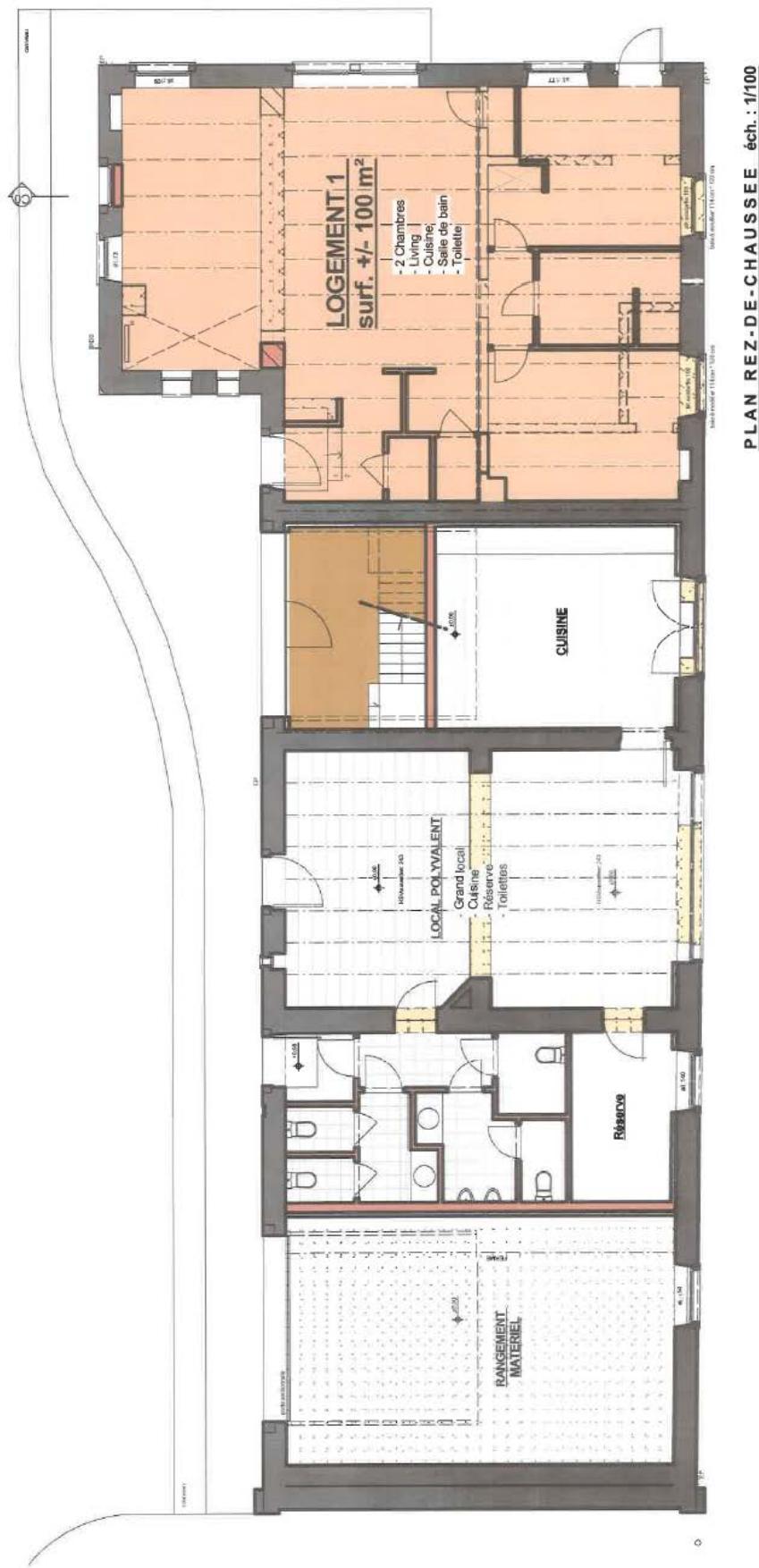


Façade avant de l'ancien garage qui devrait accueillir les logements et le local polyvalent

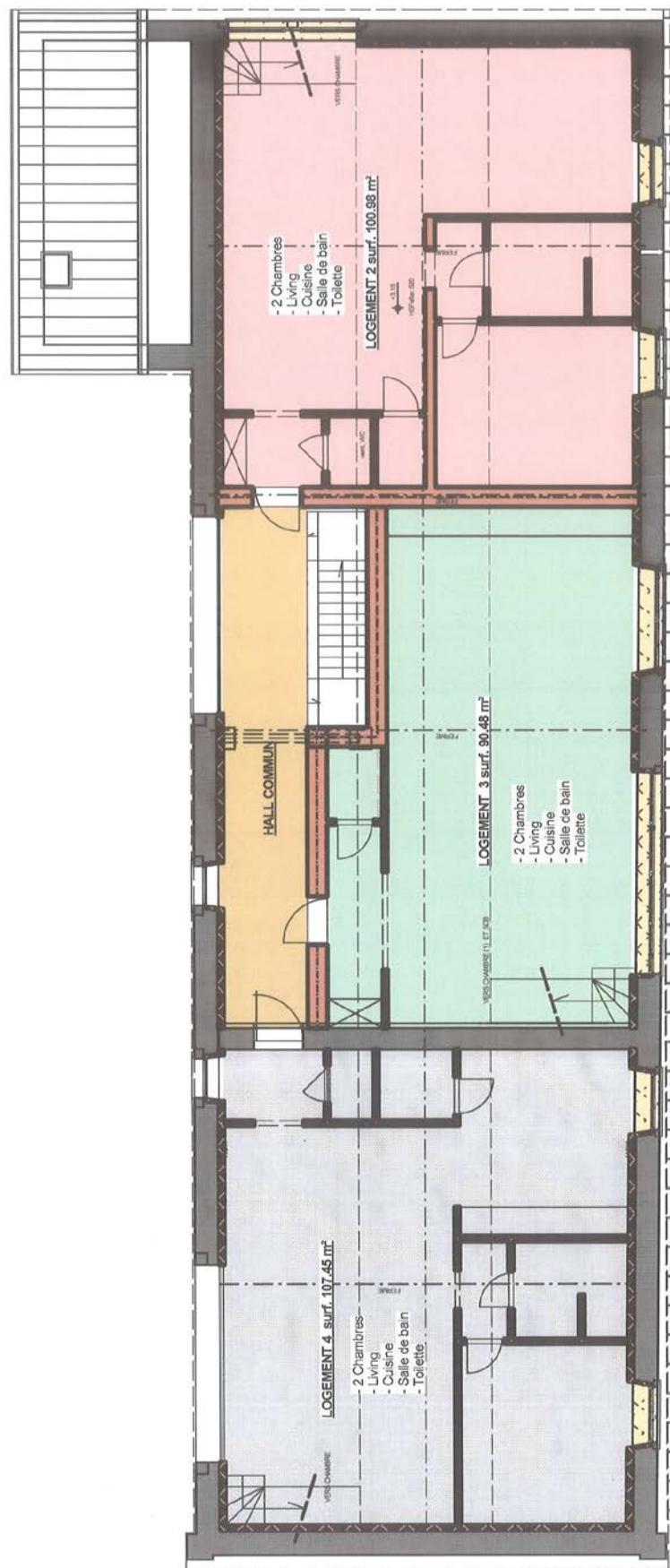


Vues 3D du bâtiment (source : BEP)

Proposition d'organisation pour le rez-de-chaussée



Proposition d'organisation pour le premier étage



PLAN ETAGE - 3 LOGEMENTS éch: 1/100

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à améliorer et renforcer les outils communaux de communication au moyen de panneaux à affichage numérique stratégiquement localisés et plus globalement au moyen des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Complémentairement à l'installation de ces panneaux, une application pour smartphone ou tablette pourrait être mise en place afin de renseigner en « un clic » les citoyens sur la vie et les activités communales.

Notons qu'il est également essentiel de renforcer les outils actuels existants et d'assurer leur mise à jour régulière.

De nombreuses communes utilisent aujourd'hui les panneaux électroniques afin de communiquer avec leur population. Notons que l'amélioration et le renforcement des outils communaux de communication est une fiche projet qui peut, en plus d'entretenir des liens étroits avec la plupart des fiches projets de l'ODR, servir à communiquer sur le PCDR lui-même et sur la mise en œuvre de fiches projets.

ORIGINE DE LA DEMANDE

Cette demande trouve ses sources à différentes étapes de l'ODR, elle émane par ailleurs d'acteurs variés :

- la Commission Locale de Développement Rural et de ses groupes de travail. Notons qu'une réunion plénière de cette commission a été consacrée à la thématique ;
- dans le diagnostic participatif et durant les consultations villageoises : population, jeunes, enfants, associations, personnel communal.

JUSTIFICATION DU PROJET

La consultation des associations a révélé l'intérêt des outils actuels, mais également le souhait d'amélioration de ceux-ci, notamment en ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication (panneaux réservés, facilité d'utilisation du site internet, liste à jour des associations, amélioration de la publicité pour la journée des associations, communication par sms etc.). De nombreux acteurs sont par ailleurs partie prenante d'une amélioration des outils de communication (associations, jeunes, population, etc.).

La CLDR s'est également interrogée sur le moyen de communiquer sur le PCDR, notamment sur la mise en œuvre concrète des projets. Certains projets du PCDR seront réalisés à long terme (au minimum 10 ans), dès lors, il est important, voire essentiel que tout un chacun puisse identifier les projets communaux prenant source dans l'ODR.

En effet, l'information des citoyens sur la vie politique et administrative de la commune est la base de la relation démocratique entre les élus et la population. Montrer que la commune œuvre pour le bien-être commun contribue au dépassement des intérêts individualisés. A l'heure de la démocratisation et de l'explosion des TIC, il est important que les communes puissent intégrer cette évolution dans la communication avec leurs citoyens et vis-à-vis de l'extérieur.

La Commune s'est dotée, de longue date, d'outils de communication que sont le bulletin communal et le site Web. La participation (notamment ODR) va également dans ce sens. Cependant, toute la population n'a pas accès à Internet depuis son domicile, il faut donc veiller à ne pas concentrer tous les moyens sur cette technologie.

La transmission d'information par les TIC peut par ailleurs constituer une plus-value en matière de développement durable :

- D'une manière générale, les TIC peuvent être une alternative aux supports classiques comme le papier, ce qui peut donc engendrer une réduction des consommations et des collectes. Concernant les panneaux et fonction du modèle de ceux-ci, l'impact énergétique peut être relativement limité.
- L'implantation de panneaux à affichage numérique peut devenir une source d'information qui servirait à toucher les citoyens ne consultant pas les outils actuels (site web, bulletin, toute boîte, etc.)
- Cela permettrait la diffusion d'informations qui concerneraient l'ensemble des acteurs de la commune (agenda communal, certaines décisions du Collège, message d'urgences, activités des associations, marchés, tourisme, manifestations locales, événements sportifs, etc.). Les panneaux reprendront les activités de chaque village de la commune, ce qui permettra aux habitants d'être informés des activités se déroulant dans les villages voisins et améliorera la cohésion sociale.
- La gouvernance sera améliorée par l'implication du nombre d'acteurs. La Commune reste cependant seule juge de l'opportunité de la diffusion des messages qui lui sont proposés, ainsi que de leur durée.

LOCALISATION

Pour les panneaux

La présente fiche vise à instaurer 1 panneau à affichage numérique LED dans chaque village de la commune, soit 7 panneaux au total. La localisation exacte de ces panneaux devra être précisée en fonction de plusieurs facteurs, notamment l'intégration paysagère, la visibilité, le statut au plan de secteur, etc. A priori, afin d'avoir la meilleure visibilité possible, les panneaux doivent être soit situés le long d'axes routiers fréquentés soit dans un lieu identitaire bénéficiant d'une fréquentation élevée, comme par exemple une place ou un cœur de village. Vu la particularité de la commune de la Bruyère qui est composée de plusieurs villages, la seconde option semble plus appropriée.

Pour les applications numériques

En plus d'être diffusée via les panneaux numériques, l'information est également véhiculée virtuellement à travers les canaux de communication en ligne. Dans ce cadre, une application destinée aux smartphones et tablettes serait hébergée en ligne et gérée depuis la Commune.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

A définir.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

L'implantation des panneaux de communication pourrait se faire le plus aisément sur voirie communale.

TÂCHES À RÉALISER

Concernant les panneaux :

- Localiser l'implantation la plus propice dans chaque village.
- Cibler le type de support désiré : aspect esthétique, fonctionnalité, affichage, etc.
- Lancer un appel d'offre aux entrepreneurs afin de comparer les différents devis.
- Choisir l'offre correspondant le mieux aux souhaits de la Commune (aspect esthétique, budget, conditions d'installation et d'entretien, etc.).
- Installation et mise en fonctionnement des panneaux par l'entrepreneur.
- Informer les parties prenantes des modalités d'utilisation des panneaux (au moyen d'une charte).
- Relai et diffusion de l'information par une personne ressource identifiée au sein de l'Administration communale.

Les conseils de la commune disposant d'un panneau numérique et les éléments à prendre en compte lors de la passation d'un marché public sont les suivants :

- Etre attentif à la législation en vigueur :
 - Circulaire ministérielle du 11 décembre 2013 (types de voiries interdits, placement, messages diffusés, luminosité, heures de fonctionnement, obligations diverses).
 - CWATUP : un permis d'urbanisme est imposé pour toute implantation d'installation fixe ancrée au sol (possibilité de dispense de permis en fonction des dimensions du panneau) ; Interdiction de placer un dispositif d'enseigne sur un bien immobilier classé, sur les voies touristiques désignées par l'exécutif, etc. ;
 - Imposition d'un permis de bâtir pour incorporation d'un dispositif d'enseigne sur un bâtiment
 - Toute occupation du domaine public routier régional doit faire l'objet d'une autorisation des services de la Région.
- Etre attentif à l'emplacement du panneau. Il est préférable de l'installer dans un lieu central fréquenté, comme une place de village, plutôt que le long d'une route. Outre la visibilité, le contrôle social permet d'éviter la dégradation du panneau. Les panneaux ne sont également pas soumis au risque de collision par un véhicule.
- Il est important qu'une seule personne centralise et diffuse l'information.
- Il faut être attentif au contrat de gestion effectué par la société au moment du passage du marché public.
- La publicité pour les commerces est régulée par la réglementation.

Concernant l'application smartphone :

A définir en fonction des capacités internes de la Commune à mettre en place ce genre d'outil.

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asséoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input checked="" type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont principalement rencontrés car les panneaux d'informations et l'application en ligne visent une meilleure diffusion de l'information sur le territoire de la commune. Cette communication renforce les liens entre les villages, entre la Commune et ses administrés, entre les associations et les citoyens, etc. Par son mode de gestion, elle favorise par ailleurs la gouvernance. L'axe 2 de l'ODR est également concerné, en effet, le projet permettrait à tout un chacun de communiquer sur ses activités, ce qui engendre une valorisation des ressources du territoire communal. Le projet joue également un rôle important dans l'axe 5 par la diffusion d'informations à caractère social et culturel. Une commune disposant d'un tel panneau a été contactée, le responsable signale que le panneau est très apprécié de la population, qui se plaint quand celui-ci ne fonctionne pas. Par ailleurs, de nombreuses demandes sont réalisées pour la publication d'annonces par les associations de la commune.

INDICATEURS

Objectif	Indicateur	Source	Cible
Offrir aux acteurs communaux des outils de communication TIC	Nombre de demandes pour la mise à disposition des panneaux pour les annonces	Commune	1 demande par semaine
Faciliter l'accès à l'information à travers les TIC	Indication du nombre de vues sur l'application smartphone Fréquence des mises à jour sur les panneaux et sur l'application	Webmaster Gestionnaire des outils informatiques de la commune	5 vues par jour

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Le coût des panneaux est variable selon les caractéristiques et le type de produit. Ces coûts seront précisés lors des devis demandés aux différents entrepreneurs.

Dans notre exemple, la commune disposant d'un panneau LED de 16 caractères sur 6 lignes nous a renseigné un coût d'environ 20.000€ par panneau. Il faut ajouter à cela les frais liés à la gestion par une personne ressource de l'Administration. Le montant sera précisé au stade des devis.

Le coût des panneaux peut être financé à hauteur de 80% par le développement rural. Par ailleurs, les 20% à charge de la Commune peuvent être amortis sur plusieurs années par l'imposition d'un droit d'utilisation.

	p.u.		Coût (€)
Panneau	20000	7 panneaux (1/village)	140.000
Création d'une application smartphone	3000	1	3.000
Total HTVA			143.000
Total TVAC (+21%)			173.030

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- Développement rural

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- Éventuellement le Syndicat d'Initiative
- Autres parties prenantes (associations, commerçants, etc.)

PROGRAMME DE RÉALISATION

Les sept panneaux Led seront placés en même temps, un phasage n'est donc pas nécessaire.

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- Les besoins communaux en matière de communication

ETAT DU DOSSIER

/

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

2017.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Meilleure circulation de l'information	Réduction du nombre d'impressions papier pour l'annonce d'événements

Pilier social, économique et culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Le renforcement de la communication est bénéfique en ce qui concerne l'annonce d'événements et activités (culturelles, sociales, etc.) aux citoyens par les acteurs directement concernés. Cette communication vise également à permettre aux citoyens de chaque village d'être tenus informés des événements et activités des villages voisins. Le renforcement de l'information sur les commerces (marché) et le tourisme contribue au développement de ces secteurs.	<ul style="list-style-type: none">- augmentation de la cohésion entre les villages- augmentation de la fréquentation de certains événements et activités par une meilleure information- retombées sur le commerce (marché), la culture, le tourisme- visibilité des projets induits par l'ODR

ANNEXES

Exemples de réalisation le long d'une route



Exemples de réalisation dans des lieux centraux



Aménager le parc communal des Dames Blanches

DESCRIPTION DU PROJET

L'Administration communale actuellement installée à la place communale, 6 à Rhisnes prévoit de déménager vers une nouvelle Maison communale située au centre du parc des Dames Blanches. Il s'agit d'une localisation proche du site actuel qui, par rapport à ce dernier, présente notamment l'avantage d'offrir des locaux de plus grande taille.

Le parc, d'une superficie de 5,20 ha, a été acquis par la Commune qui y prévoit la démolition de l'actuelle villa et la construction d'une nouvelle Administration communale. Des parkings ont également été prévus. Ce projet vise à aménager le parc des dames Blanches en un lieu de vie, de détente, de rencontres et d'apprentissage pour valoriser le caractère naturel évident du parc, qui est plébiscité par les habitants.



- | | | |
|----------|---|---|
| 1 | Local polyvalent et logements intergénérationnels | Ry d'Argent |
| 2 | Logements intergénérationnels pris en charge par le Plan Communal du Logement | Zone humide |
| 3 | Nouvelle Maison communale projetée | Accès véhicules |
| | Espace polyvalent | Sentier pédestre |
| | Zone de potager-verger | Périmètre d'intervention ODR sur le Parc des Dames Blanches |
| | Aire de jeux et pique-nique | Périmètre d'intervention pour la nouvelle maison communale (Hors ODR) |
| | Entrées du site | |
| | Espace d'accueil | |

Proposition de schéma d'aménagement du Parc des Dames Blanches sur base des travaux de la CLDR

(source : Aménagement sc)

Dans cette optique, plusieurs aménagements sont proposés :

- Maintien du caractère naturel du parc avec des mises en valeur.
- La création de **nouveaux cheminements** traversant le parc et créant un maillage invitera les habitants à parcourir le parc lors d'une balade. La présence de bancs permettra aux promeneurs d'y séjourner et de rencontrer éventuellement d'autres habitants. Un éclairage adapté assurera que l'espace reste accueillant et sécurisant en soirée. Les cheminements pourront être conçus de manière didactique, en intégrant des explications sur le milieu écologique, et mettre en valeur les 25 arbres remarquables. Ils seront également tracés pour respecter la valeur environnementale du milieu.
- La réalisation d'une **aire de jeux pour enfants** couplée à des **équipements de « street work out »** destinés aux jeunes et aux adultes permet d'améliorer l'infrastructure communale de plein air pour enfants, jeunes et adultes, mais favorise également les rencontres intergénérationnelles entre les différents usagers de l'équipement. En incitant à la pratique sportive, cet équipement plurifonctionnel participe également à la bonne santé des Bruyérois.
- Le projet vise à **mettre en valeur le Ry d'Argent** en réalisant un lagunage afin de développer la flore et la faune dans le parc. Ce projet contribue par ailleurs à la richesse paysagère de l'espace vert. Des cheminements le long du ruisseau ainsi que la rénovation du petit pont avec ses trois arches rendront ce cours d'eau accessibles aux visiteurs du parc de tous les âges et le transformeront en espace ludique pour jeunes et aînés.
- La **plantation d'un potager** pourrait contribuer à enrichir la diversité écologique du parc. Le maintien de ce jardin fruitier sera l'occasion de développer des projets pédagogiques et intergénérationnels (animés par un concierge ou un animateur, activité à concevoir en lien avec la fiche projet I.1.) qui intègrent des personnes de tous les âges. Les personnes aînées ayant une connaissance dans la culture, la récolte et la conservation de fruits pourront transmettre leur connaissance aux plus jeunes à travers des ateliers thématiques. Cet aspect du projet demande toutefois d'identifier préalablement des porteurs de l'activité qui assurent sa viabilité. Sa mise en œuvre dépend donc fortement de l'implication et de l'intérêt qu'y porteront les habitants de La Bruyère.
- Le projet prévoit, éventuellement, une **petite basse-cour pédagogique** liée au potager-verger, en complément de la ferme pédagogique de Beauffaux. Ceci vise à renouer le lien entre les habitants ayant adopté un mode de vie plutôt « citadin » et les racines rurales de la commune. Des enfants qui dans leur quotidien n'ont pas l'occasion d'être en contact avec les animaux et les activités de la ferme pourront y découvrir de manière ludique l'environnement et le fonctionnement traditionnel d'un petit domaine agricole. Animée par des personnes âgées, un concierge ou un animateur, la basse-cour pourra contribuer à la création de liens entre les générations et promouvoir la transmission de savoir des plus anciens vers les plus jeunes. Tout comme les potagers, la réalisation de ce projet dépend de la possibilité d'éveiller chez les habitants l'intérêt et la motivation nécessaires pour assurer la pérennité d'une telle activité.
- L'entrée piétonne du parc (en face de l'école) sera améliorée. L'espace polyvalent empierré situé à proximité de cette entrée, facilement accessible depuis le cœur du village et depuis l'école, accueille des activités temporaires nécessitant des équipements plus lourds type chapiteau (journée des associations etc.).

D'autres aménagements d'animation et de valorisation du parc sont nécessaires tels que la remise en état de **2 grilles** aux entrées du parc. L'implantation d'un kiosque ou l'éclairage des arbres remarquables peuvent être envisagés également.

Une collaboration pourrait avoir lieu avec le service Espaces verts (SPW, Département de la ruralité et des cours d'eau) pour financer certaines réalisations.

Une collaboration est envisagée avec la cellule de réinsertion de Namur. Dans ce cadre, des personnes en formation pour l'entretien des espaces verts peuvent venir travailler à l'entretien du parc. Du prêt de matériel d'entretien est également envisageable.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La proposition du projet émane du Collège communal, de la CLDR, des groupes de travail, et des consultations villageoises. En effet, dès le début des consultations, les habitants ont exprimé leur souhait de disposer de plus d'espaces verts pour les activités de plein air. Les enfants en particulier, se sont montrés très sensibles à cet aspect. Aires de jeu, équipements sportifs, potagers publics... ont été cités à plusieurs reprises.

JUSTIFICATION DU PROJET

Il a été difficile pour la Commune de trouver un espace adapté, notamment pour des raisons de contrôle social et pour des difficultés de mise en relation des différentes générations. Suite au projet de relocalisation de l'Administration communale, il est apparu que le parc des Dames Blanche était idéal pour un projet d'espace vert d'envergure de par sa situation dans le cœur du village de Rhisnes, accessible et proche des équipements communautaires, de par les projets prévus (Maison communale, logements intergénérationnels, local polyvalent). Dans ce cadre, la Commune a souhaité étudier avec la CLDR le projet de réaménagement du parc. Une visite de terrain et une réunion de travail ont été organisées pour ce projet.

Considérant que la nouvelle Maison communale est un projet phare pour La Bruyère, l'aménagement du parc de La Bruyère complète ce projet de déménagement. Il assure que le bâtiment s'intégrera dans un environnement accueillant, et dans un espace qui constitue un véritable atout pour la commune en termes d'infrastructures ludiques, d'espaces de détente et de diversité écologique. Il permet de répondre à plusieurs défis qui se présentent sur le territoire communal :

- le vieillissement de la population et le risque d'isolement de certaines personnes âgées,
- le manque d'infrastructures pour les enfants et pour les jeunes,
- la conservation de l'héritage rural de la commune.

Il représente une opportunité de développement du centre de La Bruyère, cohérente avec l'intention de développer le centre de Rhisnes.

A ce titre, le projet s'inscrit dans un panel d'actions d'aménagement du territoire étudiées par la Commune :

- I.1. Aménager quatre logements intergénérationnels et un local polyvalent au parc des Dames Blanches
- II.2. Aménager le cœur du village de Rhisnes et mettre en valeur le patrimoine local

Elle est à lier à la volonté de la Commune d'améliorer les équipements pour les habitants, avec les fiches-projets suivantes :

- I.14. Transformer le centre-culturel d'Emines en espace polyvalent
- II.1. Reconvertir l'ancienne Maison communale en maison multiservices
- III.5. Développer de petites infrastructures communautaires
- III.9. Aménager des lieux de production culturelle

Un volet important également et directement lié vise la protection de la Nature, avec notamment les fiches-projets suivantes :

- I.4. Engager un conseiller en environnement et en énergie au sein de l'Administration communale
- I.6. Mettre en place un Plan Communal de Développement de la Nature
- III. 12. Protéger les vallées du Houyoux et de la Mehaigne et leurs affluents

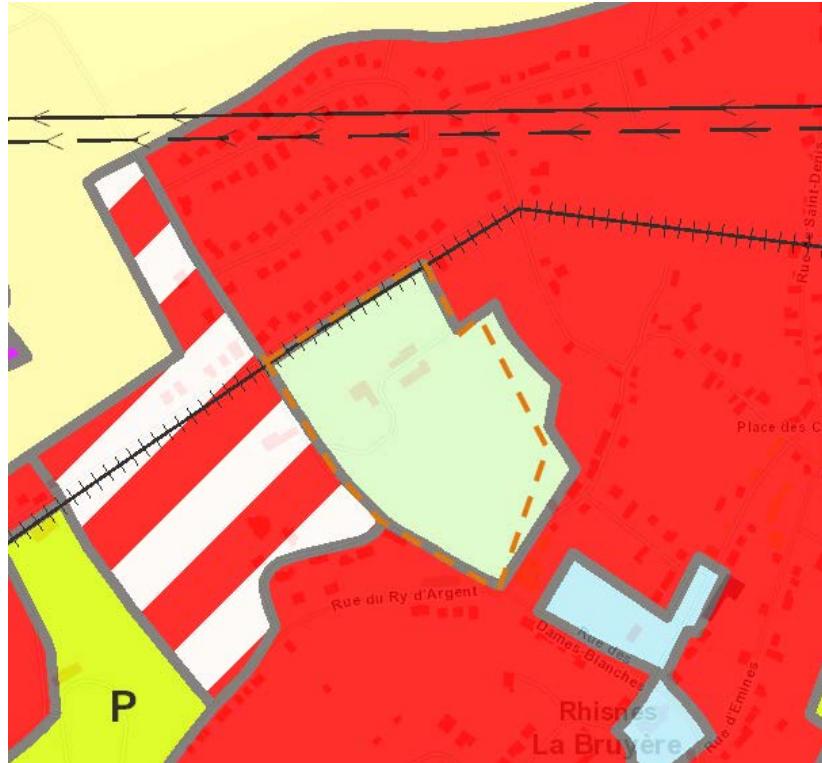
LOCALISATION

Le site considéré couvre une surface d'environ 5,2ha. Il est bordé :

- au sud-ouest, par la rue des Dames Blanches,
- au nord-ouest, par la rue des Chapelles,
- au nord-est, par des parcelles destinées à la construction,
- au sud-est, par la rue Derrière les Monts et l'arrière de maisons particulières.



STATUT AU PLAN DE SECTEUR



Le site est inscrit comme espace vert au plan de secteur. Les espaces verts font partie des affectations non destinées à l'urbanisation. L'article 37 du CWATUP stipule que « la zone d'espaces verts est destinée au maintien, à la protection et à la régénération du milieu naturel. Elle contribue à la formation du paysage ou constitue une transition végétale adéquate entre des zones dont les destinations sont incompatibles. »

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Les bâtiments ainsi que le parc ont été acquis par la Commune.

TÂCHES À RÉALISER

- Appel d'offre pour un marché de services (bureau d'étude ou architecte paysagiste)
- Choix de l'auteur de projet
- Réalisation du cahier spécial des charges et mise en adjudication
- Consultation des habitants en amont du projet
- Consultation des habitants deux ans après la mise en œuvre du projet pour évaluer la qualité
- Lancement du projet (publicité) à l'occasion de la journée de l'arbre ou de la journée des associations, visite par les écoles et les associations

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asséoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- L'implantation de la nouvelle Maison communale au sein d'un espace contribuera à démontrer son attachement aux ressources naturelles de la commune. Un bon aménagement du site qui facilite son accès, qui l'intègre dans un environnement attractif permettra d'offrir de meilleures conditions d'accueil des citoyens par l'Administration communale.
- Le réaménagement participe également à la valorisation du parc des Dames Blanches et au maintien de cet espace vert et de la flore et faune qu'il héberge. Cela contribuera à la qualité environnementale de la commune.
- La mise en valeur du site autour de la nouvelle Maison communale et l'amélioration des conditions d'accueil du citoyen constituent également une amélioration du service envers ce dernier.

INDICATEURS

Objectif	Indicateur	Source	Cible
Stimuler les activités intergénérationnelles	Nombre de projets intergénérationnels organisés dans le parc	Gestionnaire du projet	1 activité par saison
Favoriser les rencontres entre les générations	Nombre de participants au projet de potager-verger	Gestionnaire du projet	A définir en fonction de l'action réalisée
Communiquer sur l'héritage rural de la communal dans le parc de La Bruyère	Nombre de visiteurs de la petite basse-cour	Gestionnaire du projet	Participation de 3 écoles par an

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

	Superficie	Description	Coût
Aménagement léger et respectueux de l'environnement de l'ensemble du parc	33.000m ²	Entretien du parc 4 jardiniers/15 jours	30.000
Cheminements en dolomie	1.350m ²	1,5m de large sans bordure 15€/m ²	20.250
Zone humide paysagère avec lagunage	60EH	Pour habitants et usage maison communale 6000€/5EH	72.000
Aire de jeux et de street workout	2.000 m ²		80.000
Potager - verger	4.000 m ²	Plantation d'un cordon d'arbres palissés (260m – un arbre tous les 1,2m) : 220 sujets – 160€/sujet Aménagement jardin (terre arable + sentiers en dolomie : 10€/m ²)	35.200 40.000
Aire empierrée pour événements ponctuels avec point eau et électricité	2.000 m ²	Sous-fondation + revêtement 15 €/m ² Forfait point d'eau	30.000 10.000
Aménagement de la cour	2.000 m ²	80€/m ² Macadam et filets d'eau en pavés	160.000
Petit mobilier (luminaire, bancs, poubelles)		10 luminaires (4000€/p) 10 bancs (1100€/p) 10 poubelles (900 €/p)	40.000 11.000 9.000
Pont au-dessus du Ry d'Argent		Forfait petit ouvrage d'art	15.000
Réfection des deux grilles d'entrée		Rénovation grille rue des Dames Blanches (sablage, peinture, etc.) Remplacement grille rue des chapelles	5.000 8.000
Total hors TVA et frais architectes			565.450
Total TVA et frais architectes, géomètres, etc. compris (+30%)			735.085

Une partie du projet peut être financée par la Direction des Espaces verts (SPW, Département de la ruralité et des cours d'eau).

Les éléments éligibles au financement par les Espaces verts sont les suivants :

- Zone humide si vocation paysagère (y compris un ponton)
- Cheminement piétons (même s'ils mènent à une plaine de jeux)
- Eclairage (sécurité, pas de mise en valeur)
- Plantations pérennes (y compris sur le parking et le verger)
- Engazonnement
- Mobilier urbain (poubelles, bancs)
- Remblais des terres
- Plots de sécurité pour délimiter les endroits piétonniers et bordures
- Grilles du parc (si pas trop élevé par rapport au budget global)
- Mur d'enceinte si petites réparations (pas d'entretien)
- Panneau d'information aux entrées du parc
- Période de garantie des plantations (2 ans, entretiens doivent être effectués par l'entrepreneur qui les a réalisés)

Pour ces réalisations, un financement de 65% est possible TVAC.

Concernant la procédure à suivre, le financement suppose l'accord de principe du Ministre sur base du cahier des charges. Les documents requis sont les suivants : clauses techniques, clauses administratives, météo, délibération du Conseil communal, accord pour le permis d'urbanisme, désignation d'un coordinateur sécurité et santé, plans...

Les paiements sont faits sur base de factures, des travaux en régie par le personnel communal ne sont pas éligibles.

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- Développement rural
- Espaces verts
- Infrasports

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- CLDR
- CCCA
- CCATM

PROGRAMME DE RÉALISATION

Projet à réaliser parallèlement au déménagement de l'Administration communale.

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- Construction de la nouvelle Maison communale
- Avancement de la fiche projet I.1.
- Construction de nouveaux logements prévus dans l'ancrage communal
- Accessibilité pour modes doux à la nouvelle Maison communale

ETAT DU DOSSIER

La Commune a désigné un auteur de projet pour réaliser sa nouvelle Maison communale. Les travaux sont prévus en 2017. Le projet a été étudié en CLDR. Ce travail participatif a abouti à une première programmation traduite dans le schéma d'aménagement.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

- 2016 : Demande auprès du développement rural
- 2017 : Appel d'offre et choix de l'auteur de projet
- 2018 : Réalisation du cahier spécial des charges et lancement des travaux

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Maintien d'un espace vert accueillant, d'une végétation diversifiée et d'un paysage attractif	Fréquentation du parc par le public

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Renforcement de la chalandise du centre de Rhisnes	Plus grande fréquentation des commerces et service du centre de Rhisnes

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Création d'un lieu de socialisation qui favorise les rencontres et l'investissement de l'espace public par les habitants	Développement de cohésion sociale et de liens entre habitants grâce à la présence de nouveaux équipements de rencontre
Amélioration d'un espace de loisir pour les enfants et les jeunes grâce à une nouvelle plaine de jeu et au maillage de cheminements	Investissement des espaces de loisir et de détente par les jeunes ; cela renforce le caractère intergénérationnel du parc.

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Développement d'un lieu d'activité culturelle	Davantage d'activités organisées dans le parc qui contribuent à dynamiser la vie culturelle à La Bruyère
Valorisation d'un espace vert au cœur du village de Rhisnes	Conscientisation des habitants de La Bruyère à la valeur du patrimoine naturel et bâti de la commune.
Vitalisation du patrimoine rural de la commune de La Bruyère par la création d'un potager-verger au cœur du village de Rhisnes	Conscientisation des habitants de La Bruyère à la valeur du patrimoine rural.

ANNEXES

Reportage photo du parc des Dames Blanches



Ruisseau traversant le parc



Espace du parc réservé aux manifestations communales, telle que la journée de l'arbre et de la nature



Emplacement prévu pour le potager-verger



Projet pour la nouvelle Administration communale (source : Up architecture & conception)

DESCRIPTION DU PROJET

Cette fiche projet concerne l'engagement d'un conseiller en environnement et en énergie au sein de l'Administration communale de La Bruyère.

Celui-ci est une personne de contact et d'information pour la population sur toutes les questions relatives à la protection de l'environnement au sens large. Le conseiller assume un rôle d'impulsion dans la commune, son rôle et ses champs d'actions sont les suivants :

- a) coordonner les diverses planifications environnementales mises en place au sein de la commune, en ce compris l'agenda 21 local (démarche dynamisant le développement durable incluant les trois piliers économique, social et environnemental), le suivi de la mise en œuvre du PCDR, la mise en œuvre du PCDN ;
- b) gérer les dossiers environnementaux en cours dans la commune et constituer un relais dans leur gestion transversale ;
- c) créer un dialogue avec la population en vue d'assurer la promotion et la mise en œuvre de toute mesure favorable à l'environnement ;
- d) pour la Commune, cette personne doit également intégrer les questions relatives à l'énergie (conseil aux citoyens, suivi de consommation d'énergie des bâtiments communaux, ...).

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est apparue assez naturellement au cours du processus de l'ODR. En effet, le terme de conseiller en environnement revenait régulièrement concernant les porteurs de projets potentiels des différentes fiches. La demande trouve donc ses origines dans le processus participatif, la CLDR, les groupes de travail et les consultations villageoises.

JUSTIFICATION DU PROJET

Les Communes doivent assumer un rôle de première ligne en matière de protection de l'environnement. A ce titre, elles sont à même d'exercer un effet de levier en faveur de l'environnement et du développement durable, en assurant notamment un rôle de première information quant aux gestes quotidiens à adopter pour préserver l'environnement et quant aux aides disponibles (primes,...) pour les particuliers. Ce rôle est celui du conseiller en environnement.

Le conseiller en environnement étant responsable des diverses planifications environnementales mises en place au sein de la commune, son engagement s'inscrit pleinement dans une démarche d'agenda 21 local.

Par ses fonctions, il est pressenti comme porteur et comme acteur des projets inscrits dans le PCDR ayant trait à l'environnement :

- I.6. Mettre en place un Plan Communal de Développement de la Nature
- I.9. Promouvoir le marché local et les produits locaux
- I.12. Promouvoir des alternatives en termes de mobilité (information et communication)
- II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes
- II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse
- III.1. Préserver les anciennes carrières reconnues comme Sites de Grand Intérêt Biologique
- III.7. Compléter le maillage inter-villages pour les cyclistes et les piétons
- III.12. Protéger les vallées du Houyoux et de la Mehaigne et leurs affluents

Dans la mesure où ces projets sont envisagés selon des périodicités différentes, qui demandent du temps et un suivi régulier, qu'ils permettent à la Commune de réaliser des économies d'énergie, il est important qu'un employé soit en charge des thématiques environnementales et énergétiques sur la commune.

Les missions qu'effectuerait le conseiller en environnement seront donc nombreuses et variées, nous renvoyons aux détails des fiches citées ci-dessus.

En plus d'être un porteur pour de futurs projets, le conseiller en environnement et en énergie pourra coordonner ou venir en soutien aux projets et initiatives existants en matière d'environnement et énergie sur la commune, notamment pour l'organisation de la journée de l'arbre ou encore être l'interlocuteur privilégié de certains acteurs actifs en matière d'environnement (par exemple les contrats de rivière, etc.).

LOCALISATION

Administration communale.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans application

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans application

TÂCHES À RÉALISER

- Prévoir l'engagement d'un nouvel employé dans le budget communal (éventuellement introduire le formulaire de demande d'aide APE auprès de la DGO6, la présente fiche peut être intégrée à la demande afin de renforcer celle-ci)
- S'accorder sur les missions qui seront confiées au conseiller et sur le type de profil recherché et diffuser une offre d'emploi
- Procédure d'engagement classique

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asséoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Le conseiller en environnement et en énergie se situe à la croisée de tous les piliers du développement durable : social, économique et principalement environnemental. L'ensemble des objectifs opérationnels de l'axe 1 : « Gouvernance » est concerné par cette fiche projet. L'axe 2 est concerné car le rôle du conseiller est de veiller à agir sur la planification environnementale de la commune, planification qui vise à préserver et conserver les ressources naturelles du territoire. Celles-ci pourront par la suite faire l'objet d'une valorisation et d'un développement. Les axes 3 et 5 visent principalement la qualité environnementale du territoire, qui constitue une des clés du bien-être des citoyens de la commune.

INDICATEURS

Les indicateurs pouvant être utilisés pour mesurer le degré d'aboutissement du travail du conseiller en environnement et en énergie sont principalement des indicateurs de réalisation, qui mesurent la mise en œuvre d'un projet. Ces indicateurs correspondent à chaque étape du programme de réalisation, par exemple la finalisation de l'avant-projet du PCDN ou encore sa signature, la date des conventions pour les fiches-projets du PCDR etc.

Les indicateurs qui seront utilisés sont donc définis lors de l'élaboration de ces différents documents.

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Rémunération pour un employé équivalent temps plein, la rétribution sera variable en fonction du grade académique de l'employé. Le coût global peut être estimé entre 50.000 et 70.000€/an.

Notons que l'engagement du conseiller en environnement pourra par ailleurs apporter de précieux conseils à la Commune qui permettront des retours indirects.

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- Région

Des subventions existaient pour l'engagement ou le maintien d'un conseiller en environnement. Cependant, en raison des disponibilités budgétaires limitées, l'accès à cette subvention ne permet plus, depuis janvier 2012, d'accepter de nouvelles communes. D'autres possibilités de subsides sont cependant possibles, en effet, le Gouvernement wallon a décidé de subventionner un certain nombre de projets dans le cadre du dispositif d'Aide à la Promotion de l'emploi (A.P.E).

L'Aide à la Promotion de l'Emploi concerne l'engagement d'un travailleur inoccupé inscrit auprès du Forem. Elle consiste à octroyer sous la forme de points, une aide annuelle visant à subsidier partiellement la rémunération de travailleurs, une réduction importante des cotisations patronales de sécurité sociale (sauf en secteur marchand) et une indexation automatique du montant de la subvention selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation. La valeur indexée d'un point est fixée en 2015 à 2.988,77 euros. La commune peut bénéficier d'un subside de 2 à 12 points par an et par travailleur engagé (le nombre de points dépendant principalement de la durée d'inactivité de l'employé et du niveau d'étude de celui-ci).

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune

PROGRAMME DE RÉALISATION

Comme décrit, le conseiller en environnement peut être un porteur pour la mise en œuvre des projets dans le cadre du PCDR. Il devrait donc être engagé au plus vite afin de pouvoir être impliqué dès le début dans le processus d'activation des fiches projet.

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

L'engagement d'un conseiller en environnement et en énergie est prioritaire. Il sera en effet chargé du suivi de la mise en œuvre du PCDR.

De plus, la réalisation de nombreux projets en dépend directement :

- I.6. Mettre en place un Plan Communal de Développement de la Nature
- I.9. Promouvoir le marché local et les produits locaux
- I.12. Promouvoir des alternatives en termes de mobilité (information et communication)
- II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes
- II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse
- III.1. Préserver les anciennes carrières reconnues comme Sites de Grand Intérêt Biologique
- III.7. Compléter le maillage inter-villages pour les cyclistes et les piétons
- III.12. Protéger les vallées du Houyoux et de la Mehaigne et leurs affluents

ETAT DU DOSSIER

Plusieurs stagiaires ont auparavant pris en charges des tâches d'éco-conseiller.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

2016 : engagement du conseiller en environnement et en énergie

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le conseiller en environnement et en énergie serait porteur de nombreux projets sur la commune. S'intégrant dans une démarche d'agenda 21 local, ses missions concerneront principalement l'environnement mais également les liens entretenus entre celui-ci, les activités économiques, sociales et culturelles.

Les projets du PCDR que le conseiller en environnement pourrait porter peuvent être catégorisés en fonction des piliers du développement durable

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Mise en place du plan communal de développement de la nature	Gestion effective de la nature du territoire communal par les acteurs grâce à leur implication et sensibilisation
Soutien aux projets existants	Amélioration qualitative et quantitative des écosystèmes
Promotion des alternatives en termes de mobilité (information et communication)	Freiner la diminution des espèces et des habitats naturels
Protection et gestion des vallées du Houyoux et de la Mehaigne	
Travail sur l'aménagement des axes modes doux	
Initiation d'un programme d'action en matière de développement durable	
Préservation des anciennes carrières reconnues comme Sites de Grand Intérêt Biologique	

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Promotion du marché local et des produits locaux	Développement de l'économie locale

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Fédération des différents acteurs autour de la thématique environnementale. Cette fédération peut passer par des actions de sensibilisation comme par exemple la journée de l'arbre.	Liens renforcés entre les habitants, identification avec la commune

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
/	/

DESCRIPTION DU PROJET

Le Pédibus ou Vélobus est un **mode de déplacement en commun**, à pied ou à vélo, avec des horaires de passage fixes sur un trajet déterminé et encadré par des adultes. Il permet à un petit groupe d'enfants d'effectuer le trajet de leur domicile à l'école en toute sécurité et gratuitement, sans faire appel à la voiture des parents. Pour ceci, des accompagnateurs adultes bénévoles encadrent, à pied ou à vélo, les enfants jusqu'à l'école, en suivant un itinéraire précis.

Comme pour une ligne de bus, les enfants rejoignent des points d'arrêts situés le plus près de leur domicile, en respectant des horaires de passage déterminés. Selon le lieu de résidence des élèves, plusieurs lignes peuvent être créées pour une même école, afin de permettre aux élèves vivant dans les différentes parties de La Bruyère de bénéficier d'une ligne qui passe non loin de leur maison.

Le Pédibus / Vélobus intergénérationnel présente la particularité d'être conduit par des personnes âgées : les accompagnateurs bénévoles sont des grands-parents ou des personnes retraitées voulant se dédier à une activité d'intérêt commun tout en nouant un lien avec des générations plus jeunes.

A pied, le temps de parcours d'une ligne devrait se situer entre 15 et 20 minutes (y compris les temps d'arrêt), ce qui représente environ 1 kilomètre. A vélo, la ligne est construite sur le même principe, pour des trajets un peu plus longs (en moyenne moins de 3 km). Dans un premier temps, le projet pourrait être réalisé avec une seule école qui servira ensuite d'exemple de mise en place d'un pédibus/vélobus pour d'autres établissements.

Le projet vise en premier lieu à **offrir une alternative à la voiture pour les déplacements domicile-école**. Or, lorsqu'un Pédibus ou Vélobus a été mis en place, plusieurs autres activités peuvent se greffer sur ce projet :

- des actions complémentaires autour de l'environnement, l'écologie ou la santé ;
- la généralisation du brevet cycliste à toutes les écoles de l'entité ;
- des évènements de rencontre et d'échange, afin de faire connaître le projet auprès de nouvelles écoles et parents ;
- des activités pour renforcer le sentiment d'appartenance des groupes Pédibus/Vélobus : création d'un logo par chaque groupe, distribution de diplômes aux enfants participants, reportage photo réalisé par les enfants ... ;
- les déplacements peuvent être enrichis par des chansons, des explications culturelles ou citoyennes afin de soutenir le caractère convivial des trajets et afin de stimuler l'échange entre les enfants et l'accompagnateur ;
- des lignes de Pédibus ou de Vélobus complémentaires pourraient accompagner les enfants pour se rendre aux activités extra-scolaires.

Un test de pédibus a déjà eu lieu à Meux et a permis de montrer la faisabilité du projet. Dans le cas du vélobus, il convient de généraliser le brevet du cycliste à toutes les écoles de la commune afin de permettre à tous les élèves d'utiliser ce mode de transport.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La proposition émane des consultations villageoises, des consultations des enfants et des jeunes et du groupe de travail Mobilité. Elle a été plébiscitée par la CLDR.

JUSTIFICATION DU PROJET

Lors du diagnostic participatif, les habitants de La Bruyère ont, par ailleurs, souligné que les enfants sont particulièrement sensibles à la possibilité de circuler en sécurité, notamment à vélo. Ce sont eux qui voient le plus négativement la prédominance de la voiture dans les espaces publics et ils sont le plus concernés par des problèmes de sécurité, notamment aux abords d'écoles.

En effet, la prédominance de la voiture pose de nombreuses questions à La Bruyère en termes de sécurité routière, de nuisances sonores, de pollution de l'air... Une grande partie du trafic routier aux heures de pointe se compose de parents d'élèves qui conduisent leurs enfants à l'école en voiture. Or, les distances domicile-école étant souvent courtes, ces trajets pourraient facilement s'effectuer à pied ou à vélo. Il est intéressant de noter que 67% des enfants scolarisés à La Bruyère habitent la commune, et 80% des enfants de La Bruyère sont scolarisés sur place. Une grande partie des enfants habitent donc à proximité de leur école. Ce constat indique un potentiel important pour le projet de Pédibus et Vélobus dont la mise en place représente de nombreux atouts. Il permet de :

- Diminuer le nombre de voitures aux abords des écoles, ce qui implique une amélioration de la sécurité routière et une diminution de la congestion automobile
- Réduire les émissions de CO₂ générées par les voitures : en effet, les petites distances effectuées en voiture sont particulièrement polluantes considérant qu'un moteur froid consomme 10 à 15 fois plus qu'un moteur chaud
- Favoriser l'interaction, notamment intergénérationnelle entre les habitants de la commune et dynamiser la vie de quartier
- Inciter à l'activité physique, prévenir l'obésité, et contribuer ainsi à une meilleure santé des enfants
- Orienter le comportement des enfants en matière de mobilité lorsqu'ils seront jeunes et adultes : la participation au pédibus apprend l'autonomie lors des déplacements et sensibilise les enfants à la mobilité durable et à la sécurité routière
- Un trafic plus calme contribue à la convivialité et facilite les rencontres des habitants de la commune dans l'espace public.

Ce projet rejoint une série d'initiatives mises en place par le PCDR en faveur des modes doux :

- I.7. Aménager le cœur de village de Meux et mettre en valeur le patrimoine local
- I.11. Mener une réflexion stratégique pour le réaménagement des quartiers de gare de Rhisnes et Bovesse
- I.12. Promouvoir les alternatives en termes de mobilité (information et communication)
- I.13. Baliser les chemins de promenade inventoriés dans la Commune
- II.2. Aménager le cœur du village de Rhisnes et mettre en valeur le patrimoine local
- II.3. Aménager le cœur du village de Villers-lez-Heest et mettre en valeur le paysage local
- II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes
- II.8. Restructurer le cœur du village d'Emines
- III.1. Aménager le cœur du village de Saint-Denis et mettre en valeur le patrimoine local
- III.2. Aménager le cœur du village de Warisoulx et mettre en valeur le patrimoine local
- III.3. Aménager le quartier de la gare de Bovesse
- III.4. Aménager le quartier de la gare de Rhisnes
- III.7. Compléter le maillage inter-villages pour les cyclistes et les piétons

La création d'un service action jeunesse et intergénérationnelle en mars 2012 témoigne par ailleurs de la volonté de la Commune de promouvoir les rencontres et l'échange entre les générations.

Pour rappel, le projet a déjà été testé à Meux. Cette expérience est un atout pour une mise en œuvre rapide.

LOCALISATION



8 établissements scolaires sont présents sur le territoire de la commune :

- **6 écoles maternelles et primaires communales mixtes :**
 - o Ecole communale de Warisoulx
 - o Ecole communale, « le Ry d'Argent », à Rhisnes,
 - o Ecole communale de Bovesse,
 - o Ecole communale de Meux,
 - o Ecole communale de Saint-Denis, avec projet sportif,
 - o Ecole communale d'Emines.
- **2 écoles libres maternelles et primaires mixtes**
 - o Ecole Sainte-Elisabeth, à Rhisnes, avec programme d'immersion en néerlandais,
 - o Ecole Notre-Dame-de-Beauraing, à Meux.

Les itinéraires des Pédibus et des Vélobus sont à définir en fonction du lieu de résidence des élèves, sachant que le trajet d'un pédibus ne devrait pas être supérieur à 1km et celui d'un Vélobus à 3km. Les lignes doivent être directes, sécurisées et concerner un maximum d'enfants.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet.

TÂCHES À RÉALISER

- Réunion des porteurs du projet :
 - o Ecoles
 - o Parents d'élèves et associations de parents d'élèves
 - o Accompagnateurs potentiels (Conseil Consultatif Communal des Aînés)
 - o CLDR
 - o Éventuellement un acteur associatif chargé de la gestion du projet
- Démarrer par une phase « test » dans un ou plusieurs villages de la commune. Rhisnes ou Meux semblent de bons candidats car il y a deux écoles dans chaque village (une communale et une libre).
- Campagne d'information ciblée sur les élèves, les parents et les enseignants
- Réalisation d'une enquête sur la mobilité et les habitudes de déplacement des élèves
- Charte d'engagement à signer par les élèves et par les accompagnateurs
- Conception des itinéraires des différentes lignes ainsi que des horaires de passage, en mettant l'accent sur la sécurité
- Mise en route des Péribus / Vélobus intergénérationnel

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Assurer le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- Avant la mise en place des Pédibus / Vélobus une campagne d'information et de communication permettra à la Commune de mettre en avant sa volonté de développer la mobilité durable et sensibilisera en même temps les citoyens à ce sujet.
- La réduction de la circulation de véhicules contribuera à améliorer la qualité de l'air dans la commune et permettra de diminuer le nombre d'accidents routiers.
- Les Pédibus / Vélobus visent par définition à permettre un accès sécurisé aux écoles et ce en utilisant des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.
- Le projet offre un nouveau moyen de transport en commun aux enfants et élargit l'offre actuelle en la matière.
- Les explications de l'accompagnateur aîné qui viendront éventuellement enrichir le pédibus sensibiliseront les enfants au patrimoine de la commune, et contribueront à créer des liens entre les générations.

INDICATEURS

Objectif	Indicateur	Source	Cible
Offrir le Pédibus / Vélobus comme véritable alternative au plus grand nombre d'enfants et de parents possibles	Nombre d'écoles participantes	Commune	8 écoles (toutes les écoles de la commune)
Augmenter la part des déplacements domicile-école effectués à pied et à vélo	Nombre d'enfants participants	Guide du pédibus/vélobus Ecole	Dans un premier temps : 20 enfants par école

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Ce projet ne génère qu'un faible coût considérant que l'essentiel des ressources mobilisées sont humaines et bénévoles. Il est toutefois important de mettre à disposition des porteurs du projet le matériel nécessaire pour le mener à bien :

	Quantité	Prix unitaire	Coût
Chasubles	200 (25 par école)	10€ (des chasubles sont également disponibles à la Commune)	2.000€
Budget communication (création de matériel d'information, impression d'affiches, flyers explicatifs, cartes, ...)	Budget à prévoir sur trois ans	1.000€/an	3.000€
Auvent	8 (1 par école)	450€	3.600€
Signalisation d'un arrêt vélobus/pédibus	24 (4 arrêts par village avec une école communale)	300€	7.200€
Total HTVA			15.800€
Total TVAC (+21%)			19.118€



Parking vélo couvert du type auvent.

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- Appels à projet éventuels

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- Ecoles, association des parents
- CLDR
- CCCA

PROGRAMME DE RÉALISATION

La mise en place des pédibus / vélobus se décline en plusieurs étapes :

- 1) Créer la **structure** nécessaire pour la mise en place du projet à travers la mobilisation des acteurs (écoles, parents, accompagnateurs)
- 2) Identifier la **faisabilité** du projet dans un cadre concret
 - Mener une enquête mobilité
 - Elaborer les lignes et organiser l'accompagnement
- 3) **Lancer et pérenniser** le dispositif

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- L'identification d'un porteur du projet est nécessaire pour assurer sa pérennité et pour permettre la communication entre les différents acteurs concernés. Les porteurs du projet sont potentiellement
 - le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA),
 - la CLDR,
 - les directions d'écoles,
 - les associations de parents.
- L'analyse de la situation de départ est indispensable afin d'assurer que tous les préalables à la mise en œuvre d'un pédibus sont présents (sécurité du parcours, sécurité aux abords des écoles, temps de trajets, etc)

- Considérant qu'il s'agit d'un projet qui a lieu dans le cadre scolaire, le planning doit s'accorder avec le rythme des écoles : le projet pourrait être conçu avant les vacances d'été afin d'être opérationnel dès la rentrée.

ETAT DU DOSSIER

Le projet a fait l'objet de plusieurs consultations spécifiques sur la mobilité avec les jeunes. La réflexion est en cours à la CLDR.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Mobilisation des acteurs : dès la rentrée scolaire 2016

Etude de faisabilité du projet : printemps 2017

Lancement du projet : rentrée scolaire 2017

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Réductions des déplacements avec des véhicules émetteurs de CO ₂	Meilleure qualité de l'air
Promotion des modes de déplacement durables auprès des jeunes générations	Sensibilisation des citoyens au sujet de la mobilité durable ce qui affectera leur choix de mode de transport pour d'autres trajets du quotidien

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
/	/

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Promotion des modes de déplacement gratuits et accessibles à tous	Participation des enfants
Développement de liens intergénérationnels entre les élèves et les accompagnateurs du Pédibus / Vélobus	Des échanges et des liens plus forts entre les habitants de la commune et entre les générations
Rencontre entre les habitants de la commune dans le cadre de la gestion du projet	
Sécurité routière accrue ce qui concerne notamment les usagers des modes doux	Moins d'accidents, mobilité facilitée

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Sensibilisation des jeunes générations au patrimoine naturel et culturel de la commune	Intérêt et investissement accru des habitants pour leur commune.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en la mise en place d'un plan communal de développement de la nature (PCDN) sur l'ensemble du territoire de la commune de La Bruyère.

Le PCDN est un outil proposé aux communes pour organiser de façon durable la prise en compte de la nature sur leur territoire en tenant compte du développement économique et social. Le PCDN vise à maintenir, à développer ou à restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux (Administration, propriétaires privés, agriculteurs, gestionnaires des cours d'eau, population etc.) après avoir réalisé un diagnostic du réseau écologique et dégagé une vision conjointe de la nature et de son avenir au niveau local.

L'objectif central d'un PCDN est bien entendu de répondre à un constat : la diminution des espèces et des habitats naturels. Pour cela, il faut tenter d'évoluer vers une prise en compte de la nature sur l'ensemble du territoire communal, dans les différents milieux (pas seulement les plus riches en biodiversité), par les différents acteurs. Chaque PCDN contient au moins deux piliers pour mettre en œuvre cette évolution locale :

- La réalisation de projets
- La sensibilisation continue de l'ensemble de la population, parmi laquelle une grande partie d'acteurs ne sont pas forcément partenaires du PCDN, et qu'il reste à convaincre.

Plan	Le PCDN a comme objectif de planifier, programmer et structurer les actions déjà existantes et les actions futures en faveur de la nature à court, moyen et long terme.
Communal	Le PCDN a comme terrain d'actions le territoire communal en prenant en compte l'ensemble des milieux existants et les différents acteurs/utilisateurs de ce territoire.
Développement	Le PCDN a le souci d'un développement de la nature en harmonie avec les autres piliers d'un développement local durable (l'environnement, le social, l'économique, le culturel).
Nature	Le PCDN a comme objectif la prise en compte de la nature ordinaire et extraordinaire, en se basant sur la notion de « réseau écologique », présent et à développer sur le territoire communal.

Ce plan demande par ailleurs d'associer les agriculteurs notamment pour réguler l'utilisation des pesticides sur les terres agricoles.

ORIGINE DE LA DEMANDE

Naissance des réflexions lors des réunions de la CLDR, notamment par le groupe de travail « Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement ». Une CLDR a également été nourrie par l'intervention de personnes ressources, à savoir des représentants du Département Nature et Forêts (DNF) et du Contrat de rivière Haute Meuse, c'est à ce moment qu'apparaît le terme « PCDN ». La Commune a apporté son soutien au projet et validé celui-ci lors de la présentation de l'intitulé des fiches projet.

JUSTIFICATION DU PROJET

La mise en place d'un PCDN s'inscrit dans la lignée de l'agenda 21 local en visant à préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial. Il tend vers la gestion et l'amélioration de la qualité environnementale du territoire et le développement d'une vision prospective et dynamique de celui-ci. De plus, la structure et le processus du PCDN entrent dans une optique d'affirmation de l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du

développement rural durable. A noter que la mise en place d'un PCDN va dans le sens des engagements d'Aalborg qui visent à favoriser et augmenter la biodiversité ainsi qu'étendre les zones naturelles et les espaces verts spécifiques, tout en prenant soin de ceux-ci. Le PCDN doit par ailleurs permettre d'apporter des solutions à certains grands enjeux sociétaux ayant un impact sur la biodiversité, comme l'utilisation de pesticides sur la voie publique et les terres agricoles, la restauration de zones boisées du plan de secteur. C'est notamment en travaillant au niveau local que les collectivités participent à la réduction de l'impact sur l'environnement global et au principe de justice environnementale.

Dans cette optique, le PCDN devient une double référence pour la commune :

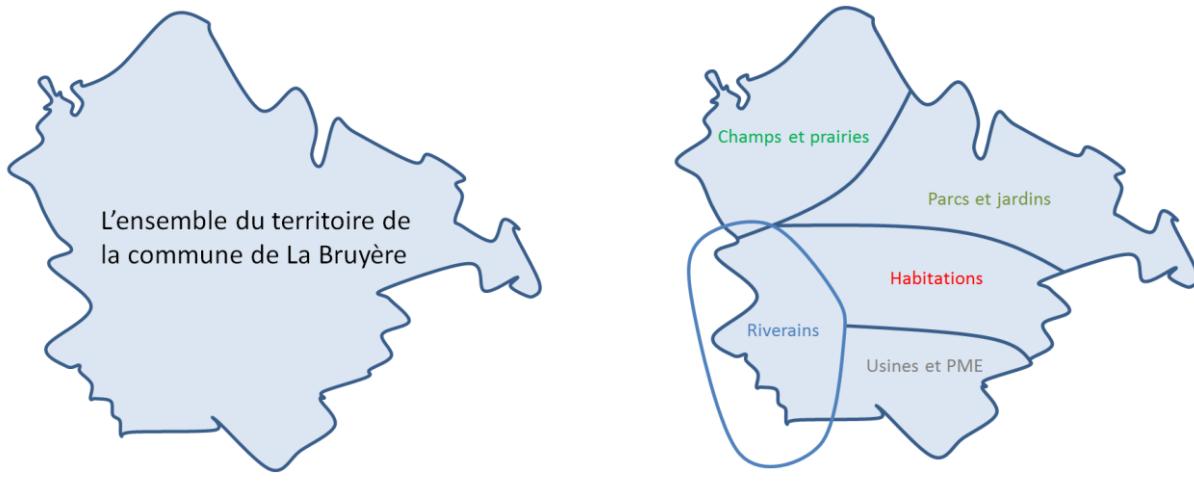
- **Interne** : le plan délimite un cadre pour l'action locale en faveur de la nature, cadre sur lequel il y a eu un accord des partenaires. Il sert de balise pour les projets et pour l'évaluation du PCDN (est-on sur la bonne voie par rapport à la stratégie ? qu'a-t-on effectivement réalisé après un, deux, trois ans ou plus ?). Par ailleurs, il sert également de référence pour tout nouveau partenaire qui souhaite "prendre le train en marche". C'est un cadre souple qui peut évoluer avec le territoire et les acteurs... il associe les différents acteurs communaux, notamment les agriculteurs, le contrat de rivière etc. cette adhésion est essentielle pour l'efficacité des actions envisagées.
- **Externe** : le plan est une base tangible, palpable, pour amorcer un dialogue constructif avec tout acteur extérieur à la commune (gestionnaires, administrations, projets de plus grande envergure, etc.) qui pourrait exercer une influence, positive comme négative, sur le patrimoine naturel local. Du flou à une programmation spatiale et temporelle d'actions, un cap est franchi. La prise en compte de la nature s'organise, se développe et s'inscrit dans le paysage local. La transmission d'un patrimoine naturel en bon état aux générations futures devient la responsabilité de tous. A ce titre, une réunion avec les Communes voisines disposant d'un PCDN pourrait être intéressante.

Notons également que la mise en place d'un PCDN sur la commune est liée à d'autres projets de l'ODR, notamment les fiches projets suivantes :

- I.4. Engager un conseiller en environnement et en énergie au sein de l'Administration communale
- II.9. Initier un programme d'actions en matière de développement durable
- III.12. Protéger les vallées du Houyoux et de la Mehaigne et leurs affluents
- III.11. Préserver les anciennes carrières reconnues comme Sites de Grand Intérêt Biologique

LOCALISATION

Le PCDN a comme terrain d'actions le territoire communal en prenant en compte l'ensemble des milieux existants et les différents acteurs/utilisateurs de ce territoire.



STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet

TÂCHES À RÉALISER

L'élaboration d'un PCDN est un processus itératif qui se divise en 2 phases principales, elles-mêmes réparties en plusieurs étapes.

Phase 1 : Candidature PCDN auprès du SPW

1^{ère} étape : séance d'information au Collège communal réalisée par un des agents PCDN de la FRW.

2^{ème} étape : inscription dans le listing des communes demandeuses pour démarrer un PCDN, un courrier doit être envoyé à la personne en charge de la matière au SPW ainsi qu'au Cabinet du Ministre en charge de la Nature et des PCDN.

3^{ème} étape : lorsque le Ministre aura décidé de lancer un nouvel appel à candidature, les communes reprises dans ce listing recevront un dossier de candidature à remplir.

4^{ème} étape : un jury de sélection doit se mettre en place pour prioriser les meilleurs dossiers, sélection par le Ministre compétent pour la réalisation d'un PCDN.

5^{ème} étape : Les premières infos pratiques seront données aux communes sélectionnées par le SPW et le démarrage suivra avec la FRW.

Phase 2 : Elaboration du PCDN

1^{ère} étape : mise en place du partenariat – information et sensibilisation de la population

La première étape d'un PCDN consiste en la mise en place d'un partenariat pour la nature. Les acteurs contactés pour élaborer le dossier de candidature de la Commune constituent un groupe de base qu'il va falloir élargir afin de réunir un maximum de partenaires autour de la table.

La Commune va informer sa population sur le fait qu'elle va élaborer un PCDN et l'inviter à participer aux premières réunions d'information et d'organisation du partenariat.

2^{ème} étape : étude du réseau écologique par un bureau d'étude

En parallèle à la 1^{ère} étape, la Commune va désigner le bureau d'étude qui va réaliser l'inventaire du réseau écologique de son territoire (appel d'offre). Le bureau sera invité à participer à un minimum de trois réunions en partenariat afin d'exposer sa méthodologie, un rapport intermédiaire et un rapport final (cartes et annexes).

L'état du réseau écologique communal doit guider les partenaires dans l'élaboration des actions pour la nature (programme stratégique).

3^{ème} étape : formation des groupes de travail et rédaction des fiches projets

Un partenariat aussi large que possible augmente la capacité du groupe « PCDN » à émettre des idées de projet pour la nature et, plus tard, à les concrétiser. Mais pour éviter la dispersion, il y a lieu d'organiser le partenariat en groupes de travail thématiques (haies, jardins, zones humides et rivières, sensibilisation,...) ceux-ci ont pour tâche de transformer les idées émises en projets réalistes, via l'élaboration des fiches-projets, en essayant de prendre en compte le diagnostic du réseau écologique.

4^{ème} étape : rédaction de l'avant-projet du PCDN

Au fil des étapes, le partenariat s'élargit et la liste des projets s'enrichit. Cette liste pourrait s'allonger sans cesse mais cela n'est pas très efficace. Il vaut mieux alors passer à la mise en forme des fiches-projets en une stratégie d'action pour la nature communale (stratégie générale et stratégie thématiques) : c'est l'ébauche de l'avant-projet de PCDN.

Pour qu'il devienne « projet de PCDN », il faudra soumettre à « consultation publique », puis à l'approbation du Conseil communal.

5^{ème} étape : signature du PCDN

Le projet de PCDN peut alors être symboliquement signé : c'est l'importante cérémonie officielle de la signature de la Charte du PCDN, par laquelle la Commune et ses partenaires s'engagent à mettre en place, soutenir et développer les actions, présentes et futures, issues du PCDN.

6^{ème} étape : concrétisation du PCDN

La signature du PCDN est un aboutissement mais aussi un début : celui de la concrétisation des fiches-projets (1^{ère} demande de subside au SPW), sans oublier la sensibilisation continue de la population...

Remarque importante : pendant les étapes qui précèdent la signature du PCDN, quelques actions concrètes peuvent déjà être réalisées, afin de donner de la visibilité à la dynamique...

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asséoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés pour les raisons suivantes :

De manière globale, un PCDN est un processus qui agit sur plusieurs piliers du développement durable. Les objectifs opérationnels visés par le PCDN sont repris dans le tableau ci-dessus.

Etant un processus volontaire et participatif, le PCDN touche l'ensemble des acteurs de la commune : population, secteurs économiques, agriculteurs, personnes soucieuses de l'environnement, commune, etc. Le PCDN remplit donc l'ensemble des objectifs opérationnels en matière de gouvernance.

- Par les effets espérés par les projets, il contribue à améliorer la qualité environnementale du territoire et développe une vision prospective et participative du territoire grâce au processus participatif et à l'étude du réseau écologique.
- S'appliquant à l'ensemble du territoire communal, les ressources naturelles identifiées peuvent être valorisées et développées.
- Le PCDN, de par son processus et ses objectifs vise également le renforcement du plaisir de vivre ensemble à la Bruyère.

INDICATEURS

Les indicateurs pouvant être utilisés pour mesurer le degré de l'élaboration du PCDN sont principalement des indicateurs de réalisation, qui mesurent la mise en œuvre d'un projet. Ces indicateurs correspondent à chaque étape du programme de réalisation, par exemple la finalisation de l'avant-projet du PCDN ou encore la signature du PCDN.

Les indicateurs qui seront utilisés pour évaluer la réalisation des objectifs du PCDN lui-même seront définis au cours de l'élaboration de celui-ci, il pourra s'agir d'indicateurs de réalisation et de résultats, qualitatifs ou quantitatifs.

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Les sources de financement des PCDN peuvent être déclinées dans le temps et pour les objectifs suivants, à noter que les montants ci-dessous n'ont pas évolué ces dernières années, il est cependant possible que ceux-ci soient réévalués par le SPW avant l'activation de la fiche projet.

Au démarrage du PCDN		
Objectif	Sources	Montant
Etude du réseau écologique	SPW	15.500 euros
Mise en place d'un partenariat, sensibilisation de la population et premiers projets de terrain	SPW	Max 3.500 euros et à concurrence de 50% des factures
	Commune	3.500 euros, à concurrence de 50% des factures
Total HTVA		22.500 €
Total TVAC		27.225 €

A partir de la signature de la charte du PCDN		
Objectif	Sources	Montant
	SPW	5.000 euros/an
Réalisation de projets PCDN	Commune	A déterminer/an
Sensibilisation de la population	Autres subsides	A rechercher au cas par cas
	Appels à projets	
	PCDR,...	

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- Région

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- Partenaires du PCDN

PROGRAMME DE RÉALISATION

- Remise du dossier de candidature
- Sélection de la commune par le Ministre compétent
- Signature de convention SPW-Commune
- Cahier des charges et désignation d'un bureau d'étude pour l'étude du réseau écologique
- Présentation du rapport intermédiaire du bureau d'étude et formation des groupes de travail
- Présentation du rapport final par le bureau d'étude et rédaction des fiches pré remplies
- Rédaction de l'avant-projet de plan
- Approbation du Collège sur l'avant-projet de plan
- Consultation publique
- Approbation du Conseil communal sur le plan
- Préparation de la signature de la charte symbolique
- Signature de la charte

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Comme mentionné dans cette fiche, l'élaboration d'un PCDN présente des liens étroits avec d'autres fiches projets du PCDR, notamment l'engagement d'un conseiller en environnement au sein de la Commune. Le dossier de candidature pour un PCDN doit désigner un coordinateur local. Ce coordinateur pourrait être le futur conseiller en environnement de la commune. Il serait donc intéressant d'accorder la priorité à l'engagement du conseiller en environnement afin que celui-ci puisse suivre le PCDN dès son lancement.

Si l'engagement d'un conseiller environnement ne devait pas avoir lieu, il serait envisageable de faire appel aux porteurs des actions environnement issus de la CLDR.

ETAT DU DOSSIER

En attente de l'appel à candidature de la part du Ministre compétent.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Le PCDN sera lancé par le conseiller en environnement et en énergie en 2017 (ou par une personne identifiée comme gestionnaire de projet).

Le tableau suivant présente le planning prévisionnel idéal des PCDN. Il est vraisemblable que le PCDN de La Bruyère suive le même agenda à partir de l'activation de sa fiche projet PCDR. Idéalement, cette fiche devrait être activée lors de l'appel à candidature pour les PCDN de la part du Ministre compétent.

		N												N+1								N+2													
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M					
Planning prévisionnel « idéal »...	D													RA																					
Signature convention SPW-Commune (délai 30 mois !!)		■																													Fin				
Cahier des charges, désignation bureau		■																																	
Bureau commence délais 350 jours = décembre			■■■■■						■■■■■																										
1°plénière : théorie + post it							■■■■■																												
2°plénière : présentation rapport préliminaire + thèmes... + former GT RE (+1semaine)								■■■■■																											
Teambuilding « tous ensemble »									■■■■■																										
Sorties de terrain GTRE									■■■■■																										
3°plénière : « world café » : base du plan d'actions										■■■■■																									
Rédaction de fiches préremplies par CL										■■■■■																									
4° plénière : présentation rapport final ! + présentation fiches préremplies à nouvelles fiches...											■■■■■							■■■■■																	
Premiers projets concrets...											■■■■■								■■■■■																
Finalisation des fiches... Avant-projet de Plan (5°plénière)												■■■■■							■■■■■																
Approbation du Collège sur l'avant-projet du Plan													■■■■■							■■■■■															
Consultation publique														■■■■■							■■■■■														
Envoi Plan + synthèse des avis au SPW (dans les 15 jours suivant la clôture de la consultation)															■■■■■							■■■■■													
Avis SPW sur le PLAN (30 jours)																■■■■■							■■■■■												
Approbation du Conseil communal sur le Plan																	■■■■■							■■■■■											
Préparation signature																		■■■■■							■■■■■										
Signature officielle de la charte																			■■■■■							■■■■■									

Etapes administratives

Travail du bureau d'étude

Plénière

Accompagnement partenariat

Attention

R.A. Rapport annuel au SPW

R.P. Rapport préliminaire du bureau d'étude

R.F. Rapport final du bureau d'étude

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Reconnecter l'homme et la nature	Gestion effective de la nature du territoire communal par les acteurs grâce à leur implication et sensibilisation Amélioration qualitative et quantitative des écosystèmes Freiner la diminution des espèces et des habitats naturels

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Implication des acteurs économiques	Participation des acteurs économiques au processus

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Gouvernance et participation citoyenne	Implication de nombreux acteurs et parties prenantes dans le processus

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
/	/

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise l'aménagement des espaces publics du cœur de village de Meux : la place de Meux et les rues des alentours polarisent en effet les activités socio-collectives et les commerces. La place accueille notamment :

- un cirque (2x/an)
- la concentration de vieux tracteurs (1x)
- une brocante (1x)
- le « Death ride » – escalade de l'église (1x)
- les rencontres de balle pelote – présence d'un ballodrome (d'avril à septembre : 1x/15J)
- un parking des 2 salles et lors des cérémonies religieuses (proximité de l'église)
- une fête foraine (1x).

L'attractivité du cœur de village de Meux a d'ailleurs augmenté ces dernières années, avec de nouveaux équipements et des aménagements ponctuels de l'espace public par la Commune.

Pour assurer la bonne intégration de l'espace public sur le territoire, le périmètre proposé est plus large que celui de la place :

- les rues du Chainia, du Village et du Bois-Notre-Dame ;
- le terrain de la Fabrique d'église (parcelles cadastrées Meux A196/02F et 196R) ;
- les infrastructures (salles polyvalentes, maison de repos, deux écoles, Nosse Maujonne, ALE, bibliothèque, Syndicat d'Initiative).

L'aménagement du cœur de village de Meux comprend deux grands volets :

- l'embellissement de la place ;
- l'acquisition éventuelle des terrains de la fabrique d'église avec aménagements associés ;

Embellissement de la place :

- garantir le caractère multifonctionnel de la place ;
- sécuriser encore les espaces publics (présence de deux écoles) ;
- organisation qualitative des parkings : marquage au sol, plantation,... ;
- mobilier urbain de qualité (bancs, éclairage, panneaux d'affichage, panneau LED, etc.) ;
- éclairage en lien avec l'échelle de la place ;
- choisir des matériaux perméables ;
- ballodrome pour la balle pelote ;
- intégration des bulles à verre ;
- préservation des aménagements le long de la rue du Chainia ;
- envisager un lieu de convivialité ;
- réorganiser la circulation voiture (en lien avec le Plan Communal de Mobilité à mettre en place) ;
- réorganiser la mobilité douce, notamment en s'appuyant sur les sentiers existants (en lien avec PCM) liaison douce entre la maison de repos et la place ;
- prévoir un espace fédérateur symbolique (la CLDR propose par exemple d'implanter une fontaine ou de prévoir un accès à l'étang du Bois-Notre-Dame) ;
- aménager une aire de jeux pour enfants à côté de la bibliothèque.

Terrain de la Fabrique d'église :

- acquisition du terrain ou bail emphytéotique d'au moins 50 ans, la Commune a déjà approché la Fabrique d'église et le Diocèse par le passé ;
- organiser l'accès au terrain, avec entrée et visibilité vers le parc pour permettre le contrôle social ;
- aménager un espace nature ;
- le cas échéant, entretenir et adapter les chemins existants ou en ouvrir de nouveaux ;
- assainissement du ruisseau du Warichet (en lien avec l'INASEP et le contrat de rivière), à hauteur de la rue Bois Notre-Dame, des aménagements pourraient être prévus si nécessaire comme le nettoyage des berges, le curage du ruisseau, etc.

Le projet sera présenté aux habitants et réfléchi avec eux.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane de la réunion villageoise de Meux, de la réunion de la CLDR de sensibilisation à l'aménagement du territoire et des groupes de travail sur le cadre de vie et le dynamisme socio-culturel.

JUSTIFICATION DU PROJET

La place est un lieu névralgique du village de Meux, en effet :

- elle accueille activités et manifestations ponctuelles : balle pelote, brocante, cirque ;
- elle est utilisée pour le parking ;
- elle polarise également de nombreuses activités : salles polyvalentes, Nosse Maujonne, église, salle la Clairière ;
- elle se situe au carrefour de trois rues passantes, avec commerces et services : rue du Village, rue Chainia et rue Bois Notre-Dame

Plusieurs bâtiments d'intérêt patrimonial et/ou public bordent la place, principalement l'église, la salle Nosse Maujonne, le Syndicat d'Initiative et la bibliothèque.

La Commune a mené une politique de valorisation des services publics : bibliothèque, salle Nosse Maujonne et Syndicat d'Initiative. Ces investissements ont permis de renforcer le pôle attractif.

Les comptages menés par les TEC ont d'ailleurs montré que les arrêts de bus situés rue du Village et place de Meux étaient parmi les plus utilisés de la commune.

Les habitants font état d'une mobilité importante rue du Chainia et rue du Village. Ces rues ont d'ailleurs fait l'objet d'aménagements légers (pavage du carrefour Chainia/Village, marquage vélo au sol dans les deux rues, emplacements parkings, plantations ponctuelles et dispositifs ralentisseurs rue du Chainia).

La place elle-même n'est cependant pas aménagée. Ainsi, le revêtement est sommaire, le parking peut se faire de façon spontanée, les bulles à verre ne sont pas intégrées, un panneau d'affichage est très visible et peu qualitatif.

L'aménagement des espaces publics s'inscrit dans la logique des mesures déjà menées par la Commune au niveau du pôle attractif de Meux.

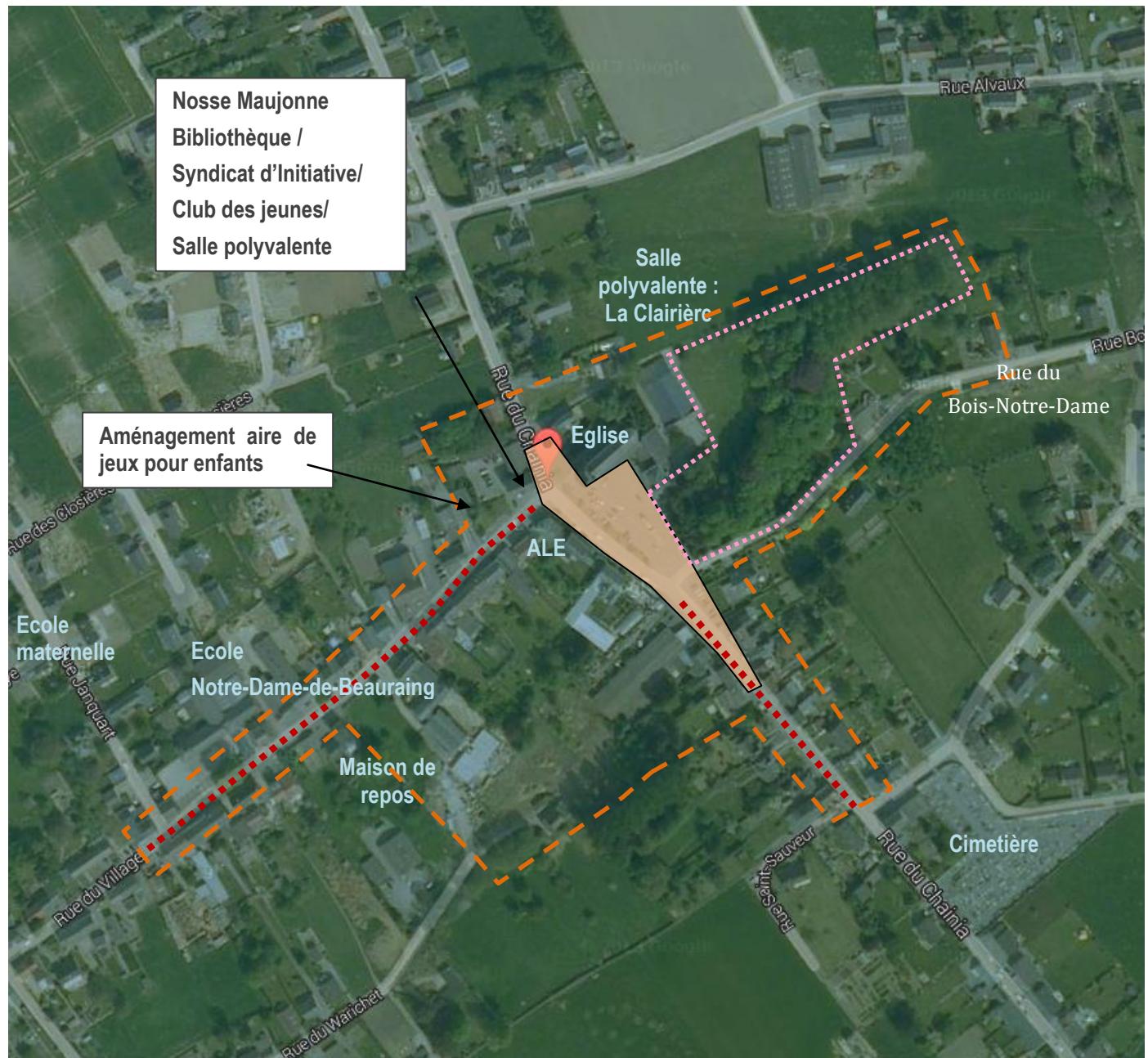
Il permettra de renforcer encore ce dernier :

- en améliorant l'aménité de l'espace public,
- en autorisant de nouvelles activités, sur la place ou sur le terrain de la fabrique d'église,
- en autorisant l'accès à l'espace vert qui jouxte la place,
- en organisant les capacités d'accueil,
- en valorisant le patrimoine bâti.

Le projet s'inscrit dans une réflexion globale sur l'amélioration du cadre de vie dans les villages et l'amélioration de la mobilité douce qui a débouché sur plusieurs fiches du PCDR :

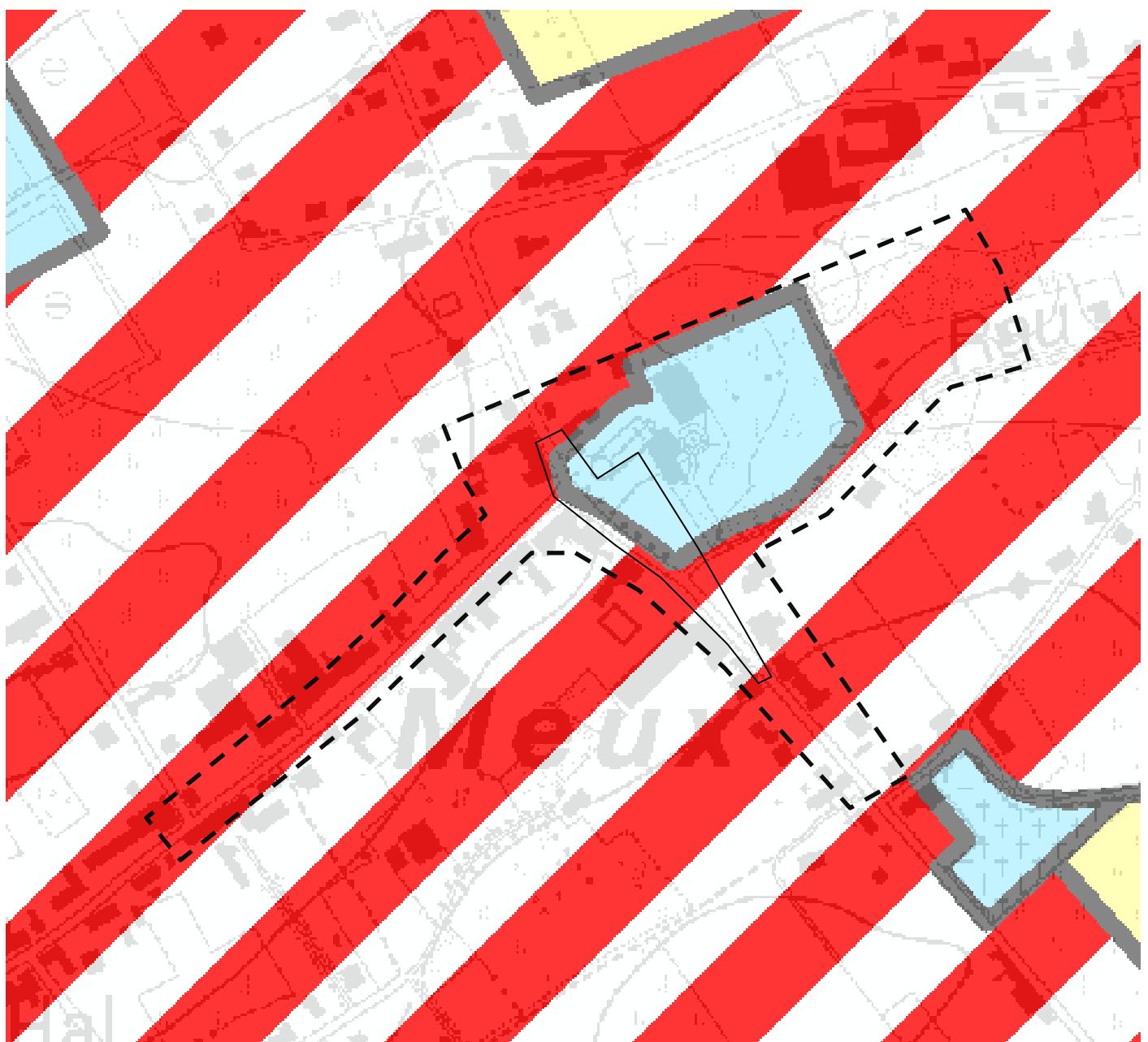
- I.7. Aménager le cœur de village de Meux et mettre en valeur le patrimoine local
- I.10. Elaborer un Plan Communal de Mobilité
- I.11. Mener une réflexion stratégique pour le réaménagement des quartiers de gare de Rhisnes et Bovesse
- II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes
- II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse
- II.8. Restructurer le cœur du village d'Emines
- III.1. Aménager le cœur du village de Saint-Denis et mettre en valeur le patrimoine local
- III.2. Aménager le cœur du village de Warisoulx et mettre en valeur le patrimoine local
- III.3. Aménager le quartier de la gare de Bovesse
- III.4. Aménager le quartier de la gare de Rhisnes
- III.5. Développer de petites infrastructures communautaires
- III.6. Sécuriser et aménager la voirie et les espaces publics
- III.7. Compléter le maillage inter-villages pour les cyclistes et les piétons

LOCALISATION



- Périmètre de réflexion avec interventions ponctuelles éventuelles
- Périmètre d'intervention d'aménagement des espaces publics
- Rues de commerces et de services
- Acquisition éventuelle de terrain (tout ou partiel) auprès de la Fabrique d'église

STATUT AU PLAN DE SECTEUR



Le périmètre de réflexion comprend :

- de la zone d'habitat à caractère rural,
- de la zone de services publics et d'équipements communautaires.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Les actions à mener pour la place visent l'espace public, qui appartient à la Commune. Cette dernière possède également le presbytère.

L'aire de jeux serait aménagée sur une propriété communale.

La Commune pourrait acquérir le terrain de la Fabrique d'église.

TÂCHES À RÉALISER

- Acquisition ou bail emphytéotique du terrain de la Fabrique d'église
- Appel d'offre pour un marché de services (bureau d'étude ou architecte paysagiste)
- Choix de l'auteur de projet
- Consultation des habitants préalablement au projet
- Réalisation du cahier spécial des charges et mise en adjudication
- Consultation des habitants deux ans après la mise en œuvre du projet pour évaluer la qualité

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asséoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- Le projet vise l'aménagement et éventuellement l'agrandissement d'un espace public existant désigné. La place de Meux fait partie des espaces publics choisis par les habitants dans le cadre de l'ODR. La CLDR a mené une réflexion d'où sont ressorties plusieurs pistes pour l'aménagement de cet espace.
- L'espace public est un pôle névralgique du territoire communal. Son aménagement valorisera les équipements communaux présents, mais aussi les commerces et les services.
- L'éventuel rachat du terrain jouxtant la place à la Fabrique d'église permettra de renforcer l'attractivité de l'espace public existant. La Commune prévoit de gérer ce terrain boisé selon des méthodes respectueuses de l'environnement.
- L'aménagement de la place emploiera des méthodes, matériaux et plantations garantissant une bonne qualité environnementale.

INDICATEURS

Objectif	Indicateur	Source	Cible
Objectif de résultat : utiliser l'espace public pour la vie socio-collective	Nombre d'activités ponctuelles organisées par an	Commune	8 activités par an, hors balle pelote et cérémonies religieuses privées

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

	Superficie	Description	Coût
Aménagement de l'espace public de la place	5000m ²	Revêtements pavés/matériaux perméables (y compris mobilier urbain et plantations) 5000m ² x 120€/m ² 25 luminaires 4000€/p	600.000€ 100.000€
Aménagement d'une aire de jeux à côté de la bibliothèque	/	Forfait	60.000€
Aménagement du terrain de la fabrique d'église	8.500m ²	Entrée / Cheminements/ Entretien du parc 8500m ² x 20€/m ²	170.000€
Total HTVA et frais architectes			930.000€
Total TVAC et frais architectes, géomètre et sécurité (+30%)			1.125.300€

Le cas échéant, le terrain de la Fabrique d'église fera l'objet d'une négociation (exemple : bail emphytéotique - 1 euro symbolique).

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- Développement rural
- Espaces verts
- Infrasports

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- Syndicat d'initiative
- Bibliothèque communale
- Club de jeunes
- CLDR
- CCATM

PROGRAMME DE RÉALISATION

Le projet pourrait être réalisé en deux phases :

- une phase pour l'acquisition et l'aménagement du terrain de la Fabrique d'église,
- une phase pour l'aménagement de la place.

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

L'ALE, la bibliothèque et le Syndicat d'Initiative ont fait l'objet d'investissements financiers de la part de la Commune. Ces investissements portent leurs fruits en matière de dynamisme de l'offre de service et de l'offre socio-culturelle aux habitants.

Le réaménagement de l'espace public renforcera encore l'attractivité de ces infrastructures.

Par ailleurs, la CLDR a accordé à ce projet une certaine priorité par rapport à d'autres espaces publics, vu notamment :

- l'important trafic dans le centre de Meux (avec la présence de deux écoles) ;
- l'état actuel de la place ne correspondant pas à sa fréquentation et à la qualité du bâti ;
- l'organisation de nombreuses activités socio-culturelles, sportives et ludiques ;
- la présence de plusieurs infrastructures communales très fréquentées (Nosse Maujonne, Syndicat d'Initiative, Bibliothèque, ALE).

ETAT DU DOSSIER

Un premier en contact a eu lieu avec la Fabrique d'Eglise en lien avec ce projet.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Projet à réaliser entre la première et la troisième année du PCDR :

2018 : demande de convention

2019 : étude et adjudication des travaux

2020 : réalisation des travaux

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Gestion environnementale du parc	Maintien voire développement de la qualité environnementale du site
Utilisation de clauses environnementales dans le marché public	Utilisation de matériaux durables

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
En assurant une bonne capacité d'accueil et en renforçant la qualité de l'espace public, on augmente l'attractivité des services et des commerces des alentours et donc leur succès économique.	Augmentation de la chalandise des services et commerces existants Eventuellement ouverture de nouveaux services et de nouveaux commerces.

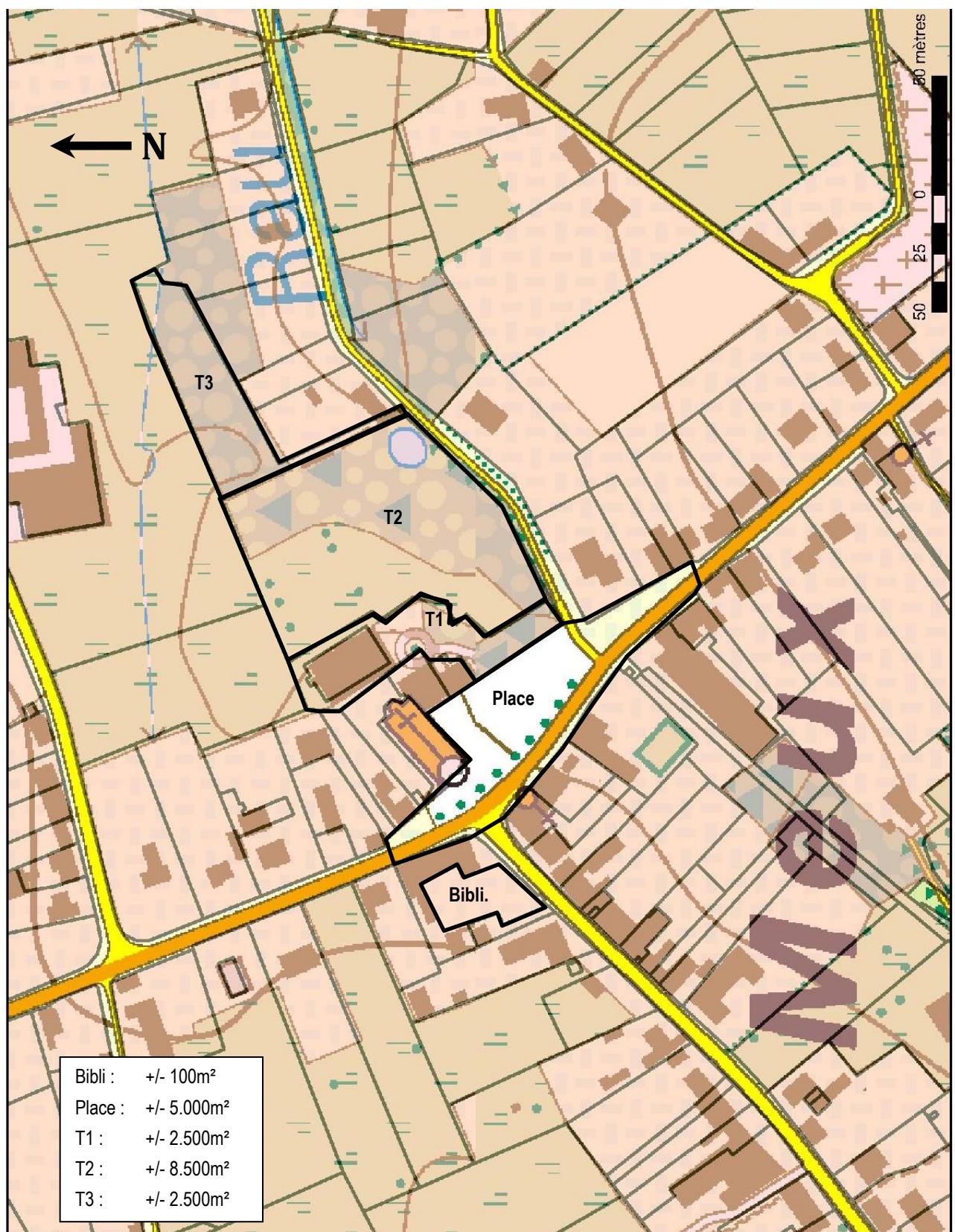
Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
En aménageant le terrain de façon agréable et attractive, en lien avec les aires récréatives et sportives, on peut favoriser les échanges sociaux et intergénérationnels entre les habitants du village	Améliorer la convivialité du village de Meux et le sentiment d'appartenance
L'aménagement de l'espace public permettra d'offrir de nouveaux lieux de délassement aux habitants Il renforcera également l'attractivité des équipements communautaires voisins	Avoir une utilisation maximale de l'espace public et des équipements communautaires
On favorise l'utilisation des zones récréatives, ce qui est favorable à la santé mentale et physique des utilisateurs	Amélioration de la qualité de vie des habitants

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Le projet renforce l'attractivité des équipements culturels	Assurer une condition d'accueil maximale pour les équipements culturels
L'aménagement permettra de valoriser les bâtiments patrimoniaux autour de la place : Nossa Maujonne et l'église	Meilleure connaissance du patrimoine architectural communal, par les habitants de la commune et par les visiteurs

ANNEXES : SUPERFICIES SUR BASE DU PARCELLAIRE CADASTRALE



ANNEXES : ANALYSE URBANISTIQUE

Pistes de réflexion pour l'aménagement du cœur de village de Meux :

- **Marquer physiquement le cœur de village**, en pavant les artères principales ou en jouant sur les couleurs de revêtements afin de renforcer l'identité centrale du lieu ;
- **Aménager la place de Meux**, afin de la rendre multifonctionnelle, elle sera alors accessible pour les automobilistes, piétons et cyclistes. L'aménagement de la place doit aussi être pensé pour l'organisation d'évènements dans le village. L'apport de mobilier urbain est indispensable pour rendre la place davantage attrayante pour les habitants ;
- **Intégrer à la place de Meux, le périmètre au sud-est du croisement de la rue de Chainia et de la rue Bois Notre-Dame**, afin d agrandir la place et donner une fonction à cette parcelle inutilisée ;
- **Rationnaliser les places de parking au sein du cœur de village**, le stationnement du véhicule se fait actuellement de manière aléatoire, il faut éviter le stationnement en double-file en définissant des emplacements précis pour le parage des véhicules. En rationnalisa nt les emplacements de parking sur la place de Meux, cette dernière devrait répondre à l'ensemble des besoins en parage pour le cœur de village ;
- **Renforcer le cheminement piétonnier entre l'arrêt de bus de la ligne 32 (TEC) et la place de Meux**, actuellement aucune liaison ne permet au piéton de joindre l'arrêt de bus et la place du village ;
- **Installer un panneau à LED sur la place de Meux**, pour diffuser de manière efficace les informations locales auprès des habitants du village ;
- **Réfléchir à un emplacement plus judicieux pour les poubelles**. Elles sont actuellement trop visibles par les habitants, une intégration plus esthétique des containers pourrait aussi être envisagée ;
- **Aménager un aire de jeux sur le terrain herbeux à côté de la bibliothèque**, pour répondre aux besoins des habitants en équipements de quartier et pour contribuer au dynamisme du cœur de village ;
- **Créer une entrée symbolique vers l'espace vert et l'étang du cœur de village (si acquisition ou bail emphytéotique)**, il est nécessaire d'ouvrir au maximum cet espace, afin de renforcer les liaisons avec le reste du cœur de village, et pour garder un contrôle social. On peut imaginer une centralité bicamérale, avec d'un côté la place de Meux et d'un autre côté, le futur parc avec l'étang ;
- **Sécuriser les abords l'école Notre-Dame de Beauraing**, à l'image de l'école communale de Meux, où un ralentisseur et une signalisation importante ont été installés ;
- **Aménager des pistes cyclables sécurisées sur l'ensemble du cœur de village**, en insistant sur les rues principales rejoignant la place de Meux , à savoir :
 - la rue du Chainia ;
 - la rue du Village.

FICHE n° I.08.

Redynamiser la journée des associations

DESCRIPTION DU PROJET

Avec plus de 100 associations présentes sur son territoire, La Bruyère est dotée d'une vie associative riche et diverse. On compte (entre autres) :

- 17 associations culturelles et scientifiques,
- 33 associations, groupes et clubs actifs dans le domaine du sport,
- 9 associations de soutien à la solidarité,
- 8 associations pour les aînés,
- 22 associations pour les jeunes.

Ces acteurs constituent les moteurs de l'implication des habitants dans leur commune et participent au dynamisme culturel, artistique et social communal par l'organisation d'évènements artistiques et récréatifs à destination de la population. Le soutien à la vie associative contribue ainsi à la fois au développement des activités culturelles et à une plus grande implication des habitants dans la vie locale, favorisant ainsi la cohésion sociale.

Dans ce cadre, la journée des associations, organisée annuellement par le Syndicat d'Initiative, est un évènement clé pour donner de la visibilité aux actions organisées par les associations et pour assurer le recrutement de nouveaux membres. Elle représente l'occasion pour les habitants de s'inscrire à des activités et de se renseigner sur les organisations existantes. Elle offre également un cadre de rencontres et d'échanges entre les habitants. Mais au fil du temps, cette journée des associations est de moins en moins fréquentée.

Pour cette raison, considérant la richesse de la vie associative à La Bruyère, il y a lieu de réfléchir à une redynamisation de cette journée :

- **Une meilleure publicité et communication** autour de l'évènement : des panneaux, des flyers, une annonce dans le bulletin communal ainsi que sur le site web de la commune contribuent à une meilleure visibilité de la journée. Il y a lieu de veiller à une présentation attractive et dynamique de ces documents.
- **Associer la journée des associations à des événements fédérateurs existants** déjà à La Bruyère (exemple : journée de l'arbre, accueil des nouveaux arrivants) pour renforcer la chalandise.
- **Des animations attractives pour tous** : plusieurs animations pourraient venir enrichir la journée, telles que des dégustations, des groupes de musique, des jeux pour jeunes et enfants, un défi entre les associations participantes... Au-delà d'une séance d'information, la journée devient ainsi un véritable évènement festif. Elle pourrait éventuellement être renommée en « fête des associations ».

ORIGINE DE LA DEMANDE

Le projet émane du groupe de travail dynamisme socio-culturel, de la CLDR et des consultations villageoises.

Dans le cadre du diagnostic participatif, les habitants ont, par ailleurs, souligné que l'offre culturelle et associative actuelle souffre d'un manque d'information, notamment envers les nouveaux arrivants.

JUSTIFICATION DU PROJET

La journée annuelle des associations est une vitrine de la vie socio-collective communale. Les associations jouent en effet un rôle central pour animer la vie culturelle et sociale à la commune. La redynamisation de la journée des associations s'intègre ainsi dans une demande plus large des habitants de promouvoir les activités culturelles dans la commune et d'améliorer la visibilité et l'information autour des animations existantes.

La vie associative de la commune offre en effet un cadre favorable pour mettre en place ce projet : la commune présente un large panel d'associations adaptées à des publics variés dont l'activité demande à être stimulée à travers un soutien ciblé.

Ce projet s'inscrit, par ailleurs, dans des efforts qui sont déjà entrepris par la Commune

- en matière de communication :
 - o le site web de la commune prévoit un onglet « culture et loisir » qui renseigne sur les principales organisations culturelles de la commune,
 - o un projet de « Kit de bienvenue » est en cours de réalisation à destination de tous les habitants dans un 1^{er} temps. Dans un 2^{ème} temps, ce pack serait à remettre aux nouveaux arrivants avec des informations sur les activités culturelles et associatives
 - o le bulletin communal
- en matière d'infrastructures : la rénovation de la salle « Nosse Maujone » à Meux

La promotion et le développement des activités associatives donneraient un élan supplémentaire à ces efforts déjà entrepris. Ils contribueraient à dynamiser la vie culturelle de la commune et favoriseraient la convivialité et la rencontre entre les habitants, tout en exploitant les infrastructures et activités existantes.

LOCALISATION

Sans application.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans application.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans application.

TÂCHES À RÉALISER

- Coordination entre le Syndicat d'Initiative et les associations de la commune pour trouver un accord sur un concept qui guidera la stratégie de communication autour de la journée des associations (design des flyers et des affiches, éventuellement renommer la journée, ...)
- Mettre à disposition les outils nécessaires pour réaliser une bonne communication autour de l'évènement
- Intégrer les informations relatives à la journée des associations sur le site de la commune

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asséoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- La Commune améliorera les dispositifs de communication envers les citoyens et intensifiera la collaboration avec les acteurs de la vie associative.
- Le projet s'appuie et valorise les lieux culturels et les associations locales et contribue à leur développement.
- L'accès à l'information sur les animations culturelles sera facilité.
- Les évènements culturels favorisent la rencontre et l'interaction entre les habitants de tous les âges.

INDICATEURS

Objectif	Indicateur	Source	Cible
Animation de la journée des associations	Nombre de prestations ludiques, artistiques et musicales organisées dans le cadre de la journée	Syndicat d'initiative, représentants d'associations	3
Attractivité de la journée des associations	Nombre de d'habitants participants	Syndicat d'initiative, représentants d'associations	A définir selon une estimation du nombre de participants dans les années précédentes
Susciter l'intérêt pour la vie associative et culturelle à la Bruyère	Nombre de consultations du site web de la Commune, onglet « culture et loisir »	Webmaster de la Commune	Augmentation du nombre de consultations de 3% par an

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Le projet ne génère qu'un faible coût vu qu'il fait essentiellement appel à des ressources existantes (les associations, le personnel communal en charge de la culture, les lieux de fête).

Des moyens supplémentaires pourraient toutefois contribuer à la réussite du projet :

Budget annuel	
Budget communication (création de matériel d'information impression d'affiches, flyers explicatifs, cartes, ...)	1.000€
Budget animation (rémunération d'animateurs, lorsque ceux-ci ne sont pas issus des associations participantes)	10.000€
Total HTVA	11.000€
Total TVAC (+21%)	13.310€

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- Syndicat d'initiative
- CLDR
- Eventuellement des acteurs issus du milieu associatif

PROGRAMME DE RÉALISATION

La conception et la mise en place d'une stratégie de dynamisation de la journée des associations peuvent être réalisées en une phase (Lot I).

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- Actualisation du répertoire des associations
- Programme de travail du Syndicat d'Initiative
- Finalisation de l'aménagement de Nosse Maujonne

ETAT DU DOSSIER

En réflexion.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

- Dès 2016 : coordination entre les acteurs et développement du matériel de communication
- 2017 : organisation de la première journée des associations selon le nouveau concept de communication et d'animation.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
/	/

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Véhiculer une image attractive de la commune qui offre une variété d'évènements à ses habitants	Attraction d'activités économiques, de cafés et de lieux de loisirs

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Dynamisme de la vie locale	Les habitants s'identifient avec et s'investissent davantage dans leur commune
Stimulation des échanges entre les habitants	Des liens renforcés entre les habitants de la commune
Accès facilité pour tous à une vie culturelle dynamique	Une participation large à la vie associative

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Mise en valeur des ressources culturelles et patrimoniales de la commune	Volonté des habitants de maintenir et de développer ce patrimoine

Promouvoir le marché local et les produits locaux

DESCRIPTION DU PROJET

La promotion du marché local et des produits locaux vise à mettre en valeur la richesse agricole et culturelle de La Bruyère et à soutenir l'économie locale tout en préservant le caractère rural et la qualité environnementale de la commune. Bien que la filière agricole soit principalement orientée vers une agriculture industrielle peu adaptée à la vente locale, l'agriculture de proximité est en train de se développer à La Bruyère. C'est ce secteur émergeant que le projet vise à promouvoir en soutenant les agriculteurs dans la commercialisation de leurs produits à travers divers canaux.

Il s'agit de créer avec la CLDR un groupe de travail pour développer le marché local et les produits locaux. Ce GT sera ouvert aux maraîchers actuels, aux producteurs locaux et aux associations en lien avec la thématique (Syndicat d'Initiative). Plusieurs pistes d'actions sont envisagées. Ce groupe pourrait opérer comme acteur qui assure la coordination et la mise en œuvre des diverses initiatives proposées dans le cadre de ce projet. Une phase de prospection et de contact pour identifier les partenaires sera essentielle (exemple : courrier personnalisé).

Dynamiser le marché hebdomadaire : afin de rendre le marché de Rhisnes du jeudi après-midi plus attractif, les horaires pourraient être étendus jusqu'à 20h. Une implication de la friterie Le Dikkenke, de la pizzeria et du café sur la place serait dans ce cadre envisageable, la présence de ces établissements représentant un atout pour l'animation du marché en soirée. Un panneau sur la N4, des flyers et une annonce dans le bulletin communal inviterait les habitants à une visite du marché. Les marchés locaux qui rencontrent du succès devraient servir de source d'inspiration, comme le marché à La Plante ou à Floreffe. De nouveaux ambulants potentiels pourraient, en outre, être attirés par la gratuité du stand. Pour comparaison, les frais d'un stand de +/-6m s'élèvent à 800€/an à Eghézée, à 1000€/an à Jambes et à 1200€/an à Namur. En dehors du marché hebdomadaire, le maintien de quelques échoppes sur la place communale durant plusieurs mois contribuerait à fidéliser une clientèle. Dans le cadre du réaménagement du cœur de village de Rhisnes, une amélioration de la place est envisagée avec des équipements pour les échoppes : bornes eau-électricité etc.. Les apéros ruraux qui ont lieu sur le territoire de la commune méritent d'être développés, et pourront avoir lieu chez un boucher, un viticulteur, ... le jour du marché. Le marché pourrait ainsi devenir une vitrine des produits locaux.

Promouvoir la consommation de produits locaux : au-delà du marché hebdomadaire, la Commune pourrait, par ailleurs, organiser un marché dans le parc de La Bruyère avec des produits régionaux, durant une soirée (un vendredi en période estivale, par exemple). Sur le marché, dans chaque stand, se trouverait une plaquette indiquant les coordonnées de l'exploitant et les produits qu'il vend. De cette manière il sera possible pour les visiteurs de se rendre directement, durant l'année, à l'exploitation pour acheter des produits. Dans la même optique, une carte « produits locaux » pourrait par exemple être créée, avec tous les producteurs/artisans locaux. Celle-ci pourrait être diffusée sur les sites internet de la commune et par le Syndicat d'Initiative. La carte reprendrait les types de production/type d'artisanat et les coordonnées des producteurs/artisans. En encourageant la vente à la ferme ou sur l'unité de production la Commune favorise un lien direct entre la ferme et le consommateur. Au-delà d'une simple vente de produits, les clients pourront se renseigner sur les méthodes de production et éventuellement visiter les lieux. Une telle activité se laisse combiner avec des prestations culturelles ou touristiques : des visites guidées, l'offre d'une restauration constituée exclusivement de produits locaux... Trois fermes offrent déjà des services liés au tourisme : la ferme de Beauffaux, à Saint-Denis, propose des gîtes ruraux, le domaine du Chenoy et le domaine du Ry d'Argent produisent et vendent des vins du terroir belge. La commune doit poursuivre son soutien à l'économie locale en utilisant de préférence des produits de La Bruyère.

- **Vente aux restaurateurs locaux** : cette action consiste à inviter les restaurateurs à intégrer de nombreux produits locaux dans leur offre. Les restaurants pourraient les mentionner explicitement dans leur menu en indiquant le nom et les coordonnées du producteur. Les établissements HORECA telle que « La Table de Lise » à Meux, « Le Bistrot de Terroir » à Rhisnes, ou encore « Les Vents d'Anges » à Saint-Denis pourraient être intéressés à participer à cette action ce qui permettrait, en outre, de valoriser leur offre et de se profiler davantage comme lieu « typique et authentique ».
- **Vente dans les commerces locaux** : un partenariat pourrait être mis en place entre le supermarché local et les agriculteurs de la commune par lequel le supermarché s'engage à offrir les produits locaux dans un rayon séparé qui met en avant la provenance des produits. Un projet similaire a été mis en place dans la province liégeoise : le groupe

carrefour et la province ont convenu de la création de rayons « produits locaux », l'appellation « locale » référant à une distance d'environ 40km autour du magasin. Cette initiative présente l'avantage pour les producteurs de ne pas devoir prendre en charge la logistique et de diminuer le nombre d'intermédiaires.

- **Organisation d'une foire traditionnelle** : l'organisation d'une foire traditionnelle une fois par an pourrait revêtir la promotion de produits locaux d'un caractère ludique, particulièrement accessible aux enfants. Au-delà du soutien aux agriculteurs de la commune, une telle foire offre l'occasion de mettre à l'honneur le patrimoine culturel de La Bruyère. Cette foire pourrait avoir lieu dans le cadre d'évènements autour des produits agricoles qui ont déjà lieu : la petite foire agricole de Villers-lez-Heest, le rassemblement des vieux tracteurs à Meux, ou encore l'opération fermes ouvertes.

ORIGINE DE LA DEMANDE

Le projet a été proposé par le groupe de travail développement économique mis en place par la CLDR. Il est soutenu par le Collège communal et a été évoqué lors des consultations villageoises.

JUSTIFICATION DU PROJET

Dans une commune aussi richement dotée en terres agricoles fertiles et face au nombre toujours plus réduit de petites exploitations, le soutien et la promotion de produits locaux constituent pour La Bruyère un enjeu autant économique, qu'écologique et social afin d'assurer un développement durable de la commune.

En effet, La Bruyère présente un important potentiel économique pour développer la vente de produits locaux considérant son secteur agricole dynamique qui attire une clientèle pour ses produits du terroir de qualité. Le développement de ce secteur doit être pensé en lien avec les activités touristiques qui sont principalement basées sur la valorisation du patrimoine agricole et des paysages ruraux préservés.

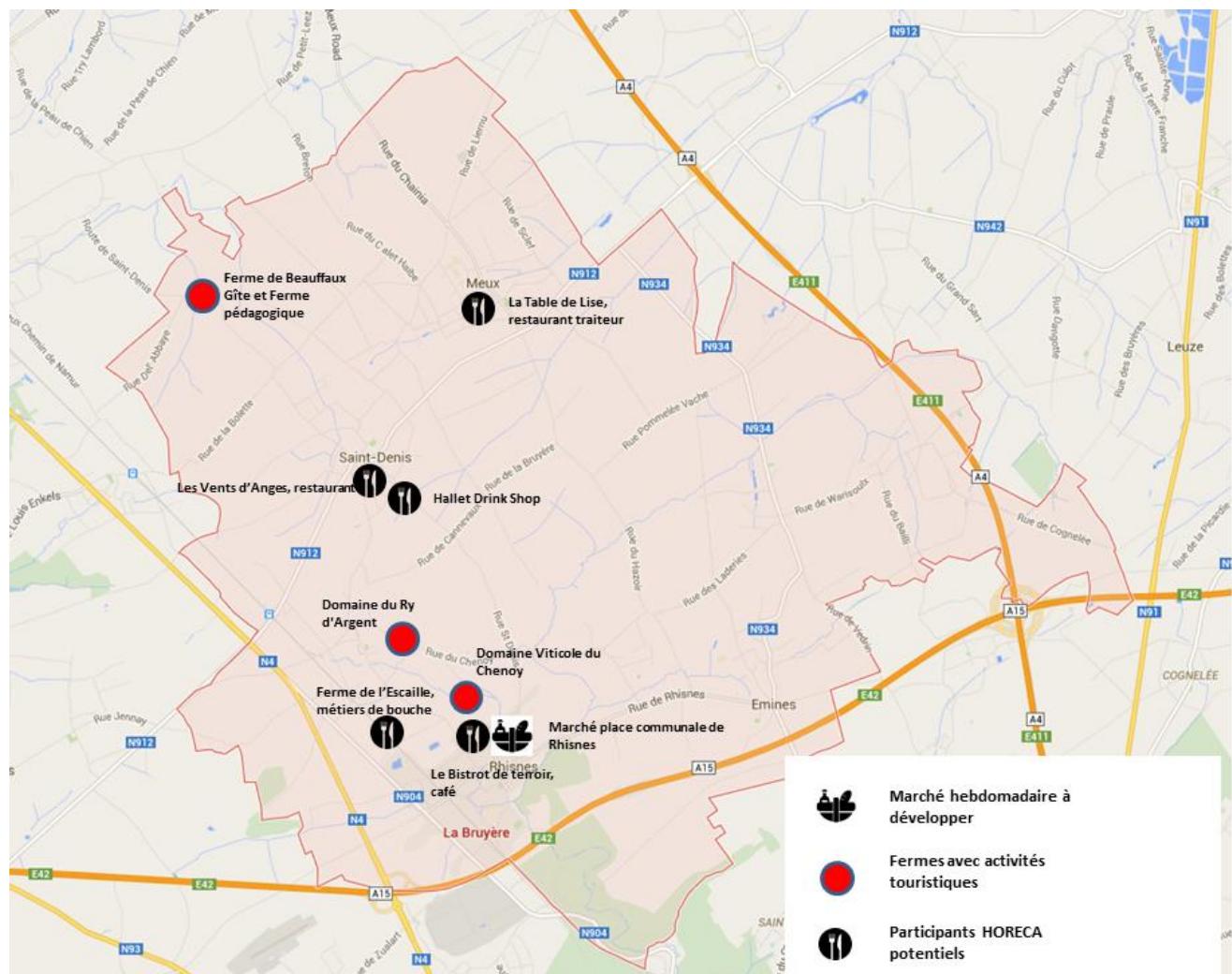
La Province de Namur vise d'ailleurs la diversification des exploitations agricoles, notamment à travers le développement du tourisme rural. Dans cette même perspective, La Bruyère s'est associée avec les Communes d'Eghezée, de Fernelmont et avec le Bureau Economique de la Province de Namur (BEP-Tourisme) pour la réalisation du réseau « La Hesbaye à Vélo », en 2006 qui propose plusieurs circuits cyclables, dont trois traitent plus particulièrement des fermes. Plusieurs fermes à La Bruyère ont déjà mis en place des services destinés aux touristes. Le contexte est donc favorable pour une combinaison du développement touristique et de l'agriculture locale. Par ailleurs, la promotion de produits locaux correspond à une nouvelle tendance de consommation, qui conduit à rechercher davantage des produits sains, naturels et marqués d'une identité liée à un territoire, ouvrant ainsi des opportunités aux produits de zones rurales.

Aujourd'hui, les cultures de céréales et de l'élevage bovin sont certes encore majoritaires en termes de superficies exploitées ou de cheptel, mais on observe une nette tendance vers la diversification des productions. Cette évolution est favorable à une gestion durable du territoire, notamment grâce à la biodiversité qu'elle apporte. En stimulant la demande de produits divers de provenance locale, le projet renforce la diversification dans le secteur agricole et contribue ainsi à la qualité environnementale de la commune.

D'un point de vue social, le projet permet de renforcer les liens entre producteurs et consommateurs et crée le cadre de rencontres et d'échanges. Porteur de l'économie locale, il est susceptible de contribuer au maintien, voire à la création d'emplois dans la commune, et ainsi à garantir à ses habitants un revenu stable et une qualité de vie.

Enfin, ce projet s'appuie sur la richesse patrimoniale du territoire de La Bruyère et contribue à soutenir une agriculture plus respectueuse de l'environnement, viable économiquement et contribuant à la gestion des espaces.

LOCALISATION



Un volet du projet concerne le développement du marché hebdomadaire sur la place communale de Rhisnes, les fermes ayant déjà développé des activités liées au tourisme ainsi que des participants potentiels du secteur HORECA (cf. carte ci-dessus). Les entités participant aux diverses actions du projet devront être localisées par la suite.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans application.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans application.

TÂCHES À RÉALISER

- Identification d'une structure organisationnelle qui assure la cohérence, le suivi, la communication et l'information autour des différentes actions : ces tâches pourraient par exemple être confiées au groupe de travail « développement économique » de la CLDR ou au Syndicat d'Initiative.

- Poursuivre et compléter l'inventaire des produits locaux et des producteurs locaux existants ainsi que des points de vente directe, des commerces proposant des produits locaux du terroir, des restaurants et cafés ambassadeurs des produits du terroir, ...
- Elaboration de critères de sélection permettant de définir les producteurs participants au programme d'action (ex. authenticité, aspect artisanal, respect de l'environnement, qualité)
- Sollicitation et discussion avec les producteurs et les acteurs répertoriés, présentation du projet
- Réalisation des différentes actions avec les acteurs intéressés

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input checked="" type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- La promotion de produits suppose la diffusion d'information sur les initiatives prises par la Commune visant à soutenir l'économie locale respectueuse de l'environnement, et rend son engagement en matière de développement durable plus visible ;

- Le matériel d'information et les évènements qui auront lieu dans le cadre du projet inciteront les habitants à consommer davantage de produits locaux et écologiques ;
- Le projet stimulera l'économie locale, en mettant en avant la qualité des produits et le patrimoine agricole de la commune, ce qui favorisera la création de nouvelles activités dans le même secteur ;
- Le soutien aux petites exploitations soucieuses d'une gestion durable de l'environnement contribuera à la diversité des produits cultivés dans la commune et à la qualité de l'environnement.

INDICATEURS

Objectif	Indicateur	Source	Cible
Intégrer les agriculteurs et artisans locaux dans une démarche de promotion de leurs produits	Nombre de fermes / de commerces / de restaurants participant au projet / d'échoppes	Organisation en charge de la gestion du projet	Nombre de fermes participantes : 3
Développer l'économie locale	Nombre de clients / chiffre d'affaire des producteurs adhérents au projet	Les producteurs locaux participants	A définir
Promouvoir le tourisme en l'associant à la culture locale	Nombre de touristes s'inscrivant aux activités en lien avec la promotion de produits locaux	Organisateurs d'évènements touristiques / le Syndicat d'Initiative	Augmentation de 5% / 5 ans

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

La réalisation du projet demande avant tout un travail de mise en réseau, de gestion et d'organisation. Dès lors que ces tâches sont prises en charge par une structure existante (groupe de travail développement économique, Syndicat d'Initiative), le projet ne devrait pas générer de coût, mis à part les frais liés à l'effort de communication :

Budget annuel	
Budget communication (création de matériel d'information, impression d'affiches, flyers explicatifs, cartes, ...)	5.000€
Total HTVA	5.000€
Total TVAC (+21%)	6.050€

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- Appels à projet éventuels

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- Syndicat d'Initiative
- Artisans
- Ambulants
- Agriculteurs
- CLDR

PROGRAMME DE RÉALISATION

La structure organisationnelle du projet peut être créée en une phase (Lot I), tandis que les actions réalisées dans le cadre de ce projet ont vocation à se pérenniser.

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- Intérêt des producteurs locaux et des ambulants de participer à la démarche

ETAT DU DOSSIER

Projet à réaliser.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

- Dès 2016 : création d'une structure qui permet la coordination et la mise en place des différentes actions (éventuellement un nouveau groupe de travail développement économique) ; développement du marché de Rhisnes (prolongation des horaires et visibilité des producteurs locaux)
- 2017 : analyse de la situation existante et identification et mise en réseau des participants aux diverses actions
- 2018 : mise en place d'une stratégie.
- 2019 : réalisation des actions.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Préservation de la qualité des terres agricoles, de la biodiversité, gestion parcimonieuse des sols	Développement de la consommation responsable et plus respectueuse de l'environnement des habitants

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Croissance de l'économie locale	Des acteurs économiques qui s'engagent davantage dans l'économie locale, création de réseau
Développement du secteur touristique qui repose sur les particularités locales	Attraction de nouveaux touristes

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Cohésion sociale par la proximité relationnelle et l'échange entre producteurs et consommateurs	Liens renforcés entre les habitants, identification avec la commune
Revenus accrus pour les producteurs locaux	Meilleure qualité de vie des habitants
Convivialité dans la commune par des évènements culturels et des activités de loisir liés à la promotion des produits locaux.	/

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Mise en valeur du patrimoine agricole et culturel	Prise de conscience auprès des habitants du patrimoine de la commune
Reconnaissance de la spécificité des produits du territoire	Identification locale des habitants renforcée

DESCRIPTION DU PROJET

Le plan communal de mobilité (PCM) est un document stratégique qui a pour objectif d'améliorer la planification de la mobilité à l'échelle d'une commune. Le PCM recouvre trois thématiques transversales :

- **Accessibilité et mobilité** : le PCM vise à organiser les déplacements des personnes et des marchandises de manière cohérente, générant le moins de nuisances possibles, favorisant les modes de déplacement durables tel que la marche à pied, le vélo et les transports collectifs. L'accessibilité des pôles d'activité principaux doit être assurée pour tous, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Dans cette perspective, un PCM doit être multimodal (prendre en compte tous les moyens de déplacement) et hiérarchique (proposer une hiérarchie des voiries afin d'orienter les flux).
- **Sécurité routière** : le PCM vise à organiser la circulation de manière à réduire le nombre et la gravité d'accidents de la route.
- **Qualité du cadre de vie** : La gestion de la mobilité représente un enjeu pour les activités de « séjour » (se promener, jouer, s'asseoir, s'échanger, contempler le paysage, ...) dans l'espace public qui se voient affectées par les nuisances que génèrent les déplacements, notamment ceux de véhicules motorisés. Le PCM promeut la vie locale et contribue à diminuer les impacts négatifs liés à la mobilité.

Le PCM analysera en détail les caractéristiques des voiries communales afin de définir une hiérarchie claire de la voirie. Ce diagnostic permettra notamment d'évaluer l'état des voies destinées aux déplacements lents et de proposer des améliorations concrètes du niveau de la sécurité de tous les usagers.

Le plan abordera autant la problématique liée à la mobilité intra-communale qui constitue un enjeu important considérant le manque de liaisons en transports en commun entre les villages, qu'à la mobilité extra-communale, en considérant notamment les pôles d'emplois telles que les zones d'activité économique, et les actions potentielles à développer envers les navetteurs afin de promouvoir les modes de déplacement durables. Dans cette perspective, une réflexion devra être menée sur la mise à disposition de vélos à louer pour les déplacements entre les gares et les zonings.

Les actions mises en place dans le cadre du PCM assureront l'accessibilité des points stratégiques en matière de mobilité, notamment les gares de Rhisnes et de Bovesse, et répondront aux enjeux liés aux axes routiers importants, particulièrement les nuisances liées au trafic agricole.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane des consultations villageoises, de l'enquête de satisfaction réalisée par la Commune et des groupes de travail sur la mobilité.

JUSTIFICATION DU PROJET

Lors du diagnostic participatif, les habitants ont souligné les points faibles de la mobilité à La Bruyère, telle que :

- L'aménagement de la voirie qui ne prend pas suffisamment en compte les modes doux et les besoins des personnes à mobilité réduite ;
- Le fait que certains espaces publics sont fortement occupés par la voiture, c'est notamment le cas de la place de Saint-Denis ;
- Le manque de liaisons vélo et transports en commun entre les villages et vers les gares ;
- Le mauvais état de certaines routes et de certains trottoirs ;
- Les difficultés concernant la mobilité aux abords des écoles (la sécurité, les navettes scolaires etc.) ;

- L'offre en transports en commun : le réseau ne relie pas tous les villages, les parcours et fréquences sont peu adaptés aux besoins des habitants, tous les quartiers ne sont pas desservis ;
- Les difficultés de parage pour les voitures ;
- La présence de véhicules non agricoles sur les chemins de remembrement ;
- La vitesse trop élevée dans certaines rues et autres incivilités routières.

Ces réflexions ont mis en lumière l'utilité d'un PCM comme outil de planification qui permettrait d'offrir une réponse cohérente à la multiplicité de problèmes de mobilité constatés.

La Commune mène par ailleurs depuis longtemps une réflexion autour des aménagements en matière de mobilité qui pourrait être formalisée dans le cadre d'un PCM. Une série d'actions ont déjà été réalisées pour le bon aménagement de la N912, qui ont pour but de :

- contraindre les camions de transport à utiliser les autoroutes plutôt que la N912, pour éviter le passage à travers La Bruyère ; à cette fin, un accord a été passé avec la râperie en échange d'un dédommagement pour l'excédent de kilométrage engendré ;
- offrir une liaison cyclable entre Saint-Denis et la gare de Bovesse ;
- assurer des contrôles de police.

La Commune a également mis en place un programme d'amélioration des espaces publics pour les usagers faibles, notamment :

- la réfection progressive des trottoirs, la priorité allant aux axes menant vers les lieux de transport en commun et les écoles, rue d'Emines à Rhisnes, rue du Village et rue Janquart à Meux ;
- la mise à sens unique d'une partie de la rue Janquart à Meux ;
- le réaménagement des espaces publics.

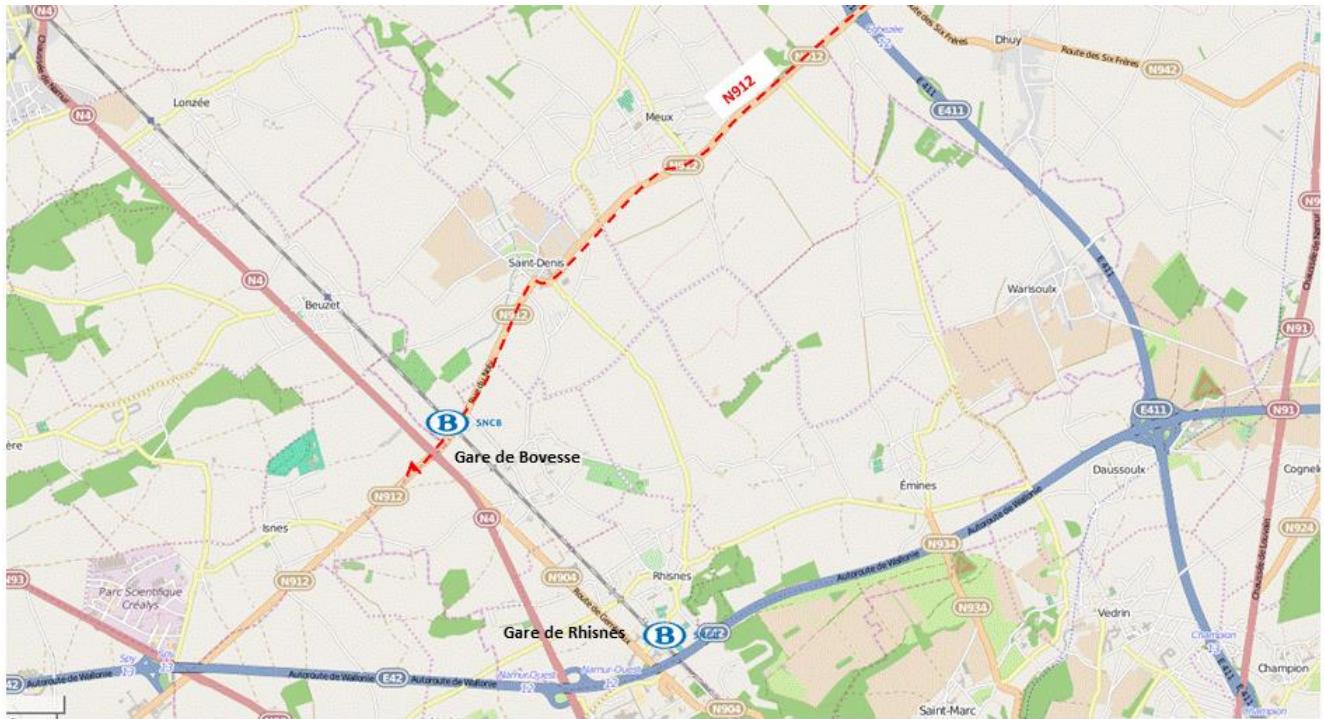
Dans le cadre du PCDR, un projet vise le réaménagement des quartiers de gare de Bovesse et de Rhisnes. Les gares représentent pour la commune un atout à valoriser afin d'encourager l'utilisation du train. Plusieurs autres projets du PCDR visent à favoriser les modes doux : le balisage des chemins de promenade inventoriés sur la commune, la mise en place d'un pédibus/vélobus pour permettre aux enfants d'effectuer leur trajet à l'école à pied ou à vélo en toute sécurité et la création de liaisons lentes inter-villages pour modes doux.

A l'heure actuelle, la commune de La Bruyère ne dispose pas d'un Plan Communal de Mobilité. Ce document stratégique est l'occasion de créer un cadre qui permet d'orienter toutes les mesures prises en matière de mobilité vers la promotion des modes de déplacement durable, en préservant le cadre de vie de la commune, et en permettant l'accessibilité des pôles d'activité. Il permettra de soutenir la Commune dans sa volonté d'augmenter l'utilisation des modes de transports alternatifs à la voiture, bien que celle-ci reste indispensable pour assurer la mobilité des citoyens dans un contexte rural.

Le projet est ainsi en lien direct avec les fiches projet du PCDR visant l'amélioration de l'infrastructure pour modes doux :

- I.5. Mettre en place des pédibus / vélobus intergénérationnels dans le cadre scolaire
- I.12. Promouvoir les alternatives en termes de mobilité (information et communication)
- I.13. Baliser les chemins de promenade inventoriés sur la commune
- II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes
- II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse
- III.7. Compléter le maillage inter-villages pour les cyclistes et les piétons
- III.6. Sécuriser et aménager la voirie et les espaces publics

LOCALISATION



Le Plan Communal de Mobilité concerne l'ensemble du territoire communal.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Voiries régionales et communales.

TÂCHES À RÉALISER

Selon le SPW, la procédure préalable à l'élaboration d'un PCM est la suivante :

- candidature motivée à adresser au Ministre de la Mobilité
- élaboration d'un prédiagnostic en concertation avec le SPW et les partenaires concernés
- approbation du prédiagnostic par un comité d'évaluation
- appel d'offre pour la réalisation de l'étude par un bureau spécialisé (Cahier spécial des charges élaboré par le SPW en collaboration avec la Commune)
- attribution du marché pour l'élaboration du PCM.

Le SPW précise que la présence d'un conseiller en Mobilité au sein même de l'Administration communale est une condition pour réaliser le PCM.

La procédure d'élaboration d'un PCM est détaillée dans le décret du 1^{er} avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locale. Le chapitre III du décret définit les différentes étapes d'élaboration du PCM.

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asséoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input checked="" type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- Les actions d'information et de communication mises en place dans le cadre de ce projet contribueront à augmenter le niveau de connaissances des citoyens au sujet de la mobilité durable et donc à les sensibiliser, tout en favorisant le contact entre les citoyens et la Commune. Les habitants seront intégrés dans la prise de décision à travers des processus participatifs.
- De par la visibilité des actions, elles permettront à la commune de se profiler comme exemplaire en matière de mobilité durable.
- Le sujet de la mobilité durable oblige à une réflexion du développement territorial sur le long terme.
- Le PCM favorisera l'infrastructure adaptée aux modes durables et incitera ainsi à l'emploi de modes alternatifs à la voiture.
- Le PCM prévoit des actions d'aménagement des espaces publics et contribuera à pallier le manque de connexions inter-villages.

INDICATEURS

Objectif	Indicateur	Source	Cible
Améliorer l'infrastructure cyclable et piétonne	km de réseau cyclable continu Nombre d'emplacements de vélo, notamment aux gares, aux arrêts de bus et dans les coeurs de village	Commune	5 km de nouveau réseau qui permettent notamment de relier les tronçons existants 1 pôle attractif par gare

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Le coût d'élaboration du PCM par un bureau d'étude se situe entre 20.000 et 40.000 €.

La Commune peut bénéficier de subsides, alloués par le ministère des transports et de la mobilité, qui couvrent jusqu'à 75% des frais de l'étude (Art 2. de l'arrêté du Gouvernement wallon relatif au financement de l'élaboration de plans communaux de mobilité et de la mise en œuvre de plans communaux de mobilité et de plans de déplacements scolaires du 27 mai 2004).

Concernant la mise en œuvre du PCM, le coût dépendra de mesures préconisées par le PCM qui seront élaborées sur base d'un diagnostic préalable. Pour le financement de ces mesures, les communes peuvent solliciter les « Crédits d'impulsion » auprès de la Région. Ces crédits visent la réalisation de travaux prévus dans le cadre d'un PCM qui concernent notamment les modes doux, tels que les aménagements piétons, cyclables et PMR adéquats.

Pour répondre à l'appel à projets « crédits d'impulsion », la Commune doit :

- avoir un PCM terminé et approuvé par le Conseil communal
- avoir un Conseiller en mobilité communal
- avoir organisé le comité de suivi du PCM.

La subvention couvre 75 % du montant du projet et est limitée à 150.000 euros pour les communes inférieures à 10 000 habitants, à 200.000 euros pour les communes de 10 000 à moins de 50 000 habitants (Art. 12 du décret). A savoir qu'en 2014, La Bruyère comptait 8 988 habitants. Considérant la croissance démographique prévue (environ 100 habitants supplémentaires par an, selon les calculs de l'IWEPS), il est possible que la population communale dépasse les 10 000 habitants à l'horizon de 2025.

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- SPW

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- Zone de police
- CLDR
- CCATM
- Groupe sentiers

PROGRAMME DE RÉALISATION

Phase 1 : Diagnostic. Etat des lieux et des enjeux mobilité dans la commune

Phase 2 : Objectifs. Définition des objectifs du plan mode par mode

Phase 3 : Plan de mobilité. Schéma intermodal vision à 10 ans des différents réseaux (piéton, cyclable, transports en commun, routier). Tableau de bord de mise en œuvre et fiches actions.

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- Intégrer et mettre en cohérence les initiatives en matière de mobilité durable déjà entreprises
- Exploiter les potentiels de mobilité durable existants, notamment les gares de Rhisnes et de Bovesse

ETAT DU DOSSIER

Le groupe de travail mobilité de la CLDR a mené une réflexion sur les problèmes liés à la circulation à La Bruyère et les améliorations à apporter.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

- 2016 : Elaboration du diagnostic.
- 2017 : Définition des objectifs et conception du plan mode par mode, développement d'un schéma intermodal.
- 2018 : Début de la mise en œuvre du PCM à travers les opérations d'aménagement.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Réduction des émissions de gaz à effet de serre suite à une plus faible utilisation de la voiture particulière	Préférence des habitants pour les modes de déplacement alternatifs à la voiture pour certains trajets

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Développement des modes de déplacement moins coûteux que la voiture	La part du revenu qui n'est plus consacrée à la voiture alimentera la consommation locale
Baisse des coûts à la charge de la société liés à la voiture (infrastructure coûteuse, accidents, ...)	/
Un trafic calmé favorable au développement d'activités économiques locales (marché, courses)	/

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Un espace public plus accueillant grâce à une réduction du trafic routier	Davantage d'échanges et d'interactions entre les habitants Réappropriation de l'espace public pour des activités sociales et culturelles
Réduction des nuisances liées à la voiture dans les quartiers résidentiels	Meilleure qualité de vie dans la commune
Impact positif sur la santé des habitants lié à l'emploi de modes actifs (marche à pied et vélo)	Meilleure qualité de vie dans la commune

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Mise en valeur du patrimoine culturel, architectural et paysager de la commune par la promotion de modes lents, qui permettent de prêter plus d'attention à son environnement. Entretien des sentiers et des chemins qui font partie de l'héritage patrimonial de la commune	Appréciation et prise de conscience du patrimoine culturel communal par les habitants.

FICHE n° I.11.

Mener une réflexion stratégique en vue du réaménagement des quartiers de gare de Rhisnes et Bovesse

DESCRIPTION DU PROJET

Cette fiche-projet a pour objectif de mettre en place un groupe de travail chargé de mener une réflexion sur l'aménagement des quartiers de gare. La Bruyère est une des rares communes rurales à être desservie par le train. En effet, elle possède deux gares : une dans le village de Rhisnes (dit Gare de Rhisnes) et l'autre dans le village de Bovesse (dit Gare de Bovesse – Saint-Denis). Pour une réflexion complète de ces deux zones, un groupe de travail se verra attribuer les missions suivantes :

- organiser plusieurs réunions, réunissant l'ensemble des acteurs du projet de réaménagement des quartiers de gare à savoir :
 - o le Collège communal ;
 - o les membres de la CLDR ;
 - o les habitants des deux quartiers de gare ;
 - o les responsables de la SNCB et d'INFRABEL ;
 - o les responsables de TEC (Transport En Commun) Namur-Luxembourg ;
 - o la BEP, gestionnaire des zonings situés à proximité des gares, et les sociétés présentes sur les zonings ;

A noter que des échanges entre la commune et Infrabel au sujet du réaménagement des quartiers de gare a déjà eu lieu en 2013.

On peut bien évidemment envisager la présence d'autres acteurs, en fonction du sujet de la réunion. Exemple : pour le patrimoine avec la Maison de la Mémoire Rurale et le Syndicat d'Initiative de La Bruyère. Des visites peuvent être organisées pour se rendre compte de la réalité de terrain.

Chacun des deux quartiers fera l'objet de réunions propres (si possible), une communication autour de ces réunions sera à mettre en place. Des échanges parallèles doivent avoir lieu entre ces deux groupes de travail. Au cours de ces réunions, plusieurs sujets devront être abordés, à savoir :

- la circulation dans les quartiers de gare, notamment la place des modes doux dans ces quartiers ; la traversée des chemins de fer doit aussi être l'objet de discussion ;
- l'agrandissement du nombre de voies, comment anticiper la zone de réservation autour du chemin de fer ;
- la place du patrimoine ferroviaire aux abords des gares, faut-il le préserver et le mettre en avant ?
- le développement de l'intermodalité (*intermodalité : utiliser différents modes de transports pour un seul trajet*), notamment Bus-Train ou Vélo-Train, cela peut passer par la création d'un arrêt de bus à proximité des gares ou encore l'agrandissement des parkings à vélo et la mise en place de bornes électriques pour recharger les vélos ;
- la création de liaisons vers les zonings environnants.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane à la fois du diagnostic participatif des habitants de La Bruyère, du Collège communal et de la CLDR.

JUSTIFICATION DU PROJET

Le diagnostic socio-économique a cerné un ensemble de défis en matière de mobilité :

- répondre à la croissance démographique que rencontre La Bruyère ;
- revaloriser les gares et leurs alentours ;
- développer les modes de transports alternatifs à la voiture ;
- s'inscrire dans une démarche « durable », en respectant les critères de la Charte d'Aalborg, prônant une densité et une mixité des fonctions urbaines aux services du développement durable.

La situation géographique de la gare de Rhisnes et de Saint-Denis - Bovesse est un atout pour La Bruyère. La proximité avec le réseau routier (N4, N912, N904, A15) renforce l'ancrage du trafic ferroviaire sur le territoire. Les deux gares sont desservies par la ligne 161 Namur – Bruxelles. Le train rejoint Namur en moins de 10 minutes avec un ticket tarif normal de 2,20€, il en est de même pour Gembloux. Un départ s'effectue toutes les heures dans les deux sens. La Région Bruxelles Capitale est quant à elle atteinte en un peu plus d'une heure.

Gare de Saint-Denis – Bovesse (source : SNCB)	
Cadence des trains : semaine	1 train/heure/sens au minimum (un peu plus en heure de pointe, jusque 4 trains par heure)
Cadence des trains : samedi-dimanche	1 train/2 heures/sens
Voyage abonnements non scolaires/an depuis SDB	47.818 - zone Bruxelles +/- 65%, zone Namur +/- 20%
Voyages abonnements non scolaires/an vers SDB	5.660 - zone Bruxelles +/- 45%, zone Namur +/- 40%
Voyages abonnements scolaires/an depuis SDB	63.671 - zone Namur +/- 75%, Gembloux +/- 10%, Zone Bruxelles +/- 5%, Louvain-la-Neuve +/- 4%
Voyages abonnements scolaires/an vers SDB	13.086 - zone Namur +/- 85%, Gembloux +/- 6%

Gare de Rhisnes (source : SNCB)	
Cadence des trains : semaine	1 train/heure/sens au minimum (un peu plus en heure de pointe, jusque 4 trains par heure)
Cadence des trains : samedi-dimanche	1 train/2 heures/sens
Voyage abonnements non scolaires/an depuis Rhisnes	33.270 - Zone Bruxelles (+/- 50% des abonnements), Zone Namur (+/- 33%)
Voyages abonnements non scolaires/an vers Rhisnes	10.514 - Zone Namur (+/- 70%)
Voyages abonnements scolaires/an depuis Rhisnes	55.793 - Zone Namur (+/- 80 %), Gembloux +/- 7%, Liège +/- 2%
Voyages abonnements scolaires/an vers Rhisnes	13.374 – Zone Namur +/- 90%

La présence de gares est donc à la fois une chance du point de vue économique pour ce territoire, mais aussi pour la mobilité de ses habitants. Attirer les habitants vers ce mode de transports permettrait la diminution du recours au véhicule motorisé et donc une mobilité plus « durable ». Tout en sachant que la voiture reste indispensable.

L'étude sur l'aménagement des quartiers de gare aura donc comme objectifs :

- de déterminer les défis auxquels sont confrontés ces deux quartiers, et comment les surmonter ;
- de réfléchir à un ensemble de projets permettant le développement de ces quartiers ;
- de mettre en accord les différentes parties prenantes aux projets ;
- d'établir une programmation précise pour les aménagements des deux quartiers de gare.

Le projet se justifie également par la volonté d'Infrabel d'élargir la voie de chemin de fer. Ce projet s'accompagne par la fermeture de certains passages à niveau, par l'ouverture de nouvelles voiries à Bovesse et par la construction de trottoirs pour l'accès des piétons vers les gares. Ces modifications induiront des changements en termes de mobilité et de

convivialité dans les quartiers des gares. Il est dès lors important de mettre en place une réflexion pour une intégration harmonieuse des projets au cœur du tissu villageois existant.

Cette fiche projet est en lien direct avec plusieurs autres projets du PCDR :

- I.5. Mettre en place des pédibus / vélobus intergénérationnels dans le cadre scolaire
- I.10. Elaborer un Plan Communal de Mobilité
- II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes
- II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse
- II.10. Mettre en place un schéma directeur en tourisme
- III.7. Compléter le maillage inter-villages pour les cyclistes et les piétons

De plus, l'aménagement des quartiers de gare fera l'objet de deux fiches-projet en lot III :

- III.3. Aménager le quartier de la gare de Bovesse
- III.4. Aménager le quartier de la gare de Rhisnes

LOCALISATION

Périmètre d'étude proposé pour l'aménagement du quartier de la gare de Rhisnes



Le périmètre proposé engloberait la gare, les quartiers pavillonnaires des deux côtés de la voie ferroviaire, les accès routiers à la ZAE au sud afin de développer les modes doux, ainsi que la ZACC pour une future implantation de logements et d'activités. Avec la proximité du croisement de la N4 et de l'autoroute A15 (E42), on distingue l'emplacement privilégié qu'occupe la gare de Rhisnes sur cette prise de vue aérienne.

Périmètre d'étude proposé pour l'aménagement du quartier de la gare de Saint-Denis – Bovesse



Le périmètre proposé engloberait la gare, les quartiers pavillonnaires des deux côtés de la voie ferroviaire, ainsi que la ZACC. Sur cette prise de vue aérienne, on peut clairement observer la position stratégique de la gare de Bovesse, avec le croisement à l'ouest de la N4 et la N912.

À noter que ces périmètres pourront être adaptés par les groupes de travail.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR



Le périmètre de réflexion comprend :

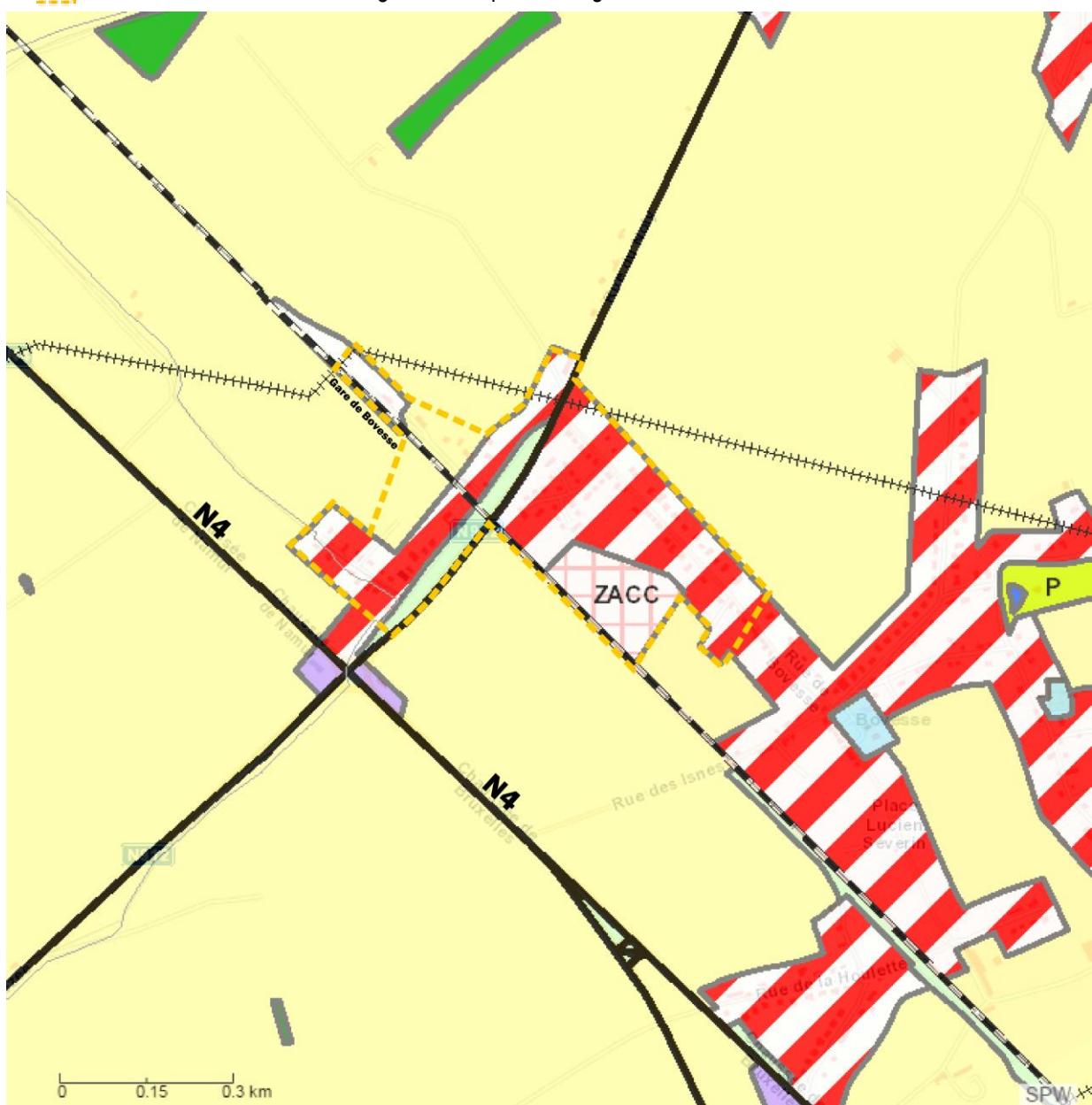
- - de la zone d'habitat de chaque côté du chemin de fer
- - de la zone de services publics et d'équipements communautaires (correspondant à la gare)
- - une ZAEM existante au sud-est
- - de la zone espace vert
- - une ZACC côté ouest de la gare
- - de la zone « non affectée »

Autour du périmètre, on peut discerner :

- - de la zone d'habitat
- - de la zone d'habitat à caractère rural
- - de la zone agricole
- - de la zone de parc
- - de la zone forestière
- - une ZAEI existante au sud
- - une ZAEM existante au sud
- - un périmètre d'intérêt paysager



Périmètre d'étude du réaménagement du quartier de gare de Bovesse



Le périmètre de réflexion comprend :

- de la zone d'habitat à caractère rural de chaque côté du chemin de fer
- de la zone agricole
- de la zone espace vert
- une ZACC côté est de la ligne de chemin de fer
- de la zone « non affectée »

Autour du périmètre, on peut discerner :

- de la zone agricole
- de la zone d'habitat à caractère rural
- de la zone « non affectée »

STATUT DE PROPRIÉTÉ

La réflexion autour du réaménagement des quartiers se concentrera sur les espaces publics compris dans le périmètre d'étude.

TÂCHES À RÉALISER

- Contacter les différents acteurs cités dans la description du projet, pour les convier aux réunions nécessaires à l'étude d'aménagement des quartiers de gare.
- Déterminer un calendrier précis pour la tenue des réunions, l'objectif étant de réunir un maximum d'acteurs.
- Communiquer autour de la tenue de ces réunions notamment auprès des habitants des quartiers concernés, par le biais des médias les mieux adaptés (à déterminer).

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input checked="" type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- Une étude préalable pour l'aménagement des quartiers des deux gares permettra à la Commune d'avoir une vision davantage prospective de son territoire.
- Les réunions pour cette étude permettront d'initier des relations entre les différentes parties prenantes du projet, à la fois des personnes morales (SNCB, Infrabel, Collège communal...) et physiques (habitants).

INDICATEURS

Objectif	Indicateur	Source	Cible
Evaluer la présence aux réunions	Nombre d'acteurs présents à la réunion	Liste de présence	A déterminer
Evaluer la diversité des acteurs	Nombre d'institutions différentes présentes à la réunion	Liste de présence	Présence au $\frac{3}{4}$ des parties prenantes au projet.

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

La réflexion sera menée par la Commune et les documents rédigés par un membre du personnel communal. Dès lors, les frais sont limités aux frais de communication, à l'utilisation pour salles communales pour les réunions, à l'impression de documents.

Budget : +/- 2000 euros.

Si la réflexion nécessitait l'expertise d'un bureau d'étude pour l'élaboration d'un schéma directeur, il faudrait compter environ 6000 euros par quartier de gare soit 12.000 euros en tout.

SOURCES DE FINANCEMENT

Sans objet.

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- Infrabel
- BEP
- CLDR
- CCATM

PROGRAMME DE RÉALISATION

- Contacter l'ensemble des acteurs en 2018
- Fixer un calendrier précis de réunion : premier semestre 2018
- Fin de l'étude : 2019

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Les éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder, sont :

- le projet SNCB d agrandissement de la voie de chemin de fer ;
- la révision des affectations du Plan de Secteur en vue de ce projet ;
- la sécurisation aérienne et sous-terrasse de la traversée de chemin de fer ;
- l'avancement des autres fiches-projet qui traitent de l'aménagement des quartiers de gare à La Bruyère, à savoir les fiches-projet :
 - I.5. Mettre en place des pédibus / vélobus intergénérationnels dans le cadre scolaire
 - I.10. Elaborer un Plan Communal de Mobilité

- II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes
- II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse
- II.10. Mettre en place un schéma directeur en tourisme
- III.7. Compléter le maillage inter-villages pour les cyclistes et les piétons

ETAT DU DOSSIER

Lancement de la réflexion stratégique.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Cette fiche-projet fait l'objet d'une programmation de lot I, à réaliser avant 2019. Le résultat de ce travail de réflexion sera d'ailleurs nécessaire à la réalisation des fiches-projet de lot III sur l'aménagement des quartiers de gare.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Réduire les émissions, les pollutions engendrées par les véhicules motorisés	Augmenter le trafic ferroviaire, aux dépens du trafic routier.
Réduire l'espace de la voiture dans l'espace public	Favoriser le développement des modes doux (piétons, cyclistes).

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Développer l'économie de la commune en développant le quartier de la gare	Attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux ménages aux alentours des gares

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Désenclaver la commune, et donner davantage de chances aux habitants d'accéder à une mobilité bon marché	Baisse du budget des ménages accordé aux transports. Mobilité des habitants facilitée.

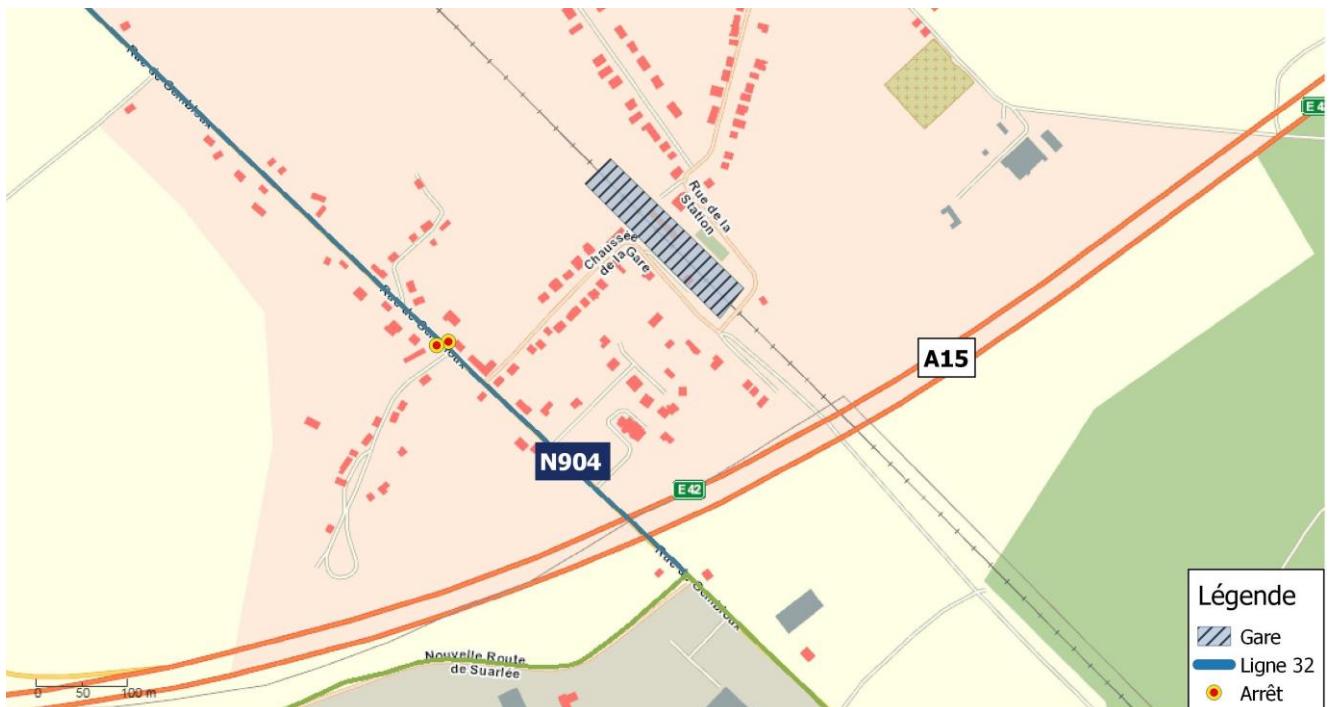
Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Partager la connaissance du patrimoine ferroviaire	Susciter de l'intérêt chez la population pour le patrimoine de la commune, notamment les anciens bâtiments de gare.
Développer l'idée d'un équipement culturel pour le quartier	Démontrer que la culture a une place forte dans les politiques de la Commune.

ANNEXES : ANALYSE URBANISTIQUE (PREMIÈRE APPROCHE)

Pistes de réflexion pour l'aménagement du quartier de la gare de Rhisnes :

- **rénovation du bâtiment insalubre de la gare**, on peut envisager un aménagement intérieur pour l'accueil de passagers. Ce bâtiment a une grande valeur patrimoniale, puisqu'il date du XIX^{ème} siècle. Il serait positif de mettre en avant le caractère historique de la zone. On peut imaginer des panneaux informatifs avec des documents d'archives, des clichés d'époque, pour dynamiser le lieu. Il est important de noter que le bâtiment appartient à la SNCB, il a autrefois été loué à la Commune pour les Mouvements de Jeunesse. Un rachat et un aménagement par la Commune pourraient être envisagés (*photos en dessous*) ;
- **révision de l'emprise des bâtiments autour de la gare**, en vue d'un agrandissement de la largeur de la ligne de chemin de fer avec le projet de la SNCB ; il est primordial d'anticiper la zone de réservation autour du chemin de fer ;
- **aménagement d'un équipement culturel public**, pour dynamiser le quartier de la gare ;
- **révision de la circulation au sein du quartier**, celle-ci est souvent confuse. L'accessibilité au quai, côté rue de la Station, apparaît difficile, de plus la signalisation fait défaut. Plusieurs bâtiments cachent l'accès au quai. Entre la salle du club de ping-pong et le club de pétanque de La Bruyère, l'accès au quai est à revoir, ce dernier est mal défini. (*photos en dessous*), aménagement d'un chemin modes doux sur l'ancienne voie de chemin de fer vers le zoning ;
- **aménagement du parking du quai direction Namur**, il faut apporter une signalisation claire pour ce site avec une séparation visuelle des places. Il faut interdire le stationnement face au parking à vélo, afin de faciliter l'entrée et la sortie des cyclistes. On peut envisager une requalification du parking à vélo afin de promouvoir l'utilisation de ce dernier. (*photos en dessous*) ;
- **réflexion sur la traversée du chemin de fer**, le réaménagement du tunnel sous les voies ferroviaires est une possibilité. Il est essentiel de le rendre plus attrayant pour faciliter et sécuriser le passage des piétons et cyclistes d'un quai à l'autre. Réfléchir à un revêtement durable et une signalétique au sol pour cycliste et piétons. (*photos en dessous*) ; Aménager une traversée aérienne du chemin de fer peut aussi être une possibilité à étudier ;
- **implantation d'un chemin piétonnier aux alentours de la gare**, afin de favoriser les modes de transports doux dans ce quartier, et éviter un découpage trop net du village par la ligne ferroviaire ;
- **mise en place d'un arrêt de bus qui dessert directement la gare, via un contact avec le TEC Namur-Luxembourg**, afin de faciliter le changement de mode de transport pour les passagers. L'actuel arrêt de bus (ligne 32) le plus proche de la gare reste très peu utilisé. (*voir carte en Annexe*) ;
- **maintenir la ZACC à proximité de la gare**, qui pourra plus tard servir à l'implantation d'équipements communautaires ou de logements ;
- **relier la gare aux ZAE**. Il est aussi primordial de connecter la gare de Rhisnes aux zones d'activités économiques existantes (ZAE), via des cheminements modes doux, afin de favoriser leur accessibilité et d'attirer de nouvelles entreprises ;
- **étudier la possibilité de mettre en place des bornes pour recharger les vélos électriques**, celles-ci n'existent pas encore, cela permettrait aux touristes de visiter la commune à vélo ;



Arrêt de bus le plus proche de la gare de Rhisnes



Bâtiment détérioré de la gare de Rhisnes 'SNCF'



Places de parking mal définies



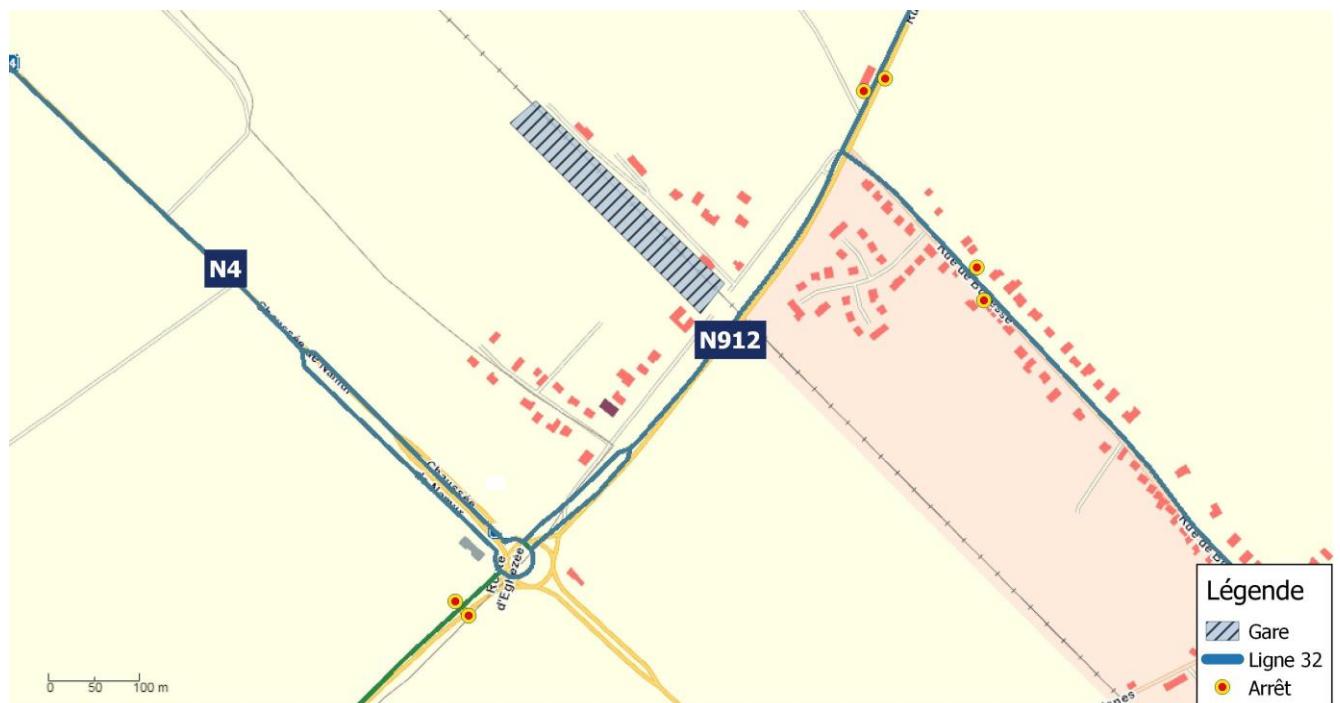
Accès aux quais mal défini entre deux bâtiments



Passage souterrain gare de Rhisnes à valoriser

Pistes de réflexion pour l'aménagement du quartier de la gare de Saint-Denis – Bovesse :

- **Revoir la signalétique autour de la gare**, en indiquant la direction à prendre pour se rendre sur les deux quais. Le quai direction Namur semble difficilement accessible pour les automobilistes, pas de place de parking. (*photos en Annexe*)
- **Sécuriser la voie pour les piétons au niveau de la RN912**, un projet de passage piétonnier est prévu, notamment avec des marquages lumineux (SPW – Service Public de Wallonie). Le cheminement sur la RN912 entre Bovesse et Saint Denis a fait l'objet d'un aménagement par le SPW avec l'installation de potelets mais ce dispositif sécurise très peu les piétons.
- **Réfléchir à une traversée alternative du chemin de fer**, une traversée souterraine est déjà présente, il serait intéressant d'ajouter à cela une passerelle qui permet une traversée par-dessus le rail.
- **Réévaluer la circulation autour de la gare**, les véhicules venant du Sud par la N912 (rue de Noly) peuvent difficilement tourner à gauche après le pont pour rejoindre le quai direction Bruxelles. Ce manque de sécurité est d'ailleurs ressorti dans l'enquête communale du 30/06/2011 (*photos en Annexe*)
- **Développer les modes doux**, en aménageant des cheminements piétons et des pistes cyclables dans le quartier de la gare.
- **Revoir l'emprise des bâtiments autour de la gare**, en vue d'un agrandissement de la largeur de la voie avec le projet de la SNCB. Il est primordial d'anticiper la zone de réservation autour du chemin de fer.
- **Opportunité d'agrandissement et de mise en valeur du parking à vélo quai direction Bruxelles**, dans l'objectif de favoriser ce type de déplacement. (*photos en Annexe*)
- **Mise en place d'un arrêt de bus qui dessert directement la gare, via un contact avec le TEC Namur-Luxembourg**, afin de faciliter le changement de mode de transport pour les passagers. L'actuel arrêt de bus le plus proche de la gare reste très peu utilisé et peu sécurisé (ligne 32). (*plan en Annexe*)
- **Mettre en place un partenariat avec la ZAE Crealys pour le développement d'une navette entre la gare et le zoning**, si une demande existe pour ce trajet.
- **Maintenir la ZACC au sud de la gare**, qui pourra plus tard servir à l'implantation d'équipements communautaires ou de logements.



Arrêt de bus le plus proche de la gare de Saint-Denis – Bovesse

ANNEXES



Local vélo à agrandir



Difficulté de tourner à gauche pour rejoindre le quai en direction de Bruxelles



Arrêt de bus le plus proche de la gare de Saint-Denis - Bovesse

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à promouvoir la mobilité durable par une meilleure information et communication autour des modes de déplacement alternatifs à la voiture. Alors que la voiture représente encore le mode de déplacement dominant à La Bruyère et qu'elle restera indispensable pour assurer la mobilité des citoyens dans un contexte rural, les alternatives présentent un potentiel d'évolution.

Il est pour cela nécessaire de mener des actions visant à informer et à sensibiliser les citoyens aux possibilités de se déplacer autrement à La Bruyère. Différentes actions permettraient de répondre à cet objectif :

- **Informations sur les transports en commun :** Le site internet de la commune pourrait faciliter l'accès à l'information sur l'offre de transports en commun à la commune en intégrant les renseignements disponibles sur les sites Infotec et Belgianrail (SNCB). Une rubrique explicitement dédiée à la mobilité pourrait présenter les lignes de transports en commun qui desservent la commune, les arrêts existants et les horaires de passage. Il y a également lieu d'attirer l'attention sur le service "taxi social" qui permet le déplacement tant des personnes âgées et/ou handicapées et des personnes défavorisées éprouvant des difficultés de mobilité. Le tarif préférentiel de 0,30 €/km (aller-retour) rend ce service particulièrement attractif et pourrait susciter l'intérêt des habitants s'ils disposaient de plus de renseignements sur ce service. Un **folder** reprenant toutes les informations pourrait être créé et communiqué aux habitants par une distribution toutes boîtes ou par une mise à disposition dans des « **points de renseignement mobilité** » (des endroits de diffusion d'information autour des modes durables, à installer dans la maison communale, la bibliothèque, les salles communales Rhisnes, Meux, Emines ...).
- **Information sur la multimodalité :** La multimodalité désigne la possibilité de combiner différents modes de transports sur un même trajet. Considérant les faiblesses du réseau des transports en commun à La Bruyère ce concept mérite d'être mis en avant, car il permet en partie de pallier ces manquements. En combinant différents moyens de transports, les habitants pourraient par exemple rejoindre la gare à vélo. Le train devient dès lors une nouvelle option aux yeux des habitants qui considéraient la gare trop loin de leur domicile ou trop difficilement accessible en bus. La **création d'une carte multimodale** peut être un puissant outil de communication autour de ce potentiel. Il s'agit d'une carte facilement lisible de la commune qui met en avant les modes de déplacement alternatifs et la manière dont ceux-ci peuvent être reliés entre eux. Cette carte reprend tous les arrêts de bus, les gares, les lignes et les itinéraires particulièrement adaptés aux modes actifs (la carte modes doux réalisées pour la région de Bruxelles peut servir d'exemple), ainsi que les infrastructures dont disposent les arrêts (offre en stationnement automobile, offre en stationnement vélo, accessibilité PMR, possibilité d'acheter un titre de transport, possibilité de louer un vélo, ...)
- **Promotion du covoiturage :** Le secteur du covoiturage est en pleine mutation et il y a lieu d'accompagner cette évolution. En effet, une multitude de portails visant à faciliter le covoiturage ont vu le jour ces dernières années en Région wallonne. Il existe des plateformes pour chaque type de déplacement :
 - Domicile-travail : Carpoolplaza (www.carpool.be) et Djengo : (www.djengo.be). Un système clé sur porte a été développé par Carpoolplaza et est désormais disponible pour toutes les communes wallonnes qui le désirent mais aussi pour toutes les associations ou groupes citoyens qui désirent mettre à l'honneur le covoiturage. L'outil est convivial et peut s'intégrer sans contrainte directement sur le site internet de la commune ou de l'initiative. Grâce à ce portail, les habitants d'une commune visualisent immédiatement les concitoyens qui désirent covoiturer.
 - Domicile-école : Schoolpool (www.schoolpool.be) et Kidspooling (www.kidspooling.be)
 - Evénements : Eventpool (www.eventpool.be)
 - International: Eurostop (www.eurostop.be), BlaBlaCar (www.blablacar.com) et Carpooling (www.carpooling.fr)
 - Autostop organisé : Voiture à plusieurs (VAP) (www.vap-vap.be)

La commune de La Bruyère peut contribuer à la promotion de ces portails auprès des citoyens en les faisant connaître sur son site Internet ou dans le bulletin communal et par l'organisation de soirées de renseignement qui permettent la rencontre et la mise en réseau d'habitants intéressés.

- **Promouvoir la mobilité durable à travers des événements festifs** : Des évènements festifs contribuent à créer une image attractive des modes de déplacement durable, et sensibilisent les citoyens à la problématique de la mobilité dans un cadre convivial. Lors d'une **journée de la mobilité** (un dimanche), un périmètre défini autour d'un (ou plusieurs) cœur(s) de village est fermé à la circulation routière afin de permettre aux modes alternatifs l'appropriation de l'espace. Une telle journée pourrait être liée à un évènement déjà existant comme la journée des associations, une brocante ou la journée de l'arbre. A cette occasion plusieurs actions viennent animer les rues autour du thème de la mobilité : des activités ludiques en lien avec les modes doux, des projections de films de sensibilisation aux enjeux, sociaux, environnementaux et écologiques de la mobilité durable, des essais vélo pour faciliter la mise en selle... Ces événements peuvent s'articuler autour de balades invitant la population à découvrir les aménagements cyclables ou la création d'un « village de la mobilité » temporaire rassemblant l'ensemble des acteurs de la mobilité et présentant les réseaux existants pour les modes alternatifs et les projets de développement en cours. Pour la conception de la journée, la commune pourra s'inspirer de la journée MobiCité organisée par la ville de Nivelles.
- **Participation à la semaine de la mobilité** : cet évènement européen est organisé au niveau régional par le Service public de Wallonie. La participation de La Bruyère à la semaine de la mobilité est l'occasion de mettre en place des mesures dynamiques et participatives en faveur de la mobilité durable et de rejoindre les différentes actions menées au niveau régional : le « défi des familles » (convaincre une ou plusieurs familles à se déplacer sans voiture pendant une semaine), le « défi des écoles » (proposer aux directions, aux enseignants des écoles et aux associations de parents de faire un véritable projet d'école autour de la mobilité), le « défi de l'Administration communale » (un maximum d'agents communaux se passe de la voiture pendant la Semaine de la Mobilité), le « défi des entreprises » (inciter les entreprises à réaliser des actions spécifiques de sensibilisation pendant la Semaine de la Mobilité en mobilisant les directions).

ORIGINE DE LA DEMANDE

Les réflexions des groupes de travail et de la CLDR et des consultations villageoises ont mis en avant le besoin, sur le territoire communal, de réfléchir aux alternatives à l'usage de la voiture individuelle et promouvoir de nouvelles options (ou de valoriser les existantes) en termes de mobilité, comme par exemple le covoiturage, les modes actifs, taxis collectifs et la multimodalité en général. Le projet est également soutenu par le Collège communal.

JUSTIFICATION DU PROJET

Comme c'est le cas dans toute la Wallonie, la voiture reste profondément ancrée dans les habitudes de déplacements des habitants de La Bruyère. Bien que la structure urbaine (faible densité) et une offre peu attractive en transports en commun rendent la voiture nécessaire, le facteur « habitudes personnelles » pèse lourd dans le choix du mode de transport : en effet, un comportement automatique s'observe chez l'individu confronté de manière régulière à une même prise de décision notamment lorsqu'il s'agit de choisir un moyen de transport pour se rendre au travail, à l'école ou pour faire ses achats. Le choix de la voiture devient dès lors un réflexe plus qu'une décision consciente et n'est plus remis en question. A cela s'ajoute que l'infrastructure de La Bruyère favorise l'emploi de la voiture : située à proximité d'un nœud autoroutier et routier, la commune est très facilement accessible en voiture.

La voiture représente pourtant un coût important pour la société, et les habitants de La Bruyère n'ont pas manqué de souligner les nombreuses nuisances générées par la voiture lors du diagnostic participatif : des nuisances sonores, l'insécurité routière notamment pour les enfants, la pollution de l'air...

Pourtant, la commune offre à l'heure actuelle un potentiel en mobilité durable qui demande à être exploité par ses habitants :

- La présence de deux gares
- Des espaces publics réservés aux modes actifs
- Les possibilités de développer le covoiturage

La commune s'est déjà engagée dans la promotion des modes de déplacement alternatifs, notamment à travers un programme d'amélioration des espaces publics en faveur des modes doux et des transports en commun :

- La réfection progressive des trottoirs, la priorité allant aux axes menant vers les lieux de transport en commun et les écoles, rue d'Emines à Rhisnes, rue du Village et rue Janquart à Meux ;
- Le réaménagement des espaces publics

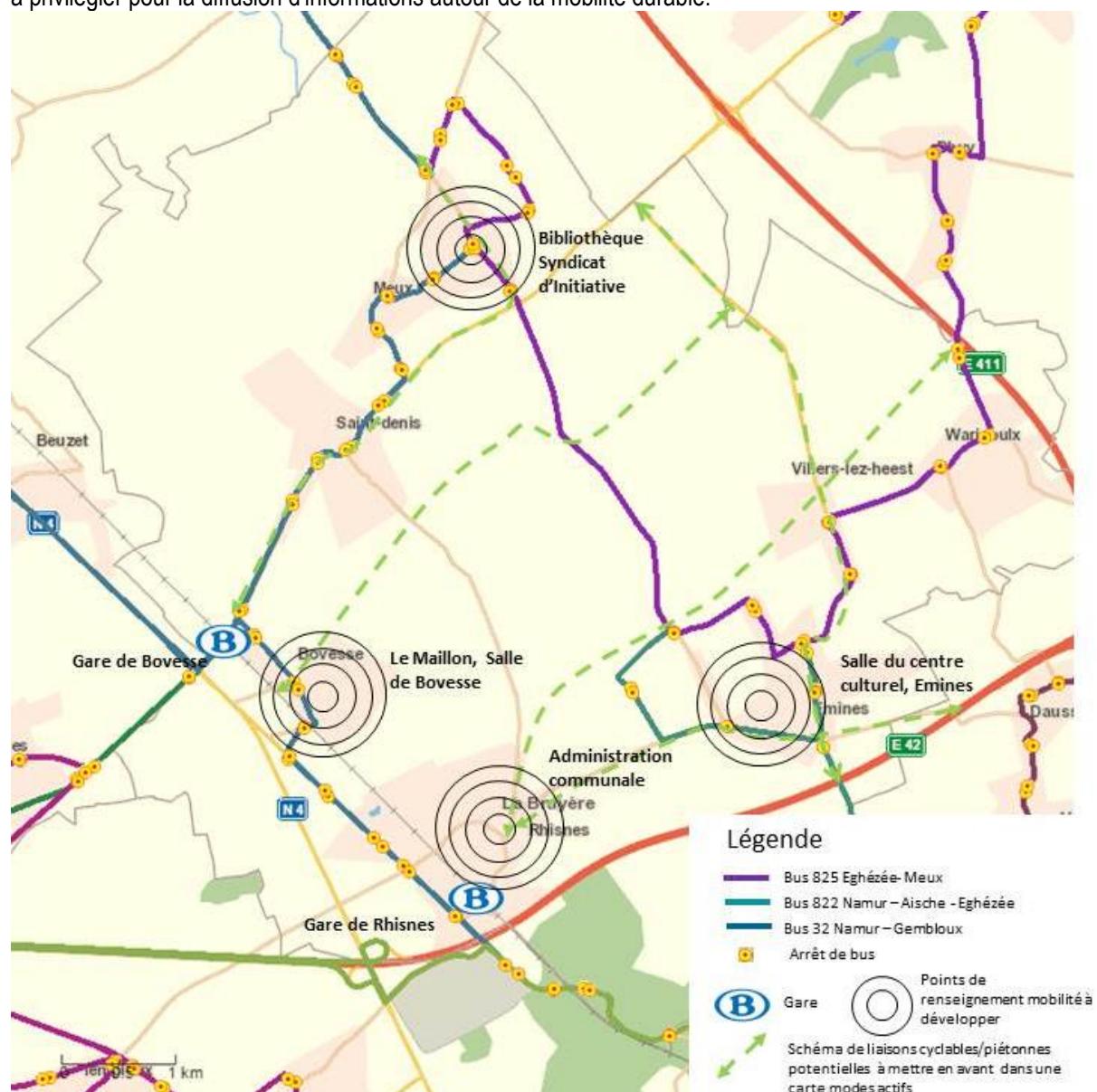
Le CPAS assure notamment divers services réservés aux personnes rencontrant des difficultés particulières dans leur mobilité quotidienne, tel que le taxi social et la centrale des moins mobiles. La Croix-Rouge a également un véhicule.

De plus, le PCDR prévoit plusieurs projets allant dans le même sens : la mise en place d'un Plan Communal de Mobilité, le balisage des chemins et des chantiers, la création d'un pédibus/vélobus pour les déplacements scolaires des enfants et la mise en valeur des gares de Bovesse et de Rhisnes.

Une meilleure information et communication autour des alternatives à la voiture s'inscrit dans cette dynamique et conduirait les habitants à privilégier d'autres modes de transports.

LOCALISATION

Le projet concerne l'ensemble du territoire communal. Il s'agit de mettre en avant les infrastructures de mobilité alternatives existantes sur le territoire : le réseau de transports en commun, les gares, mais aussi les itinéraires potentiels pour cyclistes et piétons qui seraient à analyser en détail lors de la création de la carte modes actifs. La bibliothèque, les salles de fête des villages comme celles de Bovesse ou d'Emines, et le Syndicat d'Initiative pourraient devenir des points de renseignements à privilégier pour la diffusion d'informations autour de la mobilité durable.



STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans application.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans application.

TÂCHES À RÉALISER

- Identifier à court terme la personne / l'organisation en charge de l'information et de la communication autour de la mobilité : la CLDR, la Commune, ...
- Créer une rubrique « Mobilité » sur le site de la commune qui reprend toutes les informations relatives à la mobilité à La Bruyère : les transports en commun (TEC, SNCB, taxi social), le covoiturage, la multimodalité
- Créer une carte multimodale
- Diffuser des informations liées à la mobilité (carte multimodale + renseignements sur les différents modes de transports : bus, train, covoiturage, taxi social) : distribution toutes-boîtes, le bulletin communal, site communal
- Organiser des évènements autour de la mobilité : soirée covoiturage pour l'information et la mise en réseau d'habitants intéressés, journée de la mobilité
- Incrire la commune aux actions régionales réalisées dans le cadre de la semaine de la mobilité (informations disponibles sur le site <http://mobilite.wallonie.be/home/agenda/semaine-de-la-mobilite.html>)

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- Les actions d'information et de communication mises en place dans le cadre de ce projet contribueront à augmenter le niveau de connaissances des citoyens au sujet de la mobilité durable et donc à les sensibiliser à la thématique, tout en favorisant le contact et l'échange entre les citoyens et la commune.
- De par la visibilité des actions, elles permettront à la commune de se profiler comme exemplaire en matière de mobilité durable.
- Le sujet de la mobilité durable oblige à une réflexion du développement territorial sur le long terme.
- Les actions contribueront à faire évoluer les habitudes de déplacement des citoyens vers des modes plus respectueux de l'environnement.
- L'offre en transports en commun deviendra plus lisible et accessible. Le développement du covoiturage permettra d'enrichir les possibilités de se déplacer à La Bruyère.

INDICATEURS

Objectif	Indicateur	Source	Cible
Diffuser davantage d'information sur les transports en commun	Nombre de consultations du site communal, rubrique « mobilité »	Webmaster	30 consultations/mois
Développer le covoiturage	Nombre d'inscrits sur les plateformes de covoiturage	Site carpool.be (ou autre plateforme de covoiturage)	5 inscrits 3 mois après le lancement d'évènements d'information et de mise en réseau
Sensibiliser les habitants à la mobilité durable	Nombre de participants à la journée de la mobilité	Organisateurs de l'évènement / comptage à faire par les différents acteurs participants du nombre de sollicitations auprès de leur stand	150

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Développement du site web	2000€
Création d'une carte multimodale (si une telle carte est réalisée dans le cadre du PCM, elle peut être récupérée)	800€
Réalisation de folders	3000€
Frais liés à la journée de la mobilité (relativement faibles, vu que l'évènement aura lieu sur une place publique et demandera essentiellement l'engagement d'acteurs associatifs. Un budget est toutefois à prévoir pour financer l'animation de l'évènement : artistes de cirque, fanfare, ...)	1500€
Total	7300€

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- SPW Mobilité

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- Acteurs du milieu associatif
- CLDR
- Ecoconseiller
- CPAS
- Groupe sentiers
- CCATM

PROGRAMME DE RÉALISATION

A mettre en œuvre en lien avec le PCM.

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- Le PCM (cf. fiche projet I.10.)
- Mettre en valeur les infrastructures existantes : les gares, les arrêts de bus, le taxi social, les aménagements de l'espace public en faveur des modes doux
- La lisibilité et l'accessibilité de l'information est cruciale pour qu'elle soit intégrée et utilisée par les habitants. Il faudra donc veiller à une bonne présentation des nouveaux outils de communication.

ETAT DU DOSSIER

Réflexion menée dans le cadre de la CLDR.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Toutes les actions proposées dans ce projet peuvent être entreprises dès 2016.

L'organisation d'évènements annuels autour de la mobilité (journée de la mobilité, semaine de la mobilité) implique un engagement dans la durée.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Réduction des émissions de gaz à effet de serre suite à une plus faible utilisation de la voiture particulière	Préférence des habitants pour les modes de déplacement alternatifs à la voiture pour certains trajets

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Augmentation du pouvoir d'achat des habitants grâce à une moindre part du budget consacrée à la voiture	La part du revenu qui n'est plus consacrée à la voiture alimentera la consommation locale
Un trafic calmé favorable au développement d'activités économiques locales (marché)	Sans objet

Pilier social :

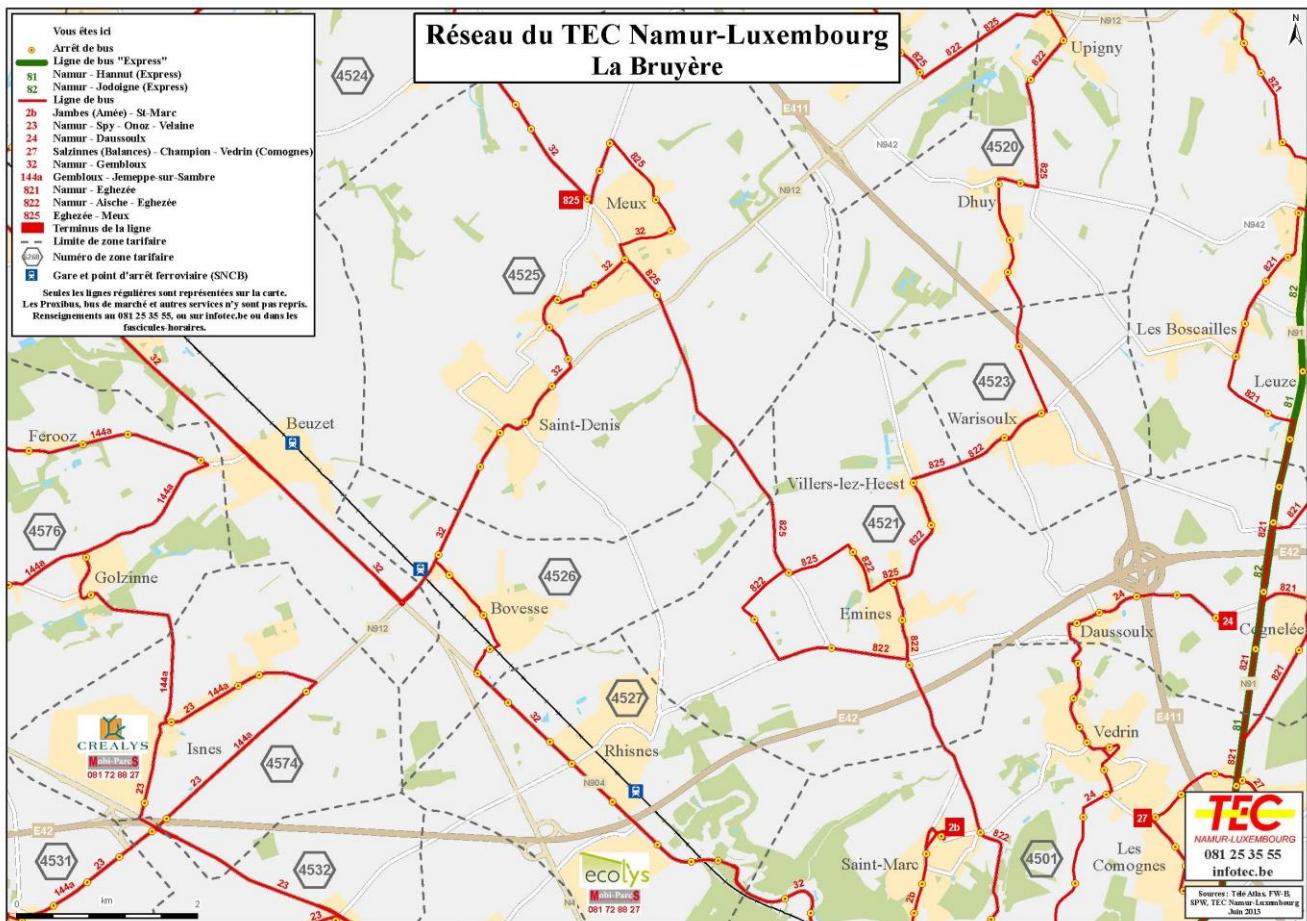
Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Un espace public plus accueillant grâce à une réduction du trafic routier et mieux partagé entre tous les usagers	Davantage d'échanges et d'interactions entre les habitants Réappropriation de l'espace public pour des activités sociales et culturelles

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Mise en valeur du patrimoine culturel, architectural et paysager de la commune par la promotion de modes lents, qui permettent de prêter plus d'attention à son environnement.	Appréciation et prise de conscience du patrimoine culturel communal par les habitants.

ANNEXES

La carte transports en commun de La Bruyère



FICHE n° I.13.

Baliser les chemins de promenade inventoriés sur la commune

DESCRIPTION DU PROJET

La Bruyère est une commune riche en sentiers et chemins de promenade, ces derniers relient l'ensemble des sept villages qui la composent. Afin de préserver cet héritage, il est nécessaire de réfléchir à une évolution concertée de ce dernier. La Commune a déjà réfléchi à des actions en faveur des chemins, des arbres, haies et boisements qui les bordent. Un balisage des chemins de promenade inventoriés sur la commune est une première étape vers une meilleure utilisation et préservation de ces sentiers.

Deux institutions jouent un rôle particulièrement important concernant les chemins et sentiers de la commune :

- Le Syndicat d'initiative de La Bruyère, fondé en 1975, membre de la Maison du Tourisme du Pays de Namur qui développe des activités touristiques sur l'ensemble de la province. Le Syndicat d'initiative promeut notamment avec le groupe Sentiers de la Maison de la Mémoire Rurale, des balades et randonnées à travers la commune.
- La Maison de la Mémoire Rurale est une association de la commune de La Bruyère, qui opère depuis 1987 pour valoriser le patrimoine local, humain, culturel et naturel. Cette association locale est pluraliste, elle organise des activités annuelles comme la foire aux boutures ou régulières comme les balades à travers les sentiers de la commune. Avec la mise en place d'un groupe Sentiers en 2007, elle devient un acteur incontournable pour la mise en place du balisage des chemins de promenades sur la commune. Elle fait l'inventaire de 13 circuits de balades, réunis au sein d'une pochette, qu'il est possible de se procurer auprès de l'association. A Emines, par exemple, 97% des chemins ont été répertoriés, après de multiples promenades sur le terrain. Cette association lutte pour sauver les chemins et sentiers en danger sur la commune, il faut savoir que 67% des sentiers répertoriés dans l'atlas de 1841 ont été soit complètement supprimés, soit devenus rues ou routes.

Pour éviter que ce phénomène perdure et pour mener à bien ce projet de réaménagement, il serait intéressant de réfléchir aux propositions suivantes :

- **baliser l'ensemble des chemins et sentiers communaux** répertoriés dans ces promenades. Le balisage de ces chemins passe par la mise en place :
 - o de panneaux indicateurs, détaillant le but à atteindre (village ou lieux...), le temps de marche sans pause, la direction du panneau (de la flèche) doit indiquer la direction à prendre ;
 - o le marquage des arbres entre chaque panneau indique que le marcheur est sur le bon sentier ou chemin ;
 - o placer des panneaux information devant les lieux à caractère particulier ;
- **sécuriser les sentiers et chemins de la commune** en cas de danger et pour éviter tout égarement. Des structures à l'entrée et à la sortie des chemins et sentiers doivent empêcher les véhicules motorisés d'y pénétrer. Celles-ci doivent toutefois être amovibles pour permettre en cas d'urgence au secours d'y accéder ;
- **positionner des panneaux informatifs sur les interdits et les comportements**, à adopter lors des promenades. Ces panneaux doivent sensibiliser la population sur l'importance de préserver l'environnement, pourquoi pas sous forme de jeux ?
- **développer les balades à vélo**, il existe déjà un circuit à vélo sur le territoire de La Bruyère, intitulé « Fermes et Châteaux », initié par le BEP et différentes communes frontalières, mais il est avant tout destiné aux touristes ;
- **développer la prévention routière au cours de ces promenades**, un partenariat avec le poste de police de La Bruyère peut être envisagé pour faire découvrir aux jeunes et aux ainées les bons gestes à intégrer lors des déplacements, notamment avec la présence de véhicules motorisés.
- L'entretien des sentiers est réalisé par la Commune.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane à la fois :

- de la Commission Locale de Développement Rural ;
- du diagnostic participatif des habitants de La Bruyère ;
- des consultations des jeunes et des enfants ;
- du Collège communal

JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet de balisage des chemins et sentiers de la commune permettra tout d'abord de préserver davantage ces structures des aléas climatiques et de l'empreinte de l'homme. Le diagnostic participatif faisait d'ailleurs état de la présence de véhicules non agricoles sur les chemins, un balisage pourrait éviter ces situations. La population doit aussi prendre conscience par le biais de ce projet du caractère patrimonial et biologique exceptionnel des chemins et sentier, et la nécessité de les préserver.

La promotion des modes de déplacement doux passe aussi par le balisage des chemins de la commune, le déplacement via ces chemins ne pouvant se faire qu'à pied ou à vélo. A noter que les enfants sont particulièrement sensibles à ces modes de transports, ils évoquent bien souvent le manque de sécurité dû à la présence trop importante de la voiture au sein de l'espace public, le balisage des sentiers et chemins de promenade pourrait amoindrir cette sensation d'insécurité, en diversifiant les itinéraires de trajet.

Le balisage des chemins et des sentiers peut aussi avoir un impact positif sur le tourisme à La Bruyère, l'écotourisme étant de plus en plus prisé par la population, ces promenades au sein de la commune s'inscrivent tout à fait dans ce domaine.

Le fléchage des chemins et des sentiers permettra aussi aux familles de La Bruyère de se divertir le week-end en parcourant ces itinéraires, cela développera aussi les contacts intergénérationnels au sein de la commune. Ces moments de détente et de convivialité seront aussi l'occasion pour les habitants de découvrir ou redécouvrir le patrimoine architectural et naturel de la commune.

Soulignons que le projet est en lien direct avec plusieurs projets du PCDR :

- I.5. Mettre en place des pédibus / vélobus intergénérationnels dans le cadre scolaire
- I.10. Elaborer un Plan Communal de Mobilité
- II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes
- II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse
- II.10. Mettre en place un Schéma directeur en tourisme
- III.7. Compléter le maillage inter-village pour les cyclistes et les piétons

LOCALISATION

Le projet se localise sur l'ensemble des chemins et sentiers de la commune. On peut y circuler librement (sauf sur les voies réellement privées) en respectant toutefois les directives du décret : piétons sur sentiers, chemins et routes, cyclistes et cavaliers sur chemins et routes, sauf dérogations.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Les chemins et sentiers traversent différentes zones d'affectation du plan de secteur :

- des zones forestières ;
- des zones agricoles ;
- des zones d'habitat (à caractère rural ou non) ;
- des périmètres de protection à intérêt paysager ;
- des parcs.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Le balisage des chemins et sentiers se fera sur un espace public.

TÂCHES À RÉALISER

Les tâches à réaliser pour mener à bien cette fiche-projet sont :

- associer la MMR à ce balisage, plus particulièrement le Groupe Sentiers, afin de déterminer quels sont les chemins qui nécessitent un balisage ;
- soutenir la MMR pour qu'elle puisse développer ses offres de ballades ;
- contacter l'antenne locale de la zone de police pour réfléchir à une collaboration ;
- consulter le cadastre et l'atlas des chemins vicinaux de la commune pour avoir une vue d'ensemble de la voirie vicinale (chemins inscrits dans l'atlas) et la voirie innommée ;
- lancer des appels d'offre pour un marché de service pour
 - Le balisage et l'équipement des chemins et sentiers de La Bruyère ;
 - Mettre en place une application interactive sur les chemins de la commune ;
- choisir l'auteur du projet ;
- préparer un cahier spécial des charges.

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input checked="" type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- le balisage des chemins et sentiers de La Bruyère démontrera l'engagement de la commune pour le développement durable, cela fédérera les habitants autour de ce concept ;
- ce projet permettra à la commune de mettre en avant son potentiel patrimonial et naturel, cela en améliorant la qualité environnementale de son territoire ;
- ce balisage proposera aux habitants de rallier les différents points de la commune, grâce à des liaisons douces alternatives, afin de faire diminuer le recours à la voiture ;
- le balisage des chemins et sentiers de la commune est l'occasion pour la MMR et son Groupe Sentiers de développer la publicité autour de ses promenades, afin d'attirer les plus jeunes et permettre les rencontres intergénérationnelles.

INDICATEURS

Objectif	Indicateur	Source	Cible
Augmenter le nombre de participants aux balades organisées par la MMR / Augmenter la part des jeunes à ces ballades	Nombre de nouveaux inscrits aux balades de la MMR / Pourcentage de jeunes de moins de 24 ans.	Chiffres de la MMR	En moyenne 10 personnes supplémentaires avec 15 % de jeunes de moins de 24 ans.
Développer l'écotourisme autour des chemins de La Bruyère	Nombre de nouveaux parcours destinés à l'écotourisme	Chiffres de la commune	3 nouveaux parcours
Développer un intérêt pour le patrimoine de la commune	Nombre de nouveaux inscrits à la MMR (Maison de Mémoire Rurale)	Chiffres de la MMR	10 nouveaux adhérents par an.
Inventorier davantage de chemins et sentiers par villages	% de chemins et sentiers inventoriés	Atlas des chemins vicinaux	90% pour chaque village

Il serait intéressant d'organiser tous les deux ans une réunion, avec les différents acteurs gravitant autour du projet, afin d'évaluer l'avancement du balisage et la satisfaction des utilisateurs.

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

En fonction du nombre de chemins et sentiers à baliser, l'estimation globale du coût va varier. Il faut prendre en compte le fait que le Groupe Sentiers a déjà inventorié beaucoup de ces chemins, ce travail n'est donc pas à intégrer au budget alloué au projet.

	Proposition d'équipement	Estimation du coût
HT	<ul style="list-style-type: none"> - Panneaux informations (x60) - Peinture (signe sur arbre, poteau etc.) - Barrière (épicéa) pour sécuriser les sentiers (x30) 	12.000€ 3.000€ 15.000€
Pose + TVA (30%)		9.000€
TTC		39.000€

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- Développement rural
- CGT

GESTIONNAIRES DU PROJET

- Commune
- Groupe sentiers
- CLDR
- CCATM

PROGRAMME DE RÉALISATION

- Commencer le balisage et le terminer : avant fin 2017

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- L'avancement des autres fiches-projet qui traitent de la mobilité à La Bruyère, à savoir les fiches-projets :
 - I.5. Mettre en place des pédibus / vélobus intergénérationnels dans le cadre scolaire
 - I.10. Elaborer un Plan Communal de Mobilité
 - II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes
 - II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse
 - II.10. Mettre en place un Schéma directeur en tourisme
 - III.7. Compléter le maillage inter-village pour les cyclistes et les piétons
- prendre en compte le chemin de Grande Randonnée GR412 qui passe notamment au sud de la Commune ;
- prendre en compte le code forestier wallon.

ETAT DU DOSSIER

La Maison de la Mémoire à Rhisnes et le Syndicat d'Initiative de La Bruyère ont déjà collaboré pour établir un inventaire des sentiers et restaurer certains chemins sur le territoire de la commune. Une demande des habitants existe pour la réhabilitation de ces chemins et sentiers. La réunion de la CLDR sur le thème des « voies lentes » a complété les réflexions autour de ce dossier.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Vu l'état d'avancement du travail du Groupe Sentiers, le projet présente une opportunité de réalisation en 2017.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Préserver les chemins et sentiers de la commune	Prise de conscience de la population de l'intérêt environnemental que représente les sentiers et chemins.
Réduire les émissions, les pollutions engendrées par les véhicules motorisés	Favoriser le développement des modes doux, via les itinéraires sentiers et chemins.

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Développer le tourisme à travers le réseau de chemins et sentiers, tout en gardant en tête que le tourisme se doit d'être écologique : écotourisme	Susciter de l'intérêt chez les touristes pour ce territoire rural.

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Développer les rencontres entre familles, et les rencontres intergénérationnelles par le biais des promenades à travers les chemins et sentiers de la commune	Développer un réseau d'habitants qui se fréquentent, une manière de favoriser le développement de nouvelles activités associatives.

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Partager la connaissance du patrimoine architectural et naturel de la commune	Susciter de l'intérêt chez la population pour le patrimoine que composent les chemins et sentiers.

FICHE n° I.14.

Transformer le centre culturel d'Emines en espace polyvalent

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise le réaménagement du centre culturel d'Emines en salle polyvalente. Il s'agit de créer un espace qui permette le déroulement de manifestations diverses dans les meilleures conditions, en mettant à disposition les équipements requis pour différents types d'évènement (théâtre, spectacle, fêtes, ...).

L'aménagement d'un espace flexible et équipé s'avère nécessaire considérant la richesse et la diversité de la vie associative et culturelle de La Bruyère. La Bruyère compte en effet un nombre important d'associations culturelles parmi lesquelles des troupes de théâtre (« La Bovesse Troupe » ou encore le Théâtre de la Tour), des ensembles musicaux (Fanfare Royale Sainte Cécile, Chorale Paroissiale, ...) ou des ateliers artistiques (Arts émoi, Photo Club de La Bruyère, ...). Le paysage associatif s'étend aussi sur les domaines des sciences ou de la solidarité, comme le groupe d'Amnesty International. Ces associations sont susceptibles d'organiser des activités d'information ou de récolte de fonds et pourraient bénéficier de ce nouveau lieu. Ce nouvel espace vise à offrir à tous les acteurs associatifs un local qui leur permette de se produire, se réunir, de présenter leurs travaux et de partager leurs idées.

Le centre culturel d'Emines est une des trois salles de fête du village, avec le Château d'Emines et la salle du Sacré –Cœur (tous les deux privés). Actuellement, cette salle dispose d'une capacité d'accueil de 250 personnes, et offre un cadre pour le déroulement de goûters ou de dîners. Disposant d'une grande et d'une petite salle, les locaux conviennent d'ores et déjà à l'accueil de différentes activités. La salle est par ailleurs équipée d'un bar avec une installation de tirage au fut et une cuisine aménagée d'un fourneau. L'entrée a été réaménagée avec une rampe inclinée afin de permettre l'accès des personnes à mobilité réduite.

Le projet d'aménagement du centre culturel d'Emines prévoit d'enrichir cet équipement de plusieurs installations légères, qui permettraient notamment d'adapter les locaux aux représentations théâtrales ou musicales. A cette fin, plusieurs équipements sont envisageables :

- gradins escamotables similaires au centre culturel de Boussu
- éclairage scénique (projecteurs et spots)
- scénographie (moquette / sols souples, rideaux de théâtre, ...)
- équipement de sonorisation
- équipement de vidéo-projection (projecteur et écran)
- éventuellement un renouvellement des sanitaires.

Au-delà d'une salle de fête, le centre culturel d'Emines pourra ainsi devenir le lieu d'organisation de spectacles, de concerts, de projections de films, d'expositions et de réunion d'associations et contribuer au dynamisme culturel communal.

ORIGINE DE LA DEMANDE

Le projet émane du groupe de travail dynamisme socio-culturel, issu de la CLDR.

JUSTIFICATION DU PROJET

Lors du diagnostic participatif, les habitants de La Bruyère n'ont pas manqué de souligner l'intérêt d'infrastructures de quartier ou de village, telles que les salles des fêtes, comme un élément essentiel de la dynamique de village. Le projet d'amélioration du centre culturel d'Emines en salle polyvalente constitue une contribution valorisant cette infrastructure et permet aux nombreux acteurs associatifs présents sur la commune de développer leurs activités dans un cadre approprié.

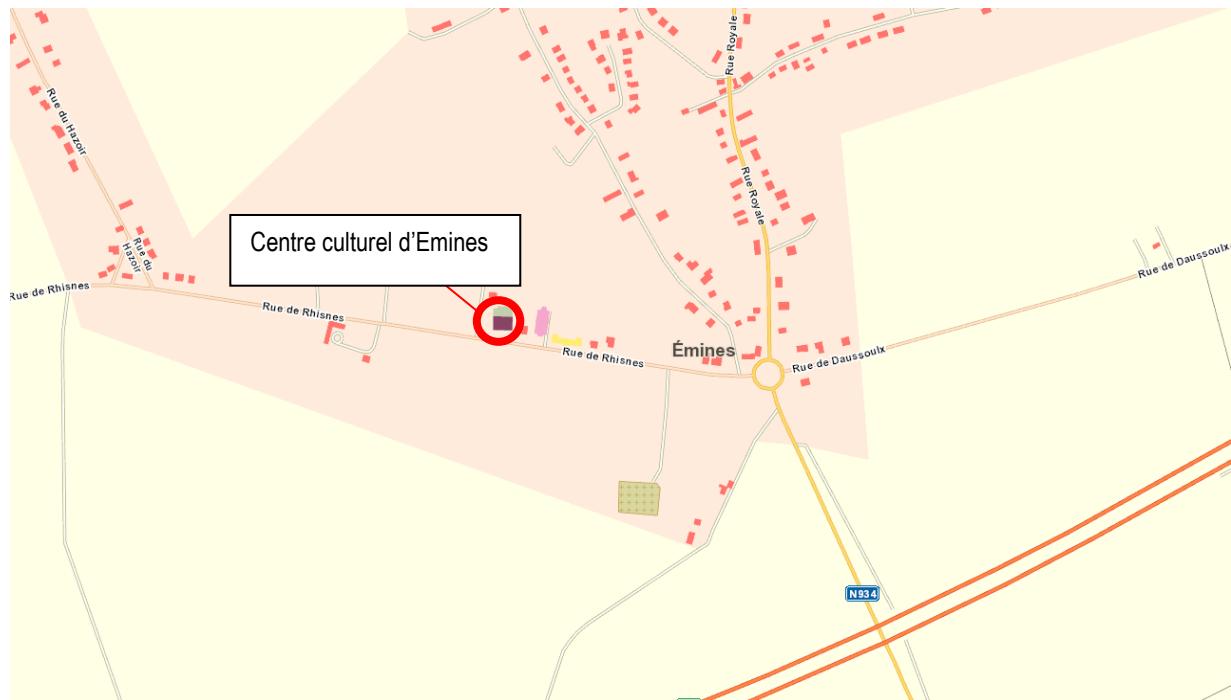
La commune de La Bruyère est d'ores et déjà engagée dans l'amélioration de l'infrastructure à destination des associations et des activités culturelles, comme en témoignent plusieurs actions :

- en matière de communication :
 - o le site web de la commune prévoit un onglet « culture et loisir » qui renseigne sur les principales organisations culturelles de la commune,
 - o Un projet de « Kit de bienvenue » est en cours de réalisation à destination de tous les habitants dans un 1^{er} temps. Dans un 2^{ème} temps, ce kit serait à remettre notamment aux nouveaux arrivants avec des informations sur les activités culturelles
 - o Le bulletin communal
- en matière d'infrastructure : la rénovation de la salle « Nosse Maujone » à Meux

Le projet s'inscrit ainsi dans une dynamique de développement de la vie culturelle à la commune.

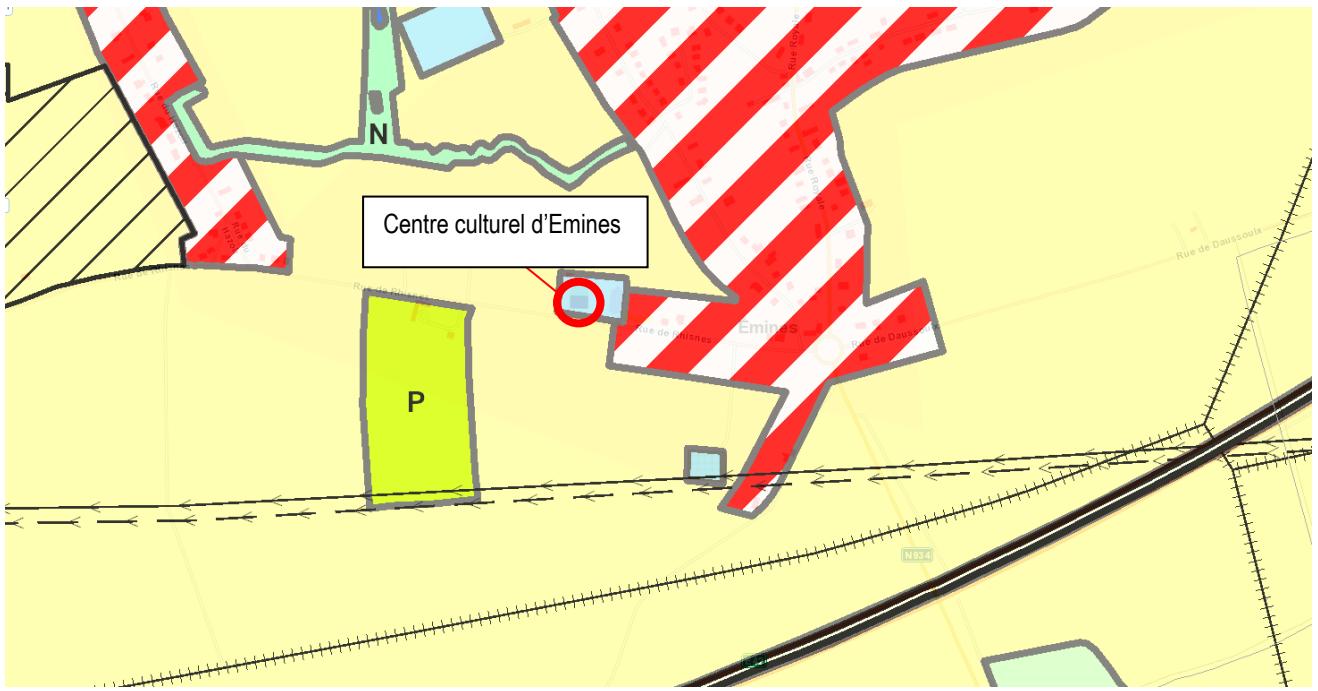
Ce projet est également à mettre en lien avec le projet de hall sportif qui devrait être réalisé à proximité du centre culturel et qui contribuera à renforcer la centralité du lieu. Dans le cadre de la restructuration du cœur de village d'Emines (projet II.08. du PCDR) l'espace public autour du centre culturel d'Emines fera l'objet de nouveaux aménagements.

LOCALISATION



Le centre culturel d'Emines se situe à la Place Serge Dauginet à 5080 Emines.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR



Le site du centre culturel est inscrit au plan de secteur comme zone de services publics et équipements communautaires.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Le centre culturel d'Emines appartient à la Commune de La Bruyère.

TÂCHES À RÉALISER

- Etude de marché afin d'identifier les fournisseurs et les équipements les mieux adaptés aux besoins du centre culturel d'Emines
 - Acquisition et installation des nouveaux équipements
 - Publicité auprès des habitants (par une annonce dans le bulletin communal, sur le site de la Commune, ...) sur les nouveaux équipements de la Maison communale

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input type="checkbox"/>	Assurer le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- L'amélioration de l'offre en infrastructures culturelles contribue à une perception positive des actions de la Commune envers les citoyens qui feront davantage appel aux équipements publics.
- La transformation du centre culturel en salle polyvalente permet aux associations culturelles de la commune de développer leurs activités, valorisant ainsi cette ressource communale.
- S'adressant à l'ensemble des habitants, les évènements qui auront lieu dans la salle polyvalente favoriseront les échanges intergénérationnels.

INDICATEURS

Objectif	Indicateur	Source	Cible
Accueil de manifestations culturelles	Nombre de manifestations	Commune	3/an
Développement d'activités culturelles	Type de manifestations	Commune	Au moins un évènement musical/et ou théâtral par an

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Equipement proposé	Coût €
Gradins escamotables	100.000 €
Éclairage, ventilation, chauffage, ...	68.400 €
Scénographie	25.000 €
Equipement de sonorisation	10.000 €
Equipement de vidéo-projection (projecteur et écran)	5.000 €
Renouvellement des sanitaires	37.650 €
Total HTVA et frais architectes	246.050 €
Total TVAC et frais architectes (+30%)	319.865 €

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- Développement rural
- Fédération Wallonie-Bruxelles

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- Comité de gestion de la salle
- CLDR
- Club des jeunes
- Théâtre de la tour
- Associations utilisatrices de la salle

PROGRAMME DE RÉALISATION

Le projet peut être réalisé en une seule phase.

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Besoin de réhabiliter le bâtiment qui n'offre pas des équipements adéquats pour toutes les activités culturelles

ETAT DU DOSSIER

/

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Le projet pourrait être programmé dès 2018.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
/	/

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Augmentation de l'attractivité des commerces situés à proximité du centre culturel	Plus grande fréquentation des commerces

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Multiplication des évènements de convivialité et d'échange	Davantage de cohésion sociale entre les habitants qui auront plus de possibilités de se rencontrer et d'échanger lors des manifestations organisées dans la salle polyvalente
Soutien à la vie associative de la commune	Développement des activités des associations qui saisissent l'opportunité qu'offre la nouvelle salle
Implication des habitants dans la vie locale à travers l'organisation et la participation à des évènements	Identification des habitants avec leur commune

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Mise en valeur des ressources culturelles de la commune	/
Stimulation des activités culturelles	Dynamisation générale de la vie communale
Diversification des évènements culturels organisés dans la commune	Rayonnement de la commune comme lieu culturel vers l'extérieur

ANNEXES



Entrée réaménagée avec rampe inclinée pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite



Vue générale de la salle décorée

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise le réaménagement de l'ancienne Maison communale lorsque les services de l'Administration auront emménagé dans la nouvelle Maison communale.

L'objectif de la Commune est d'en faire une maison multiservices. Réunir les services à la population dans le centre du village est en effet pratique du point de vue de l'accessibilité (réduction des déplacements, possibilité de coupler plusieurs courses, utilisation des modes de transport alternatifs à la voiture).

A ce stade, les options d'aménagement restent ouvertes. Les travaux d'aménagement nécessaires devront être menés en fonction de l'évolution des besoins. Ils comprendront éventuellement des travaux de structure.

Plusieurs pistes ont été évoquées par la CLDR et la Commune en fonction des besoins déjà identifiés auprès des associations, de la population ainsi que des projets en cours :

- Accueillir le point poste,
- Maintenir la permanence médicale,
- Conserver et ouvrir la salle de réunion aux associations,
- Ouvrir une structure pour les travailleurs et les chercheurs d'emploi, du type maison de l'emploi s'il y a de la place (à l'étage, avec antenne au rez-de-chaussée pour les moins mobiles) ou local de télétravail,
- Maintenir l'antenne de la zone police Orneau/Mehaigne



ORIGINE DE LA DEMANDE

L'intention de la Commune de déplacer ses services étant connue, la nécessité de réaménager l'ancienne Maison communale est apparue comme une évidence à l'ensemble des acteurs du PCDR.

Il s'agit en effet de valoriser le patrimoine communal et d'éviter l'abandon d'un bâtiment idéalement positionné et présentant un beau potentiel pour le développement de services à la population.

JUSTIFICATION DU PROJET

La Commune a acquis un terrain dans le centre de Rhisnes pour y construire, à moyens termes, une Maison communale.

Le bâtiment actuel sera donc disponible pour de nouvelles utilisations qui permettront de répondre aux demandes exprimées par les habitants. En effet, durant les consultations de la population et les CLDR, des besoins en locaux ont été relevés :

- les associations font état du manque de locaux de réunion de plus petite capacité d'accueil ;
- des services publics comme la poste et l'accueil médical ont besoin de locaux bien positionnés ;
- des services situés en cœur de village sont plus facilement accessibles aux piétons et aux cyclistes ;
- plusieurs habitants et membres de la CLDR ont souligné l'opportunité d'équiper la commune avec une maison de l'emploi et de dynamiser la vie économique de la Commune ;
- bien que la commune offre une excellente couverture pour l'accueil en crèche, des infrastructures supplémentaires seraient utiles ;

Le bâtiment libéré présente une opportunité pour la création d'une maison multiservices et ceci pour plusieurs raisons :

- c'est un témoin du patrimoine bâti communal du XIX^{ème} siècle,
- sa superficie offre de nombreuses possibilités d'aménagement et d'utilisation,
- il est idéalement localisé au cœur du village de Rhisnes,
- il est facilement accessible,
- il fait partie d'un ensemble villageois qualitatif, avec des bâtiments et des espaces publics soignés,
- il dispose d'équipements parfois récents qui pourront être utilisés pour des services ou des activités associatives (exemple : la salle du conseil),
- la Commune a acquis un terrain dans le centre de Rhisnes qui accueillera notamment la future Administration communale.

En complément des actions menées dans l'ODR, la Commune prévoit d'installer une crèche au rez-de-chaussée à l'arrière du bâtiment.

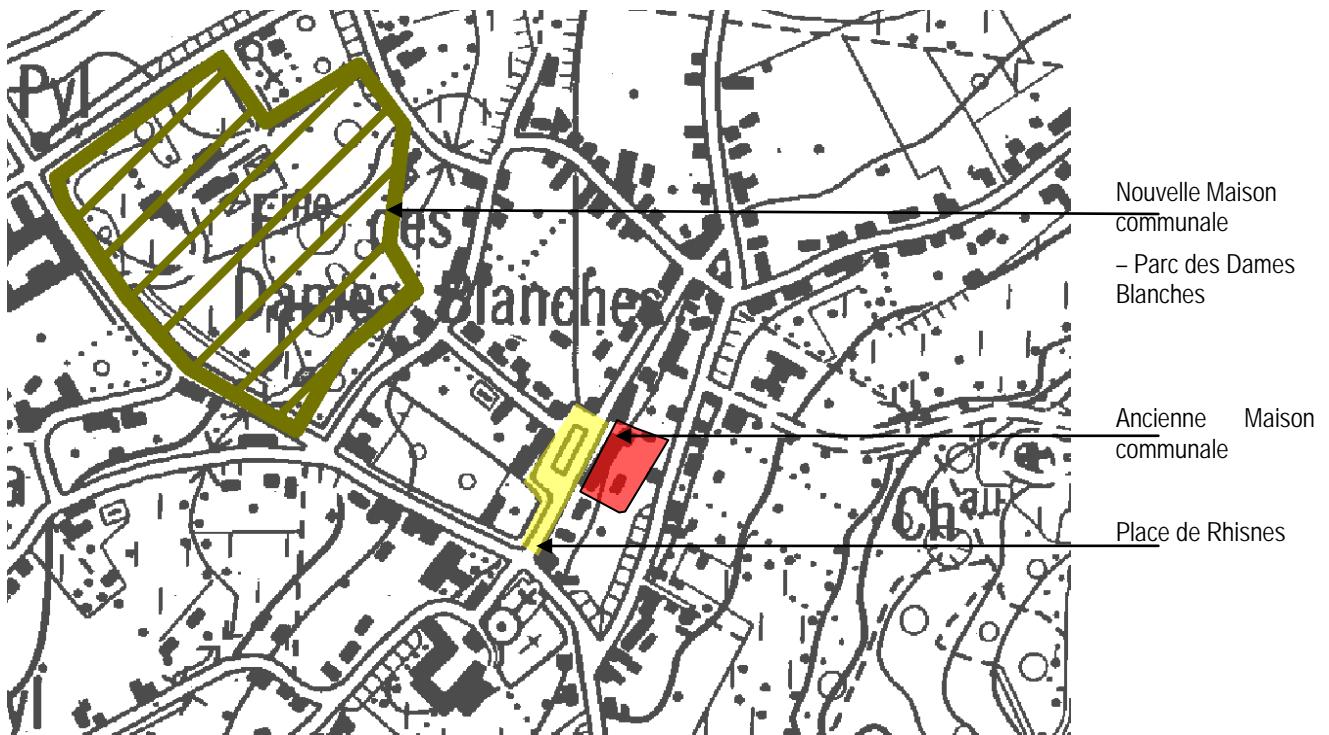
La nouvelle maison communale se trouvera à proximité, rue des Dames Blanches. Le parc fera l'objet d'un aménagement.

Le cœur de village regroupe également l'école, plusieurs commerces et services, l'église.... . On est donc bien dans le cadre d'un renforcement de l'offre en services situés dans le cœur de village.

Fiches projets liées :

- I.1. Aménager quatre logements intergénérationnels et un local polyvalent au parc des Dames Blanches
- I.3. Aménager le parc communal des Dames Blanches
- I.9. Promouvoir le marché local et les produits locaux
- II.2. Aménager le cœur du village de Rhisnes et mettre en valeur le patrimoine local

LOCALISATION



L'ancienne Maison communale se situe au centre du village de Rhisnes, au niveau de la place de Rhisnes.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

La Maison communale est en zone d'habitat au plan de secteur.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Le bâtiment appartient à la Commune

TÂCHES À RÉALISER

- Appel d'offre pour un marché de services d'architecture,
- Choix de l'auteur de projet,
- Identification des aménagements du projet,
- Réalisation du cahier des charges et mise en adjudication,
- Rénovation.

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asséoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input checked="" type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- le projet vise la réhabilitation d'un bâtiment du patrimoine communal,
- le bâtiment est idéalement situé pour favoriser l'accessibilité et la mobilité douce
- le projet permettra de maintenir ou de développer des emplois en phase avec les besoins locaux (crèche, services médicaux, poste)
- la présence d'une maison de l'emploi est un moteur de l'activité économique
- le projet permet d'améliorer les services aux habitants
- le projet apporte une réponse aux besoins des associations et renforce la dynamique socio-culturelle communale

INDICATEURS

Objectif	Indicateur	Source	Cible
Améliorer les possibilités d'accueil pour les services à la population et les associations	Nombre d'activités organisées par les associations par mois	Commune	8 activités/mois
	Nombre de services à la population accueillie	Commune	5 services

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

	Superficie	Description	Coût €
Rez-de-chaussée	275m ²	Réfection légère : 500€/m ²	137.500
1 ^{er} étage	550m ²	Réfection légère : 500€/m ²	275.000
2 ^{ème} étage	55m ²	Réfection légère : 500€/m ²	27.500
Total TVA et frais architectes exclus			440.000
Total TVA et frais architectes compris (+30%)			572.000

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- Développement rural
- Commune
- PwDR

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- CPAS
- Forem
- Mirena
- Associations

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

La mise en œuvre du projet dépend de l'avancement des travaux de la nouvelle Maison communale.

ETAT DU DOSSIER

/

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Projet à démarrer entre 2019 et 2020.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Diminution de la consommation énergétique	Rénovation du bâtiment afin de le rendre économique en énergie et en utilisant des matériaux écologiques

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Création et maintien d'emplois locaux	Des emplois seront générés : – pour les activités offertes par la maison multiservices, – pour l'entretien des locaux.
Economies d'échelle	Possibilité de mise en commun de salles, de matériel, de personnel par les différentes activités présentes

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Maintien et amélioration des services aux habitants	Implantations de services adaptés aux besoins communaux (notamment santé et recherche d'emploi). Synergies développées avec la crèche qui sera implantée hors PCDR à l'arrière de la Maison communale

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Amélioration des capacités d'organisation des activités des associations	Salles et matériel à disposition des associations et des habitants et bien accessible au cœur du village

FICHE n° II.02.

Aménager le cœur de village de Rhisnes et mettre en valeur le patrimoine local

DESCRIPTION DU PROJET

Rhisnes est un des sept villages qui composent la commune de La Bruyère, située dans la province de Namur au nord de la Wallonie. Ce village est situé à l'extrême sud-ouest du périmètre de la commune. Actuellement ce village est l'un des principaux pôles de la commune avec Meux en termes de population et d'attractivité. Il est à ce sujet le centre administratif de la commune, avec le bâtiment de l'Administration communale et d'autres services communaux (police...). Sa proximité avec la capitale régionale Namur le rend très attractif. Urbanistiquement parlant, Rhisnes est typique du village avec un noyau central, où l'urbanisation s'est diffusée le long des axes de communication, pour donner une disposition étoilée (à l'exception du côté est – sud-est, où l'urbanisation a été stoppée par le bois d'Hulplanche).

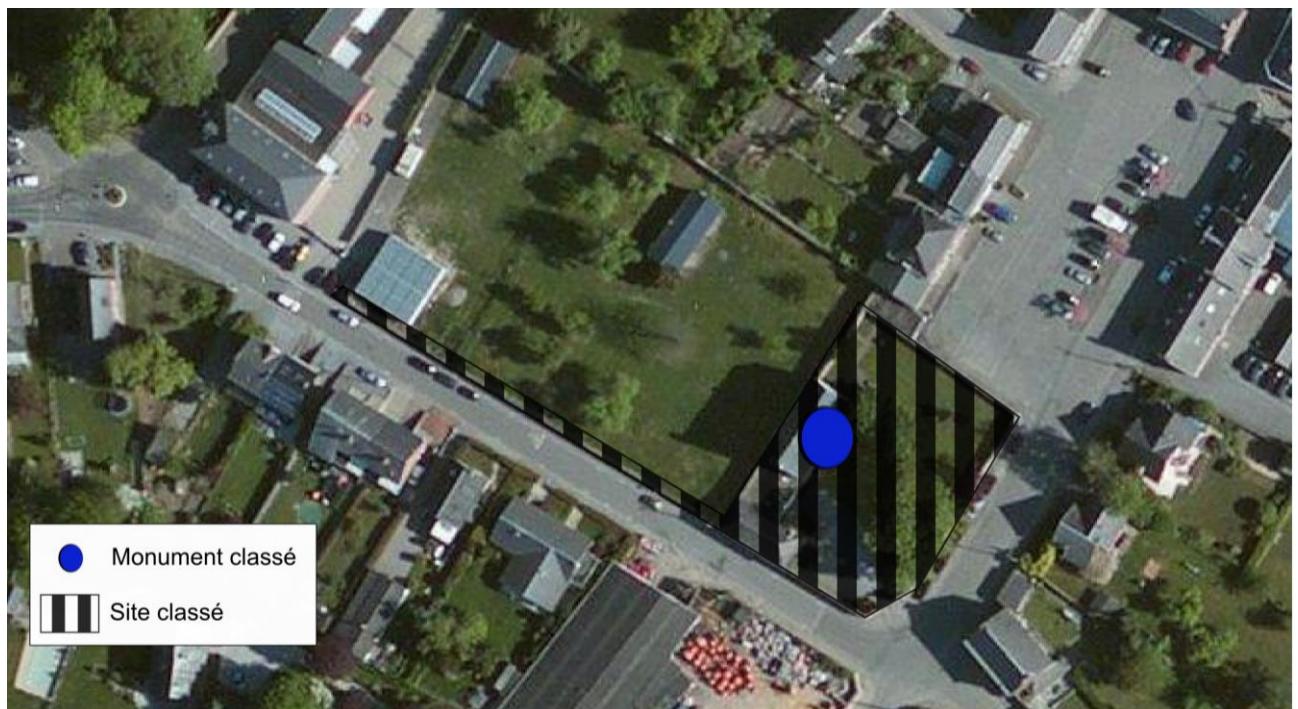
Il est important de donner une véritable identité au cœur de village de Rhisnes, de mettre en valeur le patrimoine local, tout en modernisant la disposition urbanistique des lieux.

La place communale est évidemment la centralité de ce cœur de Rhisnes, sur lequel les efforts doivent en partie se concentrer. Elle est essentiellement composée d'un grand parking et d'un espace piéton mal agencé, composé avec peu de mobilier urbain. D'un point de vue architectural ses bâtiments pour leur grande majorité sont faits de briques, ce qui apporte une homogénéité dans la structure bâtie de la place. L'activité y est importante, on peut signaler la présence d'une pharmacie, d'un poste de police, d'une permanence médicale, d'un bistrot du terroir et prochainement d'une maison multi-services, qui remplacera l'actuelle Maison communale. Un marché hebdomadaire des producteurs locaux se tient sur celle-ci tous les jeudis de 15h à 18h.

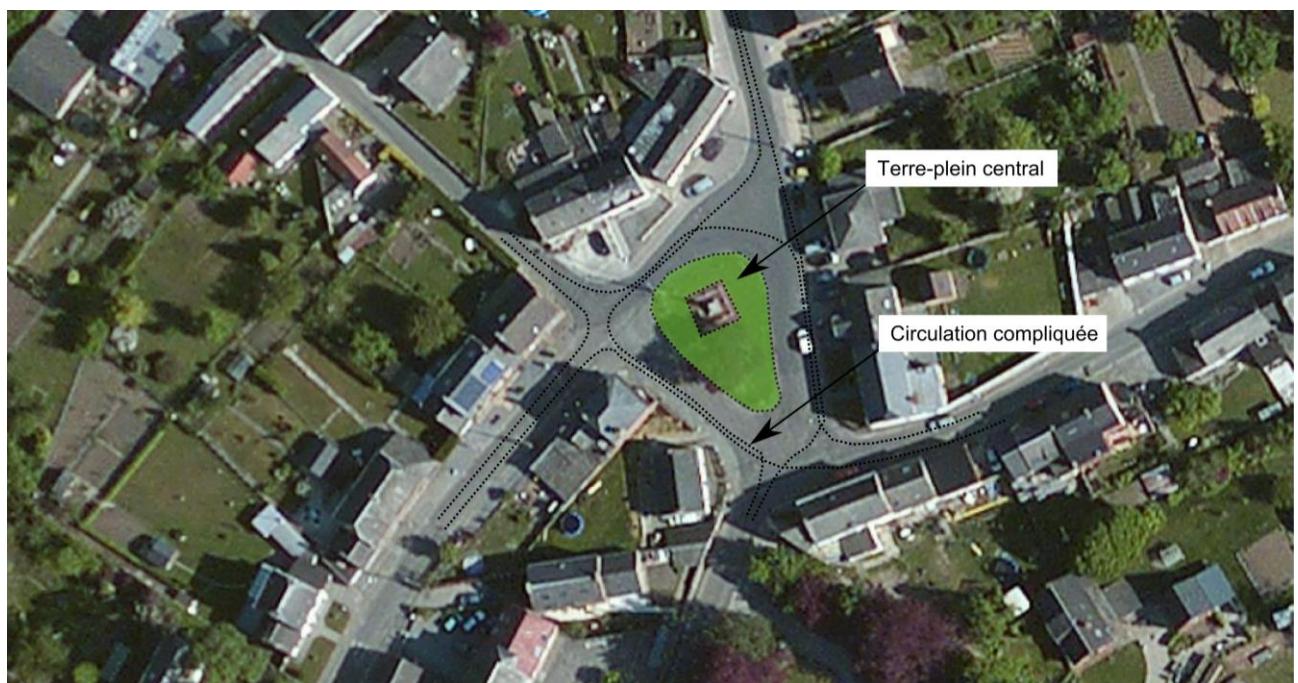


La place Communale

Le presbytère et son terrain sont inclus dans le périmètre. Ils constituent un patrimoine architectural important de la commune, en effet, le presbytère de l'église de Saint-Didier et le mur (depuis la place communale jusqu'à l'école, prolongé du petit retour à hauteur de celle-ci) (monuments classés) ainsi que l'ensemble formé par le presbytère et les terrains environnants (site classé) forment une zone de protection. Du point architectural et paysager, le site et le bâtiment doivent être préservés en l'état actuel.

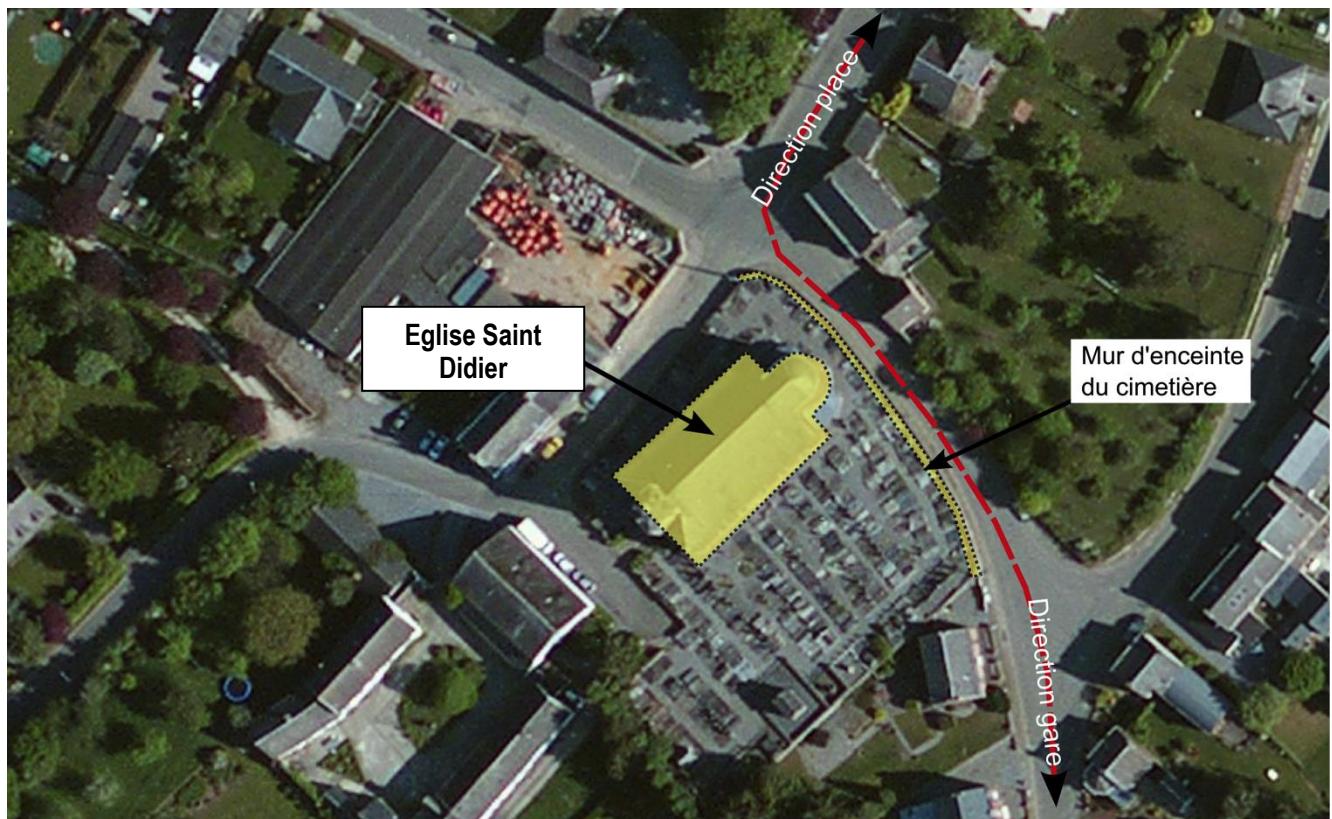


La place des combattants située au nord du périmètre correspond à une porte d'entrée par le nord, elle compose une seconde centralité pour ce cœur de village, avec une banque, un dépôt de boulangerie et un atelier de repassage. L'espace vert de cette place, fait office de rond-point, sur lequel un monument au mort a été édifié. La circulation apparaît compliquée autour de ce dernier.



Le presbytère et la place des Combattants

La rue des Dames Blanches compose l'entrée sud du périmètre, elle constitue la troisième centralité du périmètre, avant tout par son caractère patrimonial avec l'église de Saint-Didier (construite de 1841 à 1845) et le cimetière. Ce patrimoine local est à mettre en valeur, l'inconvénient étant que cette église tourne le dos à la place communale, il est donc nécessaire de créer un lien entre ces deux centralités. Cet axe est aussi stratégique puisqu'il relie directement le centre du village et la gare par le biais de la rue de la Station.



L'église Saint Didier et le cimetière

La Commune a récemment fait l'acquisition d'un parc à Rhisnes, où elle déménagera son Administration, notamment sa Maison communale située sur la place principale. Des complexes de logements seront aussi construits à cet endroit. Le parc sera, quant à lui ouvert au public, et deviendra un endroit de détente et d'activité pour le village et pour l'ensemble de la commune.



Pour aménager le cœur de village de Rhisnes et mettre en valeur le patrimoine local, la Commune devra réfléchir à ces différents projets :

- **améliorer et sécuriser la circulation dans le centre du quartier**, en supprimant par exemple le stationnement en double-file et en installant des ralentisseurs aux abords de l'école et de la place communale ([photo 1 en annexes](#)), en réorganisant les circulations et le parking sur la place de Rhisnes pour résérer une place plus importante aux modes doux.
- **développer les liaisons « mode doux » au sein du cœur de village et entre les villages de la commune**, à mettre en lien avec les fiches-projets de liaisons douces inter-villages (fiches-projets II.5 et III.7).
- **faciliter les liaisons entre le parc de la future maison communale et la place communale**, avec l'aménagement de cheminements doux le long de la rue des Dames Blanches. Bénéficier d'un grand parc comme celui-là est une chance pour le village, il serait intéressant de créer une véritable liaison entre ce dernier et la place de village, afin que les habitants puissent facilement s'y rendre pour se promener ou faire des activités ;

historiquement, l'accès se faisait par la rue de la place mais des bâtiments ont été construits à l'ancienne entrée du parc.

- **renforcer la liaison cœur de village – gare de Rhisnes**, en améliorant la signalisation, créer des cheminements doux entre ces deux lieux. Rhisnes a la chance d'être desservi par le chemin de fer. Avec le développement du transport ferroviaire (agrandissement du chemin de fer par la SNCB), le village risque de se développer de manière bipolaire, avec un cœur de village et un quartier de gare prédominant, il est donc essentiel de réfléchir à une liaison entre ces deux centres. Une liaison « mode doux », clairement identifiable doit être créée entre la place communale et la gare de Rhisnes.
- **préserver le rôle symbolique de la place du village**, transmis par l'imposant bâtiment de l'actuelle Maison communale, il est important de transmettre cette symbolique avec le futur aménagement de la maison multiservices (fiche-projet lot II.01), un panneau LED informatif devrait être placé à cet endroit (fiche-projet lot I.2) (photo 2 et 3 en annexes).
- **dynamiser la place communale**, en développant les activités existantes. Réserver un emplacement pour développer une terrasse en face du bistrot de la Place. Un kiosque pourrait être aménagé sur la place communale, comme ce fut le cas auparavant. L'aménagement de la maison multiservices apportera elle aussi de l'activité.
- **embellir la place des Combattants**, entrée nord du village de Rhisnes, elle est aussi un pôle d'activité pour la commune. Il est important de valoriser l'image de cette place, en réduisant la rupture piéton-voiture par le biais d'un revêtement de sol mieux approprié et en réorganisant le trafic autour de l'édifice (photo 4 en annexes).
- **aménager la place pour permettre le développement du marché local** est à étudier.
- **poursuivre le pavage de la rue Derrière les Monts vers le croisement avec la rue des Dames Blanches**, afin de créer un véritable espace public, à l'entrée du futur parc communal.
- **mettre en valeur le patrimoine**, en aménageant l'espace public entre la place Communale, le presbytère et l'église et en nettoyant notamment le mur du cimetière de la rue des Dames Blanches (photos 5, 6 et 7 en annexes).
- **préserver la qualité architecturale et paysagère exceptionnelle du presbytère et de son site d'implantation** (photos 8 en annexes).

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane à la fois :

- du diagnostic participatif des habitants de La Bruyère ;
- des groupes de travail de la CLDR ;

JUSTIFICATION DU PROJET

L'aménagement du cœur de village de Rhisnes et la mise en valeur du patrimoine local est nécessaire :

- pour donner à Rhisnes un véritable cœur de village ;
- pour sauvegarder le patrimoine de la commune ;
- pour dynamiser le centre-ville de Rhisnes ;
- pour attirer de nouvelles activités économiques ;
- pour maintenir la place prédominante du village au sein de la commune ;
- pour répondre aux besoins des populations ;
- pour continuer l'effort entrepris par le village et la commune en matière de développement durable ;
- pour sécuriser la voirie devant la place communale ;
- pour sécuriser la place.

LOCALISATION

Comme cœur de village et périmètre d'étude de cette fiche-projet, il faut comprendre la zone délimitée :

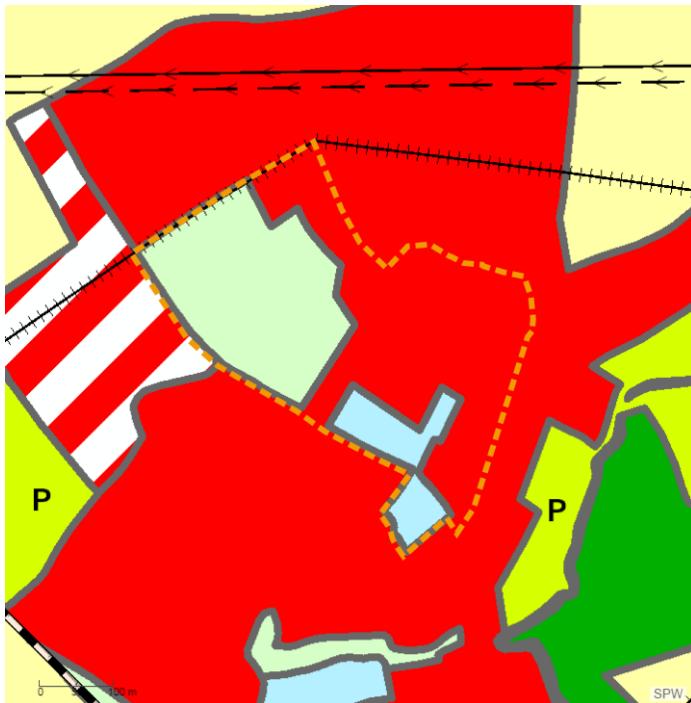
- à l'ouest, par la rue des Dames blanches Derrière les Monts ;
- au nord-ouest, par le croisement de la rue des Dames blanches et la rue des Chapelles ;
- au nord-est, par la rue Bonwez ;
- à l'est, par la place des Combattants ;
- au sud par le tracé de la rue des Dames Blanches et la rue d'Emines.
- au sud-ouest par le vieux cimetière autour de l'église Saint Didier et la rue du Spinoy ;



STATUT AU PLAN DE SECTEUR



Périmètre d'étude du cœur de village de Rhisnes



Situation au plan de secteur

Le périmètre de réflexion comprend :

- - de la zone d'habitat de chaque côté du chemin de fer
- - de la zone de services publics et d'équipements communautaires (correspondant à la gare)
- - de la zone d'espace vert

Autour du périmètre, on peut discerner :

- - de la zone d'habitat
- - de la zone d'habitat à caractère rural

Rhisnes est le seul village de La Bruyère à être repris au plan de secteur en zone d'habitat, les autres sont affectés en zone d'habitat à caractère rural.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Les terrains concernés par le périmètre d'étude sont des terrains publics, sauf pour les zones d'habitat.

Attention ! : Le presbytère de la paroisse Saint-Didier et le mur (depuis la place communale jusqu'à l'école, prolongé du petit retour à hauteur de celle-ci) (monuments classés) ainsi que l'ensemble formé par le presbytère et les terrains environnants (site classé) forment une zone de protection. Cette zone de protection est incluse au périmètre d'étude pour le réaménagement du cœur de village de Rhisnes.

TÂCHES À RÉALISER

Les tâches à réaliser, pour la bonne conduite des projets sont les suivantes :

- consulter les habitants en amont du projet, puis dans les 2 ans qui suivent sa réalisation ;
- fixer temporellement les différents projets, du plus urgent au moins urgent ;
- rédiger un appel d'offre pour un marché de services (bureau d'étude, architecte et paysagiste) ;
- choix de l'auteur du projet ;

- réalisation du cahier spécial des charges et mise en adjudication ;
- établir un bilan des mesures entreprises pour le réaménagement du cœur de village.

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input checked="" type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- l'aménagement d'un cœur de village avec une identité forte et un dynamisme important permettra d'avoir une vision davantage prospective du territoire de La Bruyère ;
- l'aménagement d'espaces verts et de voies de circulation pour modes doux permettra à la Commune d'asseoir son rôle exemplatif en matière de développement durable ;
- la mise en valeur de l'église Saint-Didier contribuera à maintenir en bon état les atouts patrimoniaux du village de Rhisnes.

INDICATEURS

Les indicateurs seront à définir en fonction des réalisations concrètes retenue dans le cadre de ce projet.

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

	Superficie	Description	Coût €
Aménagement de la place communale	3.000m ²	Nouveau tracé pour la circulation des voitures : conserver le revêtement existant : 2000m ² - forfait mises à niveau impétrants + petit mobilier urbain Espace piéton devant l'ancienne maison communale y compris mobilier urbain et plantations, avec utilisation des pavés existants : 1000m ² 80€/m ² 4 luminaires (4000 €/p)	20.000 80.000 16.000
Aménagement de la place des Combattants	2.000m ²	Réfection de la voirie (fraisage et remplacement macadam) 1.300m ² - 20€/m ² trottoirs (pavés + éléments linéaires) 600m ² - 120 €/m ² amélioration espace vert (bordures – élargissement éventuel)	26.000 72.000 15.000
Espace public entre la place de Rhisnes et la rue du Spinoy	200m ²	réfection des trottoirs et avec pavés et dalles alvéolées et graviers 90€/m ²	18.000
Aménagement ponctuel en face de l'école rue des Déportés	80m ²	Pavés (140€/m ²) 2 luminaire (3000€/p)	11.200 6.000
Accès au parc des Dames Blanches depuis le cœur de Rhisnes : aménagements rue des Dames Blanches, en particulier le carrefour avec la rue du Ry d'Argent, y compris l'espace devant l'école	Carrefour : 1.500m ² Voirie : 1.000m ² trottoirs : 300m ²	Forfait espace central 2 luminaires (4000€/m ²) Macadam, avec une bande modes actifs 10 €/m ² Pavés (120€/m ²)	15.000 8.000 10.000 36.000
Total HTVA et frais architectes			333.200
Total TVAC et frais architectes, géomètre et sécurité (+30%)			433.160

SOURCES DE FINANCEMENT

- Développement rural
- Fonds communaux
- Charte de partenariat avec La Bruyère
- Appels à projet éventuels

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- CCATM
- CLDR
- Ecoles

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Les éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder sont :

- L'avancement des fiches-projets :

I.1. Aménager la conciergerie du parc des Dames Blanches avec du logement intergénérationnel et un local polyvalent

I.3. Aménager le parc communal des Dames Blanches

I.10. Elaborer un Plan Communal de Mobilité

I.11. Mener une réflexion stratégique pour le réaménagement des quartiers de gare de Rhisnes et Bovesse

I.12. Promouvoir les alternatives en termes de mobilité (information et communication)

II.1. Reconvertir l'ancienne Maison communale en maison multiservices

- La charte de partenariat entre la Commune de La Bruyère et la Province de Namur concernant la restauration de 13 monuments du souvenir :

- o la place des combattants est concernée par cette charte

ETAT DU DOSSIER

Lancement de la réflexion sur le dossier du réaménagement du cœur de village de Rhisnes et de la mise en valeur du patrimoine local.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Cette fiche-projet fait l'objet d'une programmation de lot II, les premiers aménagements sont à réaliser avant 2022.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Réduire les émissions, les pollutions engendrées par les véhicules motorisés	Diminution de la place des véhicules motorisés en faveur des piétons dans l'espace public.
Réduire le recours à la voiture	Favoriser le développement des modes doux (piétons, cyclistes).

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Développer l'activité économique du cœur de village	Attirer de nouveaux commerces et activités dans le cœur de Rhisnes

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Favoriser les rencontres au sein du cœur de village	Augmenter les possibilités de rencontres dans le cœur du village en le rendant attractif.

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Créer une identité forte pour le cœur de Rhisnes, tout en valorisant le patrimoine du village	Susciter chez les habitants un sentiment d'appartenance au village, en lui donnant une symbolique forte.

ANNEXES



Photo 1 : Rue des déportés (stationnement alterné à revoir)



Photo 2 : Place Communale



Photo 3 : Bâtiment de la maison communale



Photo 4 : Place des combattants



Photo 5 : Place Communale (vue sur l'église Saint-Denis)



Photo 6 : Église de Saint-Didier



Photo 7 : Mur du cimetière



Photo 8 : Entrée du presbytère

FICHE n° II.03.

Aménager le cœur de village de Villers-lez-Heest et mettre en valeur le patrimoine local

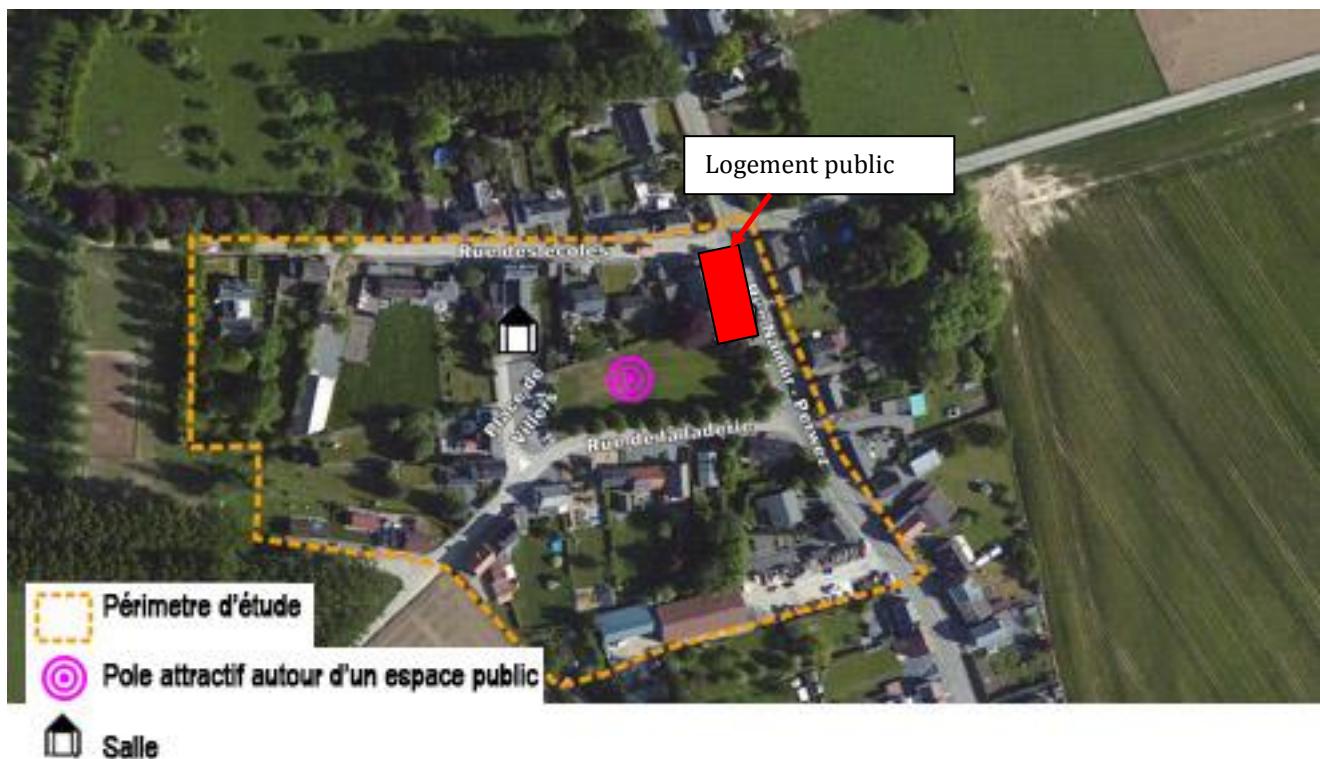
DESCRIPTION DU PROJET

Villers-lez-Heest est un des sept villages qui composent la commune de La Bruyère, située dans la province de Namur au nord de la Wallonie. Ce village est situé à l'est de la commune, à proximité de Warisoulx. Villers-lez-Heest était avant 1977, une commune à part entière, aujourd'hui Villers-lez-Heest est démographiquement le plus petit village de la Bruyère avec moins de 500 habitants (424 habitants en 2011). Urbanistiquement parlant, Villers-lez-Heest est typique du village-rue dont l'urbanisation s'étend le long d'un axe central, ici matérialisé par un axe routier. En effet, la grande majorité des zones urbanisées se situe le long de la rue Namur-Perwez (appelé aussi N934) sur une distance d'un kilomètre, partant du croisement de la rue de Vedrin et de la N934 au sud, jusqu'au croisement de la rue du Trehet et de la N934 au nord.

L'organisation des villages-rue est le fait d'une agglomération progressive de maisons ou de fermes dont les propriétaires cherchaient à bénéficier à la fois d'une ouverture sur la route principale et d'un accès direct à leur propriété agricole. C'est pour cette raison que le parcellaire de ces communes est généralement structuré perpendiculairement à la rue et constitué de longues bandes étroites, de la largeur de l'habitation.

En présence d'un village-rue, il est rare qu'une centralité soit établie, avec un cœur qui concentre les services, les activités et le patrimoine du village. La place de Villers, moyennant quelques aménagements, pourrait être l'amorce d'un cœur de village. Le périmètre d'étude, à ce titre, se concentre sur celle-ci. Ce dernier est délimité :

- au nord par la rue des écoles ;
- à l'ouest par le terrain de la rupture entre la zone bâti et l'espace agricole ;
- à l'est par la rue Namur – Perwez (N937) ;
- au sud la zone d'habitat de la rue de la Laderie.



Ce périmètre regroupe la place de Villers et son grand terrain herbeux, la salle « Villers Promotion », et quelques zones d'habitat. L'essentiel du patrimoine du village se situe en dehors du périmètre d'étude, il est représenté principalement :

- par l'église néogothique Saint-Georges (1891), située au fond de l'impasse formé par la rue des Ecoles
- par le château de Villers (18^{ème} siècle) et son immense parc à la française, situés le long de la rue du Trehet
- par le château d'Ostin (1714), rue d'Ostin, à l'extrémité nord du village

Actuellement la place de Villers est essentiellement composée d'un espace vert, de grande qualité, du point de vue paysager, et d'un espace public en front de bâti de la salle « Villers promotion ». Le revêtement de sol de cet espace ne rend pas la place attrayante pour les habitants, l'absence de mobilier urbain ne fait qu'amplifier cela.

Afin d'aménager le cœur de village de Villers-lez-Heest et mettre en valeur le patrimoine local, le village devra réfléchir à ces différents projets :

- **aménager et embellir l'espace public face à la salle communale**, en rationnalisant l'espace occupé par le parking et en apportant du mobilier urbain, afin de créer une centralité autour de cette place. Un revêtement de sol mieux approprié devra être posé. Implanter un panneau LED informatif à cet emplacement paraît judicieux (fiche-projet I.2). Tout cela permettrait de créer une centralité autour de cette place (*photos 1, 2 et 3 en annexes*) ;
- **embellir l'espace face à la salle communale**, le bâtiment en contrebas « Villers promotion » utilisé, entre autre, comme salle pour des activités diverses par les habitants ne revêt aucune qualité architecturale, une rénovation de la façade de celui-ci rendrait la place davantage attrayante (*photo 4 en annexes*) ;
- **maintenir en l'état l'espace vert**, qui revêt une qualité paysagère pour le centre de Villers-lez-Heest (*photo 5 en annexes*) ;
- **améliorer la desserte piétonne entre la place de Villers et la rue des écoles**. La traversée piétonne menant directement au club des jeunes de Villers a besoin d'être embellie. L'interdiction de stationnement en face des deux entrées est une mesure à mettre en place (*photo 6 en annexes*) ;
- **sécuriser la circulation aux abords du cœur de village**, notamment le long du terrain herbeux et de la N934, avec un ralentisseur « doux » (changement de couleur de la chaussée, passage piéton), le mobilier de l'arrêt de bus peut aussi être rationnalisé (*photos 7 et 8 en annexes*) ;
- **dynamiser la place de Villers**, en y organisant des activités intergénérationnelles, comme une fête des voisins ou des évènements sportifs. Il est important de sauvegarder le grand terrain herbeux, qui se prête tout à fait à ce genre d'activités ;
- **aménager un terrain de pétanque**, afin de répondre aux besoins des habitants en termes d'activité dans le village ; la pétanque est en plus un sport qui réunit toutes les générations ;
- **développer les liaisons « modes doux »** au sein du cœur de village et entre les villages de la commune, à mettre en lien avec les fiches-projets de liaisons douces inter-villages (fiche-projet II.5) ;
- **développer les dessertes et la signalisation vers le patrimoine local** de Villers-lez-Heest, afin d'éviter l'enclavement des bâtiments historiques, et surtout pour développer le tourisme ;
- **faciliter l'accession ou la location de logements à destination des jeunes**, en effet Villers-lez-Heest abrite la population la plus vieillissante de la commune (17% de 65 ans et plus). Il est nécessaire de dynamiser le cœur de village en facilitant l'arrivée de jeunes dans le village. A cette fin, deux logements intergénérationnels situés à la rue des Ecoles sont repris dans le plan d'ancrage communal.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane à la fois :

- du diagnostic participatif des habitants de La Bruyère ;
- du Collège communal ;
- de la CLDR ;
- des groupes de travail.

JUSTIFICATION DU PROJET

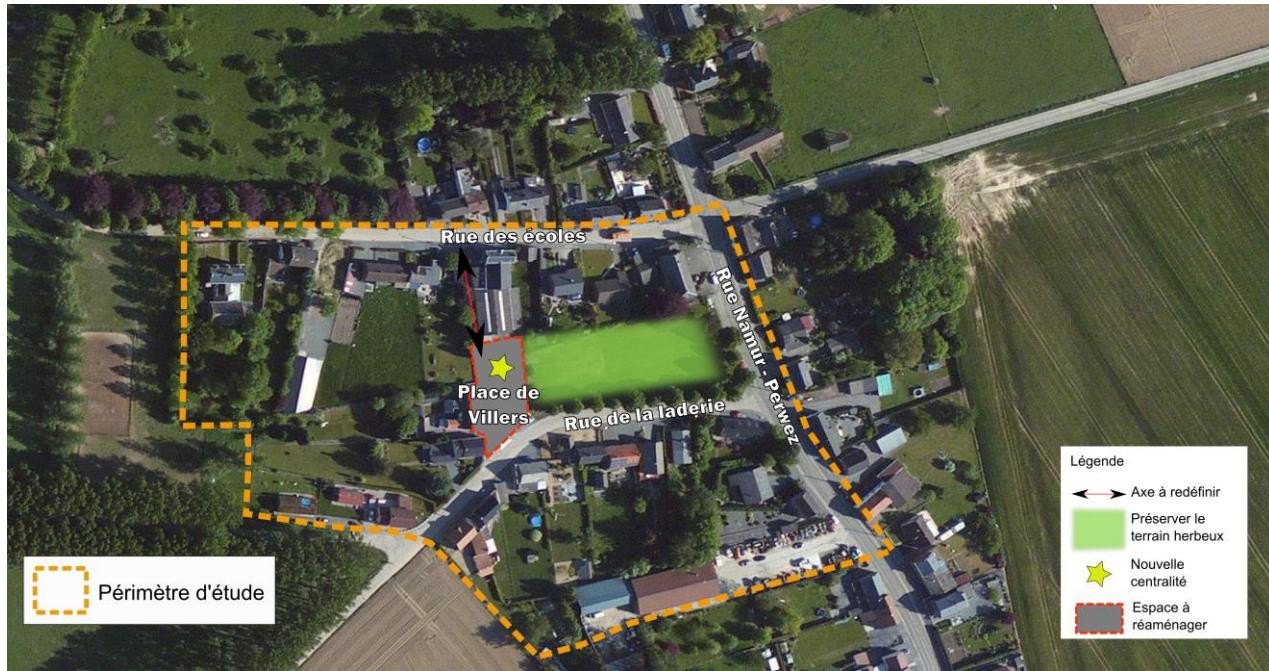
L'aménagement du cœur de village de Villers-lez-Heest et la mise en valeur du patrimoine local sont nécessaires :

- pour donner à Villers-lez-Heest un véritable cœur de village, où les habitants peuvent se côtoyer ;
- pour sauvegarder le patrimoine de la commune ;
- pour dynamiser le centre de village de Villers-lez-Heest ;
- pour répondre aux besoins des populations en termes d'espace public ;
- pour faciliter l'accès au logement pour les jeunes ;
- pour continuer l'effort entrepris par le village et la commune en matière de développement durable.

Ils s'inscrivent par ailleurs dans la dynamique du PCDR vu qu'il est complémentaire de plusieurs autres projets :

- I.2. Améliorer et renforcer les outils de communication (en lien avec l'installation d'un panneau LED)
- I.10. Elaborer un Plan Communal de Mobilité
- II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes (en lien avec la création de cheminements doux)
- II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse (en lien avec la création de cheminements doux)
- II.7. Construire du logement à Emines (en lien avec le logement pour les jeunes générations)
- III.5. Aménager de petites infrastructures communautaires (en lien avec le terrain de pétanque sur le terrain herbeux)
- III.13. Développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées

LOCALISATION



Vue aérienne 1: Synthèse des principaux projets

STATUT AU PLAN DE SECTEUR



Périmètre d'étude du cœur de village de Villers-lez-Heest



Carte 1 : Situation au plan de secteur

Le périmètre de réflexion comprend :

- de la zone d'habitat à caractère rural
- de la zone de services publics et d'équipements communautaires

Autour du périmètre, on peut discerner :

- de la zone d'habitat à caractère rural
- de la zone agricole
- de la zone de parc

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Les terrains concernés par le périmètre d'étude sont des terrains publics, sauf pour les zones d'habitat.

TÂCHES À RÉALISER

Les tâches à réaliser, pour la bonne conduite des projets sont les suivantes :

- prendre contact avec la DG01 (Direction générale opérationnelle Routes et Bâtiments) pour la sécurisation de la voirie ;
- fixer temporellement les différents projets, du plus urgent au moins urgent ;
- rédiger un appel d'offre pour un marché de services (bureau d'étude, architecte et paysagiste) ;
- choix de l'auteur du projet ;
- réalisation du cahier spécial des charges et mise en adjudication
- consulter les habitants deux ans après la mise en œuvre de chaque aménagement, pour évaluer la qualité de l'espace public ;
- établir un bilan des mesures entreprises pour le réaménagement du cœur de village.

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input checked="" type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- l'aménagement d'un cœur de village avec une identité forte et un dynamisme important permettra d'avoir une vision davantage prospective du territoire de La Bruyère ;
- l'aménagement d'espaces verts et de voies de circulation pour modes actifs permettra à la Commune d'asseoir son rôle exemplatif en matière de développement durable ;
- la rénovation extérieure de la salle communale et l'aménagement de ses abords permettront de mettre en valeur le secteur associatif du village.

INDICATEURS

Les indicateurs seront à définir en fonction des réalisations concrètes retenue dans le cadre de ce projet.

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

	Superficie	Description	Coût (€)
Rénovation de la façade de Villers Promotion	-	Petit local de rangement (vélo, matériel, sanitaires) en avant de la façade, mur de pierre de parement ou expression plus contemporaine en gabions par exemple Possibilité de végétalisation de la façade (glycine etc.)	40.000
Aménagement de la partie minérale de la place de Villers à l'arrière de Villers-promotion	800m ²	Macadam avec filet d'eau en pavés Terrain de pétanque 70€/m ² 4 luminaires (4000 €/p)	56.000 16.000
Aménagement de l'abri-bus et de ses abords	2000m ²	Utilisation d'un mobilier homogène et qualitatif, à harmoniser avec la nouvelle façade de Villers-promotion	8.000
Ruelle piétonne entre la place de Villers et la rue des écoles	120m ²	Macadam avec filet pavés 70€/m ² 8 Spots lumineux sur façade 1.000€/p	28000 8.000
Aménagements légers le long de la rue Namur Perwez			À envisager avec la DGO1
Total HTVA et frais architectes			156.000
Total TVAC et frais architectes, géomètre et sécurité (+30%)			202.800

SOURCES DE FINANCEMENTS

- Fonds communaux
- Développement rural
- Infrasports

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Communes
- CCATM
- CLDR
- CPAS
- Comité de gestion et associations utilisatrices de la salle Villers Promotion

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Les éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder sont :

- L'avancement des fiches-projet :

I.2. Améliorer et renforcer les outils de communication (en lien avec l'installation d'un panneau numériques)

I.10. Elaborer un Plan Communal de Mobilité

II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes (en lien avec la création de cheminements doux)

II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse (en lien avec la création de cheminements doux)

II.7. Construire du logement à Emines (en lien avec le logement pour les jeunes générations)

III.5. Aménager de petites infrastructures communautaires (en lien avec le terrain de pétanque sur le terrain herbeux)

III.13. Développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées

- La charte de partenariat entre la Commune de La Bruyère et la Province de Namur concernant la restauration de 13 monuments du souvenir :
 - o la place de Villers est concernée par cette charte

ETAT DU DOSSIER

Le dossier est à l'état d'étude préliminaire

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Le projet est à réaliser entre 2020 et 2022 (lancement de l'étude).

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Réduire les émissions, les pollutions engendrées par les véhicules motorisés	Diminution de la place des véhicules motorisés en faveur des piétons dans l'espace public
Réduire l'espace de la voiture dans l'espace public	Favoriser le développement des modes doux (piétons, cyclistes)

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Sans objet	Sans objet

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Favoriser les rencontres au sein du cœur de village	Augmenter les possibilités de rencontres dans le cœur du village en le rendant attractif

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Créer une véritable identité, un sentiment d'appartenance au village et à la commune	Mettre en avant le patrimoine du village, en le faisant connaître à tous les habitants

ANNEXES



Photo 1 : Place de Villers



Photo 2 : Place de Villers



Photo 3 : Place de Villers



Photo 4 : Bâtiment Villers Promotion



Photo 5 : Terrain herbeux



Photo 6 : Traversée piétonne



Photo 7 : Sécurisation de la N934



Photo 8 : Sécurisation de la N934

DESCRIPTION DU PROJET

Les projets intergénérationnels ont pour finalité de renforcer les liens entre différentes générations à travers des réalisations et des activités communes. Ces projets enrichissent la vie de la commune et de ses habitants participants en permettant la transmission de savoir-faire et de mémoire, en donnant lieu à des rencontres conviviales, et, plus globalement, en contribuant au bon vivre ensemble des habitants.

Dans cette optique, la commune de La Bruyère s'est dotée d'un plan de cohésion sociale (PCS) dont un des objectifs est le renforcement des liens sociaux et intergénérationnels. Face à l'isolement social qui concerne surtout les personnes âgées, le PCS bruyérois veut s'appuyer sur des projets participatifs qui rassemblent des villageois de tous âges et de toutes conditions.

Partant du principe que les possibilités de rencontres diminuent ce qui augmente le risque d'isolement, ce PCS tient à assurer du lien et créer notamment un lien intergénérationnel générateur de la solidarité qui pourra sortir de la solitude et de l'ennui un nombre important de Bruyérois.

Le tout premier projet du PCS prévoit le développement de **potagers collectifs**. Ce projet aura pour but, grâce à l'apport de bénévoles de tous âges, de faire revivre par des personnes âgées des potagers délaissés ou situés à côté d'espaces publics.

Divers autres projets intergénérationnels sont envisageables qui visent notamment à initier des échanges entre enfants/jeunes et des personnes âgées.

Plusieurs activités peuvent être organisées dans le **cadre scolaire**. Par exemple :

- des écoles des devoirs animées par des personnes âgées,
- des activités de lecture : un jour par semaine une personne âgée vient à l'école pour écouter et éventuellement corriger la lecture d'un enfant et pour discuter de l'ouvrage,
- des interventions de personnes âgées dans les cours d'histoire des écoles communales consistant en un témoignage personnel,
- un atelier témoignage : recueil de témoignages/récits de vie de personnes âgées par des élèves ayant préparé une interview qui sera enregistrée et présentée en cours d'histoire.

D'autres activités pourraient comporter une dimension plus **artistique et ludique**, comme :

- un atelier de dessin super héros intergénérationnel qui s'inspire de l'imaginaire des générations
- un atelier de littérature : lecture et discussion d'œuvres littéraires, compositions de ses propres textes en coopération avec une personne âgée intéressée par la littérature ou ayant travaillé dans l'enseignement
- des activités culinaires : des enfants et jeunes apprennent à préparer des plats typiques et traditionnels, si possible en utilisant les fruits et les légumes de saison
- un « Casino-Langues Génération » : activités autour de jeux de société qui se déroulent dans une langue étrangère (anglais, néerlandais, ...), animés par une personne âgée maîtrisant cette langue.

ORIGINE DE LA DEMANDE

Le projet émane du Collège communal, de la CLDR, des groupes de travail et des consultations villageoises.

JUSTIFICATION DU PROJET

Lors du diagnostic participatif, les habitants ont exprimé leur souhait de plus de lien social, par exemple à travers des activités intergénérationnelles. Il a par ailleurs été souligné le manque d'activités pour les 12-16 ans qui n'ont pas encore accès aux maisons de jeunes et qui sont peu touchés par les clubs sportifs. Ce projet fait suite à ce besoin exprimé par les habitants et a été approuvé par la CLDR.

De par leur vécu et leurs savoir-faire, les personnes âgées constituent une source de savoir et d'expérience précieuse pour les habitants de la Bruyère. En même temps, cette frange de la population souffre fréquemment de solitude et d'isolement. Des projets proactifs qui visent à intégrer les personnes âgées dans des activités initiant l'échange avec les jeunes générations créent une situation de gagnant-gagnant : les personnes âgées sont davantage impliquées dans la vie sociale de la commune, et les habitants bénéficient de l'expérience, du savoir que ceux-ci peuvent partager.

La Commune a fait preuve de sa volonté de favoriser le développement de liens intergénérationnels et d'assurer par ce biais la transmission de savoir ainsi que l'inclusion des habitants de tous les âges dans la vie locale par :

- la création du service « action jeunesse et intergénérationnel » en 2012
- l'adoption du programme Plan de Cohésion Sociale pour la commune, qui identifie l'inclusion des personnes âgées comme étant une priorité dans l'action sociale de la commune.

Le PCDR s'inscrit dans cette dynamique par divers projets qui devraient favoriser les rencontres intergénérationnelles entre les habitants :

- I.5. Mettre en place des pédibus / vélobus intergénérationnels dans le cadre scolaire
- II.2. Aménager le cœur du village de Rhisnes et mettre en valeur le patrimoine local
- II.3. Aménager le cœur du village de Villers-lez-Heest et mettre en valeur le paysage local
- III.1. Aménager le cœur du village de Saint-Denis et mettre en valeur le patrimoine local
- III.2. Aménager le cœur du village de Warisoulx et mettre en valeur le patrimoine local

LOCALISATION

Sans application.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans application.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans application.

TÂCHES À RÉALISER

- Identification des porteurs du projet, qui sont potentiellement :
 - o le service «action jeunesse et intergénérationnelle »
 - o la personne responsable du plan de cohésion sociale
 - o les écoles
 - o les associations de parents d'élèves
 - o les mouvements de jeunesse
 - o les associations d'aînés
- Conception des projets à mettre en place par les porteurs du projet
- Communication large autour de nouveaux projets intergénérationnels afin d'attirer des participants
- Soutien matériel / logistique pour le déroulement de l'activité projetée

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input type="checkbox"/>	Asséoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- Les activités intergénérationnelles favorisent les gestes d'entraide et de solidarité entre habitants.
- Le partage du savoir-faire des personnes âgées met en valeur une ressource humaine importante dont dispose la commune, à savoir les compétences de ses habitants, et permet à ceux-ci de s'enrichir mutuellement.
- Dans le cadre du projet, des activités d'accueil pour les enfants seront mises en place ce qui améliore les services pour les familles.
- L'objectif même du projet est la mise en place d'activités intergénérationnelles.

INDICATEURS

Objectif	Indicateur	Source	Cible
Favoriser l'échange entre les générations par la mise en place d'activités (projet, atelier, ...) communes	Nombre d'activités	Porteurs du projet	3 activités
Favoriser l'échange entre les générations par la mise en place d'activités (projet, atelier, ...) communes	Nombre de participants		Le nombre de participants ciblé est à définir selon la nature de l'activité (p.e. un atelier de dessin ne rassemblera pas le même nombre de participants qu'une intervention en cours d'histoire).

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Le projet est surtout basé sur l'engagement bénévole des participants et ne devrait générer qu'un faible coût.

Un budget est à prévoir pour permettre l'acquisition d'équipements nécessaires au déroulement des différentes activités (livres, jeux, ...) : 20.000€

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- Développement rural
- Plan Communal du Logement
- Appels à projets éventuels

GESTIONNAIRES DE PROJET

- CPAS
- Commune
- PCS
- Maison de la Mémoire Rurale
- Syndicat d'Initiative
- CCCA
- Centre Rural de La Bruyère
- Mouvements de jeunesse
- CLDR

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- La collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale (PCS), qui a notamment comme objectifs de renforcer les liens sociaux et intergénérationnels via la mise en relation des projets du PCS avec ceux du PCDR.

ETAT DU DOSSIER

/

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

L'enclenchement du projet aura lieu entre 2019 et 2022.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
/	/

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
/	/

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Inclusion sociale de personnes âgées	Participation des personnes âgées à la vie locale
Stimulation de l'échange entre les générations	Renforcement de la cohésion sociale / des liens tissés entre les habitants de la commune
Offre d'activités de loisir à coût faible / nul accessible à tous	Une vie récréative plus riche pour tous les habitants
Possibilité de bénéficier d'un soutien scolaire gratuit pour les enfants	Meilleur succès scolaire des élèves rencontrant des difficultés à l'école

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Transmission de savoirs sur l'histoire et la culture des générations âgées vers les plus jeunes	Maintien des traditions et de savoirs qui, dans l'avenir, pourront de nouveau être transmis aux nouvelles générations

Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet vise à créer trois liaisons modes doux qui dans leur ensemble contribueront à développer un maillage inter-villages pour piétons et cyclistes à La Bruyère. Les tracés, proposés par le groupe de travail voies lentes suite à plusieurs visites de terrain, permettent de relier les sept villages de La Bruyère entre eux, à savoir Rhisnes, Emines, Warisoulx, Bovesse, Meux, Saint Denis et Villers-lez-Heest.

De par leur itinéraire, ces trois liaisons révèlent les divers enjeux en lien avec la mobilité douce à la Bruyère auxquels ce projet souhaite répondre :

1) Liaison Meux-Warisoulx (6,8km) : Sécuriser les cheminements pour piétons et cyclistes

Les modes de déplacements dits doux ou actifs (vélo et marche à pied) sont actuellement encore peu employés à La Bruyère, entre autre parce que l'aménagement de la voirie s'est fait en priorité pour faciliter l'accès et la circulation de véhicules motorisés, sans prendre suffisamment en compte les besoins des usagers de modes actifs. Sur cet itinéraire qui traverse la voirie régionale à deux reprises, la question de la sécurisation de piétons et cyclistes est évidente et devra être pris en compte notamment lors de l'aménagement des traversées.

2) Liaison Rhisnes, Bovesse et Saint-Denis (5,2km) : Développer l'intermodalité

Avec deux gares implantées sur son territoire communal – la gare de Rhisnes, et la gare de Bovesse – La Bruyère dispose d'un atout important en termes de mobilité durable. Cet itinéraire permet de faciliter l'accès aux deux gares par les modes actifs (vélos et piétons) à travers la création d'une liaison douce inter-villages entre Rhisnes, Bovesse et Saint-Denis. Les gares seraient ainsi directement reliées à une voirie attractive et sécurisée pour les modes doux. L'aménagement d'une telle liaison encouragerait la combinaison de plusieurs modes de transports et contribuerait ainsi à développer l'intermodalité à La Bruyère.

3) Liaison Rhisnes, Emines et Warisoulx (7,3km) : Promouvoir la mobilité de la jeunesse

La mobilité douce constitue un enjeu central pour la jeunesse. D'un côté, les jeunes sont particulièrement dépendants des déplacements à pied ou à vélo, qui souvent constituent la seule alternative permettant de ne pas être liés aux parents et à leur voiture. La mobilité active concerne ainsi directement l'autonomie des jeunes et leur capacité à s'épanouir et à participer à la vie sociale et culturelle, portée par les diverses associations de jeunes à La Bruyère.

De l'autre côté, les jeunes et les enfants sont aussi les plus concernés par les problèmes de sécurité générés par l'emploi de la voiture, notamment aux abords des écoles. La promotion des modes durables vise à encourager l'ensemble des habitants de La Bruyère à réduire les trajets effectués en voiture, afin d'améliorer les conditions de mobilité des usagers particulièrement vulnérables que sont les jeunes.

Cet itinéraire de 7,3km se prête notamment à la promotion de la mobilité de la jeunesse car les villages concernés accueillent plusieurs écoles dont l'accès en modes doux serait facilité :

- L'école communale de Rhisnes
- L'école communale de Warisoulx
- Ecole communale d'Emines
- Le projet de hall sportif en face de l'école communale à Emines
- Le centre culturel d'Emines

Ces nouvelles liaisons pourraient être empruntées par les pédibus dont la mise en place est prévue dans le cadre de ce PCDR (fiche projet I.5.) ou guider la définition de chemins pour ce projet.

L'aménagement de ces liaisons doit avant tout être sécurisé et fonctionnel afin de contribuer à une amélioration globale de l'infrastructure pour modes doux au niveau de la commune et afin de s'intégrer à terme dans un réseau de modes doux de qualité. Les rues concernées par les liaisons revêtent des fonctions différentes et présentent des exigences particulières pour des aménagements piétons et cyclistes sécurisés. Au moment de l'activation de la fiche, les aménagements concrets devront être déterminés par le biais d'une analyse technique effectuée par un bureau d'étude.

Une attention particulière sera notamment accordée :

- aux carrefours au niveau des routes nationales
- à l'orientation facilitée des cyclistes et des piétons par un balisage et une signalétique claire et lisible qui permet notamment de repérer les liaisons pour modes doux à privilégier
- à la possibilité d'élargir la chaussée, notamment sur les voiries qui ne sont pas équipées de trottoir, et où le croisement entre cyclistes et voiture est potentiellement dangereux
- à l'aménagement de bandes cyclables lorsque cela est possible
- à la visibilité des marquages
- aux possibilités de stationnement pour vélo aux principaux points d'attraction (cœur de village, ...).

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande de développer les liaisons douces inter-villages a été exprimée lors des consultations et plus particulièrement lors des rencontres avec les jeunes de l'entité.

Un groupe de travail spécial mobilité s'est ensuite réuni à deux reprises et a émis des propositions de projets présentés en CLDR et validés par celle-ci.

JUSTIFICATION DU PROJET

Le développement de liaisons pour modes doux entre les villages de La Bruyère est en adéquation avec la volonté de la Commune de favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture sur son territoire.

Dans cette optique, plusieurs aménagements ont été réalisés, comme :

- la réfection progressive des trottoirs, la priorité allant aux axes menant vers les lieux de transport en commun et les écoles, rue d'Emines à Rhisnes, rue du Village et rue Janquart à Meux
- la mise à sens unique d'une partie de la rue Janquart à Meux
- le réaménagement des espaces publics
- des actions progressives pour l'amélioration des pistes cyclables la priorité étant donnée aux emplacements stratégiques, tels que les abords des abribus ou des gares.

Actuellement, les aménagements existants pour modes doux présentent encore des faiblesses. Généralement, à l'intérieur des villages, des dispositifs sont prévus pour sécuriser les modes doux (trottoirs, ...), mais ces aménagements n'offrent pas de liaison entre les villages. La N4 et la N904 sont équipées de pistes cyclables. Toutefois, vu la charge de trafic importante, ces pistes restent peu sécurisantes.

Dans son ensemble, le PCDR contribue à insuffler un nouvel élan à la dynamique communale en matière de mobilité en intégrant divers projets qui ont pour but la promotion des modes actifs, à savoir :

- I.05. Mettre en place un pédibus/vélobus intergénérationnel dans le cadre scolaire
- I.10. Elaborer un plan communal de mobilité
- I.12. Promouvoir les alternatives en termes de mobilité (information et communication)
- I.13. Baliser les chemins de promenade inventoriés sur la commune

LOCALISATION

Ensemble des trois liaisons



1) Liaison Meux-Warisoulx



Légende :



- Tronçon de la voirie problématique
- Point noir identifié par le groupe de travail
- Itinéraire modes doux à développer

2) Liaison Rhisnes, Bovesse et Saint-Denis



Légende :



Gare à potentiel intermodal



Point noir identifié par le groupe de travail voies lentes



Liaison vers la gare

Itinéraire modes doux à développer

3) Liaison Rhisnes, Emines et Warisoulx



Légende :



Ecole communale

Point noir identifié par le groupe de travail voies lentes

Itinéraire modes doux à développer

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Voiries régionales et communales.

TÂCHES À RÉALISER

- Appel d'offre pour la réalisation de l'étude technique
- Choix du bureau d'étude
- Réalisation de l'étude technique qui comporte l'analyse de la situation existante ainsi que les mesures d'aménagement à mettre en place et une cartographie
- Réalisation des travaux de voirie, de marquage au sol, de sécurisation et de balisage

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input checked="" type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- Par le développement des réseaux de circulation destinés aux modes de déplacement alternatifs à la voiture la Commune fait preuve de son engagement dans une politique de mobilité durable. S'agissant de plus de mesures visibles qui portent sur l'espace public, de tels aménagements contribuent au rayonnement de la politique communale vers l'extérieur et assoient son rôle exemplatif en matière de développement durable.
- Le projet contribuera à réduire le nombre de déplacements effectués en voiture, en faveur des modes doux, et permettra ainsi de limiter les émissions de CO₂ liées à la circulation automobile. Les habitants de La Bruyère seront davantage incités à se déplacer à pied ou à vélo, ce qui contribuera à façonner des gestes de mobilité durable chez les individus.
- Un réaménagement de la voirie qui donne une place aux piétons et aux cyclistes participe à un partage plus égal de l'espace public entre les différents usagers (piétons, cyclistes, automobilistes).

- La sécurisation des piétons et des cyclistes est une préoccupation centrale du projet. Un de ses objectifs est de faciliter et de sécuriser les trajets vers les centres de villages pour ces usagers.

INDICATEURS

Objectif	Indicateur	Source	Cible
Amélioration de l'infrastructure pour modes doux	km de voirie avec marquage au sol pour modes doux sur l'itinéraire proposé	Commune	19,3km (somme de l'ensemble des itinéraires)
Facilitation de l'orientation des usagers modes doux	Nombre de mâts de jalonnement implantés sur l'itinéraire	Commune	30 mâts (10 mâts par itinéraire)
Augmentation du nombre de cyclistes et de piétons	Nombre de cyclistes et de piétons circulant sur l'itinéraire	Les comptages pourraient être réalisés dans le cadre d'un projet scolaire sur le thème de la mobilité durable.	5 piétons et 5 cyclistes/heure une journée de temps sec à un point de comptage stratégique

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Le coût est estimé pour un itinéraire de 19,3km en supposant que l'ensemble de l'itinéraire devra être (ré)aménagé pour modes doux.

Une part importante du budget sera sans doute consacrée aux travaux de correction de la voirie et d'éventuels travaux d'élargissement. Le montant de ces travaux devra être défini en fonction du diagnostic technique effectué par un bureau d'étude. A titre indicatif, le coût de travaux de réfection du revêtement de chaussée s'élève à environ 15€/m².

Les autres frais des équipements proposés sont estimés sur base des coûts suivants :

- coût d'un jalonnement cyclable : 200€/panneau
- coût de marquage et logos sur 100m de chaussée : 70€
- coût de mise en place d'un arceau de stationnement pour vélo : 200€

Description	Coût €
Elaboration d'une étude technique par un bureau d'étude (à réaliser une seule fois pour les projets concernant la réalisation de liaisons modes doux)	20.000
Coût d'un jalonnement cyclable (30 mâts)	6000
Marquage et logos sur chaussée	19.370
5 arceaux de stationnement pour vélo	1000
Total (hors travaux de correction de la chaussée) HTVA	46.370
Total TVAC	56.108

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- Développement rural
- PCM

Lorsque l'aménagement des itinéraires modes doux est proposé dans le cadre du PCM, il peut être financé grâce aux **crédits d'impulsions** qui visent la mise en œuvre du volet « modes doux » du PCM. Pour répondre à l'appel à projet la Commune doit disposer d'un PCM terminé et approuvé par le Conseil communal, d'un conseiller mobilité communal et avoir organisé le comité de suivi du PCM.

Des subventions « **voies agricoles** » peuvent être sollicitées auprès de la DGO3 (Agriculture, Ressources naturelles et Environnement), pour cofinancer des voies vertes partagées avec les agriculteurs. A vérifier si des tronçons de l'itinéraire se qualifient pour ce type de subvention.

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- Groupe sentiers
- CLDR
- CCATM
- Maison du tourisme du Pays de Namur

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- Le PCM prévu dans le cadre de la fiche projet I.10. Elaborer un plan communal de mobilité

ETAT DU DOSSIER

Le groupe de travail voies lentes a réalisé un important travail de préparation du projet par l'identification des itinéraires et l'identification de points noirs sur ces itinéraires.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

L'activation de la fiche aura lieu entre 2019 et 2020.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Réduction des émissions polluantes par une moindre utilisation de la voiture	Meilleure qualité de l'air dans la commune
Promotion des modes de déplacement durables	Préférence des habitants pour les modes de déplacements alternatifs à la voiture

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
---------	--

Valorisation des centres d'activités commerciales par une réduction du trafic automobile qui les traverse	Dynamisation des activités commerciales, de l'HORECA et de toutes les activités liées au tourisme grâce à une clientèle attirée par un environnement urbain plus agréable
---	---

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Promotion des modes de déplacement gratuits et accessibles à tous	Une mobilité facilitée pour l'ensemble des habitants de la commune
Réduction des nuisances liées à la voiture dans les quartiers résidentiels	Une meilleure utilisation de l'espace public par les habitants grâce à un cadre de vie plus accueillant
Impact positif sur la santé des habitants lié à l'emploi de modes actifs	Sans objet
Un meilleur partage de l'espace public entre les différents usagers	Sans objet

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Valorisation du patrimoine culturel et naturel de la commune grâce à la promotion de modes de déplacements doux qui invitent à la découverte de son entourage	Conscientisation des habitants de la qualité du bâti et du paysage qui l'entoure

ANNEXES

Vue d'ensemble du réseau d'itinéraires pour modes doux prévus dans le cadre du PCDR



FICHE n° II.06.

Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse

DESCRIPTION DU PROJET

La Bruyère fait partie de la Hesbaye, une région naturelle qui s'étend sur les provinces du Brabant flamand, du Brabant wallon, de Liège, de Limbourg et de Namur.

Le paysage hesbignon est constitutif de l'identité rurale de la commune de La Bruyère. Il se caractérise notamment par d'amples horizons découverts, par l'absence de grands massifs forestiers et par les vastes campagnes ouvertes, parsemées de villages et de bosquets. Cette richesse paysagère demande à être découverte aussi bien par les habitants de la commune que par les touristes qui la visitent.

Les modes actifs, tels que le vélo et la marche à pied sont particulièrement propices à une découverte consciente et à l'observation du paysage culturel dans lequel se situe La Bruyère. C'est pourquoi ce projet propose l'aménagement de deux parcours pour modes doux, le premier entre Saint-Denis et Emines et le deuxième entre Meux et Bovesse en traversant le paysage rural qui sépare les villages.

Ces deux itinéraires remplissent la double fonction de contribuer, de par la qualité de leur tracé, à l'intérêt touristique de La Bruyère et de répondre aux besoins de mobilité quotidienne des habitants de la commune.

- Ils sont susceptibles d'accueillir des balades d'une journée de touristes visitant La Bruyère et souhaitant découvrir activement son patrimoine bâti et naturel. En effet, La Bruyère doit l'essentiel de son attractivité touristique au caractère rural de la commune. L'aménagement de telles promenades correspond ainsi à l'expérience recherchée par les visiteurs et exploite le potentiel touristique de la commune. La Maison de la Mémoire Rurale et le Syndicat d'Initiative concentrent déjà leurs efforts sur la mise en valeur de la richesse agricole de la commune. Les itinéraires pourraient par ailleurs venir enrichir le réseau de « La Hesbaye à vélo », qui comprend pour l'instant 5 circuits conçus sur 131 km.
- La promenade contribue également à améliorer les liaisons inter-villages pour les habitants se déplaçant à pied ou à vélo et les sensibilise en même temps à l'héritage culturel de la commune. Par rapport à la voiture, les modes actifs présentent l'avantage de générer un minimum de nuisances, en termes de sécurité routière, de pollution et de nuisances sonores. Ce projet contribue ainsi à un cadre de vie plus accueillant pour ses habitants par une meilleure gestion de la mobilité au niveau de la commune.

Les rues concernées par les liaisons revêtent des fonctions différentes et présentent des exigences particulières pour des aménagements piétons et cyclistes sécurisés. Au moment de l'activation de la fiche, les aménagements concrets devront être déterminés par le biais d'une analyse technique effectuée par un bureau d'étude. Une attention particulière sera notamment accordée :

- aux carrefours au niveau des routes nationales
- à l'orientation facilitée des cyclistes et des piétons par un balisage et une signalétique claire et lisible qui permet notamment de repérer les liaisons pour modes doux à privilégier
- à la possibilité d'élargir la chaussée, notamment sur les voiries qui ne sont pas équipées de trottoir, et où le croisement entre cyclistes et voitures est potentiellement dangereux
- à l'aménagement de bandes cyclables lorsque cela est possible
- à la visibilité des marquages
- aux possibilités de stationnement pour vélo aux principaux points d'attraction (cœur de village, ...).

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande de développer les liaisons douces inter-villages a été exprimée lors des consultations et plus particulièrement lors des rencontres avec les jeunes de l'entité.

Un groupe de travail spécial mobilité s'est ensuite réuni à deux reprises et a émis des propositions de projets présentés en CLDR et validés par celle-ci.

Lors du diagnostic participatif, les habitants soulignent également des besoins en infrastructures pour développer le tourisme comme les itinéraires adaptés pour les vélos et les piétons.

JUSTIFICATION DU PROJET

Le développement de liaisons pour modes doux entre les villages de La Bruyère est en adéquation avec la volonté de la Commune de favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture sur son territoire.

Dans cette optique, plusieurs aménagements ont été réalisés, comme

- la réfection progressive des trottoirs, la priorité allant aux axes menant vers les lieux de transport en commun et les écoles, rue d'Emines à Rhisnes, rue du Village et rue Janquart à Meux
- la mise à sens unique d'une partie de la rue Janquart à Meux
- le réaménagement des espaces publics
- des actions progressives pour l'amélioration des pistes cyclables la priorité étant donnée aux emplacements stratégiques, tels que les abords des abribus ou des gares.

Actuellement, les aménagements existants pour modes doux présentent encore des faiblesses. Généralement, à l'intérieur des villages, des dispositifs sont prévus pour sécuriser les modes doux (trottoirs, ...), mais ces aménagements n'offrent pas de liaison entre les villages. La N4 et la N904 sont équipées de pistes cyclables. Toutefois, vu la charge de trafic importante, ces pistes restent peu sécurisantes. Ce projet entend en partie répondre à cette problématique.

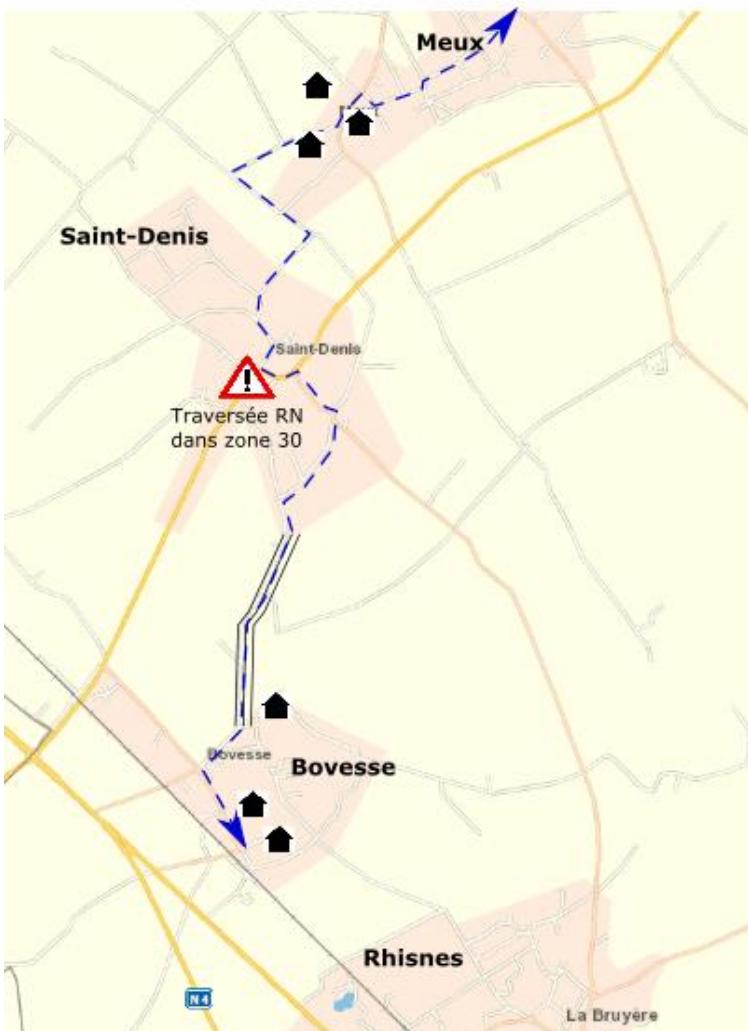
Dans son ensemble, le PCDR contribue à insuffler un nouvel élan à la dynamique communale en matière de mobilité en intégrant divers projets qui ont pour but la promotion des modes actifs, à savoir :

- I.05. Mettre en place un pédibus/vélobus intergénérationnel dans le cadre scolaire
- I.10. Elaborer d'un plan communal de mobilité
- I.12. Promouvoir les alternatives en termes de mobilité (information et communication)
- I.13. Baliser les chemins de promenade inventoriés sur la commune

LOCALISATION



1) Liaison Bovesse, Meux, Saint-Denis (5km)



Légende :



2)

LIAISON SAINT-DENIS, EMINES (7,9KM)



Légende :



Point noir identifié par le groupe de travail voies lentes



Itinéraire modes doux à développer (2 itinéraires possibles)

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Voiries régionales et communales.

TÂCHES À RÉALISER

- Appel d'offre pour la réalisation de l'étude technique
- Choix du bureau d'étude
- Réalisation de l'étude technique qui comporte l'analyse de la situation existante ainsi que les mesures d'aménagement à mettre en place et une cartographie
- Réalisation des travaux de voirie, de marquage au sol, de sécurisation et de balisage

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Assoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input checked="" type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- Par le développement des réseaux de circulation destinés aux modes de déplacement alternatifs à la voiture la Commune fait preuve de son engagement dans une politique de mobilité durable. S'agissant de plus de mesures visibles qui portent sur l'espace public, de tels aménagements contribuent au rayonnement de la politique communale vers l'extérieur et assoient son rôle exemplatif en matière de développement durable.
- Le projet contribuera à réduire le nombre de déplacements effectués en voiture, en faveur des modes doux, et permettra ainsi de limiter les émissions de CO₂ liées à la circulation automobile. Les habitants de La Bruyère seront davantage incités à se déplacer à pied ou à vélo, ce qui contribuera à façonner des gestes de mobilité durable chez les individus.
- Un réaménagement de la voirie qui donne une place aux piétons et aux cyclistes participe à un partage plus égal de l'espace public entre les différents usagers (piétons, cyclistes, automobilistes).

- La sécurisation des piétons et des cyclistes est une préoccupation centrale du projet. Un de ses objectifs est de faciliter et de sécuriser les trajets vers les centres de villages pour ces usagers.

INDICATEURS

Objectif	Indicateur	Source	Cible
Amélioration de l'infrastructure pour modes doux	km de voirie avec marquage au sol pour modes doux sur l'itinéraire proposé	Commune	12,9km
Facilitation de l'orientation des usagers modes doux	Nombre de mâts de jalonnement implantés sur l'itinéraire	Commune	20 mâts (10 masts par itinéraire)
Augmentation du nombre de cyclistes et de piétons	Nombre de cyclistes et de piétons circulant sur l'itinéraire	Les comptages pourraient être réalisés dans le cadre d'un projet scolaire sur le thème de la mobilité durable.	5 piétons et 5 cyclistes/heure une journée de temps sec à un point de comptage stratégique

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Le coût est estimé pour un itinéraire de 12,9km en supposant que l'ensemble de l'itinéraire devra être (ré)aménagé pour modes doux.

Une part importante du budget sera sans doute consacrée aux travaux de correction de la voirie et d'éventuels travaux d'élargissement. Le montant de ces travaux devra être défini en fonction du diagnostic technique effectué par un bureau d'étude. A titre indicatif, le coût de travaux de réfection du revêtement de chaussée s'élève à environ 15€/m².

L'élaboration d'une étude technique par un bureau d'étude (à réaliser une seule fois pour l'ensemble des projets visant le développement d'itinéraires pour modes doux) est estimée à 20.000€ et a été pris en compte dans la fiche projet II.7.

Les autres frais des équipements proposés sont estimés sur base des coûts suivants :

- coût d'un jalonnement cyclable : 200€/panneau
- coût de marquage et logos sur 100m de chaussée : 70€
- coût de mise en place d'un arceau de stationnement : 200€

Description	Coût €
Coût d'un jalonnement cyclable (20)	€ 4.000
Marquage et logos sur chaussée	€ 12.970
10 arceaux de stationnement pour vélo	€ 2.000
Total (hors travaux de correction de la chaussée) HTVA	€ 18.970
Total TVAC	€ 22.954

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- Développement rural
- PCM
- CGT
- BEP

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- Groupe sentiers
- CLDR
- CCATM
- Maison du tourisme du Pays de Namur

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- Le PCM prévu dans le cadre de la fiche projet I.10. Elaborer un plan communal de mobilité

ETAT DU DOSSIER

Le groupe de travail voies lentes a réalisé un important travail de préparation du projet par l'identification des itinéraires et l'identification de points noirs sur ces itinéraires.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

L'activation de la fiche aura lieu entre 2020 et 2021.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Réduction des émissions polluantes par une moindre utilisation de la voiture	Meilleure qualité de l'air dans la commune
Promotion des modes de déplacement durables	Préférence des habitants pour les modes de déplacements alternatifs à la voiture

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Valorisation des centres d'activités commerciales par une réduction du trafic automobile qui les traverse	Dynamisation des activités commerciales, de l'HORECA et de toutes les activités liées au tourisme grâce à une clientèle attirée par un environnement urbain plus agréable

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Promotion des modes de déplacement gratuits et accessibles à tous	Une mobilité facilitée pour l'ensemble des habitants de la commune
Réduction des nuisances liées à la voiture dans les quartiers résidentiels	Une meilleure utilisation de l'espace public par les habitants grâce à un cadre de vie plus accueillant
Impact positif sur la santé des habitants lié à l'emploi de modes actifs	/
Un meilleur partage de l'espace public entre les différents usagers	/

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Valorisation du patrimoine culturel et naturel de la commune grâce à la promotion de modes de déplacements doux qui invitent à la découverte de son entourage	Conscientisation des habitants de la qualité du bâti et du paysage qui l'entoure

ANNEXES

Vue d'ensemble du réseau d'itinéraires pour modes doux à réaliser dans le cadre du PCDR



FICHE n° II.07.

Construire du logement à Emines

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en la création de logement qui soit particulièrement adapté aux besoins des **ménages jeunes** ainsi que des **personnes âgées**.

- Logement pour les jeunes ménages

En réponse à la diminution de la proportion des 20-40 ans, la Commune souhaite qu'un nombre plus important de jeunes puissent accéder à la propriété de leur logement. Pour y parvenir, elle envisage de mettre à disposition des jeunes désirant poursuivre leur vie à La Bruyère des logements tremplins, c'est-à-dire des logements loués à tarif préférentiels, pour permettre l'épargne puis l'achat d'un logement. Ce projet jouxte le projet de Hall de Sport à Emines qui vise à réunir un certain nombre d'infrastructures sportives en face de l'école du village. Le rez-de-chaussée du futur bâtiment « logement évolutif » devrait accueillir une crèche. Ce projet devient ainsi particulièrement attractif pour les jeunes familles, situé à proximité de services et d'équipements dédiés aux enfants.

- Logement pour les personnes âgées

Le projet entend également répondre aux besoins des personnes âgées : toutes les installations seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. En effet, face au vieillissement de la population, la création de logement qui prend en compte la situation des personnes âgées est devenue un souhait de la commune.

Les capacités d'accueil des nouveaux logements dépendront du volume des bâtiments. Un bâtiment d'un niveau pourrait par exemple accueillir une crèche de 200m² et environ 6 logements de 80m². Ce projet pourra être complété par la création de logements confiée à un promoteur privé.

Considérant que le terrain est appelé à devenir le cœur de village d'Emines et qu'il concentre la majorité des activités socioculturelles et sportives d'Emines – Emines est le seul village de la commune à ne pas être équipé d'un cœur de village à l'heure actuelle – un gabarit important de R+2 pourrait se justifier afin de marquer la centralité du site.

La conception et la construction du bâtiment répondra aux exigences de la construction durable afin de garantir des économies d'énergie, la qualité de l'air intérieur et les économies d'eau.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La construction de logements évolutifs est envisagée par la Commune dans le cadre du projet de cœur de village. L'idée a été intégrée dans le cadre du projet communal « Hall de Sport à Emines ».

Par ailleurs le groupe de travail Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement a souligné le besoin de diversifier l'offre de logement à La Bruyère. Le groupe suggère par conséquent de développer le logement tremplin pour les jeunes ménages, ainsi que le logement intergénérationnel.

JUSTIFICATION DU PROJET

L'évolution démographique de La Bruyère pose la commune devant deux défis majeurs en matière de logement :

- la croissance de la population : selon les prévisions de l'IWEPS, la commune devrait compter 100 habitants en plus chaque année ;
- le vieillissement de la population : l'âge moyen de la population augmente peu à peu, ce qui est entre autre dû au départ de jeunes ménages face à des prix du bâti trop élevés

Dans ce contexte, il est nécessaire de créer du logement répondant aux critères suivants : il doit être locatif et acquisitif à coût abordable pour les jeunes ménages et il doit être adapté aux besoins des personnes âgées, entre autre en veillant à

l'accessibilité des bâtiments. Le pouvoir communal a montré son engagement dans ce sens par son ancrage communal qui définit deux axes d'actions privilégiés :

- permettre aux personnes âgées de bien vieillir à La Bruyère via la mise à disposition de logements et de services adaptés
- mener une politique du logement qui favorise l'implantation durable des jeunes de l'entité et qui évite la délocalisation des aînés.

La stratégie communale d'actions en matière de logement 2013-2018 prévoit par ailleurs d'autres projets de création de logements à Emine.

Un projet de construction de logements privés est programmé à proximité.

La bonne cohérence entre ces projets est assurée :

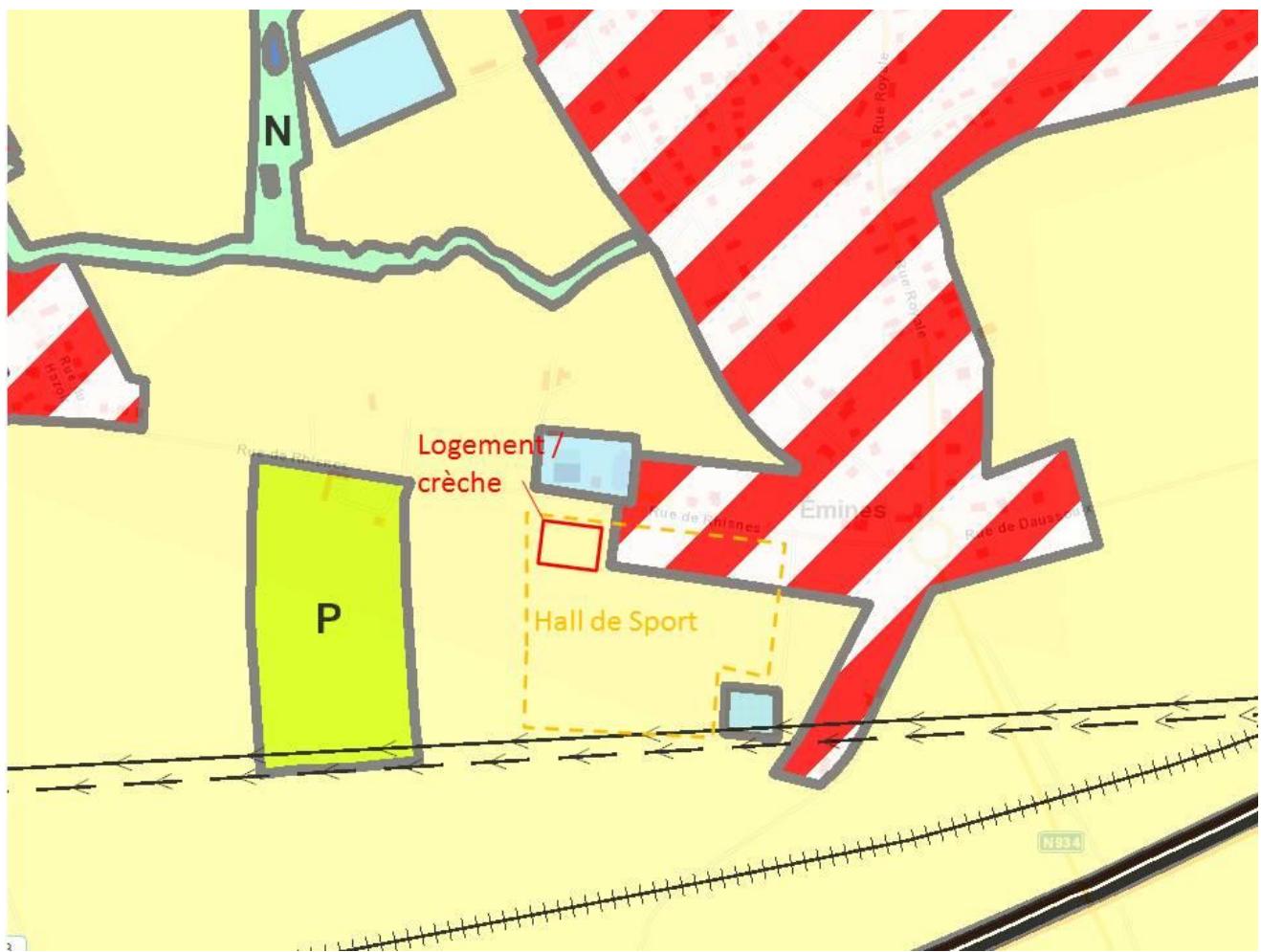
- par leur prise en compte dans le schéma directeur du projet « Hall de sport »,
- par la fiche projet II.08. Restructurer le cœur du village d'Emine.

LOCALISATION

Le site est localisé à Emine et concerne les terrains situés en face de l'église et de l'école.



STATUT AU PLAN DE SECTEUR



Dans le plan de secteur le terrain du projet « Hall de Sport » est largement inscrit comme zone agricole. Conformément à l'article 127§3 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, les demandes de permis dans cette zone doivent donc faire l'objet d'une dérogation au plan de secteur pour cause d'utilité publique.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Le terrain du projet « Hall sportif » appartient à la Commune.

TÂCHES À RÉALISER

- Appel d'offre
 - Choix de l'auteur du projet
 - Réalisation du cahier des charges et mise en adjudication

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asséoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input checked="" type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- Le nouveau bâtiment respectera les normes de la construction durable. Cela démontre l'engagement de la commune dans une démarche de développement durable et sensibilisera les futurs habitants à l'impact environnemental des gestes quotidiens.
- Les nouveaux logements seront en priorité destinés aux jeunes ménages ainsi qu'aux personnes âgées, qui constituent en même temps les deux générations qui éprouvent les plus grandes difficultés à trouver un logement adapté à leurs besoins et à leurs moyens.
- Le projet facilitera l'accès aux services pour les familles et les personnes âgées.
- La cohabitation de plusieurs générations favorisera l'interaction et l'échange intergénérationnels.

INDICATEURS

Objectif	Indicateur	Source	Cible
Création de logement	Nombre de logements créés	Auteur du projet	6
Offrir du logement aux jeunes et aux personnes âgées	Age des habitants du nouvel immeuble	Enquête à mener auprès des habitants	> 30% du logement occupé par des personnes âgées entre 25 et 35 ans > 30% du logement occupé par des personnes âgées de 60 ans ou plus
Favoriser l'accès au logement pour les ménages à revenu modeste	Revenu des habitants de l'immeuble	Enquête à mener auprès des habitants	Revenu moyen des habitants 20% inférieur à la moyenne communale

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Considérant que le prix de construction par mètre carré se situe entre 2000 et 2600€, nous supposons un coût de construction moyen de 2300€/m².

	Nombre	Prix/m ²	Coût
Logements de 80m ²	6	2300€/m ²	1.104.000 €
Total HTVA			1.104.000 €
Total TVAC et frais architectes (+30%)			1.435.200 €

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- Développement rural
- Plan d'ancrage Communal du Logement

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- Plan communal du logement
- Le projet « Hall sportif »

ETAT DU DOSSIER

La création d'habitat à Emines fait depuis longtemps l'objet de la politique communale de logement de La Bruyère. Les permis d'urbanisme du projet de « Hall de Sport » et de « Place publique » ont tous deux été délivrés.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

La programmation dans le temps est liée au projet communal « Hall de Sport ». Le projet pourrait toutefois être lancé en amont du hall de sport, en 2021.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Réduction des émissions de gaz à effet de serre et préservation des ressources	Une gestion énergétique efficace dans les nouveaux logements

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Création d'activité économique	Engagement d'une société de construction avec des retombées positives pour l'économie locale

Pilier social :

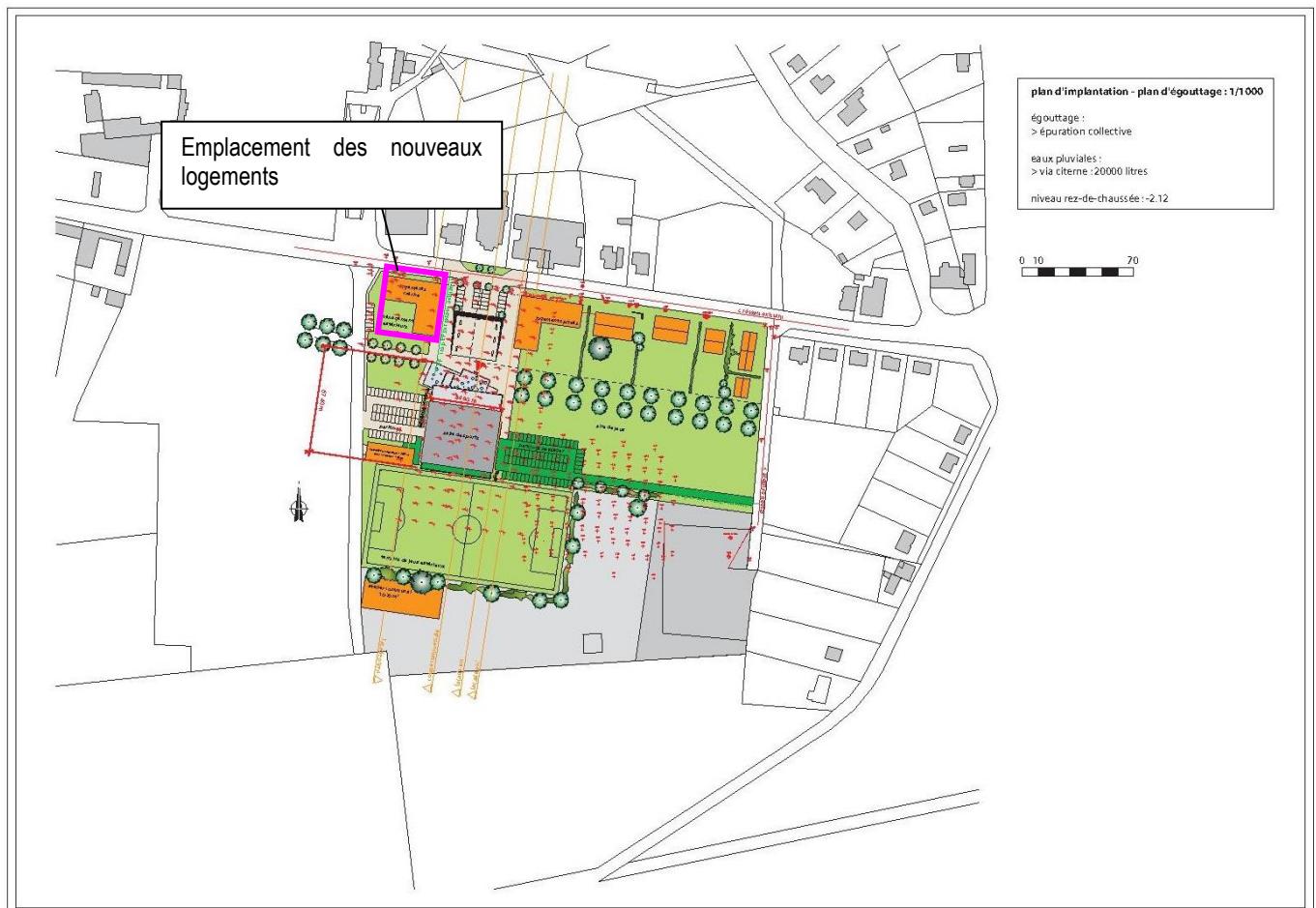
Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Cohésion intergénérationnelle	Cohabitation et échanges entre plusieurs générations
Création d'un centre socio-culturel au cœur du village	Animation du village ; des villageois plus actifs

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Sans objet	Sans objet

ANNEXES

Implantation projetée du logement évolutif dans le projet Hall de Sport (dossier en évolution)



FICHE n° II.08.

Restructurer le cœur de village d'Emines

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise la restructuration du cœur de village en intégrant le projet de hall sportif et les infrastructures existantes. Le but est notamment d'améliorer les capacités d'accueil du quartier et la qualité des espaces publics.

Le projet est axé sur la place devant le nouveau hall sportif, en intégrant la voirie communale.

Les pistes d'actions suivantes sont envisagées :

- aménager des espaces publics conviviaux, de manière à ce que l'ensemble du périmètre concerné soit homogène et cohérent : rue de Rhisnes, place Dauginet, alentours du hall sportif
- valoriser les bâtiments existants (église, école, futur hall omnisport, salles polyvalentes, club des jeunes)
- prévoir une jonction avec la place Dauginet,
- avoir un effet porte à l'entrée du village
- prévoir du mobilier urbain : un ou des panneaux d'information communaux, bancs, etc.
- du point de vue de la sécurité, la situation actuelle est jugée satisfaisante (dispositif ralentisseur rue de Rhisnes), veiller à ce que l'évolution du charroi n'ait pas un effet négatif sur la sécurité, auquel cas les aménagements devraient être adaptés,
- intégrer des places de parage,
- réservier des espaces pour les modes doux,
- éventuellement intégrer à la réflexion de petits équipements de quartiers, à ce titre des synergies avec la fiche I.07 sont à envisager : aménager une plaine de jeux soit à proximité de la place Dauginet, soit à côté du hall sportif.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La nécessité de restructurer le cœur de village à Emines est apparue comme une évidence dès le début de la réflexion sur la stratégie de développement rural, et ce pour tous les participants : CLDR, Commune, FRW et auteur de projet.

JUSTIFICATION DU PROJET

A l'heure actuelle, le cœur du village d'Emines est moins identifiable et offre moins de possibilités d'activités que les coeurs d'autres villages de la commune. Un réel besoin s'est fait sentir lors des consultations.

De plus, en raison de la construction du hall sportif communal à Emines, le village va être touché par des changements en matière de mobilité :

- augmentation du rôle polarisant de la partie du village dans lequel le hall sportif s'insère, qui accueille déjà des équipements socioculturels ;
- augmentation de l'attractivité d'Emines pour les habitants de l'ensemble de la commune ;
- augmentation du charroi.

Le choix du lieu est stratégique : l'accès piéton/mode doux est qualitatif (sentier sécurisé et verdoyant), l'accès voiture est facile, le lieu polarise des activités socioculturelles. La rue de Rhisnes attire également de plus en plus de commerces.

La réflexion sur les espaces publics est également une occasion d'aborder d'autres aspects de l'aménagement du village : convivialité des espaces publics, mobilier urbain etc.

Le projet s'inscrit dans une réflexion globale sur l'amélioration du cadre de vie dans les villages et l'amélioration de la mobilité douce qui a débouché sur plusieurs fiches du PCDR :

- I.10. Elaborer un Plan Communal de Mobilité

- I.11. Mener une réflexion stratégique pour le réaménagement des quartiers de gare de Rhisnes et Bovesse
- II.2. Aménager le cœur du village de Rhisnes et mettre en valeur le patrimoine local
- II.3. Aménager le cœur du village de Villers-lez-Heest et mettre en valeur le paysage local
- II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes
- II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse
- II.8. Restructurer le cœur du village d'Emines
- III.1. Aménager le cœur du village de Saint-Denis et mettre en valeur le patrimoine local
- III.2. Aménager le cœur du village de Warisoulx et mettre en valeur le patrimoine local
- III.3. Aménager le quartier de la gare de Bovesse
- III.4. Aménager le quartier de la gare de Rhisnes
- III.5. Aménager de petites infrastructures communautaires
- III.7. Compléter le maillage inter-village pour les cyclistes et les piétons

En améliorant la capacité d'accueil de l'espace public à proximité des infrastructures socioculturelles, la fiche présente également des synergies avec la fiche suivante :

- I.14. Transformer le centre culturel d'Emines en espace polyvalent

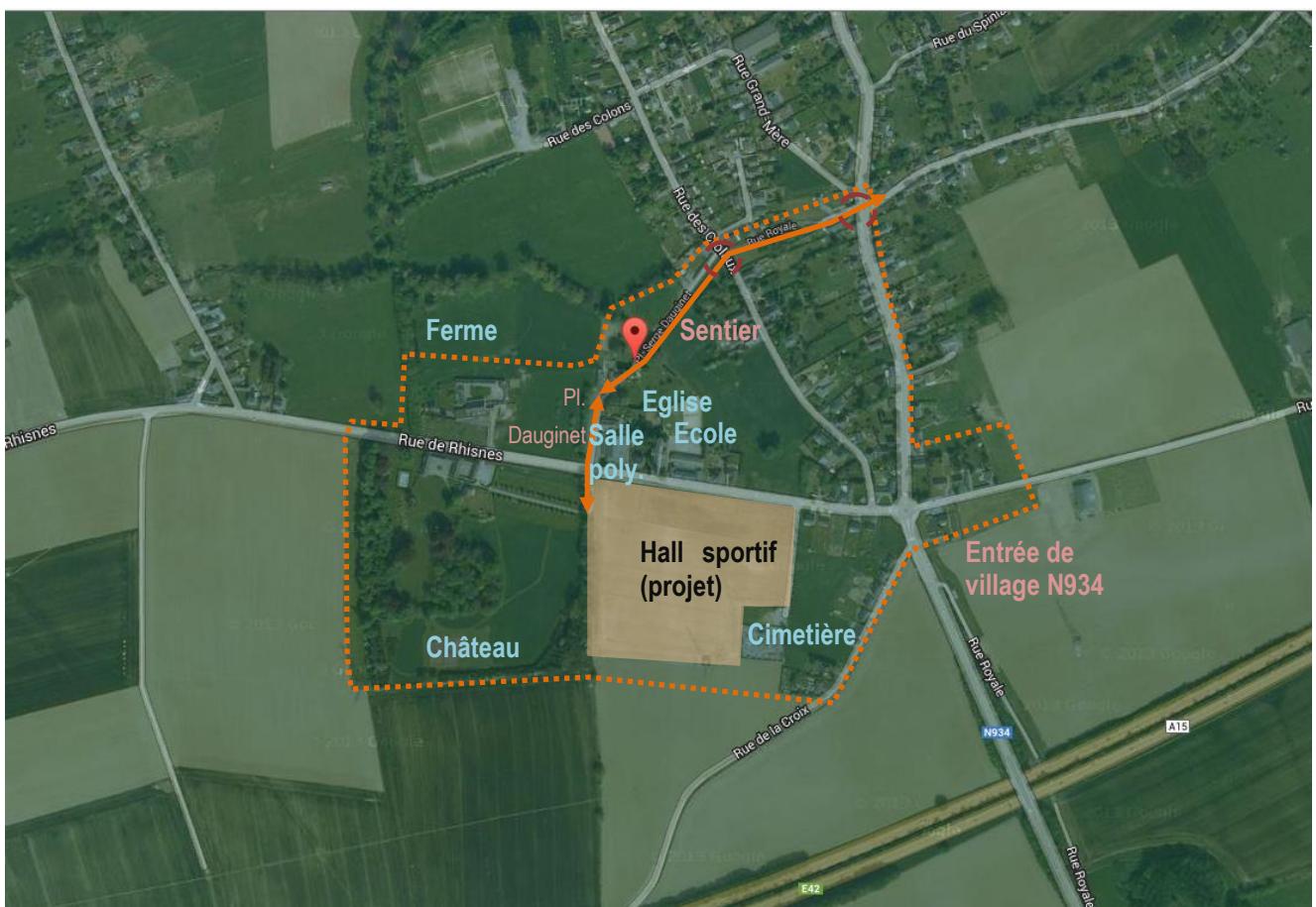
LOCALISATION

Le périmètre de réflexion pressenti regroupe :

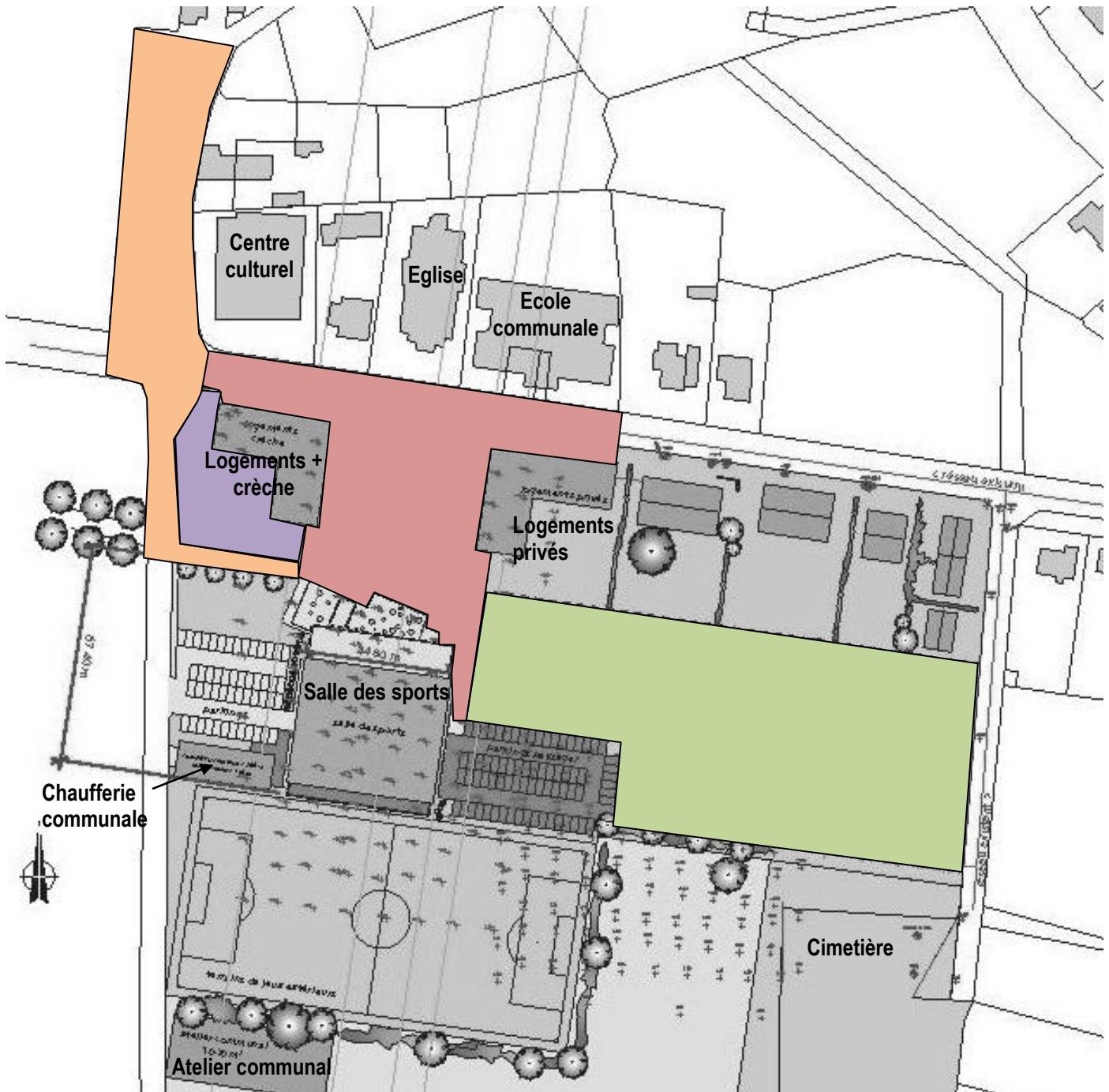
- des équipements socio-culturels, sportifs, scolaires et cultuels existants d'Emines,
- les bâtiments historiques et patrimoniaux (ferme et château),
- le périmètre du projet de hall sportif,
- la Place Dauginet,
- des commerces installés récemment rue de Rhisnes
- une ferme et un château privés.

Pour faciliter la prise en compte des problématiques liées à la mobilité, le périmètre intègre l'entrée de village sur la N934.

Les interventions lourdes seraient cependant principalement concentrées sur les espaces publics associés au hall sportif en projet et sur la connexion vers la place Dauginet. En dehors de ce périmètre, seules des interventions ponctuelles sur les espaces publics (exemples : signalisation, aménagements légers au sol, trottoirs rue des Crolaux, sentier de la place Dauginet et ses croisements à sécuriser, plantations) sont à envisager (pas d'intervention sur les propriétés privées).



- | | |
|--|---|
| | Périmètre de réflexion avec interventions ponctuelles éventuelles |
| | Périmètre d'intervention d'aménagement des espaces publics |
| | Connexion à aménager |
| | Croisement à sécuriser |



Détail des espaces publics à aménager (sur base du plan d'implantation du projet de hall sportif)

Place de village	6000m ²
Aire de jeux	11000m ²
Liaison aménagée vers la place Dauginet	3500m ²
Aménagements extérieurs crèche et logements	1000m ²

Donné à titre indicatif

STATUT AU PLAN DE SECTEUR



Le périmètre d'aménagement de l'espace public se trouve actuellement en zone agricole et en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur

Le périmètre de réflexion comprend :

- [Yellow square] – de la zone agricole,
- [Red and white striped square] – de la zone d'habitat à caractère rural,
- [Blue square] – de la zone de services publics et d'équipements communautaires,
- [Green square] – de la zone de parc.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Les interventions sont concentrées sur l'espace public et sur les propriétés communales.

TÂCHES À RÉALISER

- Appel d'offre pour un marché de services (bureau d'étude ou architecte paysagiste)
- Choix de l'auteur de projet
- Réalisation du cahier spécial des charges et mise en adjudication
- Consultation des partenaires (école, salle polyvalente, église, etc.) et des habitants

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asséoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input checked="" type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- La restructuration du cœur d'Emines améliore le cadre de vie des habitants du village. C'est aussi un espace d'accueil pour les habitants de toute la commune. En ce sens, la qualité de l'environnement est améliorée.
- C'est sur base du diagnostic participatif du PCDR que la restructuration du cœur d'Emines est apparue prioritaire, à la fois en raison des besoins du village et de toute la commune, et de l'opportunité liée à la construction du hall sportif à Emines. En outre, il permet de rencontrer des objectifs définis par la commune dans le cadre de la présente ODR. En ce sens, il s'agit d'un projet inscrit dans une vision dynamique et prospective du territoire.
- La restructuration du cœur d'Emines vise notamment à aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée.
- La construction de nouveaux logements pourra faire partie de la programmation.
- Le pôle d'Emines sera sécurisé lors de l'aménagement des espaces publics.
- La restructuration du centre permettra de valoriser les équipements sportifs et culturels, mais aussi les bâtiments patrimoniaux présents à Emines.
- En résumé, le projet rencontre des impératifs environnementaux et sociaux. Il assoit le rôle exemplatif de la commune en matière de développement durable.

INDICATEURS

Objectif	Indicateur	Source	Cible
Objectif de résultat : assurer une utilisation maximale des infrastructures communales	Nombre de jours d'utilisation – du centre culturel – du hall sportif	Commune	À définir avec la commune

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

	Superficie	Description	Coût
Aménagement de l'espace public lié au hall sportif :			
Place de village	6000m ²	Asphalte : 2500m ² *100€/m ² Pavés : 3000m ² *120€/m ² Engazonnement : 500m ² *10€/m ² 28 luminaires : 4000€/p	250.000€ 360.000€ 5.000€ 112.000€
Aire de jeux	11000m ²	Engazonnement, plantations et aménagements légers : 11000m ² *20€/m ² Forfait jeux enfants	220.000€ 50.000€
Aménagements extérieurs crèche et logements	1000m ²	Revêtement : 1000m ² *20€/m ²	20.000€
Aménagement de la liaison vers la place Dauginet et du sentier	/	Aménagements ponctuels de sécurité ou de qualité	104.000€
Total HTVA et frais architectes			1.121.000€
Total TVAC et frais architectes (+30%)			1.457.300€

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- Développement rural
- Espaces Verts
- Infrasports

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- Ecole
- Crèche
- Utilisateurs et gestionnaires du centre culturel
- CLDR
- CCATM

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Le principal élément dont il faut tenir compte est la programmation de la construction du hall sportif.

ETAT DU DOSSIER

Le projet de hall sportif et de la place sont bien aboutis. Les permis d'urbanisme ont été accordés. Le projet du hall fait actuellement l'objet d'une demande de subsides, mais son octroi est retardé.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Programmation à envisager en lien avec l'avancement du hall sportif.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit dans une démarche d'agenda 21 local notamment parce qu'il conforte les différents piliers du développement durable. C'est principalement le pilier social qui est concerné, s'agissant d'un projet qui vise l'amélioration du cadre de vie.

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Utilisation de clauses environnementales dans le marché public	Utilisation de matériaux durables

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
En assurant une bonne capacité d'accueil, on renforce aussi la chalandise des commerces rue de Rhisnes	Augmentation de l'attractivité des commerces

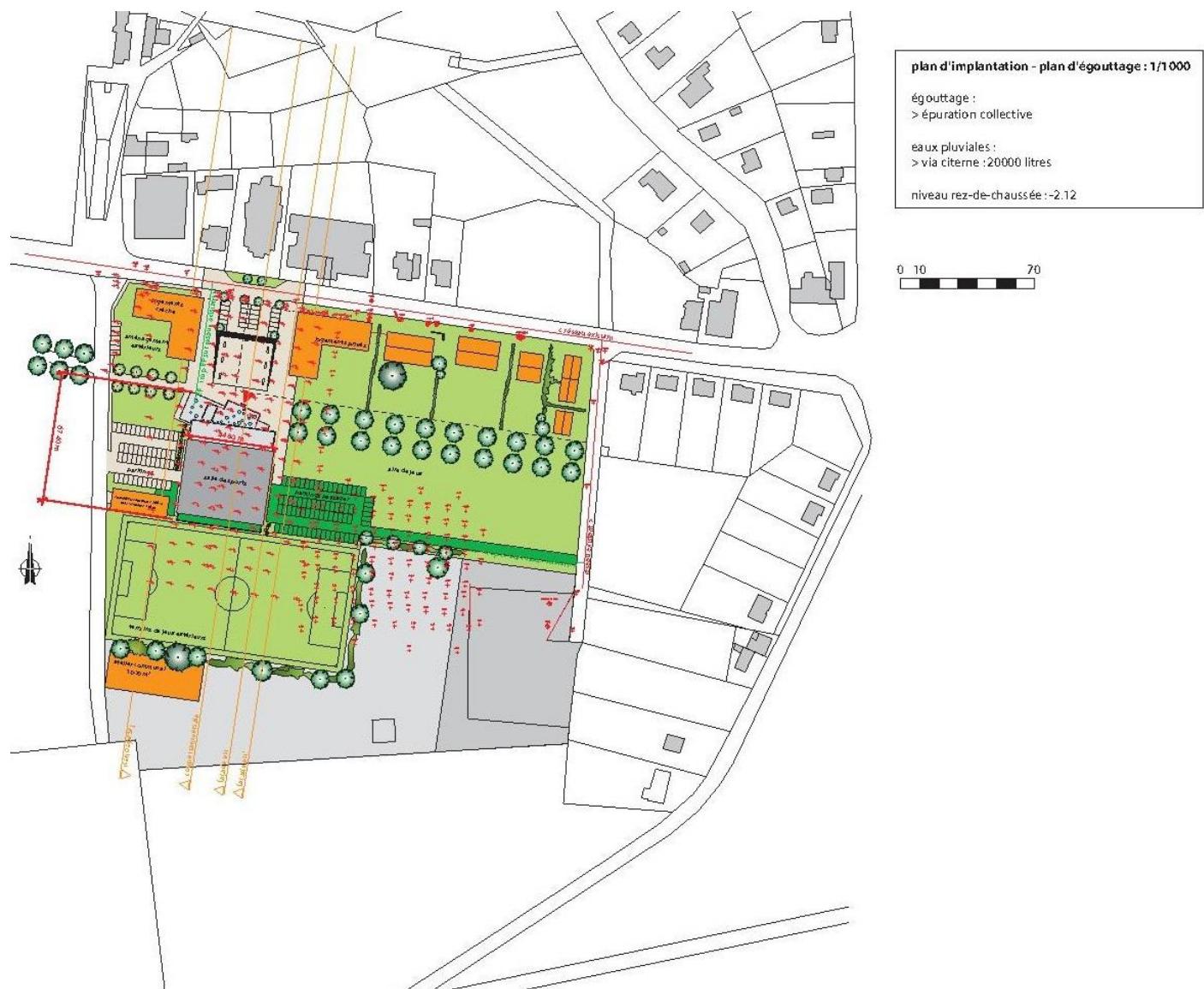
Pilier social :

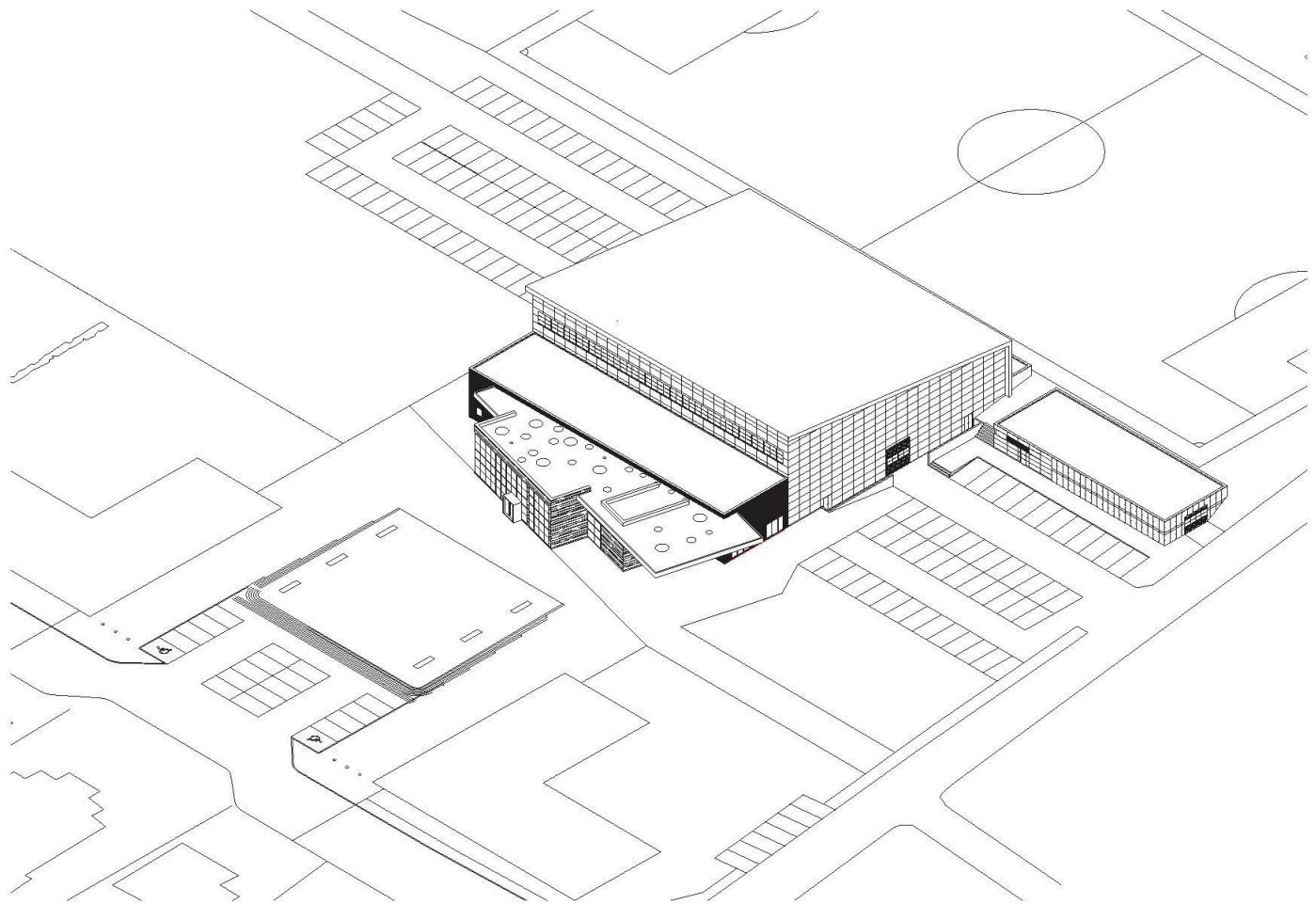
Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
En aménageant le terrain de façon agréable et attractive, en liaison avec les aires récréatives et sportives, on peut favoriser les échanges sociaux et intergénérationnels entre les habitants du village	Amélioration de la convivialité du village d'Emines et le sentiment d'appartenance
Un large public est concerné par l'aménagement, puisque le parking pourra servir, non seulement au hall sportif, mais encore aux équipements socio-culturels voisins.	Assurer une utilisation maximale des espaces publics
On favorise l'utilisation des zones récréatives, ce qui est favorable à la santé mentale et physique des utilisateurs	Amélioration de la qualité de vie des habitants

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
L'aménagement permettra de valoriser les alentours du château, de la ferme et de l'église qui font partie du patrimoine architectural	Meilleure connaissance du patrimoine architectural communal, par les habitants de la commune et par les visiteurs

ANNEXES : LE PROJET DE HALL SPORTIF





FICHE n° II.09.

Initier un programme d'actions en matière de développement durable

DESCRIPTION DU PROJET

L'engagement d'un conseiller environnement et en énergie permettra de poursuivre la démarche. C'est en effet le conseiller qui assurera la coordination des différents programmes communaux de développement durable : Plan Communal de Mobilité, Contrats de rivière, Programme Communal de Développement Rural.

Grâce à la vue d'ensemble sur les programmes communaux, le conseiller sera à même de repérer les besoins communaux et de proposer des projets y répondant dans le cadre des activités communales. Si l'engagement d'un conseiller en environnement ne devait pas avoir lieu, l'Administration communale formalisera les démarches de la mise en œuvre du programme d'action.

Le projet permettra de :

- formaliser la prise en compte de l'environnement au niveau de l'Administration communale en lien avec l'agenda 21 local,
- poursuivre la réflexion menée lors de l'Opération de Développement Rural en matière de durabilité,
- améliorer encore la qualité des services publics,
- valoriser le travail du personnel,
- servir d'exemple à la population.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane de la CLDR et des consultations villageoises.

JUSTIFICATION DU PROJET

Le programme d'actions en matière de développement durable s'inscrit dans une série d'actions que la Commune a déjà menée, notamment en matière d'économie d'énergie.

La Commune a souhaité amplifier et formaliser cette démarche à mettre en place le développement durable à La Bruyère, notamment à travers la Charte d'engagement communal Agenda 21 Local approuvée par le Conseil communal le 30 juin 2011.

Il trouve son application dans l'élaboration du PCDR.

Le Programme d'actions en matière de développement Durable est lié aux Fiches-Projets suivantes :

- I.4. Engager un conseiller en environnement et en énergie au sein de l'Administration communale
- I.6. Mettre en place un Plan Communal de Développement de la Nature
- I.9. Promouvoir le marché local et les produits locaux
- I.10. Élaborer un Plan Communal de Mobilité
- I.12. Promouvoir les alternatives en termes de mobilité (information et communication)
- III.11. Préserver les anciennes carrières reconnues comme Sites de Grand Intérêt Biologique

LOCALISATION

Sans application.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans application.

FICHE n° II.09.

Initier un programme d'actions en matière de développement durable

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans application.

TÂCHES À RÉALISER

- Définition des activités de l'administration,
- État des lieux initial = analyse environnementale des activités de l'Administration,
- Définition des principes généraux du programme d'actions,
- Définition des objectifs d'amélioration,
- Définition du programme d'actions,
- Mise en œuvre, fonctionnement et évaluation du programme d'actions.

FICHE n° II.09.

Initier un programme d'actions en matière de développement durable

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asséoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input checked="" type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- La réalisation du programme d'actions implique la sensibilisation de l'Administration et des habitants
- En améliorant les pratiques communales, le programme d'actions engendrera des impacts positifs sur la qualité de l'environnement

FICHE n° II.09.

Initier un programme d'actions en matière de développement durable

INDICATEURS

A préciser en fonction des orientations choisies par la commune et de l'analyse environnementale des activités de l'Administration.

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Le projet étant mené par le conseiller en environnement et en énergie, les coûts devraient être faibles : communication via le site web ou le bulletin communal.

Le projet vise notamment le maintien, le renforcement, le partage ou l'émergence de bonnes pratiques environnementales. Les investissements à réaliser concerteront plutôt des achats de matériel respectant l'environnement, principalement dans le cadre du fonctionnement normal de la commune (papier, matériel de bureau, appareils peu consommateurs d'énergie etc.).

Ils seront au moins en partie compensés par des économies d'énergie.

SOURCES DE FINANCEMENT

- Commune
- Appels à projet éventuels

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- CLDR

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- PCDN
- L'identification d'un porteur de projet, par exemple le conseiller en environnement

ETAT DU DOSSIER

/

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Projet à démarrer entre 2019 et 2022.

FICHE n° II.09.**Initier un programme d'actions en matière de développement durable****IMPACTS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE****Pilier environnemental :**

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Prise en compte de la protection de l'environnement, notamment la lutte contre l'évolution climatique dans les différents aspects de la vie communale	/

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Le développement des bonnes pratiques administratives doit conduire à l'utilisation accrue de produits locaux, ce qui soutient les entreprises locales	/

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Poursuite de la sensibilisation de la population et de l'Administration	/
Maintien de l'agriculture locale	/

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
L'usage accru de produits locaux contribue à maintenir l'agriculture locale et donc les activités traditionnelles de La Bruyère	/

FICHE n° II.10.

Mettre en place un schéma directeur en tourisme

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à renforcer les synergies entre les acteurs touristiques de la commune. L'objectif est de créer une nouvelle offre touristique s'appuyant sur le contexte local. .

Afin de faire du tourisme un petit moteur économique, plusieurs pistes d'actions sont envisagées :

- La réalisation d'un inventaire de l'existant en matière touristique sur le territoire de la commune et s'informer sur ce qui existe dans les communes avoisinantes pour être complémentaire
- Le développement d'un tourisme de deux jours (1 jour actuellement), des parcours thématiques (fermes/forts, monuments mémoriels, arbres remarquables,...)
- Le développement d'un tourisme de curiosités (petits éléments à visiter) – la mise en valeur du patrimoine populaire
- La réflexion concernant des projets en interaction avec les communes avoisinantes : dynamique transcommunale
- La valorisation des initiatives existantes organisées par les associations locales : Maison de la Mémoire Rurale et Syndicat d'Initiative (marches ADEPS, balades sur les sentiers, visites de la carrière, des forts, VTT de Rhisnes...)
- Le renforcement des synergies et de la complémentarité entre le Syndicat d'Initiative et la bibliothèque dans la vision de faire de Meux un pôle culturel sur la commune
- La proposition de nouvelles activités afin de créer des liens et mettre en valeur les talents locaux : parcours d'artistes entre les villages, apéros ruraux selon le principe de tournée entre les villages
- La création d'un petit guide touristique de La Bruyère
- Le développement de chambres d'hôtes (*réfléchir à l'offre de logements qui désengorgent Namur lors de manifestations d'importance*)
- Le développement de fermes ludiques
- L'organisation de circuits de promenades paysagères, de monuments mémoriels
- La création d'un challenge entre les clubs qui organisent des VTT (voir avec le SI)
- L'installation de panneaux didactiques stratégiquement localisés avec des QR codes
- La liaison de la présente fiche avec d'autres projets du PCDR, particulièrement le lot 1 :(liaisons lentes, panneaux d'affichage électroniques reprenant les événements du SI, balisage des sentiers, etc.)
- La mise à disposition de vélos électriques par le Syndicat d'Initiative afin que tout un chacun puisse découvrir la commune sans difficulté. Ces vélos pourraient également être utilisés lors des différentes manifestations cyclistes organisées.

ORIGINE DE LA DEMANDE

Groupes de travail de la CLDR, diagnostic participatif

JUSTIFICATION DU PROJET

Le territoire de La Bruyère jouit de ressources non négligeables :

- Un intérêt patrimonial réparti sur plusieurs villages
- Des vignobles, élément peu commun dans nos régions
- Des chambres d'hôtes et gîtes ruraux
- Un bistrot de terroir
- Le réseau Hesbaye
- Un réseau important de promenades sur les sentiers communaux
- Un bois didactique (Thibaut)
- Des forts
- Des éléments d'intérêts périphériques à la commune
- Lès Vîs Tracteurs de Noste Esbaye

Ces ressources ont donc tout intérêt à être valorisées en raison du potentiel économique, culturel et social dont elles regorgent.

Les projets concernent une multitude d'acteurs, potentiellement porteurs de projet, ce qui constitue un élément positif pour plus de cohésion sociale pour la commune et vis-à-vis de l'extérieur :

- la Commune
- le Syndicat d'Initiative
- la Maison du tourisme du pays de Namur
- le BEP
- la Maison de la Mémoire Rurale
- la Bibliothèque
- les associations locales
- toute personne intéressée

Cette fiche se situe dans la continuité de la fiche

- I.13. Baliser les chemins de promenade inventoriés sur la commune

Et du réaménagement du local du Syndicat d'Initiative, de la salle des fêtes « Nosse Maujonne » ainsi que de la bibliothèque.

LOCALISATION

Sans objet.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet.

TÂCHES À RÉALISER

Se référer à la description du projet.

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input type="checkbox"/>	Assurer le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input checked="" type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input checked="" type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Cette fiche projet est transversale, elle touche la totalité des axes de travail, particulièrement le dynamisme socio-culturel, en effet, les différents projets présentés visent à être réalisés par toutes les tranches d'âges, le Syndicat d'Initiative étant relai des différents atouts associatifs.

Le développement économique est également mis en avant par la promotion des ressources communales et la création de partenariats transcommunaux. Des projets comme la création d'un schéma directeur en tourisme ont pour objectif de développer une vision prospective et dynamique du territoire.

ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Sans objet.

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- SPW Patrimoine
- Fédération Wallonie-Bruxelles
- CGT
- BEP
- Province de Namur

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- Syndicat d'initiative
- CLDR
- Maison de la mémoire rurale
- Maison du tourisme du pays de Namur
- BEP
- Bibliothèque
- Acteurs touristiques privés locaux

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Le réaménagement du local du Syndicat d'initiative, de la salle des fêtes « Nosse Maujonne » ainsi que de la bibliothèque. Le projet pourra par ailleurs s'appuyer sur le projet « Baliser les chemins de promenade inventoriés par la commune » (I.13.) du PCDR.

Le partenariat avec la Maison du Tourisme du pays de Namur est un élément majeur à prendre en considération.

ETAT DU DOSSIER

Sans objet.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Entre 2019 et 2022.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Valoriser le patrimoine paysager et écologique.	Sans objet.

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Valoriser les ressources existantes et créer des partenariats transcommunaux	Retombées financières et image de la commune
Attirer les touristes et inciter ceux-ci à rester plus d'une journée	
Mettre en avant certains acteurs de la commune	

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Renforcer les liens entre les villages	Sans objet.
Véhiculer l'image d'une commune dynamique vis-à-vis de l'extérieur	

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Améliorer la visibilité et les activités des associations	Augmentation de l'intérêt et de la participation aux évènements communaux et extra-communaux

FICHE n° III.01

Aménager le cœur de village de Saint-Denis et mettre en valeur le patrimoine local

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet visera l'amélioration de la convivialité et de la sécurité des espaces publics, la mise en valeur du patrimoine et des infrastructures (notamment l'église Saint-Denis et l'école communale), et contribuera à développer les activités économiques et culturelles existantes.

En effet, Saint-Denis est un des sept villages de La Bruyère, commune située dans la province de Namur au nord de la Wallonie. Ce village est situé entre Bovesse et Meux au nord du périmètre de la commune. Sa morphologie est typique des villages-rues, le long de l'axe routier N912, communément appelé chaussée d'Eghezée au nord-est du village et rue du Noly au sud-ouest. Une centralité s'est tout de même développée, représentée par la place Albert I^{er} et le croisement de cette dernière avec la rue du Stordoir (c'est à ce niveau qu'est présente la majorité des commerces du village). Cette concentration de patrimoine (église Saint-Denis et l'ancien cimetière) et la présence d'activités économiques facilite l'aménagement d'un véritable cœur de village.

Il s'agit d'un projet complexe composé d'une multitude d'interventions qui seront à définir ultérieurement et sur base des expériences d'aménagement des coeurs de village de Rhisnes et de Villers-lez-Heest (fiche projet II.2 et II.3).

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane à la fois :

- du Collège communal ;
- de la CLDR ;
- des groupes de travail de la CLDR ;
- des consultations villageoises ;
- des consultations des enfants et des jeunes.

JUSTIFICATION DU PROJET

L'aménagement du cœur de village de Saint-Denis et la mise en valeur du patrimoine local est nécessaire :

- pour donner à Saint-Denis une véritable identité physique avec un espace piétonnier attrayant ;
- pour répondre aux problématiques de sécurité routière aux abords du cœur de village, notamment devant l'école communale ;
- pour mettre en valeur le patrimoine de la commune (église Saint-Denis) ;
- pour répondre au taux de croissance annuel moyen ($\approx 1\%$) de La Bruyère, bien supérieur à la moyenne wallonne (0,46%) ;
- pour répondre aux besoins des populations, en termes d'équipement et d'espaces publics ;
- pour confirmer l'engagement de la Commune en faveur du développement durable.

Le projet est complémentaire d'autres projets du PCDR pour l'amélioration de la qualité de vie à Saint-Denis :

I.2. Améliorer et renforcer les outils communaux de communication

III.5. Aménager de petites infrastructures communautaires

III.13. Développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées

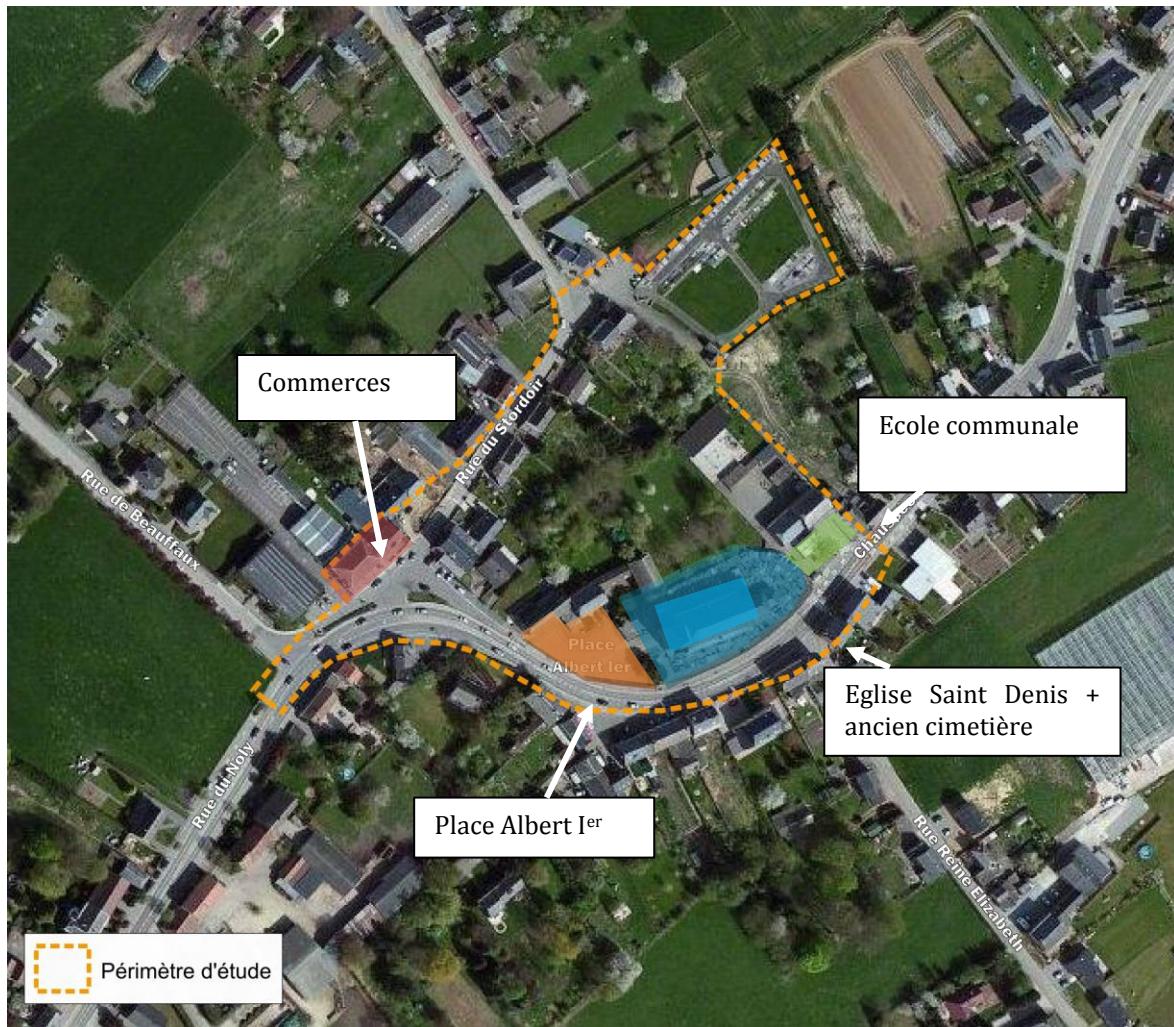
FICHE n° III.01

Aménager le cœur de village de Saint-Denis et mettre en valeur le patrimoine local

LOCALISATION

Le périmètre d'étude proposé pour cette fiche-projet est délimité :

- au nord, par la pointe du nouveau cimetière ;
- à l'ouest, par les commerces de la rue du Stordoir, puis la rue du Noly ;
- au sud, par le S formé par la N912 ;
- à l'est, par le bâtiment de l'école communale sur la Chaussée d'Eghezée.



STATUT AU PLAN DE SECTEUR

 Périmètre d'étude du cœur de village de Saint-Denis

**Le périmètre de réflexion comprend :**

-  - de la zone d'habitat à caractère rural de chaque côté de l'axe routier
-  - de la zone de services publics et d'équipements communautaires (correspondant à la gare et au cimetière)

Autour du périmètre, on peut discerner :

-  - de la zone d'habitat à caractère rural
-  - de la zone d'espace vert

FICHE n° III.01

Aménager le cœur de village de Saint-Denis et mettre en valeur le patrimoine local

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Les terrains concernés sont des terrains publics, sauf pour les zones d'habitation comprises dans le périmètre d'étude.

TÂCHES À RÉALISER

Les tâches à réaliser, pour la bonne conduite des projets sont les suivantes :

- prendre contact avec la DG01 pour la sécurisation de la voirie ;
- fixer temporellement les différents projets, du plus urgent au moins urgent ;
- rédiger un appel d'offre pour un marché de services (bureau d'étude, architecte et paysagiste) ;
- choix de l'auteur du projet ;
- réalisation du cahier spécial des charges et mise en adjudication ;
- consulter les habitants, en amont de chaque projet et deux ans après leur mise en œuvre, afin évaluer la qualité de l'espace public ;
- établir un bilan des mesures entreprises pour le réaménagement du cœur de village.

FICHE n° III.01

Aménager le cœur de village de Saint-Denis et mettre en valeur le patrimoine local

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asséoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input checked="" type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

FICHE n° III.01

Aménager le cœur de village de Saint-Denis et mettre en valeur le patrimoine local

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- CLDR
- CPAS
- CCATM
- Ecole
- Utilisateurs et gestionnaires de la salle « La Ruche »
- Judo club
- Paroisse
- Club des jeunes
- Commerces
- SPW

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Il faudra tenir compte de l'avancement des fiches-projet suivantes :

- I.2. Améliorer et renforcer les outils communaux de communication (en lien avec l'installation d'un panneau LED)
- II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes (en lien avec les cheminements doux inter-villages)
- II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse (en lien avec les cheminements doux inter-villages)
- III.3. Développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées (en lien avec le logement pour les jeunes générations)
- III.5. Aménager de petites infrastructures communautaires (en lien avec la plaine de jeux derrière l'école)

ETAT DU DOSSIER

Le dossier est à l'état des réflexions préliminaires.

FICHE n° III.01

Aménager le cœur de village de Saint-Denis et mettre en valeur le patrimoine local

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Diminuer la circulation automobile dans le cœur de village.	Favoriser le développement de modes de transport alternatifs comme le vélo.
Implanter du commerce et des activités dans les cœurs de village.	Diminuer les trajets motorisés entre cœur de village.

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Développer de véritables espaces publics attrayant pour les habitants.	Créer de la chalandise pour les commerces locaux.
Développer le commerce et les activités autour du cœur de village.	Créer une véritable centralité économique, qui incitera à l'installation de nouveaux commerces.

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Favoriser les rencontres au sein du cœur de village.	Augmenter les lieux de rencontres des habitants au sein du village.

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Créer une véritable identité, un sentiment d'appartenance au village et à la commune.	Susciter le sentiment d'appartenance, en l'inscrivant géographiquement par un lieu de rencontre, un lieu qui allie à la fois des qualités culturelles, sociales et commerciales.

FICHE n° III.02

Aménager le cœur de village de Warisoulx et mettre en valeur le patrimoine local

DESCRIPTION DU PROJET

Warisoulx est l'un des plus petits villages démographiquement parlant de La Bruyère, avec Villers-lez-Heest (746 habitants au 31/12/2012). À l'origine l'habitat s'est implanté sous la forme d'un village-rue entre deux carrefours dans un creux du relief abrité des vents, aujourd'hui sa morphologie urbaine s'est diversifiée, pour donner l'impression d'un village en tâche d'huile. Warisoulx n'a pas de place de village. La centralité du village est marquée par l'école communale et l'église, situées au carrefour de quatre rues :

- la rue de Cognelée ;
- la rue du Médecin ;
- la rue du Warisoulx ;
- la rue du Bailli.

C'est d'ailleurs ce carrefour qui a été désigné par les habitants comme centre du village. Un aménagement permettra d'affirmer l'identité de ce lieu qui jouit déjà d'une certaine qualité de par la qualité du bâti et la présence de jardins privatifs notamment.

L'aménagement du cœur de village s'articulera donc autour de ce lieu.

Il visera : la rationalisation de la mobilité, la mise en valeur de l'école et de l'église, l'augmentation des capacités d'accueil, l'installation de mobilier urbain de qualité, ainsi qu'un effet de porte en venant de Villers-lez-Heest afin de marquer l'entrée du village. Les aménagements concrets à réaliser sont encore à définir et puiseront dans les expériences d'aménagement d'autres coeurs de village tels que celui de Rhisnes ou de Villers-lez-Heest (fiche projet II.2 et II.3).

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane du Collège communal, de la CLDR, des consultations villageoises, des consultations des enfants et des jeunes.

JUSTIFICATION DU PROJET

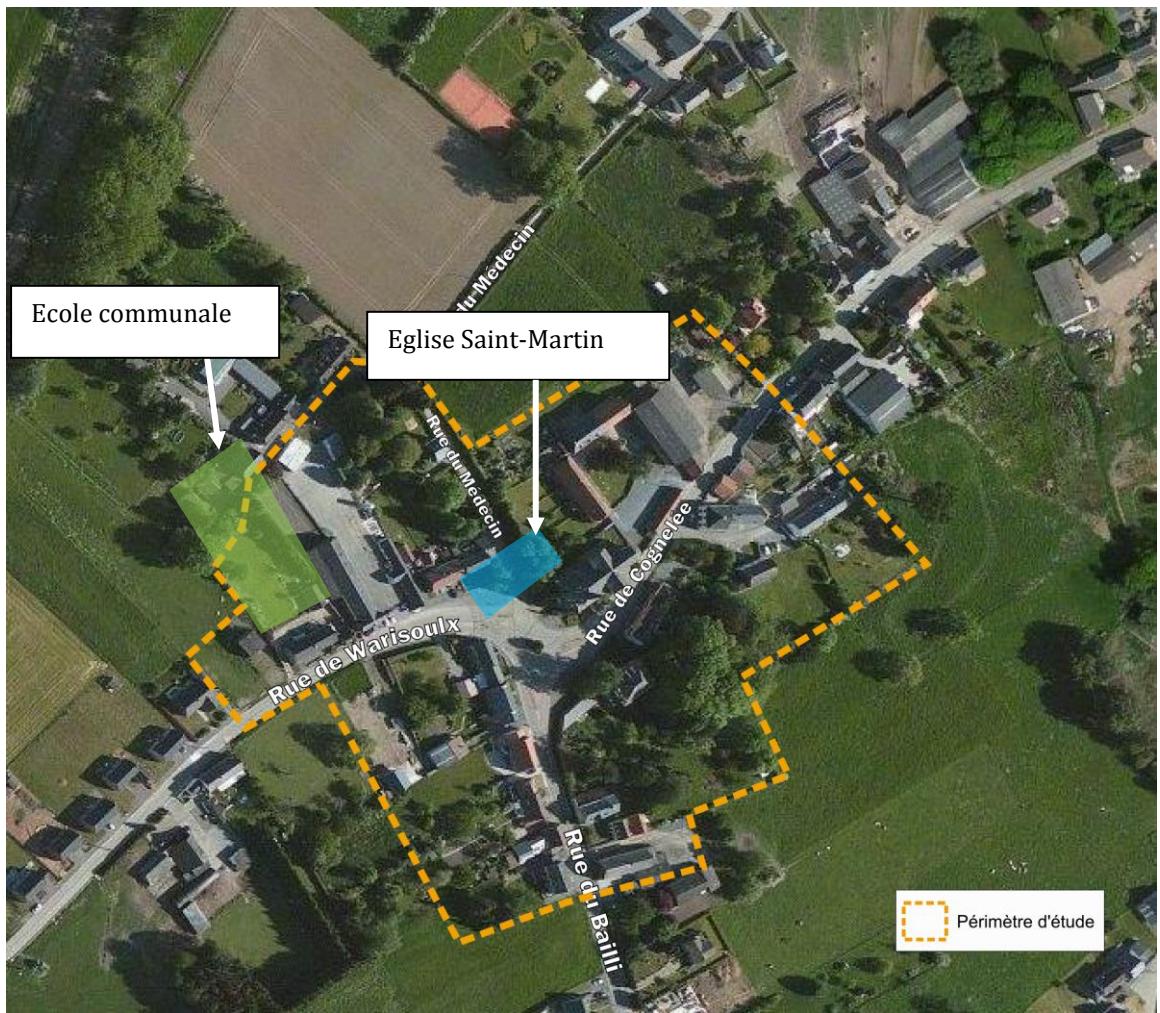
L'aménagement du cœur de village de Warisoulx et la mise en valeur du patrimoine local sont nécessaires :

- pour donner à Warisoulx une véritable identité physique avec un espace piétonnier attrayant ;
- pour répondre aux problématiques de sécurité routière aux abords du cœur de village, notamment devant l'école communale ;
- pour mettre en valeur le patrimoine de la commune, ici représenté par l'église
- pour répondre aux besoins des populations, en termes d'équipement et d'espaces publics ;
- pour confirmer l'engagement de la Commune en faveur du développement durable.

Le projet s'inscrit dans une série de mesures prises par le PCDR pour l'embellissement et l'amélioration des équipements de Warisoulx :

- I.12. Promouvoir les alternatives en termes de mobilité (information et communication)
- II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes
- II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse
- III.5. Aménager de petites infrastructures communautaires (en lien avec la plaine de jeux dans le fond de la cour de l'école)
- III.13. Développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées

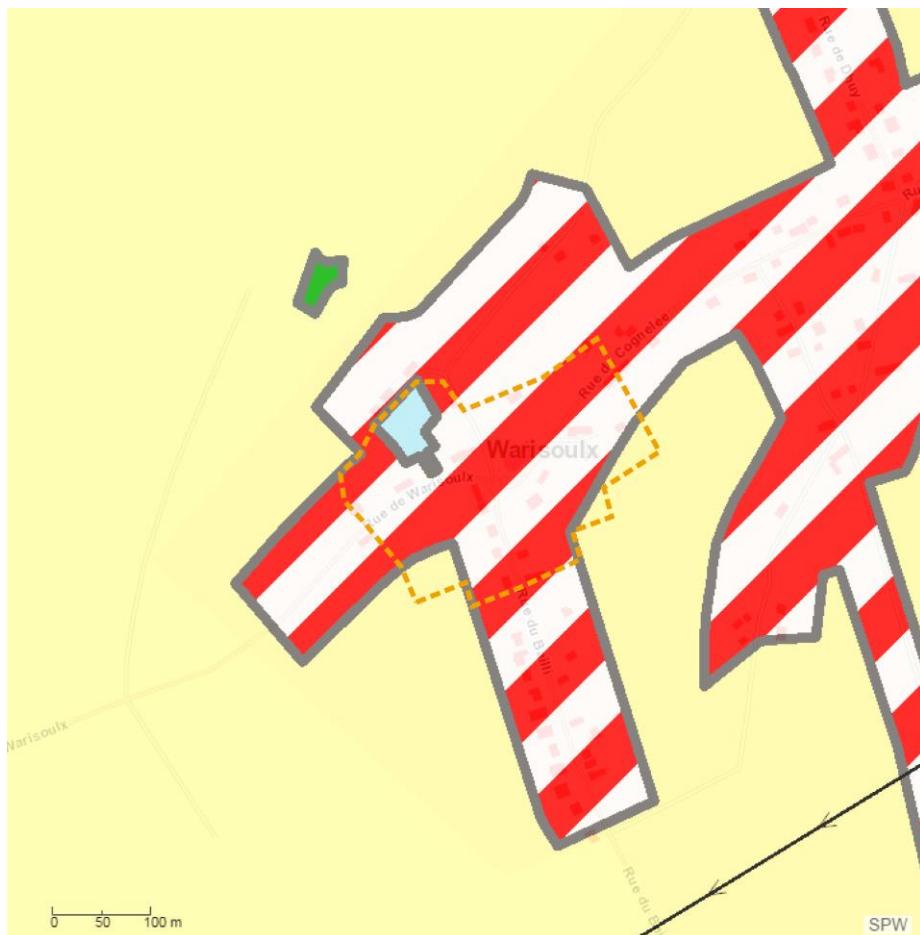
LOCALISATION



Vue aérienne : Périmètre d'étude proposé pour le cœur du village de Warisoulx

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

 Périmètre d'étude du cœur de village de Warisoulx



Le périmètre de réflexion comprend :

-  - de la zone d'habitat à caractère rural de chaque côté de l'axe routier
-  - de la zone agricole
-  - de la zone de services publics et d'équipements communautaires (correspondant à la gare)

Autour du périmètre, on peut discerner :

-  - de la zone d'habitat à caractère rural
-  - de la zone agricole

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Les terrains concernés sont des terrains publics, sauf pour les zones d'habitation comprises dans le périmètre d'étude.

TÂCHES À RÉALISER

Les tâches à réaliser, pour la bonne conduite des projets sont les suivantes :

- prendre contact avec la DG01 pour la sécurisation de la voirie ;
- rédiger un appel d'offre pour un marché de services (bureau d'étude, architecte et paysagiste) ;
- choix de l'auteur du projet ;
- réalisation du cahier spécial des charges et mise en adjudication ;
- réalisation des travaux ;
- consulter les habitants, avant chaque projet, ainsi que deux ans après leur mise en œuvre, afin d'évaluer la qualité de l'espace public.

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input type="checkbox"/>	Assurer le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
		<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input checked="" type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
		<input type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- CLDR
- CCATM
- Ecole
- Utilisateurs et gestionnaires de la salle « les bons amis »
- Paroisse

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Les éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder sont :

- L'avancement des fiches-projets :

I.12. Promouvoir les alternatives en termes de mobilité (information et communication)

II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes

II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse

III.5. Aménager de petites infrastructures communautaires (en lien avec la plaine de jeux dans le fond de la cour de l'école)

III.13. Développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées

- La charte de partenariat entre la Commune de La Bruyère et la Province de Namur concernant la restauration de 13 monuments du souvenir :
 - est concerné par cette chartre l'église et ses abords.

ETAT DU DOSSIER

Le dossier est à l'état des réflexions préliminaires.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Réduire les émissions, les pollutions engendrées par les véhicules motorisés	Diminution de la place des véhicules motorisés en faveur des piétons dans l'espace public.
Réduire l'espace de la voiture dans l'espace public	Favoriser le développement des modes doux (piétons, cyclistes).

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Créer de la chalandise pour des petites activités économiques (vendeur de glace par exemple)	Aménager un espace public attrayant, qui incite les gens à rester et à consommer

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Favoriser les rencontres au sein du cœur de village	Augmenter les possibilités de rencontres dans le cœur du village en le rendant attractif.

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Créer une véritable identité, un sentiment d'appartenance au village et à la commune	Mettre en avant le patrimoine du village, en aménageant un espace public concerté autour

ANNEXES



Situation actuelle



Exemples de projets à réaliser

FICHE n° III.03.

Aménager le quartier de gare de Bovesse

DESCRIPTION DU PROJET

Bovesse est, avec Rhisnes, l'un des deux villages desservis par le chemin de fer, à savoir la ligne 161 Namur-Bruxelles. Le train circulant sur cette ligne permet à chaque passager, en provenance de Bovesse de rejoindre la capitale régionale, Namur, en moins de 10 minutes.

La gare de Bovesse se situe au nord-ouest du village à environ un kilomètre de la place Lucien Séverin, et constitue un autre pôle d'habitat du village, à majorité pavillonnaire. Il apparaît nécessaire d'aménager ce quartier, afin de tirer au maximum profit de la desserte ferroviaire du village et d'en faire un pôle majeur pour le village mais aussi pour la commune. Un travail préalable aura déjà été réalisé en lot 1 avec la fiche-projet I.11 « Groupe de travail pour le réaménagement des quartiers de gares de Rhisnes et Bovesse ». Ce travail fera office de point de départ pour cette fiche-projet.

Le périmètre d'étude (cf. Localisation), principalement composé d'habitat, est sous influence directe de la présence d'une ligne de chemin de fer, c'est pourquoi il est essentiel de concentrer les efforts sur ce périmètre. En plus des propositions décrites dans l'analyse urbanistique de la fiche-projet I.11. A ce stade, plusieurs propositions d'actions sont pressenties. **Densifier l'habitat au sein du périmètre de projet**, pour éviter une urbanisation le long des axes de transports, tout autour de la gare. Il y a du foncier disponible au sein du périmètre d'étude, notamment avec la ZACC. Densifier l'habitat, permet des services de meilleure qualité, et d'éviter le grignotage des terres agricoles et tous les problèmes qui en découlent (imperméabilisation des sols, pollution, réduction des terres cultivables...). La densification est un élément clé pour répondre aux problématiques de la ville de demain ;

- **sécuriser la rue de Noly (N912 – programmé par le SPW)**, le passage au-dessus de la voie de chemin de fer est dangereux à la fois pour les usagers, mais aussi pour les piétons qui souhaitent traverser cette voie. Cette sécurisation de la voie est une priorité pour le quartier, elle a d'ailleurs fait l'objet d'un point dans l'analyse urbanistique de la fiche-projet I.11. ;
- **créer des services de proximité et inciter à l'implantation commerciale dans le quartier**, afin de dynamiser la zone et de simplifier les trajets des habitants. La mixité des fonctions est un élément clé pour répondre aux problématiques d'un urbanisme durable ;
- **renforcer le nœud multimodal**, à savoir la proximité du chemin de fer et de la nationale. Les liaisons entre ces deux axes de transport doivent être renforcées, notamment en transport en commun ; une aire de covoiturage pourrait être imaginée à proximité du rond-point ;
- **aménager des pistes cyclables sur l'ensemble du périmètre**, afin d'inciter les habitants aux déplacements à vélo. Il est important de correctement relier la gare avec les principales zones d'habitat alentours à savoir le centre de village de Bovesse et de Saint-Denis ;
- **aménager un espace public à proximité de la gare**, afin de donner une identité et offrir un lieu de rencontre au quartier.

Cette liste indicative est bien entendu susceptible d'évolutions, notamment en fonction des conclusions de la fiche I.11 mais aussi en fonction des projets d'Infrabel pour l'élargissement des voies de chemin de fer.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane à la fois du Collège communal, de la CLDR, des groupes de travail, des consultations villageoises, de la consultation des jeunes.

JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet se justifie pour les raisons suivantes :

- la desserte par chemin de fer est une aubaine pour le village de Bovesse, la proximité des axes de communication est une des qualités de la commune, et que les habitants apprécient. Il est donc nécessaire d'aménager un quartier qui intègre complètement ce mode de transport ;
- l'aménagement du quartier de Bovesse permettra de répondre aux besoins des habitants en termes de services et d'équipement ;
- le développement des transports en commun est une des attentes les plus importantes pour les habitants ;
- le quartier a besoin d'une véritable identité, un espace public qui lui est propre, où les Bovessois et autres habitants de La Bruyère peuvent venir se rencontrer.

Principales fiches du PCDR liées au projet :

I.11. Mener une réflexion stratégique pour le réaménagement des quartiers de gare de Rhisnes et Bovesse

III.13. Développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées

LOCALISATION

La Bruyère est une commune de la Province de Namur, elle se situe au nord de cette dernière. Le village de Bovesse est quant à lui situé à l'ouest de La Bruyère, à proximité de Rhisnes et de Saint-Denis qui sont deux autres pôles importants de la commune.

Le périmètre d'étude proposé pourra être reprécisé en fonction des conclusions de la fiche I.11 :

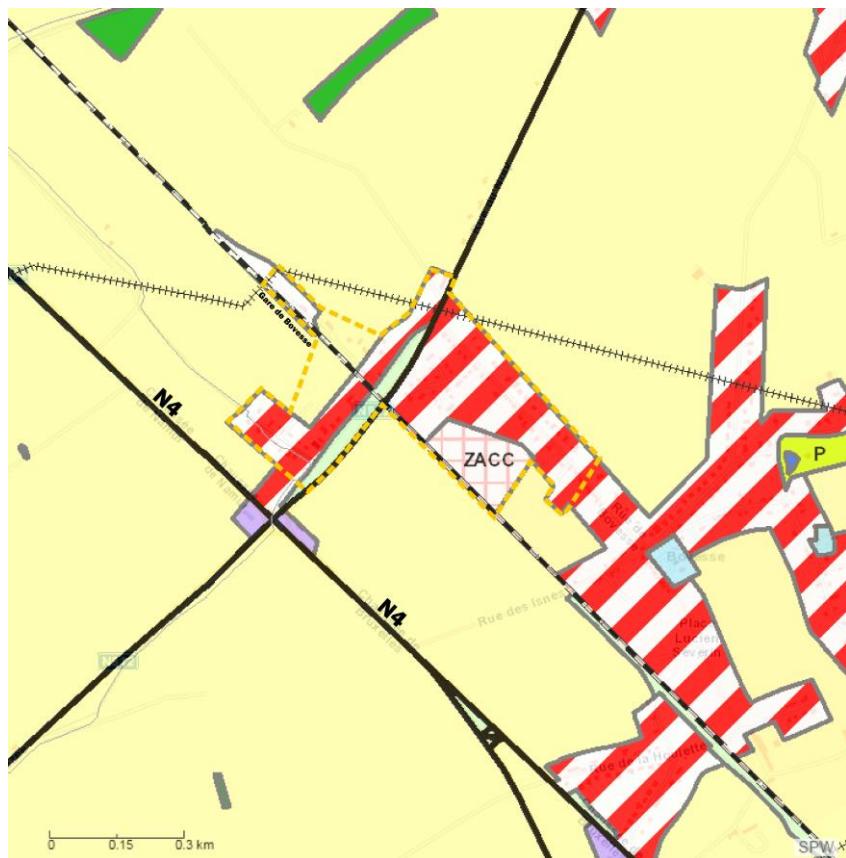
- au nord-ouest par la fin de l'urbanisation le long de la voie de chemin de fer ;
- au nord-est par le croisement de la rue de Noly et la rue de Bovesse ;
- au sud par la ZACC, la ligne de chemin de fer et la rue de Noly ;
- à l'ouest par la zone d'habitat du Vieux Chemin des Isnes.



STATUT AU PLAN DE SECTEUR



Périmètre d'étude du réaménagement du quartier de gare de Saint-Denis – Bovesse



Le périmètre de réflexion comprend :

- - de la zone d'habitat à caractère rural de chaque côté du chemin de fer
- - de la zone agricole
- - de la zone espace vert
- - une ZACC côté est de la ligne de chemin de fer
- - de la zone « non affectée »

Autour du périmètre, on peut discerner :

- - de la zone d'habitat à caractère rural
- - de la zone agricole
- - de la zone « non affectée »

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Les terrains concernés directement autour de la gare sont des terrains publics, sauf pour les zones d'habitation comprises dans le périmètre d'étude. Les terrains de la ZACC sont privés.

TÂCHES À RÉALISER

- Mettre en lien cette fiche-projet avec le résultat de l'étude sur l'aménagement des quartiers de gares du lot I ;
- Développer une stratégie afin de mettre en place les mesures citées dans la description du projet ;
- Consulter les habitants pour connaître leur avis sur la stratégie à engager ;
- Contacter les autres acteurs du quartier pour connaître leurs avis (SNCB, Infrabel, ZAEM, BEP ...).

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asséoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- Infrabel
- SPW
- CLDR
- CCATM
- TEC

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Les éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder, sont :

- l'avancement des fiches-projet :

I.11. Mener une réflexion stratégique pour le réaménagement des quartiers de gare de Rhisnes et Bovesse
III.13. Développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées

- le projet SNCB d'agrandissement de la voie de chemin de fer et la révision des affectations du Plan de secteur.

ETAT DU DOSSIER

Lancement de la réflexion sur le dossier de l'aménagement du quartier de gare de Bovesse.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Réduire l'espace dédié au véhicule motorisé.	Développer les alternatives en termes de transport, à savoir le vélo ou la marche à pied.
Aménager les abords de gare	Rendre davantage accessible le transport ferroviaire (peu polluant) aux habitants

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Implanter de nouvelles activités économiques à proximité du quartier de gare.	Permettre à la commune de dynamiser et diversifier son économie.
Renforcer le nœud multimodal présent à La Bruyère	Inciter les entreprises à s'installer, par une mobilité facilitée

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Favoriser les rencontres entre les habitants du quartier de gare	Créer un espace public qui répond aux attentes des habitants

DESCRIPTION DU PROJET

Rhisnes héberge l'Administration communale et de nombreux services, commerces et activités communales. Rhisnes est également l'un des deux seuls villages, avec Bovesse, à être desservi par le chemin de fer, à savoir la ligne 161 Namur – Bruxelles. Le train circulant sur cette ligne, permet à chaque passager, en provenance de Rhisnes de rejoindre la capitale régionale, Namur, en moins de 10 minutes.

La gare de Rhisnes se situe au sud-ouest du village. Elle est légèrement excentrée par rapport au cœur de village de Rhisnes. Le quartier entourant la gare forme un second pôle, une seconde centralité. Il mérite donc, au même titre que le cœur de village de Rhisnes, un programme d'actions pour la qualité du cadre de vie. De plus, il apparaît nécessaire d'aménager ce quartier, afin de tirer au maximum profit de la desserte ferroviaire du village. Le quartier de gare de Rhisnes fait l'objet d'une réflexion avec le quartier de gare de Bovesse, dans la fiche-projet I.11 « Mener une réflexion stratégique pour le réaménagement des quartiers de gares de Rhisnes et Bovesse ». Ce travail fera office de départ pour cette fiche-projet.

La zone d'étude (cf. Localisation) principalement composée d'habitat de type pavillonnaire, est sous influence directe de la présence d'une ligne de chemin de fer, c'est pourquoi il est essentiel de concentrer les efforts sur ce périmètre. En plus des propositions décrites dans l'analyse urbanistique de la fiche-projet I.11, il serait intéressant de réfléchir à celles-ci :

- **densifier l'habitat au sein du périmètre de projet**, pour éviter une urbanisation le long des axes de transports, tout autour de la gare. Il y a du foncier disponible au sein du périmètre d'étude, notamment avec la ZACC. Densifier l'habitat, permet des services de meilleure qualité, et d'éviter le grignotage des terres agricoles et tous les problèmes qui en découlent (imperméabilisation des sols, pollution, réduction des terres cultivables...). La densification est un élément clé pour répondre aux problématiques de la ville de demain ;
- **décloisonner les quais de gare**, pour une meilleure accessibilité, et insérer davantage la gare dans le quartier. Le quai direction Bruxelles est cloisonné par les différents bâtiments qui se situent devant, ces derniers revêtent en plus d'une qualité architecturale médiocre ;
- **créer des services de proximité dans le quartier**, afin de dynamiser la zone et de simplifier les trajets des habitants. La mixité des fonctions est un élément clé pour répondre aux problématiques de la ville de demain ;
- **renforcer le nœud multimodal**, à savoir la proximité du chemin de fer et de l'autoroute. les liaisons entre ces deux axes de transport doivent être renforcées, notamment en transport en commun ;
- **aménager des pistes cyclables sur l'ensemble du périmètre**, afin d'inciter les habitants aux déplacements à vélo, notamment vers les équipements communautaires du quartier, à savoir la gare et les équipements sportifs. Il est important de connecter entre eux la gare et les principales zones résidentielles environnantes ainsi que le centre de village de Rhisnes ;
- **renforcer l'identité du quartier**, en aménageant notamment un bâtiment de gare, pour l'accueil des voyageurs et répondre à leurs besoins avec certains services comme un distributeur, des toilettes, un point information (la fiche-projet I.11 détaille cet aménagement) ; Aménager une place devant le bâtiment de gare renforcerait la centralité du lieu.

Cette liste indicative est bien entendu susceptible d'évolutions, notamment en fonction des conclusions de la fiche I.9 mais aussi en fonction des projets d'Infrabel pour l'élargissement des voies de chemin de fer.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane à la fois du Collège communal, de la CLDR, des groupes de travail, des consultations villageoises, de la consultation des jeunes.

JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet se justifie pour les raisons suivantes :

- la desserte par chemin de fer est une aubaine pour le village de Rhisnes, la proximité des axes de communication est une des qualités de la commune, et que les habitants apprécient. Il est donc nécessaire d'aménager un quartier qui intègre complètement ce mode de transport ;
- Rhisnes, en tant que centre administratif de la Commune, doit donner l'exemple aux autres villages en termes de développement durable, notamment en prônant l'utilisation de mode de transport alternatif ;
- l'aménagement du quartier de Rhisnes permettra de répondre aux besoins des habitants en termes de services et d'équipement ;
- le développement des transports en commun est une des attentes les plus importantes des habitants.

Principales fiches du PCDR liées au projet :

I.11. Mener une réflexion stratégique pour le réaménagement des quartiers de gare de Rhisnes et Bovesse

II.2. Aménager le cœur du village de Rhisnes et mettre en valeur le patrimoine local

III.13. Développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées

LOCALISATION

La Bruyère est une commune de la Province de Namur, elle se situe au nord de cette dernière. Le village de Rhisnes est quant à lui situé à l'extrême sud-ouest de La Bruyère, ce qui fait de lui le village le plus proche géographiquement de la capitale régionale, Namur. Le projet couvrira comme périmètre d'étude, une zone délimitée de la manière suivante :

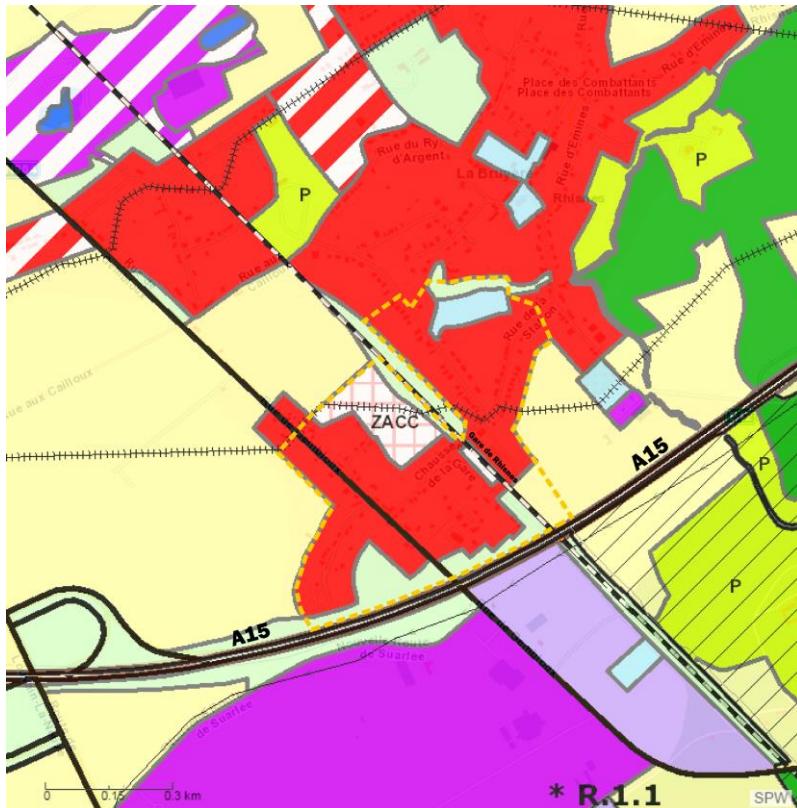
- au nord, par les équipements sportifs de la rue des chômeurs ;
- au nord-est, par la zone d'habitat longeant la rue de la Station ;
- au sud, par l'A15 et par le croisement de la rue des Ponts et de l'A15 ;
- au sud-ouest, par la zone d'habitat formée rue de Suarlée ;
- à l'ouest, par la ZACC (Zone d'Aménagement Communal Concerté).



STATUT AU PLAN DE SECTEUR



Périmètre d'étude du réaménagement du quartier de gare de Rhisnes



Le périmètre de réflexion comprend :

-  - de la zone d'habitat de chaque côté du chemin de fer
 -  - de la zone de services publics et d'équipements communautaires (correspondant à la gare)
 -  - de la zone espace vert
 -  - une ZACC côté ouest de la gare
 -  - de la zone « non affectée »

Autour du périmètre, on peut discerner :

-  - de la zone d'habitat
 -  - de la zone agricole
 -  - de la zone de parc (P)
 -  - une ZAEM existante au sud
 -  - Un périmètre d'intérêt paysager

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Les terrains concernés sont des terrains publics, sauf pour les zones d'habitation comprises dans le périmètre d'étude. Les terrains de la ZACC sont privés.

TÂCHES À RÉALISER

- Mettre en lien cette fiche-projet avec le résultat de l'étude sur l'aménagement des quartiers de gares du lot I ;
 - Développer une stratégie afin de mettre en place les mesures citées dans la description du projet ;
 - Consulter les habitants pour connaître leur avis sur la stratégie à engager ;
 - Contacter les autres acteurs du quartier pour connaître leurs avis (SNCB, Infrabel, ZAEM ...).

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asséoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

SOURCES DE FINANCEMENT

- Développement rural

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- Infrabel
- SPW
- CLDR
- CCATM
- TEC
- Associations sportives et mouvements de jeunesse actifs dans le périmètre

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Les éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder, sont :

- Plusieurs projets du PCDR :

I.11. Mener une réflexion stratégique pour le réaménagement des quartiers de gare de Rhisnes et Bovesse

II.2. Aménager le cœur du village de Rhisnes et mettre en valeur le patrimoine local

III.13. Développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées

- le projet de restructuration des voies de chemin de fer.

ETAT DU DOSSIER

/

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Diminuer la circulation automobile dans le cœur de village.	Favoriser le développement de modes de transport alternatifs comme le vélo.
Aménager les abords de gare	Rendre davantage accessible le transport ferroviaire (peu polluant) aux habitants

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Développer le commerce et les activités autour de la gare de Rhisnes	Créer une véritable centralité économique, qui incitera à l'installation de nouveaux commerces.
Renforcer le nœud multimodal présent à La Bruyère	Inciter les entreprises à s'installer, par une mobilité facilitée

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Favoriser les rencontres au sein du quartier de gare.	Augmenter les lieux de rencontres des habitants dans le quartier.

FICHE n° III.05

Développer de petites infrastructures communautaires

DESCRIPTION DU PROJET

Cette fiche-projet a pour objectif de réfléchir à l'aménagement de petites infrastructures communautaires, pour permettre à la commune de satisfaire les besoins des habitants à ce sujet. Le projet vient en premier lieu compléter les projets d'aménagements de quartiers ou de coeurs de villages qui font objet des fiches projets II.2, II.3, III.1, III.2, III.3 ou encore III.4. La population a fait part de son désir de disposer d'infrastructures communautaires dans chaque village. L'aménagement d'infrastructures communautaires sur l'ensemble du territoire permettrait aux habitants de limiter les trajets motorisés pour accéder à ces équipements. Il serait intéressant de réfléchir à des aménagements légers et complémentaires à ce qui existe déjà, comme par exemple :

- **des PISQ (Petites Infrastructures Sportives de Quartier)**, afin de donner la possibilité aux jeunes de se rencontrer et d'exercer une activité sportive à proximité de chez eux ;
- **des espaces dédiés aux sports individuels d'extérieur**, afin de permettre la possibilité aux habitants de l'exercer ;
- **des espaces vélo de type RaVEL de long des principales chaussées**, afin d'inciter les habitants à l'utilisation du vélo comme mode de transport ;
- **du mobilier urbain sur les principales places**, d'autres petites infrastructures de type kiosque peuvent être installées dans les endroits plus fréquentés (place communale de Rhisnes, place Albert 1^{er} à Saint-Denis, place de Meux...) ;

La commune peut aussi par cette fiche-projet, renforcer sa vie associative, en réfléchissant par exemple :

- **à l'aménagement de salles de rencontres sur le territoire de la commune pour les associations.** Elles entretiennent en grande partie le lien social entre les habitants de la commune, il est donc primordial de leur donner un espace pour qu'elles puissent se réunir ;
- **à la rénovation des maisons des jeunes de La Bruyère**, afin de répondre à leurs besoins. Il est important de loger décemment les mouvements de jeunesse afin que ces derniers s'établissent pleinement sur le territoire de la commune et dynamisent la vie associative de La Bruyère ;

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane à la fois du Collège communal, de la CLDR, des groupes de travail, des consultations villageoises, des consultations des enfants et des jeunes.

JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet se justifie pour les raisons suivantes :

- il est nécessaire de donner à la commune une vision tournée vers l'avenir de son territoire pour répondre aux problématiques de demain ;
 - o augmentation de la population ;
 - o raréfaction des ressources fossiles ;
- il est nécessaire de répondre aux besoins des habitants, en aménageant de petites infrastructures communautaires sur l'ensemble de la commune ;
 - o nécessité de maintenir une jeunesse à La Bruyère;
 - o réponse aux difficultés concernant la mobilité des habitants de La Bruyère, notamment des jeunes.

La richesse associative (on compte par exemple un club des jeunes dans chaque village) est une grande qualité à La Bruyère, c'est un héritage qu'il faut préserver et transmettre aux générations futures.

LOCALISATION

A définir ultérieurement.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

A étudier en fonction de la localisation du projet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

A étudier en fonction de la localisation du projet.

TÂCHES À RÉALISER

Les tâches à réaliser pour mener à bien ce projet :

- déterminer la nature et l'emplacement de chaque infrastructure communautaire, en correspondance au besoin des habitants ;
- fixer temporellement les différents projets, du plus au moins urgent ;
- contacter les associations et les clubs des jeunes pour connaître leurs besoins.

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input type="checkbox"/>	Assurer le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- CCCA
- CLDR
- CPAS
- PCS

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- Les projets d'aménagements des quartiers de gares et des cœurs de village

ETAT DU DOSSIER

Le dossier est à l'état d'étude préliminaire.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Diminuer le recours aux véhicules motorisés	Favoriser le développement de modes de transport alternatifs comme le vélo, en aménageant les infrastructures nécessaires.
Diminuer la circulation intervillages	Aménager dans chaque village les petites infrastructures nécessaires.

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Créer et favoriser les liens sociaux existants dans la commune.	Aider les associations à maintenir leurs activités, créatrices de lien social dans la commune.
Développer les liens entre les habitants d'un quartier	Aménager des petites infrastructures, pour permettre aux habitants de se rencontrer.

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Transmettre aux futures générations la richesse associative de La Bruyère	Faire connaître les associations et mettre à leurs dispositions un certain nombre d'infrastructures, vitales à leur fonctionnement.

FICHE n° III.6.

Sécuriser et aménager la voirie et les espaces publics

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise la réalisation d'aménagements et d'installation afin d'améliorer la sécurité et la convivialité des espaces publics. L'ensemble du territoire communal est susceptible d'être concerné.

ORIGINE DE LA DEMANDE

Le projet émane du Collège communal, de la CLDR, des groupes de travail, des consultations villageoises et des consultations des enfants et des jeunes.

JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet s'intègre dans une série d'efforts qu'entreprend la commune pour améliorer les conditions de sécurité et la qualité des espaces publics à La Bruyère. Dans cette optique, plusieurs aménagements ont été réalisés, comme :

- le réaménagement des espaces publics ;
- des actions progressives pour l'amélioration des pistes cyclables, la priorité étant donnée aux emplacements stratégiques, tels que les abords des abribus ou des gares.

Le diagnostic participatif a mis en avant que la sécurité et la convivialité des espaces publics restent un enjeu à La Bruyère. Le PCDR entend relever ce défi à travers plusieurs projets, tels que :

- I.12. Promouvoir les alternatives en termes de mobilité (information et communication)
- I.13. Baliser les chemins de promenade inventoriés par la commune
- II.2. Aménager le cœur du village de Rhisnes et mettre en valeur le patrimoine local
- II.3. Aménager le cœur du village de Villers-lez-Heest et mettre en valeur le paysage local
- II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes
- II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse
- III.1. Aménager le cœur du village de Saint-Denis et mettre en valeur le patrimoine local
- III.2. Aménager le cœur du village de Warisoulx et mettre en valeur le patrimoine local
- III.3. Aménager le quartier de la gare de Bovesse
- III.4. Aménager le quartier de la gare de Rhisnes

L'élaboration d'un plan communal de mobilité, également prévu dans le PCDR (I.10) devrait permettre d'offrir un cadre global et stratégique assurant la cohérence entre les différentes mesures d'aménagement de la voirie et de sécurisation des espaces publics.

LOCALISATION

L'étude qui permettra d'identifier les points noirs en matière de sécurité à La Bruyère porte sur l'ensemble du territoire communal.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Voirie régionale et communale.

TÂCHES À RÉALISER

- Réaliser une étude afin de cerner les points sensibles en matière de sécurité routière (si cela n'a pas été fait dans le cadre du PCM)
- Concevoir l'aménagement adapté afin de résoudre le problème de sécurité / améliorer l'espace public
- Réaliser les aménagements

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asséoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- Le projet engendrera une amélioration visible des conditions de circulation et de la qualité des espaces publics par la promotion des modes de déplacements doux, il permettra à la commune de se profiler comme exemplaire en matière de développement durable.
- Le projet favorisera l'infrastructure adaptée aux modes durables et incitera ainsi à l'emploi de modes alternatifs à la voiture.
- Les travaux de sécurisation de la voirie contribueront à pouvoir rejoindre les pôles d'activité en sécurité.
- Le projet concourra à améliorer la mobilité des habitants et facilitera ainsi l'accès aux services.

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- CCATM
- CLDR
- PSW
- TEC

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- Le PCM
- L'état d'avancement des autres fiches projet en lien avec la gestion de la mobilité

ETAT DU DOSSIER

Un travail de réflexion a été mené par les groupes de travail de la CLDR.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Réduction des émissions de gaz à effet de serre suite à une plus faible utilisation de la voiture particulière	Préférence des habitants pour les modes de déplacement alternatifs à la voiture pour certains trajets

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Développement des modes de déplacement moins coûteux que la voiture	La part du revenu qui n'est plus consacrée à la voiture alimentera la consommation locale
Baisse des coûts à la charge de la société liés à la voiture (infrastructure coûteuse, accidents, ...)	/
Un trafic calmé favorable au développement d'activités économiques locales (marché, courses)	/

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Un espace public plus accueillant	Davantage d'échanges et d'interactions entre les habitants Réappropriation de l'espace public pour des activités sociales et culturelles
Réduction des nuisances liées à la voiture dans les quartiers résidentiels	Meilleure qualité de vie dans la commune
Impact positif sur la santé des habitants lié à l'emploi de modes actifs (marche à pied et vélo)	Meilleure qualité de vie dans la commune

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Mise en valeur du patrimoine culturel, architectural et paysager de la commune par la promotion de modes lents, qui permettent de prêter plus d'attention à son environnement.	Appréciation et prise de conscience du patrimoine culturel communal par les habitants.

FICHE n° III.7.

Compléter le maillage inter-villages pour les cyclistes et les piétons

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet a pour objectif le développement de liaisons douces inter-villages (vélos et piétons) afin de favoriser les déplacements à pied et à vélo sur la commune de La Bruyère.



En effet, à l'heure actuelle, les déplacements par modes actifs entre les sept villages de l'entité sont difficiles et peu sécurisés. La prédominance de la voiture dans les habitudes de déplacements des habitants contribue à limiter l'usage des modes doux, même si le trajet porte sur de petites distances. Or, la plupart des villages ne sont pas distants de plus de 5km les uns des autres, ce qui est une distance jugée praticable à vélo. Le renforcement des connexions inter-villages pour les modes doux favoriserait l'utilisation des modes alternatifs à la voiture, contribuant ainsi au développement de pratiques de mobilité durable dans la commune.

Plusieurs fiches-projet du PCDR permettent de prendre en compte les problématiques particulières de la mobilité douce liées à la sécurité, aux déplacements quotidiens utilitaires, à la mobilité des jeunes, à l'intermodalité et au tourisme :

- II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes
- II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse

Leur mise en œuvre permettra de mettre en place un réseau de circulation modes doux structurant au niveau du territoire communal qui reliera tous les villages entre eux. Grâce à ce projet, ce nouveau réseau pourra être complété par des liaisons supplémentaires entre les divers itinéraires.

Par ailleurs, à l'heure actuelle, le groupe de travail Sentiers de la Maison de la Mémoire Rurale signale que le réseau de chemins existants pourrait être grandement amélioré grâce à l'aménagement de petits tronçons supplémentaires.

Le projet permettra de compléter encore le réseau de chemins et de pistes modes doux mis en place et d'améliorer son efficacité. Pour cela, le présent projet se basera utilement sur :

- l'expérience des utilisateurs du réseau modes actifs, qui sera essentielle pour juger des meilleurs aménagements à réaliser.
- le Plan Communal de Mobilité, qui assurera la cohérence des aménagements à réaliser et permettra d'avoir une vue d'ensemble de la mobilité à La Bruyère.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane à la fois du Collège communal, de la CLDR, des groupes de travail, des consultations villageoises, des consultations des enfants et des jeunes.

JUSTIFICATION DU PROJET

Le développement de liaisons pour modes doux entre les villages de La Bruyère est en adéquation avec la volonté de la commune de favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture sur son territoire.

Dans cette optique, plusieurs aménagements ont été réalisés, comme :

- la réfection progressive des trottoirs, la priorité allant aux axes menant vers les lieux de transport en commun et les écoles, rue d'Emines à Rhisnes, rue du Village et rue Janquart à Meux
- la mise à sens unique d'une partie de la rue Janquart à Meux
- le réaménagement des espaces publics
- des actions progressives pour l'amélioration des pistes cyclables la priorité étant donnée aux emplacements stratégiques, tels que les abords des abribus ou des gares.

Actuellement, les aménagements existants pour modes doux présentent encore des faiblesses. Généralement, à l'intérieur des villages, des dispositifs sont prévus pour sécuriser les modes doux (trottoirs, ...), mais ces aménagements n'offrent pas de liaison entre les villages. La N4 et la N922 sont équipées de pistes cyclables. Toutefois, vu la charge de trafic importante, ces pistes restent peu sécurisantes.

Dans son ensemble, le PCDR contribue à insuffler un nouvel élan à la dynamique communale en matière de mobilité en intégrant divers projets qui ont pour but la promotion des modes actifs, à savoir :

- I.5. Mettre en place des pédibus / vélobus intergénérationnels dans le cadre scolaire
- I.10. Elaborer un Plan Communal de Mobilité
- I.12. Promouvoir les alternatives en termes de mobilité (information et communication)
- I.13. Baliser les chemins de promenade inventoriés par la commune

LOCALISATION

Le projet concerne l'ensemble du territoire communal.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Voiries régionales et communales.

TÂCHES À RÉALISER

- Appel d'offre pour la réalisation de l'étude technique
- Choix du bureau d'étude
- Réalisation de l'étude technique qui comporte l'analyse de la situation existante ainsi que les mesures d'aménagement à mettre en place et une cartographie
- Réalisation des travaux de voirie, de marquage au sol, de sécurisation et de balisage

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Assoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input checked="" type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- Par le développement des réseaux de circulation destinés aux modes de déplacement alternatifs à la voiture, la Commune fait preuve de son engagement dans une politique de mobilité durable. S'agissant de plus de mesures visibles qui portent sur l'espace public, de tels aménagements contribuent au rayonnement de la politique communale vers l'extérieur et assoient son rôle exemplatif en matière de développement durable.
- Le projet contribuera à réduire le nombre de déplacements effectués en voiture, en faveur des modes doux, et permettra ainsi de limiter les émissions de CO₂ liées à la circulation automobile. Les habitants de La Bruyère seront davantage incités à se déplacer à pied ou à vélo, ce qui contribuera à façonner des gestes de mobilité durable chez les individus.
- Un réaménagement de la voirie qui donne une place aux piétons et aux cyclistes participe à un partage plus égal de l'espace public entre les différents usagers (piétons, cyclistes, automobilistes).

- La sécurisation des piétons et des cyclistes est une préoccupation centrale du projet. Un de ses objectifs est de faciliter et de sécuriser les trajets vers les centres de villages pour ces usagers.

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- Groupe sentiers
- CLDR
- CCATM

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- L'état d'avancement des projets touchant à la promotion des modes durables et la cohérence entre eux :
 - I.5. Mettre en place des pédibus / vélobus intergénérationnels dans le cadre scolaire
 - I.10. Elaborer un Plan Communal de Mobilité
 - I.12. Promouvoir les alternatives en termes de mobilité (information et communication)
 - I.13. Baliser les chemins de promenade inventoriés par la commune
- la création de chaque itinéraire doit s'intégrer dans un réseau d'itinéraires pour modes doux

ETAT DU DOSSIER

Le groupe de travail voies lentes a réalisé un travail de préparation du projet par l'identification des itinéraires et l'identification de points noirs sur ces itinéraires, repris dans le fiches projet II.5 et II.6. Le projet s'appuiera sur ce travail et viendra compléter les propositions des habitants.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Réduction des émissions polluantes par une moindre utilisation de la voiture	Meilleure qualité de l'air dans la commune
Promotion des modes de déplacement durables	Préférence des habitants pour les modes de déplacements alternatifs à la voiture

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Valorisation des centres d'activités commerciales par une réduction du trafic automobile qui les traverse	Dynamisation des activités commerciales, de l'HORECA et de toutes les activités liées au tourisme grâce à une clientèle attirée par un environnement urbain plus agréable

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Promotion des modes de déplacement gratuits et accessibles à tous	Une mobilité facilitée pour l'ensemble des habitants de la commune
Réduction des nuisances liées à la voiture dans les quartiers résidentiels	Une meilleure utilisation de l'espace public par les habitants grâce à un cadre de vie plus accueillant
Impact positif sur la santé des habitants lié à l'emploi de modes actifs	Sans objet
Un meilleur partage de l'espace public entre les différents usagers	Sans objet

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Valorisation du patrimoine culturel et naturel de la commune grâce à la promotion de modes de déplacements doux qui invitent à la découverte de son entourage	Conscientisation des habitants de la qualité du bâti et du paysage qui les entourent

FICHE n° III.8.

Renforcer les services à la jeunesse et à l'enfance

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet prévoit d'améliorer et de développer les services destinés à la jeunesse et à l'enfance afin de permettre une meilleure intégration et implication dans la vie locale des jeunes générations et de prendre en compte leurs besoins particuliers en termes d'infrastructures.

Un service « action jeunesse et intergénérationnelle » a été mis en place par la commune en mars 2012. Sa mission consiste en la mise en œuvre de la politique « jeunesse » et « intergénérationnelle » à La Bruyère. Le projet vise à soutenir ce service dans son travail en favorisant la réalisation de diverses mesures qui relèvent de son domaine d'action telle que :

- l'aide logistique aux activités d'été des organisations de jeunesse ;
- le soutien aux clubs des jeunes et maison de jeunes ;
- la création de plaines de jeux ;
- l'organisation d'actions qui visent la responsabilisation et la conscientisation écologique des jeunes, afin de permettre un meilleur vivre ensemble (exemple : « La Bruyère propre ») ;
- l'amélioration de la communication autour des organismes et événements concernant la jeunesse via :
 - la mise en place d'un forum permanent « jeunes de La Bruyère » via une page Facebook ;
 - l'établissement d'un calendrier bimensuel des activités pour les jeunes de l'entité et l'organisation de la diffusion par newsletter ou sms ;
- le développement des espaces de réunion et de divertissement de la jeunesse ;
- le soutien des jeunes à la réalisation de projets personnels en facilitant l'accès à l'information sur les programmes de mobilité qui permettent aux jeunes d'effectuer des voyages ou des stages à l'étranger : à cet effet, une rubrique particulière pourrait être créée sur le site de la commune.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane à la fois du Collège communal, de la CLDR, des groupes de travail, des consultations villageoises, des consultations des enfants et des jeunes.

JUSTIFICATION DU PROJET

La Commune de La Bruyère est engagée dans une politique de soutien à la jeunesse. A ce titre, un service « action jeunesse et intergénérationnelle » a vu le jour en 2012 au sein de l'Administration communale. Considérant que certaines actions proposées dans le cadre de ce projet font partie des mesures que celui-ci souhaite mettre en place pour améliorer l'infrastructure à destination des jeunes, le projet constitue avant tout un soutien à l'accomplissement des missions de ce service.

Il vient par ailleurs compléter l'activité du CRLB – le Centre Rural de la Bruyère, destiné aux jeunes de 12 à 26 ans. Cette Maison de Jeunes (Mj) propose principalement :

- l'accueil en Mj à Bovesse et à Rhisnes et l'accompagnement des Comités décentralisés
- l'organisation d'ateliers (danse, théâtre, sports, cuisine, sono, éveil à la créativité)
- la mise en place de stages et plaines pendant les vacances scolaires
- l'ouverture à la citoyenneté et le développement de la participation.

Ainsi, le projet s'appuiera sur l'infrastructure et l'offre existantes à destination des jeunes de La Bruyère, afin de l'élargir et d'enrichir son champ d'action.

LOCALISATION

Sans objet.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans application.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans application.

TÂCHES À RÉALISER

A définir lorsque les modalités du projet seront concrétisées.

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input type="checkbox"/>	Assurer le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- Les projets développés en soutien à la jeunesse et aux mouvements de jeunesse intégreront une dimension de développement durable afin de sensibiliser les jeunes à la thématique.
- L'objet même du projet est l'amélioration du service à la jeunesse et à l'enfance.
- Le projet pourra contribuer à soutenir des activités créatrices de lien entre les générations. Ceci est d'autant plus probable que le service communal de la jeunesse est également responsable de l'action intergénérationnelle.
- Le soutien offert aux initiatives de jeunes permettra de stimuler et de développer la vie associative de la commune.

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- CLDR
- PCS
- CPAS
- Mouvements de jeunesse
- CRLB

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- Implication des jeunes ainsi que des mouvements de jeunesse lors de la définition des mesures à entreprendre dans le cadre du projet afin de répondre aux besoins réels exprimés par ceux-ci

ETAT DU DOSSIER

Actuellement, le service « action jeunesse et intergénérationnel » met en place la politique communale pour les jeunes générations et les personnes âgées. Il doit encore être précisé dans quelle mesure ce projet pourra concrètement soutenir l'action du service.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Sensibilisation des jeunes aux problématiques du développement durable par des projets autour de cette thématique	Adoption d'un comportement plus respectueux de l'environnement au quotidien

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
/	/

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Amélioration de l'infrastructure et des services dédiés aux jeunes et aux enfants	Développement des activités organisées par les jeunes grâce à une meilleure infrastructure
Davantage de possibilité de participer à la vie sociale pour les jeunes et les enfants	Plus grande implication des jeunes dans la vie locale
Davantage de possibilité d'épanouissement et d'apprentissage pour les jeunes et les enfants	

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Stimulation des activités culturelles à la commune portées par des jeunes lorsque des projets impliquent des activités de théâtre, la pratique musicale, ...	Une plus grande participation des habitants, et notamment des jeunes de la commune aux activités culturelles.

FICHE n° III.09.

Aménager des lieux de production culturelle

DESCRIPTION DU PROJET

Le nombre important d'associations musicales ou de théâtre présents à La Bruyère témoigne du vif intérêt des habitants de la commune pour les activités culturelles.

Afin de répondre aux besoins de ce public, le projet a pour but d'améliorer l'infrastructure culturelle à La Bruyère par :

- la création de nouveaux lieux de production d'activités artistiques,
- l'amélioration de lieux culturels existants qui peut se traduire par des projets divers.

Ce projet contribuera au dynamisme culturel de la commune en offrant davantage d'opportunités aux nombreuses associations culturelles et de la jeunesse de se produire ou encore d'inviter des artistes extérieurs à la commune.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane à la fois du Collège communal, de la CLDR, des groupes de travail, des consultations villageoises, des consultations des enfants et des jeunes.

JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet s'inscrit dans une dynamique de développement de la vie culturelle à la commune. Plusieurs mesures en faveur des activités culturelles ont déjà été mises en place :

- en matière de communication :
 - le site web de la commune prévoit un onglet « culture et loisir » qui renseigne sur les principales organisations culturelles de la commune,
 - Un projet de « Kit de bienvenue » est en cours de réalisation à destination de tous les habitants dans un 1^{er} temps. Dans un 2^{ème} temps, ce pack, comprenant notamment des informations sur les activités culturelles, serait remis aux nouveaux arrivants,
 - Le bulletin communal
- en matière d'infrastructure : la rénovation de la salle « Nosse Maujone » à Meux

Dans le cadre du PCDR, il est par ailleurs prévu d'améliorer l'équipement du centre culturel d'Emines afin de l'adapter aux représentations artistiques :

- I.14. Transformer le centre culturel d'Emines en espace polyvalent

LOCALISATION

L'identification de lieux de production culturelle à créer ou revaloriser aura lieu au moment de l'activation de la fiche projet.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans application.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans application.

TÂCHES À RÉALISER

Les tâches à réaliser seront à définir lorsque les actions à mener dans le cadre du projet seront précisées.

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input type="checkbox"/>	Assurer le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- Les habitants disposeront davantage de possibilités pour participer à des évènements culturels en tant qu'acteurs et en tant que spectateurs. Cela contribue à exploiter le potentiel culturel présent sur le territoire et insuffle une dynamique pour le développement futur de ces activités.
- Les espaces dédiés aux activités culturelles seront plus accueillants et facilement accessibles pour tous.
- Les lieux de production culturelle sont également des lieux de rencontre entre des habitants et initient potentiellement des rencontres et des échanges entre les générations.
- Les associations pourront investir ces lieux pour développer leurs activités.

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- Bibliothèque
- Syndicat d'initiative
- Associations culturelles locales
- CLDR

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- La prise en compte des projets déjà réalisés ou prévus dans le domaine des lieux de production culturelle tel que l'aménagement du centre culturel d'Emines en espace polyvalent

ETAT DU DOSSIER

Sans objet.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
/	/

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Augmentation de l'attractivité des commerces situés à proximité des lieux de production culturelle (ré)aménagés	Plus grande fréquentation des commerces

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Multiplication des évènements de convivialité et d'échange	Davantage de cohésion sociale entre les habitants qui auront plus de possibilités de se rencontrer et d'échanger lors des manifestations organisées dans la salle polyvalente
Soutien à la vie associative de la commune	Développement des activités des associations qui saisissent l'opportunité qu'offre la nouvelle salle
Implication des habitants dans la vie locale à travers l'organisation et la participation à des évènements	Identification des habitants avec leur commune

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Mise en valeur des ressources culturelles de la commune	/
Stimulation des activités culturelles	Dynamisation générale de la vie communale
Diversification des évènements culturels organisés dans la commune	Rayonnement de la commune comme lieu culturel vers l'extérieur

FICHE n° III.10.

Poursuivre les actions en matière de développement économique

DESCRIPTION DU PROJET

Cette fiche vise à poursuivre les actions menées en faveur du développement économique, en prenant en compte les spécificités du territoire de La Bruyère, de ses habitants, ses besoins et sa perspective d'évolution.

Les différentes pistes envisagées dans la fiche sont :

- mettre à disposition des intéressés (entrepreneurs, petits indépendants, employés réalisant du télétravail, étudiants, etc.) des locaux de travail localisés sur la commune, comme par exemple un atelier rural ou un centre de télétravail ;
- de favoriser les synergies et partenariats avec le BEP, afin de développer des complémentarités avec les deux parcs d'activités économiques implantés à proximité de la commune (Ecolys et Créalys) en identifiant les leviers que la Commune pourrait enclencher ;
- d'intégrer la stratégie de développement économique avec les autres projets de l'ODR.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane du Collège communal, de la CLDR, des Groupes de travail et des consultations villageoises.

JUSTIFICATION DU PROJET

La fiche vise la mise à disposition de structures de travail localisées sur la commune pour toute personne intéressée. Ce type de structure est déjà présent dans les parcs économiques avoisinants. Il est donc important d'éviter le double emploi avec ces parcs. Les structures implantées sur la commune se différencieraient par leurs tailles plus petites et leur proximité avec les services locaux. Elles peuvent très bien convenir à des indépendants résidants la commune, travaillant principalement à domicile et désireux de « changer d'air » occasionnellement sans pour autant se déplacer dans les zonings avoisinants.

Les locaux peuvent être destinés à plusieurs types d'utilisateurs :

- Indépendants à professions intellectuelles, ne nécessitant pas l'utilisation de machines de production lourdes,
- Indépendants (agriculteurs, restaurateurs, etc.) désireux de travailler occasionnellement en dehors de leurs murs, ou à la recherche de locaux mieux adaptés pour créer ou développer leur activité,
- Employés réalisant du télétravail,
- Etudiants en période d'examen ou qui ont besoin de locaux pour des travaux de groupe.

Les structures et locaux disposeraient des facilités nécessaires au travail autonome et en ligne (internet, électricité, kitchenette, sanitaires, etc.) et idéalement de plusieurs pièces. Le projet vise aussi à renforcer la cohésion sociale et à tisser des liens et des ponts entre les utilisateurs des locaux.

La stratégie doit prendre en compte le renforcement des liens entre les acteurs communaux, le Bureau économique de la province de Namur (BEP) et les parcs Ecolys et Créalys. L'agence locale pour l'emploi existante a un rôle à jouer dans cette tâche. Elle doit également prendre en compte les différents projets de l'ODR susceptibles d'encourager la vie économique locale sur la commune.

Les porteurs de projet initiaux sont la commune et le BEP.

LOCALISATION

Sans application.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans application.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans application.

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- BEP
- CLDR
- ALE

TÂCHES À RÉALISER

- Rassembler les acteurs porteurs de projet qui prendraient part à la réflexion (au départ de la Commune et du BEP)
- Analyser la demande existante et les axes sur lesquels travailler
- Si la demande en petits locaux existe, identifier les localisations potentielles parmi le patrimoine communal
- Renforcer les tâches de l'agence locale pour l'emploi, notamment les synergies avec le BEP et les zonings

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Assoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input checked="" type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input checked="" type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que le projet :

- vise à proposer des solutions alternatives au travail à domicile
- peut mener à une réduction des déplacements automobiles vers les lieux de travail dans le cas de télétravail
- renforce les liens entre la Commune, les acteurs économiques de la commune (employés, indépendants, etc.), les acteurs avoisinants (zonings), le BEP.
- utilise et met en valeur le patrimoine immobilier de la commune
- répond aux besoins et demandes locaux
- lie des partenariats avec les zonings avoisinants
- met à disposition des structures de travail équipées.

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

/

ETAT DU DOSSIER

Sans objet.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Les utilisateurs travaillent à proximité de chez eux	Réduction des déplacements et de l'utilisation de la voiture individuelle

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Rationalisation et utilisation commune de locaux	Réductions des consommations individuelles
Contacts entre utilisateurs	Tissage de réseaux et cohésion sociale
Synergies avec les zonings et le BEP	Retombées sur l'emploi et le commerce
Développement de micro-pôles sur la commune	

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Contacts entre utilisateurs	Tissage de réseaux et cohésion sociale

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Sans objet	Sans objet

FICHE n° III.11.

Préserver les anciennes carrières reconnues comme Site de Grand Intérêt Biologique

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise une bonne gestion environnementale de deux anciennes carrières aujourd’hui reconnues comme Site de Grand Intérêt Biologique. Actuellement, les sites sont gérés de manière écologique à petite échelle par leurs propriétaires.

Le projet consiste notamment à connaître l'état actuel, à sensibiliser et éventuellement à soutenir les propriétaires dans les démarches à mener.

Il s'agirait également de garantir la bonne continuité de leur gestion dans l'hypothèses où un propriétaire souhaiterait vendre son bien.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane du Collège communal, de la CLDR, des Groupes de travail et des consultations villageoises.

JUSTIFICATION DU PROJET

Le territoire communal de La Bruyère compte deux Sites de Grand Intérêt Biologique, tous deux situés à proximité du village de Rhisnes, dans le territoire écologique hesbignon-brabançon.

Le projet vise à préserver, voire à améliorer, leurs qualités environnementales.

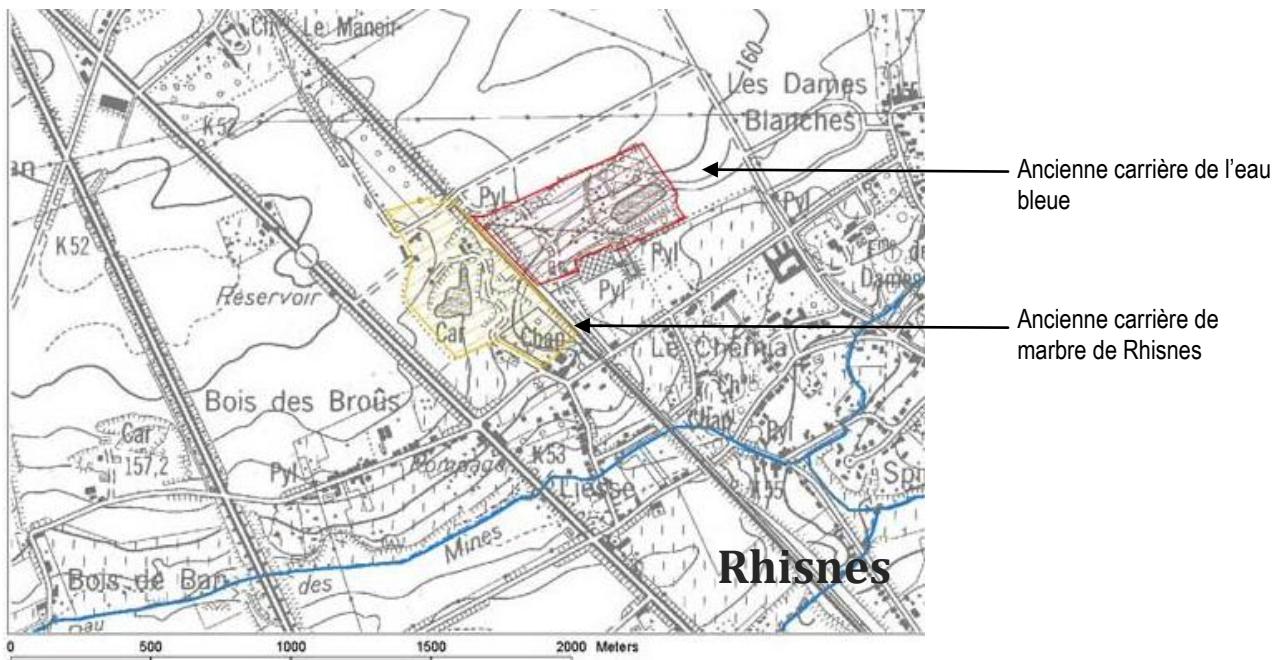
Ce projet s’inscrira dans la dynamique de gestion de l’environnement insufflée par le PCDR avec les fiches :

- I.4. Engager un conseiller en environnement et en énergie au sein de l’administration communale
- I.6. Mettre en place un Plan Communal de Développement de la Nature

Le projet présente également des synergies avec les fiches projets :

- II.9. Initier un programme d’actions en matière de développement durable
- III.12. Protéger les vallées du Houyoux et de la Mehaigne

LOCALISATION



STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Propriété privée.

TÂCHES À RÉALISER

- réaliser un inventaire biologique ;
 - évaluer les besoins de gestion ;
 - sensibiliser les propriétaires et envisager avec eux les mesures à mettre en œuvre.

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asséoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- La Commune joue un rôle proactif en matière de gestion de l'environnement
- La démarche se fera en partenariat avec les propriétaires
- Le projet permettra d'améliorer et de valoriser les ressources environnementales, qui font partie du patrimoine communal

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- PCDN
- Natagora
- CLDR

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

/

ETAT DU DOSSIER

Sans objet.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Protection de l'environnement	Développement de la qualité environnementale du territoire communal

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
/	/

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Accès de tous au patrimoine environnemental	Participation des habitants à la réflexion et aux actions Actions de sensibilisation lors d'événements communaux comme la journée des associations Mise en valeur du patrimoine écologique lors des promenades

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Meilleure connaissance de l'environnement communal	Possibilité d'exploiter les terrains concernés pour une approche didactique de l'environnement auprès du public
Amélioration du paysage	Préservation du patrimoine naturel pour son intérêt environnemental, possibilité d'envisager des synergies avec la protection du paysage

FICHE n° III.12.

Protéger les vallées du Houyoux et de la Mehaigne et leurs affluents

DESCRIPTION DU PROJET

La fiche-projet vise la réalisation et le financement d'actions de valorisation et de protection des vallées du Houyoux et de la Mehaigne.

Les actions que la commune peut mener sont variées :

- opération de nettoyage des berges et des cours d'eau et concertation avec les agriculteurs ;
- élimination des points noirs des cours d'eau ;
- lutte contre les plantes et les animaux invasifs ;
- prise en compte et valorisation du patrimoine bâti et paysagers (ponts, moulins, lavois, sources) ;
- restauration et valorisation d'habitats ;
- protection d'espèces animales ou végétales sensibles ;
- développement de la continuité et de la cohérence du réseau écologique ;
- maintien ou réhabilitation de la continuité écologique des cours d'eau ;
- achat de terrains présentant un potentiel écologique intéressant : zones humides, pâtures, bosquets, fauche.

La liste de ces actions pourra être précisée par la suite en fonction des conclusions du Plan Communal de Développement la Nature (PCDN). Le PCDN définira en effet, sur base d'une analyse scientifique approfondie du territoire communal :

- les zones centrales et les zones de développements sur lesquelles la Commune pourra concentrer ses efforts ;
- un programme d'actions en faveur de l'environnement.

En inscrivant la gestion des vallées du Houyoux et de la Mehaigne dans la dynamique du PCDN, la Commune assurera la cohérence de la démarche.

Des investissements, tels que l'achat de matériel de gestion écologique ou l'achat de terrains d'intérêt écologique, pourront être réalisés.

Le porteur du projet sera le conseiller en environnement et en énergie.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane du Collège communal, de la CLDR, des Groupes de travail et des consultations villageoises.

JUSTIFICATION DU PROJET

La commune compte peu de Sites de Grand Intérêt Biologique. Un potentiel de développement du réseau écologique existe cependant. Les cours d'eau présentent à ce titre une opportunité certaine.

En effet, dans la matrice, les couloirs écologiques – haies et alignements de peupliers essentiellement - sont notamment concentrés le long des cours d'eau. De plus, le diagnostic socio-économique avait relevé que les pentes boisées de la vallée du Houyoux présentent un faciès forestier bien conservé. Quant à la vallée de la Mehaigne, elle fait l'objet de mesures de protection et de reconnaissance pour sa qualité environnementale en aval de La Bruyère. Elle est notamment reprise dans le Parc naturel de la Burdinale et de la Mehaigne.

Lors de la réunion de coordination, entre la Commune, l'auteur de projet et la FRW, il est apparu que la Commune pouvait mettre en place une gestion environnementale de la vallée du Houyoux associée au contrat de rivière. La CLDR a souhaité associer la Mehaigne, notamment pour des raisons d'épuration des eaux, à ce projet.

A l'heure actuelle, les cours d'eau font l'objet d'une gestion environnementale via les contrats de rivière. Des actions ponctuelles sont également menées, comme la valorisation du pont de Seumoy par la Maison de la Mémoire Rurale. Les cours d'eau sont cependant en grande partie canalisés et leurs berges artificialisées. Cela engendre une perte au niveau du développement de la faune et de la flore aquatique et de milieu humide.

Ce projet s'inscrira dans la dynamique insufflée par le PCDR avec les fiches :

- I.04. Engager un conseiller en environnement et en énergie au sein de l'administration communale
- I.06. Mettre en place un Plan Communal de Développement de la Nature

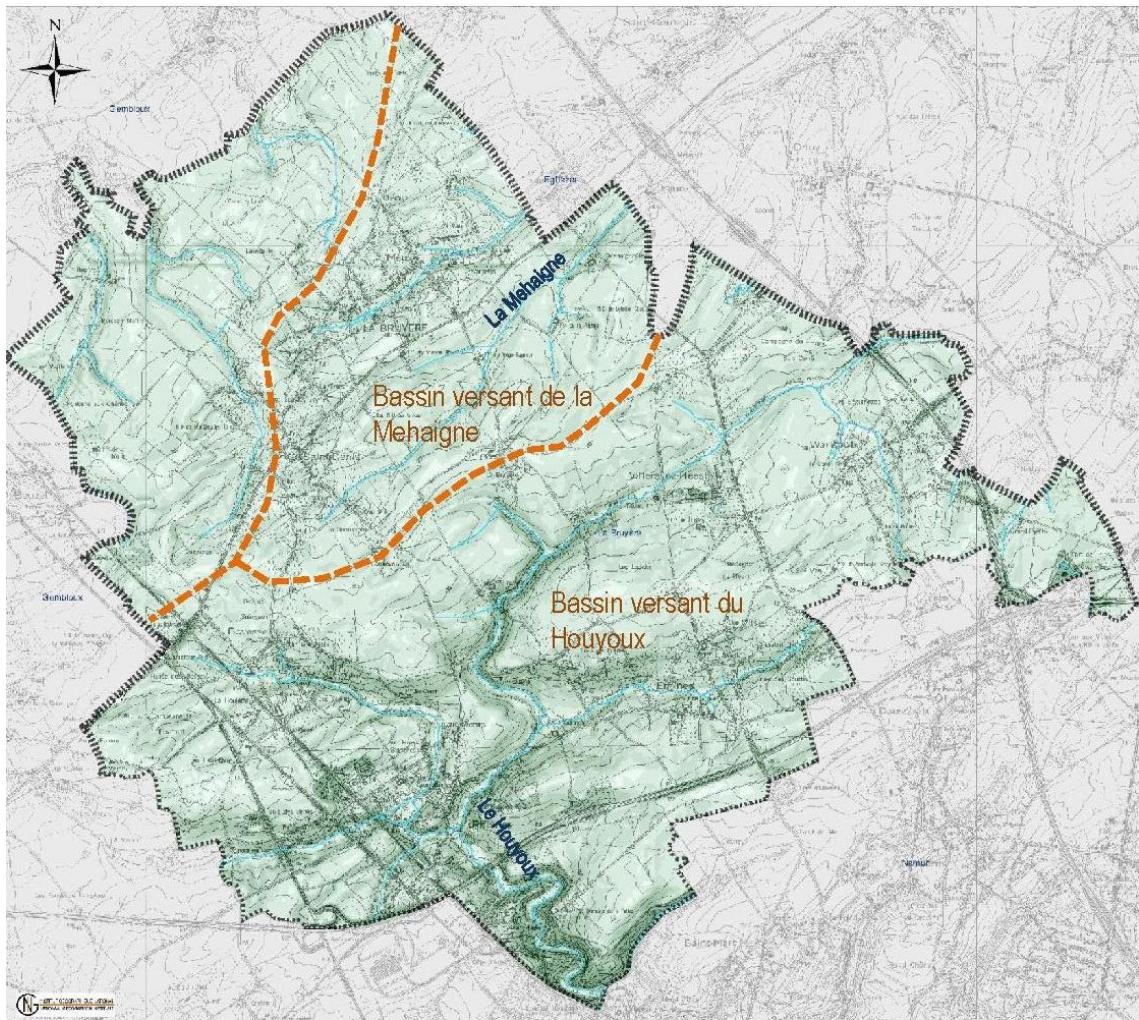
Le projet présente également des synergies avec les fiches projet

- II.09. Initier un programme d'actions en matière de développement durable ;
- III.11. Préserver les anciennes carrières reconnues comme Sites de Grand Intérêt Biologique

Ce projet pourra utilement être associé à d'autres démarches par lesquelles la commune est concernée dans le cadre des politiques wallonnes, à titre d'exemples :

- le plan PLUIES et la lutte contre l'érosion des sols, les coulées de boue et les inondations - ainsi, certains terrains pourront jouer un rôle à la fois environnemental et de gestion des eaux de ruissellement ;
- la protection des captages ;
- le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique ;
- les contrats de rivière, qui prévoient un volet environnemental ; les actions en faveur de la bonne qualité des eaux sont de plus favorables à la qualité de l'environnement.

LOCALISATION



STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet.

TÂCHES À RÉALISER

Repérer les actions à mener sur le terrain sur base du PCDN et des contrats de rivière ;

Sensibiliser les propriétaires des terrains concernés ;

Investir les groupes de travail du PCDN dans les actions de terrain ;

Évaluer les résultats des actions ;

Communiquer auprès de la population sur les actions menées par la Commune et sur leurs résultats.

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asséoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- la Commune jouera son rôle de gestionnaire de l'environnement
- tout au long de la démarche, la population sera sensibilisée et associée à la réflexion et aux actions
- le projet permettra d'améliorer et de valoriser les ressources environnementales, qui font partie du patrimoine communal

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- PCDN
- Contrats de rivière
- CLDR

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Mise en œuvre progressive du PCDN

ETAT DU DOSSIER

Sans objet.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Protection de l'environnement	Préservation et développement de la qualité environnementale du territoire communal

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Valorisation possible des rôles économiques rendus par l'écosystème comme la lutte contre les inondations. Les études récentes ont d'ailleurs montré qu'il était plus avantageux financièrement de préserver l'intégrité de l'écosystème que de construire de nouvelles infrastructures	Diminution des dégâts liés aux coulées de boues et aux inondations et diminution de leurs coûts de gestion
Préservation éventuelle de terres agricoles durables (exemple : vergers) en vue de conforter à la fois leur rôle productif et leur rôle environnemental	/
Possibilité d'associer les agriculteurs à la gestion des terrains	/

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Accès pour tous au patrimoine environnemental	Participation des habitants à la réflexion et aux actions Actions de sensibilisation lors d'événements communaux comme la journée des associations Mise en valeur du patrimoine écologique lors des promenades

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Meilleure connaissance de l'environnement communal	Possibilité d'exploiter les terrains concernés pour une approche didactique de l'environnement auprès du public
Amélioration du paysage	Préservation du patrimoine naturel pour son intérêt environnemental, possibilité d'envisager des synergies avec la protection du paysage

FICHE n° III.13.

Développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées

DESCRIPTION DU PROJET

Depuis les années 1980, la population de La Bruyère est en croissance. Cette croissance posera la commune devant d'importants défis à l'avenir : si les tendances démographiques actuelles se poursuivent, celle-ci devra accueillir 100 habitants supplémentaires par an d'ici 2031. Cet afflux de nouveaux habitants génère des besoins en logement dont la Commune devra tenir compte.

Pour offrir une réponse adéquate à cette augmentation, non seulement en termes quantitatifs mais également en termes qualitatifs, il faut tenir compte des caractéristiques et des besoins de la population.

La structure des âges de la commune indique la sous-représentation de certaines tranches d'âges notamment des 25-30 ans et des plus de 60 ans. En ce qui concerne les 25-30 ans, ce déficit est en partie lié aux prix élevés des logements, peu accessibles pour les jeunes. Les personnes âgées quant à elles, éprouvent des difficultés à trouver des logements qui soient adaptés à leurs besoins en soins et services, ce qui les mène à quitter le territoire.

Ce déséquilibre met en exergue la nécessité de concevoir l'habitat de manière à ce qu'il permette à ces deux groupes d'âges de poursuivre leur vie à La Bruyère.

Afin d'offrir des opportunités de logements attrayantes aussi bien aux jeunes qu'aux personnes âgées, plusieurs concepts sont envisageables :

- **Le logement intergénérationnel** : Il s'agit de logements conçus et aménagés pour accueillir simultanément des locataires jeunes et des locataires âgés, en encourageant et en facilitant leurs interactions, notamment, l'échange de services. Ces logements visent à soutenir l'entraide et la coopération entre les différentes générations. Ils peuvent prendre la forme d'immeubles intergénérationnels qui offrent des appartements de tailles différentes pouvant accueillir des personnes vivant seules ainsi que des petites familles. Des espaces communs peuvent être destinés à la rencontre et l'échange entre les différents habitants. Les personnes âgées pourraient bénéficier du soutien d'autres habitants lors de difficultés rencontrées au quotidien et les jeunes familles trouveront éventuellement des solutions pour la garde des enfants. La sélection des futurs habitants d'un tel logement devrait suivre des critères d'âges, ainsi que des critères socio-économiques. Un groupe de locataires pourrait assurer le bon fonctionnement de la cohabitation et encourager les gestes d'entraide.
- **Des logements pour personnes âgées qui sont liés à un service de soins et de santé** : Certaines personnes âgées souhaitent maintenir leur autonomie mais dépendent de soins de santé réguliers. Pour ces personnes, il serait envisageable de développer des logements couplés à un service de soins et de santé à domicile destiné aux personnes âgées. Cela permet aux personnes souhaitant rester à proximité de leur lieu de vie habituel, de profiter d'une sécurisation de leur environnement et d'une surveillance médicale personnalisée. Un réseau de soins installé sur La Bruyère pourrait « desservir » plusieurs logements s'inscrivant dans ce concept. Avec l'apport des nouvelles technologies de l'information et de la communication (informatique et domotique) des visites médicales à domicile régulières pourraient être combinées à des visites demandées ponctuellement en cas d'urgence.
- **Des logements adaptés aux jeunes ménages** : Afin de faciliter aux jeunes ménages la location puis l'acquisition d'un logement, la Commune pourrait développer des logements « tremplin » loués à un tarif préférentiel, afin de faciliter l'épargne puis l'achat d'un logement. Dans un souci de protection de l'environnement, les nouveaux logements créés devraient respecter les normes du bâtiment durable, en assurant un haut niveau de performance énergétique et écologique (standards « très basse consommation » ou « passif »).

Sur les 576 Ha du plan de secteur voués à la zone d'habitat, il en reste 174 non artificialisés. Bien que la Commune possède relativement peu de foncier dans les zones d'habitat, quelques réserves offrent des opportunités de développement de logement importantes.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane à la fois du Collège communal, de la CLDR, des groupes de travail, des consultations villageoises, des consultations des enfants et des jeunes.

JUSTIFICATION DU PROJET

Le départ des classes d'âge jeunes (25-30 ans), à lier notamment au prix élevé des logements, a également été relevé comme problématique lors des consultations villageoises. Il est souhaité que les jeunes de La Bruyère, cités à de nombreuses reprises comme porteurs de l'avenir de la commune, puissent y demeurer.

Ce projet rejoint les objectifs du plan communal de logement de La Bruyère qui vise à :

- **permettre aux personnes âgées de bien vieillir à La Bruyère via la mise à disposition de logements et de services adaptés.** En effet, malgré la présence de deux maisons de repos, les autorités communales rapportent une insuffisance de structures, d'outils d'accompagnements à domicile et de petits logements adaptés aux aînés ; Ces derniers ont donc tendance à quitter la commune pour trouver des lieux de vie mieux adaptés à leurs besoins.
- **mener une politique du logement qui favorise l'implantation durable des jeunes** de l'entité et qui évite la délocalisation des aînés.

Le concept de logement tremplin est intégré dans le cadre de la fiche projet II.7. « Construire du logement à Emino ». Le logement intergénérationnel remplit par ailleurs plusieurs fonctions qui vont au-delà d'une simple réponse aux besoins de logements : il contribue à promouvoir la solidarité et les échanges entre générations, à assurer la diversité sociale et à favoriser la cohésion sociale. Il participe à une meilleure qualité de vie des personnes âgées en retardant ou en évitant la solution du type maison de repos et facilite la vie des jeunes ménages qui se voient offrir quelques services par les personnes âgées.

Les projets de la Commune en matière de logements publics sont coordonnés par l'ancre communal. Dans ce cadre, la Commune a d'ailleurs réalisé, entre autres, un projet de logement intergénérationnel pour les personnes à revenu modeste : les logements du Couvent des Sœurs.

Cette fiche-projet est liée aux fiches projets suivantes :

- I.11. Mener une réflexion stratégique pour le réaménagement des quartiers de gare de Rhisnes et Bovesse
- III.03. Aménager le quartier de la gare de Bovesse
- III.04. Aménager le quartier de la gare de Rhisnes

Il est en effet intéressant de prévoir de l'habitat à proximité des transports publics et des services pour faciliter l'autonomie des futurs habitants.

LOCALISATION

La localisation de l'implantation de nouveaux logements sera précisée au moment de l'activation de la fiche.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

A préciser en fonction de la localisation du projet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

A préciser en fonction de la localisation du projet.

TÂCHES À RÉALISER

- Identification des sites sur lesquels des logements pourront être développés
- Détermination du concept d'habitat qui devra être mis en place (logement intergénérationnel, logement avec service intégré pour personnes âgées, logement tremplin pour jeunes, ...), éventuellement en collaboration avec des acteurs associatifs
- Appel d'offre
- Choix de l'auteur du projet
- Réalisation du cahier des charges et mise en adjudication

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Assoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input checked="" type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input checked="" type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- Le développement de logements accessibles à toutes les générations et respectant les normes du bâtiment durable par la Commune permettront de donner de la visibilité à la volonté de l'Administration communale de s'inscrire dans une démarche de développement durable.
- Les formes d'habitat qui favorisent la cohabitation de différentes générations posent un cadre favorable au développement de relations d'entraide et de solidarité au quotidien.
- Le maintien d'une population issue de toutes les générations sur le territoire communal alimente sa richesse sociale et assure la diversité de la vie associative et culturelle.
- La réalisation de concepts novateurs d'habitat particulièrement adaptés aux besoins de personnes âgées permettra aux activités économiques qui y sont liées, notamment dans le domaine des soins, de s'implanter sur le territoire de la commune.
- Les services aux personnes seront améliorés à la fois lorsqu'ils seront intégrés dans les projets de logements que lorsqu'ils seront prestés par les habitants et les voisins.

- Le développement d'activités intergénérationnelles est l'objectif même du logement dans lequel cohabitent plusieurs générations.

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- CPAS
- CCCA
- CCATM

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- Le projet doit s'articuler avec le plan d'ancrage communal en matière de logement.
- Il doit être coordonné avec les autres projets de logements en cours sur la commune, tel que le projet de Hall sportif qui prévoit d'intégrer du logement
- Concernant la création de logements adaptés aux personnes âgées, les services leurs étant destinés déjà présents sur le territoire devront être impliqués dans la conception du projet .

ETAT DU DOSSIER

La Commune étudie les possibilités de créer de nouveaux logements à La Bruyère.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Baisse de la consommation d'énergie des ménages dans les nouveaux logements	/

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Stimulation du secteur de la construction	Retombées positives sur l'économie communale par la réinjection de revenus issus de la construction dans les biens et les services offerts localement

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Création de milieux de cohabitation de plusieurs générations	Des échanges intergénérationnels entre les habitants, des gestes d'entraide ; des liens sociaux renforcés
Développement de logements accessibles aux ménages jeunes à faible revenu	Installation de ménages jeunes dans la commune, une représentation équilibrée de toutes les tranches d'âges
Développement de logements adaptés aux besoins des personnes âgées	Possibilité pour les personnes âgées de poursuivre leur vie dans la commune

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Diversité sociale et générationnelle de la population	Une vie communale, culturelle et associative plus riche qui intègre tous les membres de la société
Possibilité de développer de nouvelles activités culturelles dans les nouveaux types de logements	Participation et implication des habitants dans la vie culturelle locale